

Atlas de la Biodiversité

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme



Rapport Général

TOME 1

Ce rapport scientifique est l'aboutissement de deux années de travail intense ayant mobilisé 21 personnes au quotidien autour de 6 partenaires : le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), l'Observatoire FAUNA, Cistude Nature, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'association Pour les enfants du pays de Beleyme.

En juillet 2021, nous avons été lauréat de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale (ABC) » porté par l'Office Français de la Biodiversité. C'était la première fois qu'un ABC allait être réalisé à l'échelle d'un territoire intercommunal : le plus grand de France !

L'objectif principal est d'homogénéiser les connaissances fauniques et floristiques de notre territoire. Jusqu'ici la biodiversité autour de la Vézère était connue du fait des nombreuses zones naturelles protégées adjacentes, tel que les zones Natura 2000.

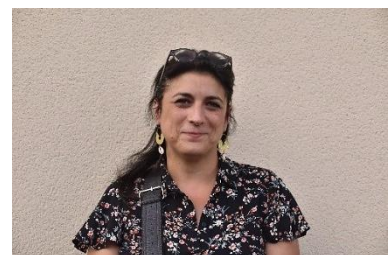
Grâce au travail remarquable réalisé par nos partenaires, nous disposons aujourd'hui d'un état des lieux robuste des connaissances naturalistes de notre territoire. L'ensemble des communes de la Vallée de l'Homme disposent aujourd'hui d'un socle de connaissances sur leur biodiversité.

Tout au long de la réalisation de cet Atlas, un grand travail de sensibilisation et de médiation a été mené auprès de la population par l'association Pour les enfants du Pays de Beleyme et les équipes de la Communauté de communes.

Les citoyens, les élus, les enfants par le biais des centres de loisirs, mais aussi les agents intercommunaux et communaux ont été impliqués de manière active en participant à des formations pour découvrir des différents habitats naturels et des espèces inféodées.

Merci à l'OFB pour son soutien financier et bien sûr à nos partenaires scientifiques qui ont rédigé ce rapport si riche.

Un grand merci au réseau des ambassadeurs de la biodiversité : ces citoyens locaux qui se sont engagés avec nous pour mieux connaître la biodiversité de la Vallée de l'Homme et qui, à présent, partageront ce savoir avec vous tous.



Isabelle Dumas-Castanet
Vice-présidente Environnement
et Biodiversité

Atlas de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

Rapport scientifique 2023

Tome 1- Faune/Flore/Fonge/Habitats

Rédaction

Jean-Claude ABADIE (CBNSA), Matthieu DUFFAU (CEN NA), Pauline LAPIÉ (Observatoire FAUNA)

Contribution à la rédaction

Matthieu BERRONEAU (Cistude Nature), Benoit DUHAZÉ (CEN NA), Nolwenn QUÉRO (CEN NA), Amandine THEILLOUT (LPO), Vincent VÉRITÉ (CBNSA)

Inventaire de terrain Flore

Jean-Claude ABADIE (CBNSA), Vincent VÉRITÉ (CBNSA)

Contributeurs de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine

Inventaire de terrain Faune

Matthieu BERRONEAU (Cistude Nature), Yoann CROISILLE (CEN NA), Benoit DUHAZÉ (CEN NA), Bastien FIASCHI (CEN NA), Céline LEMAIRE (CEN NA), Nolwenn QUÉRO (CEN NA), Fanny REY (LPO), Charlotte RIGOLOT (CEN NA), Amandine THEILLOUT (LPO)

Contributeurs de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine

Gestion des bases de données

FAUNA : Nathan HAUQUIN, Jérôme TRICAUD, Paul FROMAGE

Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) : Sophie BALIA, Aurélien BELAUD, Stéphane DELPLANQUE, Jean-Raphaël LEGALLAIS

Relecture

Cécile PONTAGNIER, Maxime COSSON

Avertissement

Cette étude constitue le Tome 1 de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Ce rapport général synthétise dans un même document les travaux menés sur la Faune, la Flore et les Habitats de la CCVH. Il est à mettre en parallèle au Tome 2- Volet Flore et au Tome 3 – Volet Faune.

Remerciements

Nos remerciements s'adressent à la CCVH et particulièrement à Mme Isabelle DAUMAS-CASTANET, Mme Marie-Laure VILLESUZANNE, Mme Tatiana FILJAK pour avoir porté et animé ce projet ; au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire partenaire de la CCVH pour l'ABC, notamment Caroline FILLAIRE ; à tous les producteurs de données ayant transmis leurs observations ; aux habitants du territoire pour leur accueil ; aux élu.e.s et acteurs du territoire ayant soutenu cette démarche d'ABC ; aux ambassadeurs de la biodiversité pour leur intérêt et leur contribution.

Référencement bibliographique

ABADIE J.-C., DUFFAU M., LAPIÉ P., 2023. *Atlas de la Biodiversité, Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Tome 1 – Rapport général*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique., Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Observatoire FAUNA. 145 p. + annexes.

Financeurs

Cette étude est financée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme et par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du programme national d'ABC.

Table des matières

PARTIE I- INTRODUCTION	13
I.1 CONTEXTE.....	13
I.2 OBJECTIFS DE L'ABC.....	14
I.3 LA BIODIVERSITÉ.....	14
<i>I.3.1 Définition</i>	<i>14</i>
<i>I.3.2 Un contexte de crise.....</i>	<i>15</i>
I.4 GROUPES ÉTUDIÉS	16
I.5 ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA RÉALISATION DE L'ABC ET GOUVERNANCE DU PROJET.....	17
I.6 GESTION, ADMINISTRATION ET DIFFUSION DE LA DONNÉE NATURALISTE.....	18
<i>I.6.1 Objectifs des plateformes de gestion d'information.....</i>	<i>18</i>
<i>I.6.2 Gestion des données « flore, fonge et habitats ».....</i>	<i>18</i>
<i>I.6.3 Gestion des données « faune »</i>	<i>19</i>
I.7 STRUCTURE DU RAPPORT	19
PARTIE II- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE	21
II.1 SITUATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE	21
II.2 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	23
<i>II.2.1 Contexte hydrographique</i>	<i>23</i>
<i>II.2.2 Contexte géologique</i>	<i>26</i>
<i>II.2.3 Contexte climatique</i>	<i>31</i>
<i>II.2.4 Entités écopaysagères.....</i>	<i>32</i>
II.3 ZONAGES D'INTÉRÊT ET DE PROTECTION	35
PARTIE III- BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE NATUREL : BILAN DU TRAVAIL RÉALISÉ	37
III.1 HABITATS NATURELS : CARTOGRAPHIE DES HABITATS POTENTIELS (CARHAB).....	37
III.2 FAUNE ET FLORE	44
<i>III.2.1 Origine des données.....</i>	<i>44</i>
<i>III.2.2 Synthèse des connaissances naturalistes préexistantes antérieures à l'ABC (2010-2021)</i>	<i>45</i>
<i>III.2.3 Synthèse des connaissances naturalisteS à l'issue de l'ABC (2010-2023).....</i>	<i>62</i>
<i>III.2.4 Espèces exotiques envahissantes répertoriées sur la CCVH.....</i>	<i>79</i>
<i>III.2.5 Espèces protégées répertoriées sur la CCVH.....</i>	<i>85</i>
<i>III.2.6 Espèces à enjeux répertoriées sur la CCVH</i>	<i>91</i>
III.3 SPATIALISATION DES SECTEURS À ENJEUX.....	107
<i>III.3.1 Carte générale</i>	<i>107</i>
<i>III.3.2 Atlas des secteurs à enjeux à l'échelle communale</i>	<i>110</i>
<i>III.3.3 Mise en évidence de quelques secteurs à enjeux en dehors des zonages réglementaires, de protection et d'inventaires.....</i>	<i>137</i>
PARTIE IV- CONCLUSION	141
PARTIE V- BIBLIOGRAPHIE.....	143
PARTIE VI- ANNEXES	147

Tables des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE EN DORDOGNE.	21
FIGURE 2 : LOCALISATION DES 26 COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME.....	22
FIGURE 3 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA VALLÉE DE L'HOMME.	23
FIGURE 4 : LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE ENTRE TURSAC ET LES EYZIES, VUE DE LA FALAISE DES TOURS. © J.-C. ABADIE.....	24
FIGURE 5 : RELIEF DE LA VALLÉE DE L'HOMME.	26
FIGURE 6 : EXEMPLE DE L'EFFET DE L'EXPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES ESPÈCES. EN HAUT FALAISES FRAÎCHES EXPOSÉES AU NORD HÉBERGEANT UNE HÊTRAIE RELICTUELLE ET PLUSIEURS ESPÈCES D'AFFINITÉS MONTAGNARDES (PETITE BEUNE). EN BAS, FALAISE EXPOSÉE AU SUD HÉBERGEANT DES ESPÈCES MÉDITERRANÉENNES. © J.-C. ABADIE	27
FIGURE 7 : GÉOLOGIE SIMPLIFIÉE DE LA VALLÉE DE L'HOMME.	28
FIGURE 8 : DE HAUT EN BAS ET DE GAUCHE À DROITE. CALCAIRES COMPACTS JURASSIQUES ENTAILLÉS PAR LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE (LES FARGES). CALCAIRES CRÉTACÉS EN RIVE DROITE DE LA VÉZÈRE (LES EYZIES). ALTÉRITES SUR PLATEAU (TURSAC). TERRASSE ALLUVIALE EN FOND DE VALLÉE (TURSAC). © J.-C. ABADIE29	
FIGURE 9 : ACIDITÉ DU SOL DE LA VALLÉE DE L'HOMME.	30
FIGURE 10 : LOCALISATION DU TERRITOIRE EN REGARD DES CLIMATS DE LA FRANCE (SOURCES : JOLY ET AL. 2001).....	31
FIGURE 11 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE DES EYZIES ET DE MONTIGNAC (DONNÉES SOURCES : CLIMATE-DATA.ORG).....	31
FIGURE 12 : PETITES RÉGIONS NATURELLES (SOURCE : CAUE 24).	32
FIGURE 13 : VUE SUR LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE DEPUIS LES FALAISES DU CINGLE. © J.-C. ABADIE	33
FIGURE 14 : VUE SUR LE CAUSSE DE MARTEL À L'ESCALEYROU. © J.-C. ABADIE	34
FIGURE 15 : COTEAUX DE ROUFFIGNAC. © V. VÉRITÉ	34
FIGURE 16 : PRINCIPAUX ZONAGES D'INTÉRÊT ET DE PROTECTION.	35
FIGURE 17. CARTOGRAPHIE DE MODÉLISATION DES HABITATS EUNIS.	39
FIGURE 18 : CARTOGRAPHIE DE MODÉLISATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	41
FIGURE 19 : ORIGINE DES DONNÉES.	44
FIGURE 20 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR ANNÉE.	48
FIGURE 21 : NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR GROUPE.	49
FIGURE 22 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR COMMUNES.	53
FIGURE 23 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.	54

FIGURE 24 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.	55
FIGURE 25 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES ANTÉRIEUREMENT A L'ABC PAR GROUPES.	56
FIGURE 26 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR COMMUNES.	59
FIGURE 27 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.	60
FIGURE 28 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.	61
FIGURE 29 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.....	63
FIGURE 30 : NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.....	63
FIGURE 31 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES.....	68
FIGURE 32 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.	69
FIGURE 33 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.	70
FIGURE 34 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.	71
FIGURE 35 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES.	76
FIGURE 36 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.	77
FIGURE 37 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.	78
FIGURE 38 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.	80
FIGURE 39 : PROPORTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR GROUPES.....	80
FIGURE 40 : EXEMPLE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FLORISTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).....	81
FIGURE 41 : EXEMPLE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAUNISTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH.	82
FIGURE 42 : BORDS DE LA VÉZÈRE COLONISÉS PAR LA JUSSIE À GRANDES FLEURS À THONAC. © J.-C. ABADIE	83
FIGURE 43 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR MAILLES DE 500M X 500M.....	84
FIGURE 44 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES PROTÉGÉES	86
FIGURE 45 : PROPORTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR GROUPES.....	87

FIGURE 46 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).	88
FIGURE 47 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA)...	88
FIGURE 48 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.	90
FIGURE 49 : CATÉGORIES DES LISTES ROUGES DÉFINIES PAR L'UICN.	92
FIGURE 50 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES MENACÉES.....	93
FIGURE 51 : PROPORTION D'ESPÈCES MENACÉES PAR GROUPES.....	94
FIGURE 52 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).	94
FIGURE 53 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES MENACÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).	95
FIGURE 54 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.	96
FIGURE 55: CATÉGORIES DISPONIBLES DANS LES RÉFÉRENTIELS RETENUS POUR LES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION.	97
FIGURE 56 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL.	98
FIGURE 57 : PROPORTION D'ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION REGIONAL PAR GROUPES.	98
FIGURE 58 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).	99
FIGURE 59 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).	99
FIGURE 60 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION PAR MAILLES DE 500M X 500M.	101
FIGURE 61 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.	103
FIGURE 62: PROPORTION DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR GROUPE.....	103
FIGURE 63 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).	104
FIGURE 64 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).	105
FIGURE 65 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LA CCVH PAR MAILLES DE 500M X 500M.	106
FIGURE 66. COMPARAISON ENTRE RESTITUTION PRÉCISE DES DONNÉES (À GAUCHE) ET RESTITUTION MAILLÉE (À DROITE). SOURCE : OBV-NA.FR	107
FIGURE 67 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR MAILLES DE 100M X 100M, TOUS GROUPES CONFONDUS.	109

FIGURE 68 : ATLAS DES SECTEURS À ENJEUX À L'ECHELLE COMMUNALE (PAGES SUIVANTES).....	110
FIGURE 69 : DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES SECTEURS À ENJEUX POTENTIELLEMENT MÉCONNUS...137	
FIGURE 70. LOCALISATION DES ESPÈCES À ENJEUX HORS DE ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX.....	138
FIGURE 71 : TOURBIÈRE DES ABÎMES. © V. VÉRITÉ.....	139
FIGURE 72 : VALLÉE DU MANAURIE. © J.-C. ABADIE.....	139
FIGURE 73 : COTEAUX DE LA SEIGNOLLE. ©J.-C. ABADIE	140
FIGURE 74 : VALLÉE DE LA SEIGNOLLE. © M. DUFFAU.....	140
FIGURE 75 : COTEAUX DES FARGES. © M. DUFFAU	140

Table des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES ZONAGES D'INTÉRÊT ET DE PROTECTION.....	36
TABLEAU 2 : NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.	52
TABLEAU 3 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES ANTÉRIEUREMENT À L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.	58
TABLEAU 4 : NOMBRE DE DONNÉES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL DE DONNÉES POUR CHAQUE GROUPE.	64
TABLEAU 5 : NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.	67
TABLEAU 6 : NOMBRE D'ESPÈCES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES POUR CHAQUE GROUPE.	71
TABLEAU 7 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.	75

Partie I- INTRODUCTION

I.1 Contexte

Située dans le département de la Dordogne, au cœur du Périgord noir, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) regroupe **26 communes rurales couvrant une superficie de 530 km²** pour une population d'environ 16 000 habitants. La population communale oscille entre environ 3 000 habitants (Montignac-Lascaux et Le Bugue) et 134 habitants pour son plus petit village. Il s'agit d'un territoire dont l'activité économique principale est le tourisme.

Mondialement connu pour son patrimoine culturel et paysager - justifiant la labellisation Grand Site de France et les 115 km² concernés par un site classé (loi 1930) ainsi que les 108 km² couverts par un site inscrit (loi 1930) - le territoire de la CCVH possède par ailleurs **un patrimoine naturel riche et diversifié intégrant de nombreux éléments de biodiversité végétale et animale remarquables** au niveau régional et national. Ces enjeux, reconnus par la communauté scientifique, ont notamment justifié le classement de plusieurs parties de ce territoire au titre de divers zonages d'inventaire ou de protection (ZNIEFF, Natura 2000, ENS, APPB...).

Conscients de ces enjeux en termes de patrimoine naturel, les élus locaux sont engagés dans des politiques de développement durable. Le Président de la communauté de communes a dédié sa première vice-présidence à l'environnement et la biodiversité. La communauté de communes a ainsi obtenu le label territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2016, permettant de travailler sur 24 projets en faveur de la transition énergétique et écologique. Dans cette même dynamique, le conseil communautaire a approuvé en février 2020 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour son territoire, élaboré de façon concertée 3 années durant. Cette démarche était volontaire, le territoire n'atteignant pas le nombre d'habitants au-dessus duquel les PCAET sont obligatoires. C'est ici un engagement très fort des élus. **Un axe du PCAET est consacré à la gestion durable de la ressource, décliné autour de la protection et de la sensibilisation à la fragilité et l'évolution des milieux.** Il engage la collectivité sur la réalisation de projets autour de la planification d'aménagement et d'urbanisme durables, de la gestion durable de la forêt et du risque incendie, de la protection de la biodiversité ordinaire (développement de l'écopastoralisme, valorisation des bonnes pratiques, amélioration des connaissances et sensibilisation du public...) et aussi des espaces à haute valeur écosystémique (zones humides, gestion des zones Natura 2000...).

La totalité du territoire est également couvert par le **Grand Site de France "Vallée de la Vézère"**. Le label a été attribué en janvier 2020. Il est le résultat de 10 années de travail des élus locaux pour préserver les paysages et l'environnement du site tout en développant durablement le territoire. Le programme d'actions inclut un axe sur la biodiversité : « Connaître et préserver les milieux naturels et les espèces remarquables ». La CCVH est un acteur principal du Grand Site de France "Vallée de la Vézère", portant plusieurs actions structurantes.

Dans le cadre des compétences et responsabilités grandissantes de la collectivité au regard de la préservation de l'environnement, la CCVH a souhaité enrichir ses différentes actions par une démarche visant à mieux appréhender la biodiversité de son territoire et les enjeux en termes de patrimoine naturel.

1.2 Objectifs de l'ABC

Les objectifs de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la CCVH sont les suivants :

- Apporter aux communes et à l'intercommunalité une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette in fine une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies portées par la collectivité.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales et intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants.
- Favoriser la préservation de la biodiversité, notamment à travers l'identification de secteurs à forts enjeux écologiques, la lutte contre les espèces invasives, la création de trames noires, et l'intégration de mesures protectrices dans le PLUI comme les espaces boisés classés.
- Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) des communes et de l'intercommunalité, notamment en termes de fauchage et de choix d'espèces floristiques.
- Élargir les connaissances des espèces du territoire pour construire par la suite un projet de suivi d'évolution de certaines espèces face au changement climatique qui s'opère.

Le projet d'atlas vise ainsi des objectifs de connaissance fine du patrimoine naturel (constitution d'un socle de connaissance solide), et de préservation de ses enjeux à travers leur prise en compte dans les schémas de planification, les documents d'urbanisme, les projets opérationnels en cours et à venir. Il vise également la sensibilisation de la population à la biodiversité à travers une approche informative mais aussi proactive et participative.

1.3 La biodiversité

1.3.1 DÉFINITION

La biodiversité désigne la variabilité des espèces et des écosystèmes présents sur un territoire. Elle est classiquement définie à trois échelles :

1. A l'échelle des gènes : elle correspond à la variabilité entre les individus d'une même espèce. Exemple : chez la Buse variable (*Buteo buteo*), la coloration et les dessins du plumage sont très variés d'un individu à l'autre ; certains sont largement bruns et d'autres quasi totalement blancs.
2. A l'échelle des espèces : elle correspond à la diversité des espèces peuplant un milieu ou une région donnée. Exemple : l'ensemble des bactéries à la surface d'une pierre,

l'ensemble des lichens poussant sur l'écorce d'un arbre, ou encore l'ensemble des espèces présentes dans une forêt.

3. A l'échelle des écosystèmes : elle désigne la diversité des habitats et des communautés d'espèces associées. Exemple : l'ensemble des habitats présents dans une vallée et les espèces qu'ils abritent.

I.3.2 UN CONTEXTE DE CRISE

Nous traversons actuellement une **crise d'extinction d'une ampleur inédite à l'échelle des temps géologique** : le taux d'extinction des espèces actuellement observé à l'échelle planétaire est ainsi de plusieurs dizaines à centaines de fois supérieur au taux moyen des dix derniers millions d'années, ce rythme semblant par ailleurs s'accélérer (IPBES, 2019). Dans son dernier rapport, l'IPBES (équivalent du GIEC pour les questions de biodiversité) établit ainsi que près d'un million d'espèces animales et végétales seraient actuellement menacées d'extinction à brève échéance (sur un total estimé à huit millions).

Cette crise qui frappe l'ensemble des espèces vivantes, a été qualifiée de sixième crise d'extinction (Leakey et Lewin, 1995), en référence aux cinq autres ayant eu lieu au cours de l'histoire de la Terre. Cependant, à la différence de ces dernières, la crise actuelle ne semble avoir comme responsable que l'impact des activités humaines, les principaux facteurs à l'œuvre dans cette crise, étant par ordre d'importance (IPBES, 2019) :

1. le changement d'usage des terres et la modification des habitats naturels (artificialisation, mise en culture, déprise, fragmentation...);
2. la surexploitation de certains organismes ;
3. le changement climatique ;
4. les pollutions (pesticides, plastiques, particules fines...);
5. les espèces exotiques envahissantes.

La réalité et l'ampleur de la crise actuelle ont parfois fait l'objet de débats. Un des facteurs expliquant ce scepticisme vient du fait qu'il faut, pour pouvoir établir des tendances fiables sur les espèces, disposer d'importantes séries d'observations, sur de nombreux groupes taxonomiques, à large échelle et de manière répétée dans le temps. Or, à l'exception des Mammifères et des Oiseaux, de tels inventaires sont encore bien trop rares, y compris dans nos contrées. L'expérience montre pourtant que l'on détecte généralement d'importants changements sur d'autres groupes d'espèces pour peu que l'on dispose de suffisamment de données. Nous pouvons en citer ici deux exemples :

- Un nombre croissant d'études pointent un déclin massif des Insectes, et ce, bien au-delà du cas très médiatisé des abeilles domestiques (Hallmann et al. 2017, Leather 2018).
- Les plantes sauvages, étonnamment peu étudiées, montrent des tendances inquiétantes en Grande-Bretagne, seul pays européen disposant de suffisamment de données pour se lancer dans ce type d'étude (Walker et al. 2023) : déclin de plus de la moitié des espèces indigènes, disparition massive d'espèces liées aux cultures, forte régression d'espèces spécialistes, multiplication des espèces exotiques, régression des espèces de climat froid, etc.

Ce constat de crise fait ainsi apparaître plusieurs besoins, auxquels peuvent répondre, à leur niveau, les ABC de la biodiversité communale :

- **La nécessité de disposer d'inventaires et de suivis sur un grand nombre de groupes taxonomiques.** Si les sciences participatives peuvent contribuer de manière efficace à ce volet pour certains groupes emblématiques comme les Oiseaux (Fontaine et al. 2020), la situation est toute autre pour des groupes plus complexes et moins « charismatiques » tels que les Arthropodes (Insectes, Arachnides, Crustacés, etc.), les plantes ou les Champignons. Pour ces groupes, la mise en place d'inventaires par des professionnels soutenus par la puissance publique, apparaît indispensable. Le lancement d'un ABC sur un territoire peut ainsi constituer une opportunité unique pour déployer massivement des inventaires et permettre de constituer un état des lieux de la biodiversité, base de futurs suivis.
- **Une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité sur le territoire.** Les inventaires ne constituent pas seulement des outils scientifiques de suivis de la biodiversité, ils ont aussi vocation à nourrir à court terme les politiques locales liées à la biodiversité.

I.4 Groupes étudiés

Il ne saurait être question, pour des questions de moyens, de temps, et de compétences disponibles de traiter de manière exhaustive l'ensemble de la biodiversité présente en Vallée de l'Homme. En dehors d'un volet, réduit, sur les habitats, **nous nous concentrerons sur l'échelle des espèces.**

De même, pour des raisons pragmatiques, il n'est pas envisageable d'étudier la totalité des espèces du territoire :

1. En premier lieu, nous nous concentrerons sur **les espèces sauvages**. L'ensemble des espèces domestiques ou cultivées du secteur ne rentreront donc pas dans le périmètre de cette étude.
2. D'autre part, nous concentrerons nos analyses sur **les groupes suivants** : Amphibiens, Araignées, Chiroptères, Mammifères continentaux (non volants), Coléoptères, Ecrevisses, Hétérocères & Zygènes, Mollusques, Odonates, Oiseaux, Orthoptères, Poissons, Reptiles, Rhopalocères, pour la faune, ainsi que la flore et la fonge¹.
3. Enfin, **des prospections complémentaires seront menées sur les huit groupes suivants** comme souhaité par la CCVH : Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Rhopalocères, Odonates, Chiroptères, Orthoptères, Flore vasculaire.

¹ Les champignons et le reste de la fonge sont parfois confondus avec la flore. Ils constituent pourtant un règne à part. Du point de vue de la phylogénie (science étudiant les liens de parentés entre groupes taxonomiques), nous savons aujourd'hui que les champignons sont en fait plus proches des animaux que des plantes.

Concernant la flore, notons que la grande majorité des espèces de plantes connues du grand public se rattachent à la flore vasculaire. Ce groupe est le seul qui a fait l'objet d'une campagne de prospection complémentaires dans le cadre de l'ABC, les résultats le concernant sont détaillés dans le tome II de cet ABC.

I.5 Acteurs impliqués dans la réalisation de l'ABC et gouvernance du projet

Le projet est porté par la Communauté de communes en partenariat avec le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire. L'animation du dispositif est multipartenariale. Elle est pilotée par la Vice-Présidente à l'environnement et à la biodiversité de la Communauté de communes, également référente Grand Site de France "Vallée de la Vézère" et le Vice-Président au développement durable. Les services impliqués sont celui de l'aménagement du territoire pour la Communauté de communes, et le service du Grand Site de France pour le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire.

La gouvernance du projet est structurée autour :

- d'un comité technique (COTECH), composé de techniciens, de partenaires et d'élus locaux, qui a été mis en place pour suivre les étapes du projet ;
- d'un comité de pilotage (COFIL) qui est plus large dans sa représentation que le COTECH, il s'est réuni pour la validation des grandes étapes. Il est composé d'élus du territoire, de représentants des citoyens, d'acteurs du territoire et des membres du COTECH ;
- pour assurer une bonne coordination du projet, un élu référent a également été nommé pour chaque commune de l'intercommunalité.

La communauté de commune s'est associée à plusieurs partenaires pour la réalisation technique de l'ABC :

- **Le Conservatoire d'espace naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)** a la charge de la coordination technique du volet « Faune ». Ce volet fait également intervenir l'Observatoire FAUNA, Cistude Nature et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
- **Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)** a la responsabilité de la mise en œuvre du volet « Flore, Fonge et Habitats », en cohérence avec son cadre de mission. Il est chargé de l'encadrement et de la mise en œuvre de l'ensemble des actions relatives à ce volet.
- **Les Enfants du Pays de Beleyme** pour la partie médiation/communication/sensibilisation.

I.6 Gestion, administration et diffusion de la donnée naturaliste

I.6.1 OBJECTIFS DES PLATEFORMES DE GESTION D'INFORMATION

L'administration de données naturalistes anciennes, actuelles et futures nécessite des systèmes de gestion d'information (SI) dynamiques et pérennes. Deux supports existants sont déjà respectivement dédiés à la flore, la fonge et les habitats pour l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (obv-na.fr) et à la faune pour l'Observatoire FAUNA (observatoire-fauna.fr).

Ces deux plateformes visent la centralisation et la diffusion, sous une forme validée techniquement et scientifiquement, de l'ensemble des données d'occurrence de taxons et de cartographies d'habitats sur le territoire. Elles permettent de gérer les cartographies réalisées dans le cadre de l'ABC ainsi que leurs futures évolutions.

I.6.2 GESTION DES DONNÉES « FLORE, FONGE ET HABITATS »

Le SI de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV, obv-na.fr) a vocation à être le support de la gestion et de la diffusion de la localisation des enjeux de biodiversité végétale de la CCVH. Les données cartographiques sont accessibles en ligne à travers la base publique de référence sur les espèces végétales et les habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine que constitue l'OBV, faisant office de pôle thématique « flore, fonge et habitats » du SINP Nouvelle-Aquitaine et alimentant l'INPN (inpn.mnhn.fr).

Cette base permet par ailleurs une actualisation en continu des informations cartographiques (caractère dynamique) afin de prendre en compte les évolutions du territoire ou l'amélioration des connaissances. L'ensemble des données collectées dans le cadre du programme ABC a été intégré à l'OBV. Ces données sont accessibles au maître d'ouvrage, en accès illimité et au plus fin niveau de précision géographique, aux fins de prise en compte des enjeux dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire. Une mise à jour automatique des noms taxonomiques et syntaxonomiques est opérée automatiquement à chaque mise à jour du référentiel taxonomique TAXREF.

Grâce à une veille permanente et une implication active dans les travaux nationaux sur le SINP, l'OBV intègre la plupart des spécifications techniques définies au niveau national, notamment : le format standard de données « occurrences de taxon » et « relevés phytosociologiques », le format standard de métadonnées, le référentiel taxonomique TAXREF, la définition et diffusion des données sensibles au titre du SINP, la validation scientifique conforme au protocole national, la gestion des droits d'accès (autorités publiques, partenaires adhérents, public) ou la prise en compte des aspects juridiques dans les politiques d'alimentation et de diffusion de données.

I.6.3 GESTION DES DONNÉES « FAUNE »

La plateforme FAUNA (observatoire-fauna.fr) constitue le pôle faune de la plateforme régionale SINP Nouvelle-Aquitaine, dont l'Observatoire FAUNA est le gestionnaire. Il organise la centralisation (auprès d'un large réseau d'acteurs), la structuration, la validation puis la diffusion des données d'observations sur la faune régionale grâce à de nombreux outils informatiques. L'ensemble des données sont partagées avec l'INPN, géré par l'UMS PatriNat (MNHN, OFB, CNRS). Dans le cadre de l'ABC de la CCVH, la plateforme FAUNA a permis :

- L'identification des études passées sur le territoire et la mise à disposition des données concernées ;
- L'orientation des nouvelles prospections de terrain à réaliser ;
- La centralisation et la bancarisation des observations effectuées pendant l'ABC ;
- La réalisation des cartes de répartition et des indicateurs au fur et à mesure.

Toutes les données collectées dans le cadre de l'ABC sont accessibles publiquement sur la plateforme FAUNA, selon les modalités de diffusion inscrites dans la Charte régionale SINP Nouvelle-Aquitaine, et participent donc à l'amélioration des connaissances publiques. Elles seront complétées automatiquement par les nouvelles observations faites sur le territoire de la CCVH, dans le cadre des missions SINP qu'exerce l'Observatoire FAUNA.

Ces données sont accessibles au maître d'ouvrage, en accès illimité et au plus fin niveau de précision géographique, afin que les enjeux situés sur le territoire de la CCVH soient mieux identifiés et puissent être pris en compte de manière efficace.

I.7 Structure du rapport

Ce rapport scientifique présente les principaux résultats des travaux menés sur l'intercommunalité dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Une présentation générale du territoire permet tout d'abord de contextualiser l'étude. S'ensuit la synthèse des travaux faisant un point sur les connaissances, déclinés pour la flore, la fonge, les habitats et la faune. Tout au long de cette synthèse, des cartes et indicateurs sont proposés pour l'ensemble des groupes étudiés. Autant que faire se peut, une approche transversale mêlant faune et flore a été privilégiée. Les résultats sont ensuite déclinés selon plusieurs thématiques : espèces exotiques envahissantes, espèces protégées, espèces à enjeux. Il se conclut par des cartes présentant la spatialisation des enjeux de biodiversité, axe majeur de cet ABC.

Ce rapport a été conçu pour rester relativement synthétique. Pour approfondir davantage les aspects faune ou flore, on se rapportera à chacun des volumes dédiés. Ces derniers contiennent notamment les fiches descriptives de certaines espèces du territoire.

Partie II- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

II.1 Situation administrative et géographique

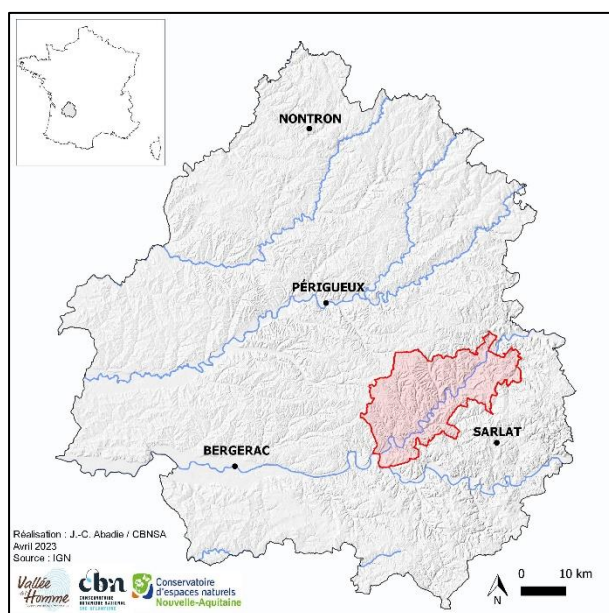


FIGURE 1 : LOCALISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE EN DORDOGNE.

La Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme (CCVH) est une intercommunalité du département de la Dordogne créée en 2013. Elle se trouve dans le sud-est du département (Figure 1).

La CCVH couvre 538 km² et compte près de 16 000 habitants. Elle regroupe les 26 communes suivantes : Aubas, Audrix, Campagne, Coly-Saint-Amand, Fanlac, Fleurac, Journiac, La Chapelle-Aubareil, Le Bugue, Les Eyzies, Les Farges, Limeuil, Mauzens-et-Miremont, Montignac-Lascaux, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Chamassy, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Saint-Léon-sur-Vézère.

Parmi ces dernières, les plus peuplées sont Montignac, Le Bugue, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac et les Eyzies (où se trouve le siège de l'intercommunalité). Ces quatre communes sont les seules à dépasser le millier d'habitant.

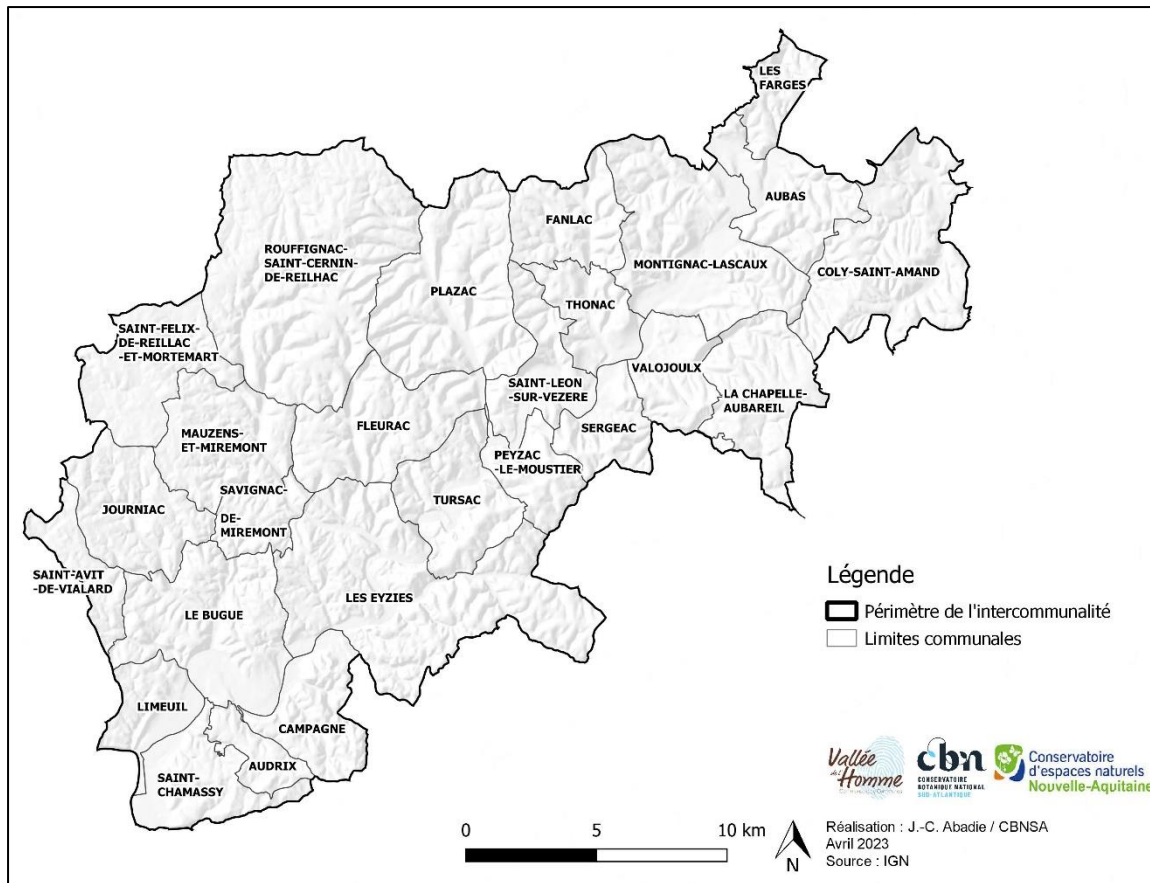


FIGURE 2 : LOCALISATION DES 26 COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME.

La cartographie en Figure 2 permet de visualiser la localisation des différentes communes du territoire.

Notons que à la suite des fusions de communes intervenues en 2019, les communes de Manaurie, de Saint-Cirq et des Eyzies-de-Tayac-Sireuil ont fusionné pour former la commune des Eyzies, tandis que les communes de Coly et de Saint-Amand-de-Coly ont fusionné pour former la commune de Coly-Saint-Amand.

II.2 Environnement physique

L'environnement physique explique en grande partie la répartition des espèces de faune et de flore présentes sur le territoire. Cette partie vise à donner un aperçu, non exhaustif, des facteurs environnementaux influant sur la biodiversité du territoire.

II.2.1 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

La Vallée de l'Homme est irriguée par un réseau hydrographique cumulant près de 300 kilomètres linéaires de rivières (source BD Carthage). À l'exception des franges nord-ouest et sud-ouest, rattachées respectivement aux bassins versants de l'Isle et le la Dordogne, la quasi-totalité du territoire de la Vallée de l'Homme appartient au bassin versant de la Vézère.

La Figure 3 ci-dessous présente la cartographie des principaux cours d'eau de l'intercommunalité.

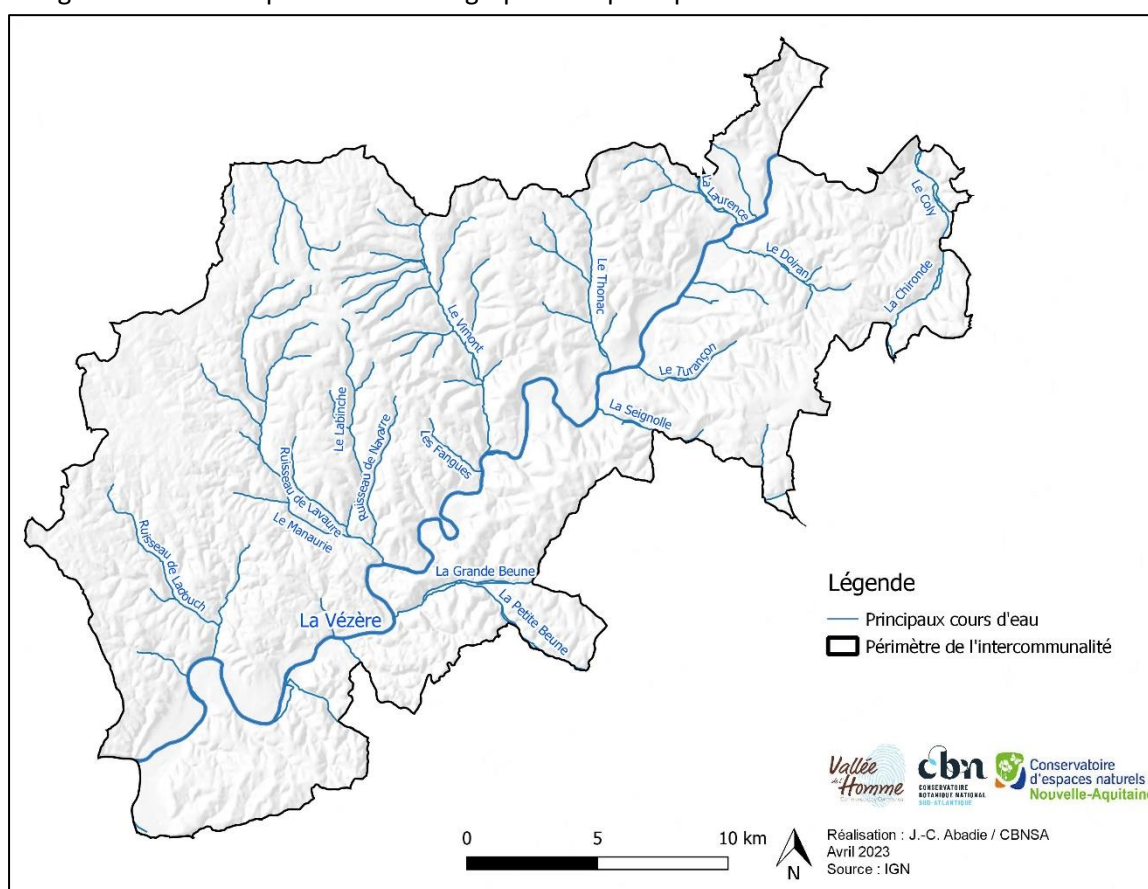


FIGURE 3 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA VALLÉE DE L'HOMME.

La Vézère, qui prend sa source dans les terrains cristallins du Limousin, entre en Vallée de l'Homme sur la commune d'Aubas, et s'y écoule jusqu'à son embouchure à Limeuil. Rivière emblématique du Périgord noir, elle est la plus importante du territoire. Elle le traverse intégralement du nord-est au sud-ouest en drainant la majeure partie du réseau hydrographique de la vallée de l'Homme. La Vézère a la particularité de présenter, sur une partie de son cours, un tracé tortueux : alors que son lit s'étire sur 55 kilomètres, la distance qu'elle parcourt à vol d'oiseau n'est en fait que de 34 kilomètres. Elle enchaîne en effet de nombreux méandres sur un

secteur allant de Sergeac au Bugue. Éléments marquants du cœur de la vallée, ces méandres, en creusant le socle calcaire, sont à l'origine de falaises spectaculaires (Figure 4), qui abritent une grande partie des richesses patrimoniales de la vallée, tant au niveau culturel (concentration exceptionnelle de sites paléolithiques) que naturel (grande variété d'habitats, sites refuges pour des espèces relictuelles).



FIGURE 4 : LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE ENTRE TURSAC ET LES EYZIES, VUE DE LA FALAISE DES TOURS. © J.-C. ABADIE

Le Manaurie, deuxième plus grande rivière de l'intercommunalité, s'étend sur une quinzaine de kilomètres entre sa source à Rouffignac et sa confluence en rive droite de la Vézère, à proximité de Laugerie-Haute. Il constitue avec ses affluents (Labinche, ruisseaux de Navarre et de Lavaure) un vaste réseau s'étendant sur cinq communes. La vallée du Manaurie abrite plusieurs sites de falaises entre Mauzens-et-Miremont et sa confluence aux Eyzies.

Le Vimont (parfois dénommé ruisseau de Plazac ou Moustier) prend sa source à Bars en dehors de l'intercommunalité. Il traverse la Vallée de l'Homme sur plus de 10 km avant sa confluence en rive droite de la Vézère, au niveau du Moustier. Il comprend de nombreux affluents d'orientation générale est-ouest, à l'origine de vastes coteaux sur les communes de Plazac et Rouffignac.

Le Thonac prend sa source à Bars en dehors de l'intercommunalité. Il traverse la Vallée de l'Homme sur plus de 7 km jusqu'à sa confluence, en rive droite de la Vézère, sur la commune du même nom.

Le ruisseau de Ladouch (également dénommé ruisseau de Journiac) prend sa source à Journiac et s'écoule sur 9 km jusqu'à sa confluence, en rive droite de la Vézère, dans le bourg du Bugue.

La Laurence constitue avec le ruisseau de Ladouche, le Manaurie, le Thonac et le Vimont, l'un des cinq grands affluents de la rive droite de la vallée de la Vézère. Seuls ses trois derniers kilomètres se trouvent inclus dans le périmètre de l'intercommunalité. Sur son ensemble, la rivière mesure près de 14 km, elle prend sa source à Thenon, et se jette dans la Vézère à Montignac.

La Grande Beune est un affluent de la rive gauche de la Vézère, qu'elle rejoint aux Eyzies. En remontant vers l'amont, le cours d'eau se sépare en deux branches principales, la Grande et **la Petite Beune**, qui s'amenuisent progressivement en se ramifiant en une multitude de ruisseaux prenant leurs sources au cœur du Sarladais (hors du territoire de l'intercommunalité). L'ensemble de ce réseau hydrographique, désigné sous le nom de vallée des Beunes, présente un paysage typique comprenant d'importantes zones humides et de nombreuses falaises calcaires. Outre un intérêt culturel et archéologique majeur, la vallée des Beunes présente un intérêt exceptionnel pour la faune et la flore. Notons que la Vallée de l'Homme n'inclut dans son périmètre que la portion aval de cet ensemble.

La Seignolle est un petit affluent de la rive gauche de la Vézère. Elle prend sa source à Valojoux et parcourt 4 km jusqu'à sa confluence à Sergeac.

Le Turançon prend sa source à la Chapelle-Aubareil et rejoint sa confluence à Valojoux, en rive gauche de la Vézère, après avoir déroulé son cours sur un peu plus de 4 km. Notons que près de 12 hectares d'étangs ont été aménagés sur la partie amont de la rivière.

Le Doiran prend sa source à Coly-Saint-Amand et parcourt 6 km jusqu'à sa confluence au centre de Montignac, en rive gauche de la Vézère.

Le Coly prend sa source non loin de la limite de l'intercommunalité (sur la commune de La Cassagne). Il rejoint ensuite la rive gauche de la Vézère à Condat (hors de la CCVH). Si ce dernier ne parcourt que quatre kilomètres sur l'intercommunalité, son affluent, la Chironde s'y déroule sur près de huit kilomètres.

II.2.2 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

II.2.2.1 RELIEF

Le territoire de la Vallée de l'Homme se trouve sur la marge du Bassin aquitain. Il correspond à un vaste plateau vallonné, plus ou moins disséqué par l'important réseau hydrographique décrit précédemment (Figure 5). Les fonds de vallées ont une altitude moyenne de 40 mètres tandis que celle des hauteurs oscille généralement autour des 200 mètres (elle dépasse ponctuellement les 300 mètres à Rouffignac et la Chapelle-Aubareil).

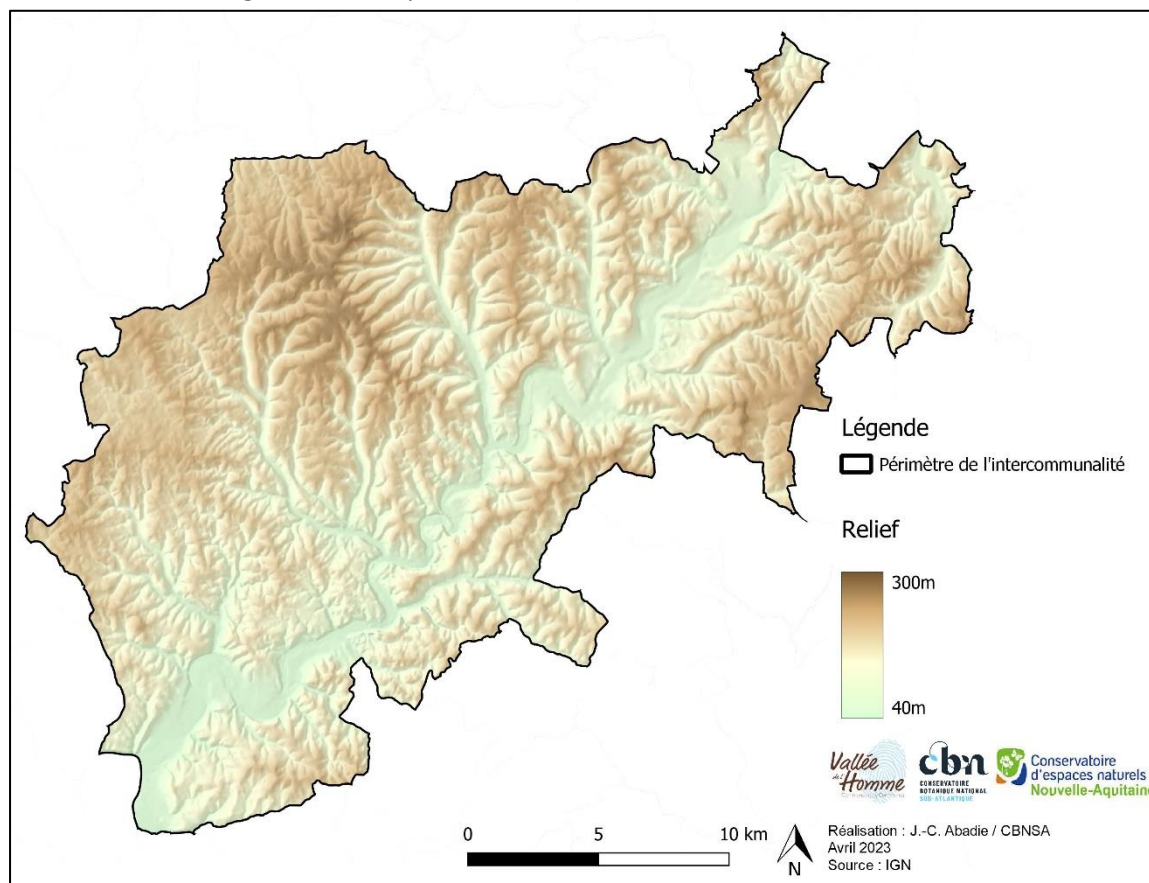


FIGURE 5 : RELIEF DE LA VALLÉE DE L'HOMME.

Malgré cette altitude relativement modeste, le relief a une importance déterminante sur la répartition des espèces présentes en Vallée de l'Homme. Il induit en effet une large gamme de conditions microclimatiques (en fonction de l'exposition) et d'habitats (coteaux, falaises, cavités...) propice à la coexistence de différents cortèges de faune et de flore sur le territoire. Les falaises en sont un exemple emblématique. On observe ainsi dans les vallées de la Vézère (entre Sergeac et Campagne), des Beunes ou de Manaurie, des falaises abruptes aux expositions variées, créant des conditions stationnelles contrastées entre les sites frais et ombragés exposés au nord et ceux très arides exposés au sud (Figure 6). Par ailleurs, l'érosion a souvent modelé ces dernières en gradins surcreusés d'abris et de cavités, à l'image de ce que l'on observe le long de la rive droite de la Beune en surplomb du bourg des Eyzies.

Ces paysages, véritables emblèmes de la Vallée de l'Homme, n'abritent pas seulement une concentration exceptionnelle d'enjeux culturels et archéologiques, mais également des enjeux

forts en matière de biodiversité (colonies de Chiroptères, populations relictuelles de plantes montagnardes...).



FIGURE 6 : EXEMPLE DE L'EFFET DE L'EXPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES ESPÈCES. EN HAUT FALAISES FRAÎCHES EXPOSÉES AU NORD HÉBERGEANT UNE HÊTRAIE RELICTUELLE ET PLUSIEURS ESPÈCES D'AFFINITÉS MONTAGNARDES (PETITE BEUNE). EN BAS, FALAISE EXPOSÉE AU SUD HÉBERGEANT DES ESPÈCES MÉDITERRANÉENNES. © J.-C. ABADIE

II.2.2.2 GÉOLOGIE ET SOL

La nature du substrat géologique est un facteur majeur agissant sur la répartition des organismes vivants. Elle va fortement influencer, via divers paramètres (pH, épaisseur du sol), le type de végétation pouvant se développer en un endroit donné, et par là même les cortèges faunistiques présents.

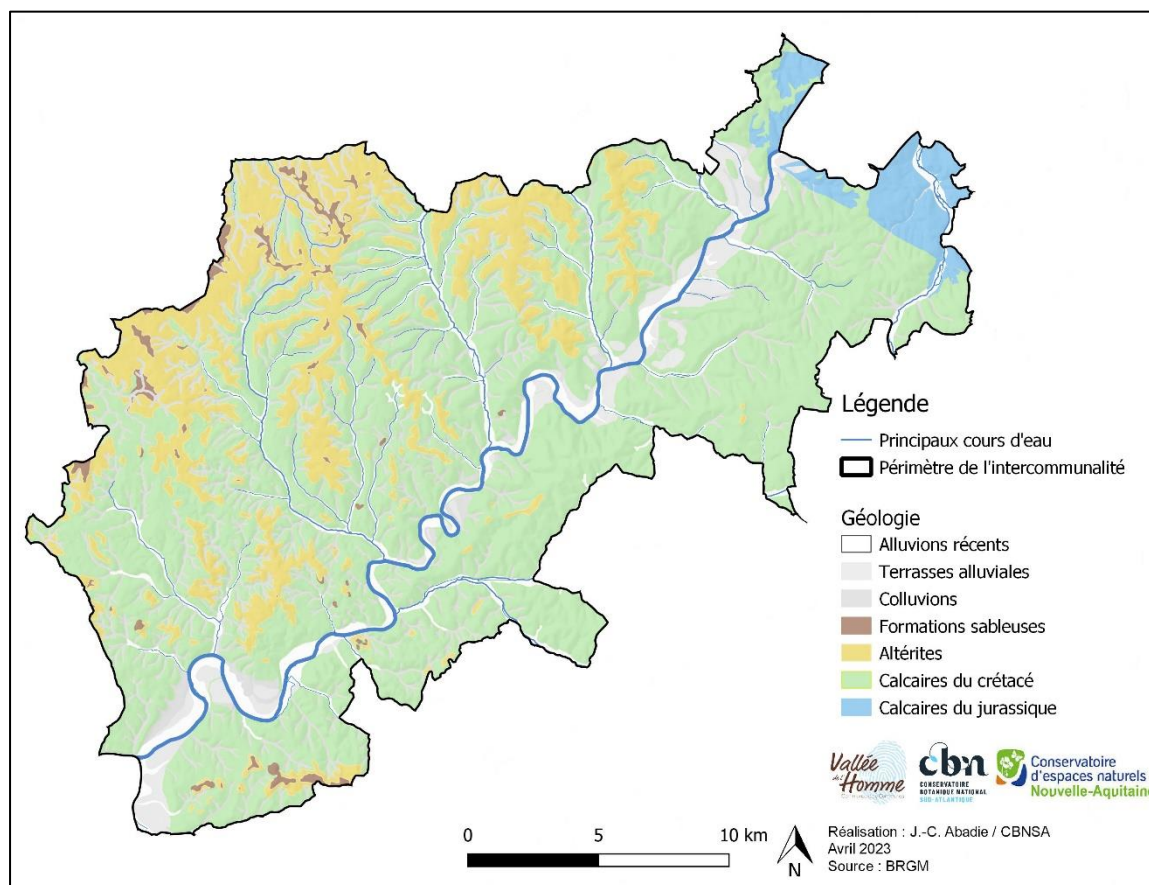


FIGURE 7 : GÉOLOGIE SIMPLIFIÉE DE LA VALLÉE DE L'HOMME.

La cartographie en Figure 7 présente de manière simplifiée la géologie du territoire. On peut schématiquement distinguer trois grands types de substrats en Vallée de l'Homme :

1. **Les calcaires.** Ils sont issus de deux transgressions marines, qui ont successivement déposé sur le socle cristallin du Massif central, d'importants dépôts calcaires ; une première couche de calcaires compacts au Jurassique (qui donnera naissance aux causses du Périgord), suivie par une seconde couche de calcaires au Crétacé. Sur le territoire, les **calcaires jurassiques** sont cantonnés au nord-est où ils forment une zone de cause sur les communes des Farges, d'Aubas et de Coly-Saint-Amand. Les **calcaires crétacés**, plus hétérogènes, constituent quant à eux le substrat dominant en Vallée de l'Homme.
2. **Les altérites et les formations sableuses.** Au cours de l'ère Tertiaire, un climat tropical a altéré les roches calcaires en surface, provoquant en de nombreux points la formation d'altérites. Ces dépôts, de nature variable, sont généralement constitués de sables plus ou moins argileux. Ils peuvent en outre contenir des nodules ferrugineux, des débris de calcaires silicifiés ou encore des silex. Par la suite, au cours du quaternaire, l'érosion du

Massif central a charrié d'importantes quantités de matériaux détritiques, formant des dépôts sableux. Altérites et formations sableuses ont un pH généralement acide. Leur présence induit une végétation particulière (acidiphile) tranchant avec celle présente sur les zones calcaires (calcicole).

3. **Les formations alluvionnaires et colluvionnaires.** Les alluvions correspondent à des sols profonds cantonnées au fond plat des grandes vallées (Vézère, Manaurie, Vimont, Thonac...) qui sont généralement occupées par les cultures et les prairies. Les colluvions de fond de vallées sèches correspondant, le plus souvent, à des débris provenant des versants calcaires mêlés d'argiles et de limons.



FIGURE 8 : DE HAUT EN BAS ET DE GAUCHE À DROITE. CALCAIRES COMPACTS JURASSIQUES ENTAILLÉS PAR LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE (LES FARGES). CALCAIRES CRÉTACÉS EN RIVE DROITE DE LA VÉZÈRE (LES EYZIES). ALTÉRITES SUR PLATEAU (TURSAC). TERRASSE ALLUVIALE EN FOND DE VALLÉE (TURSAC). © J.-C. ABADIE

Au-delà du substrat géologique, c'est la nature du sol qui va conditionner le type de végétation pouvant se développer en un endroit donné. La pédogénèse (processus de formation des sols) est un processus long et complexe au cours duquel la roche mère va subir d'importantes transformations sous l'action du climat et des organismes vivants.

Nous ne rentrerons pas dans le cadre de cet ABC dans un descriptif des sols présents sur le territoire. Soulignons simplement que la nature de la roche mère ne suffit pas toujours à expliquer l'ensemble des situations observées.

La cartographie en Figure 9, en donne une illustration. Elle représente l'acidité du sol, facteur fondamental dans la répartition de nombreuses espèces. On constate sans surprise que les zones d'altérites apparaissent comme le support de sols acides. Ces derniers sont cependant loin d'être

circonscrits à ces seules zones : ainsi de nombreux plateaux de la rive gauche de la Vézère apparaissent acides (bien que correspondant à des zones calcaires sur les cartes géologiques).

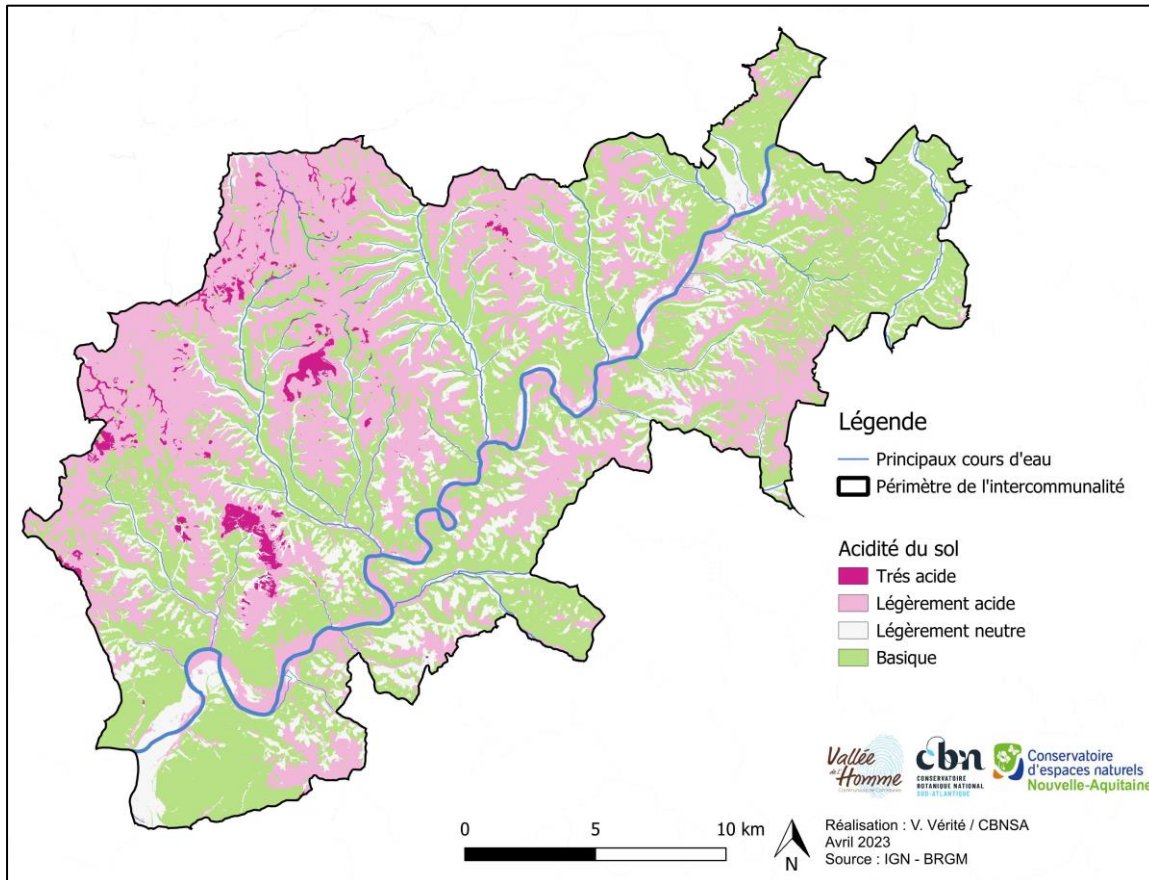


FIGURE 9 : ACIDITÉ DU SOL DE LA VALLÉE DE L'HOMME.

II.2.3 CONTEXTE CLIMATIQUE

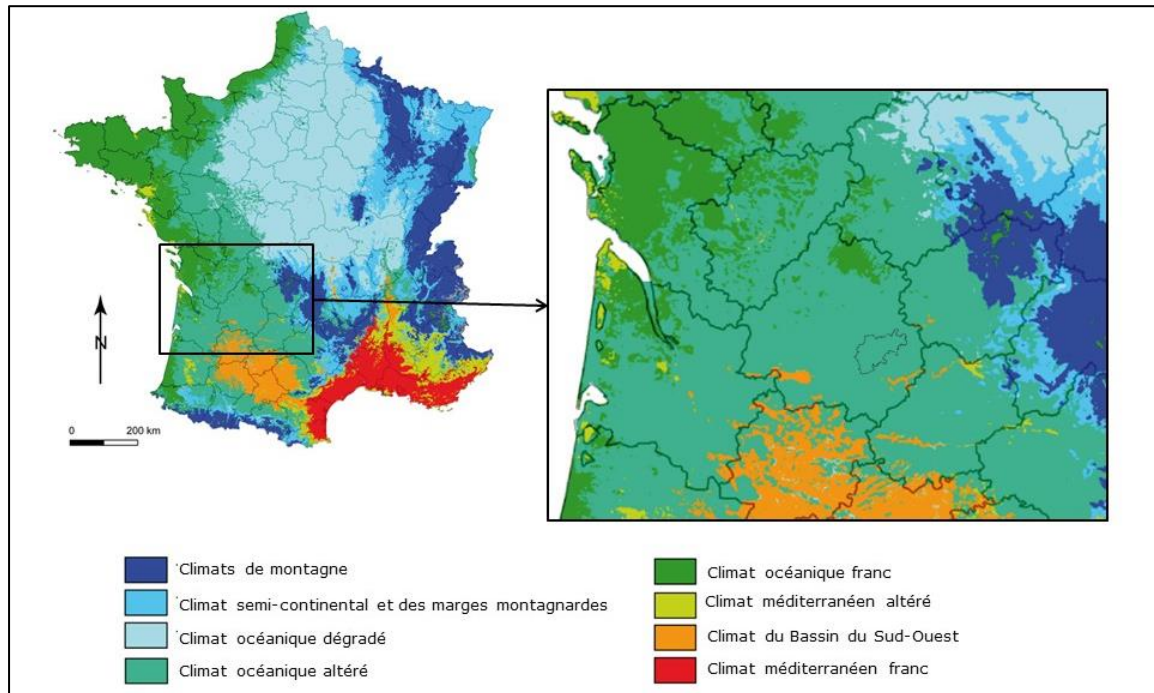


FIGURE 10 : LOCALISATION DU TERRITOIRE EN REGARD DES CLIMATS DE LA FRANCE (SOURCES : JOLY ET AL. 2001).

Le territoire est sous l'influence d'un climat océanique altéré (Figure 10). Ce dernier est un intermédiaire entre le climat océanique présent plus à l'ouest, et le climat montagnard du Massif central. Les écarts de températures sont ainsi plus marqués qu'en climat océanique. Comme le montre la Figure 11, la température moyenne annuelle reste toutefois assez élevée (de l'ordre de 12°C à 14°C), avec un faible nombre de jours froids dans l'année et une amplitude thermique réduite. En raison de l'influence du Massif central, les précipitations restent relativement abondantes avec une moyenne annuelle dépassant les 900 mm. Elles se concentrent surtout au printemps et à la fin de l'automne.

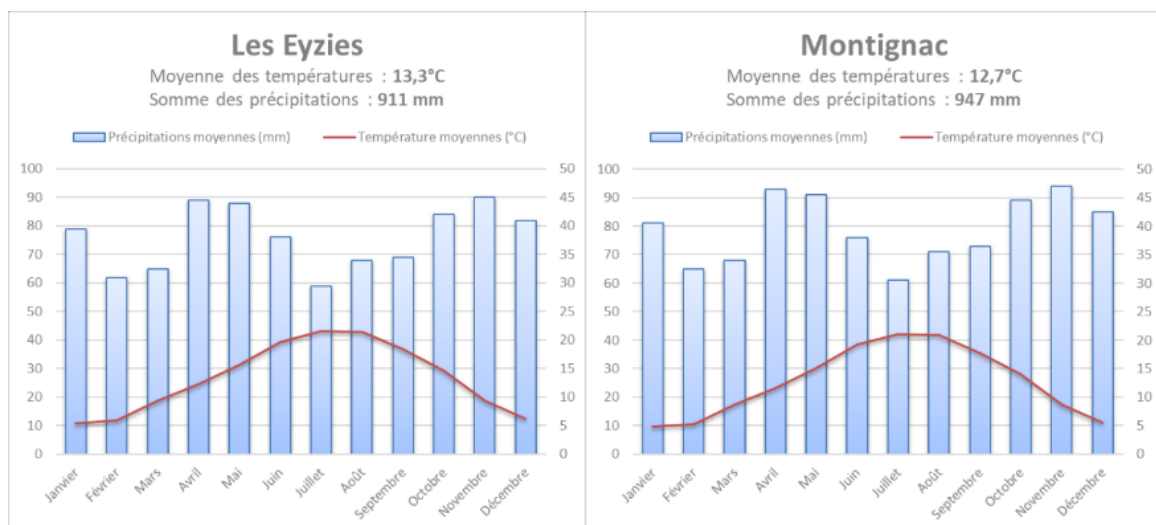


FIGURE 11 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE DES EYZIES ET DE MONTIGNAC (DONNÉES SOURCES : CLIMATE-DATA.ORG).

II.2.4 ENTITÉS ÉCOPAYSAGÈRES

Les écopaysages correspondent à des zones relativement homogènes du point de vue de la géomorphologie et de l'occupation du sol. Nous présentons Figure 12, la situation de la Vallée de l'Homme par rapport aux différents écopaysages du département.



FIGURE 12 : PETITES RÉGIONS NATURELLES (SOURCE : CAUE 24).

Trois grandes entités écopaysagères sont présentes sur le territoire.

II.2.4.1 LE SARLADAIS

Le Sarladais recouvre la grande majorité du territoire. Il se déploie sur un vaste plateau calcaire crétacé haut de 200 m en moyenne. Son érosion par la Vézère et ses différents affluents a généré une forte variabilité topographique ; falaises (Figure 13), méandres (cingles), collines (pechs), vallées et combes plus ou moins encaissées induisent une grande diversité de conditions microclimatiques propices à une large variété de milieux. Ainsi, dans les secteurs les plus secs, on

trouve, en plus de la série du chêne pubescent, la série du Chêne vert et son cortège d'espèces d'affinité méditerranéenne. Par contraste, les vallées fraîches et ombragées peuvent abriter des espèces de milieux frais ou d'affinité montagnarde. À cette diversité de conditions topographiques, s'ajoute une diversité de substrats due à la présence ponctuelle de dépôts détritiques sableux qui favorisent localement une végétation plus acidiphile (châtaignier). Cette mosaïque de conditions environnementales a également eu une influence sur l'utilisation de l'espace par l'Homme qui s'est organisée en conséquence (culture du maïs en fond de vallon, culture du noyer ou du châtaignier sur les plateaux, présence de chênes truffiers, etc.).



FIGURE 13 : VUE SUR LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE DEPUIS LES FALAISES DU CINGLE. © J.-C. ABADIE

II.2.4.2 LES CAUSSES

Les Causse correspondent à une zone réduite au nord-est du territoire, recouvrant tout ou partie des communes des Farges, Aubas et Coly-Saint-Amand. Bien que réduite en surface, cette entité est bien individualisée. Elle correspond aux zones de calcaires jurassiques compacts, dans le prolongement direct des causse du Quercy. Le secteur situé en rive gauche de la Vézère constitue le prolongement occidental du causse de Martel (Figure 14), tandis que celui en rive droite se rattache à la partie méridionale du causse de Cubjac. Les causse se caractérisent par une alternance de plateaux et de collines arides, arborant des sols caillouteux. Les phénomènes karstiques sont courants dans ces secteurs et les rivières, peu nombreuses, sont à l'origine de vallées encaissées (partie amont de la Vézère, Coly). L'aridité du substrat conjuguée à l'exposition du terrain génère des conditions microclimatiques propices à l'installation d'une végétation thermophile d'affinité méditerranéenne.



FIGURE 14 : VUE SUR LE CAUSSE DE MARTEL À L'ESCALEYROU. © J.-C. ABADIE

II.2.4.3 LE PÉRIGORD CENTRAL

Cette entité écopaysagère n'est présente que sur la marge nord-ouest de l'intercommunalité. Sa limite correspond approximativement à celle séparant le bassin hydrographique de la Vézère de celui de l'Isle. Cette limite revêt toutefois un caractère arbitraire, la transition se faisant graduellement entre Sarladais et Périgord central. Ce dernier se caractérise surtout par la prédominance des zones de placages acides sur un socle de calcaire crétacé. De manière schématique, on observe ainsi des peuplements de chênes pédonculés et de châtaigniers (auxquels viennent parfois s'ajouter le pin maritime) sur les parties sommitales et les plateaux, tandis que les versants sont occupés par des chênaies pubescentes, en mélange avec des fourrés ou des pelouses calcicoles. En Vallée de l'Homme, cet écopaysage est surtout représenté sur les communes de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart et, de manière plus marginale, à Journiac et Mauzens-et-Miremont.



FIGURE 15 : COTEAUX DE ROUFFIGNAC. © V. VÉRITÉ

II.3 Zonages d'intérêt et de protection

Plusieurs secteurs remarquables, inclus en tout ou partie sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, ont justifié un classement en zonages d'intérêt ou de protection. Ils sont figurés sur la carte suivante et listés dans le tableau page 27.

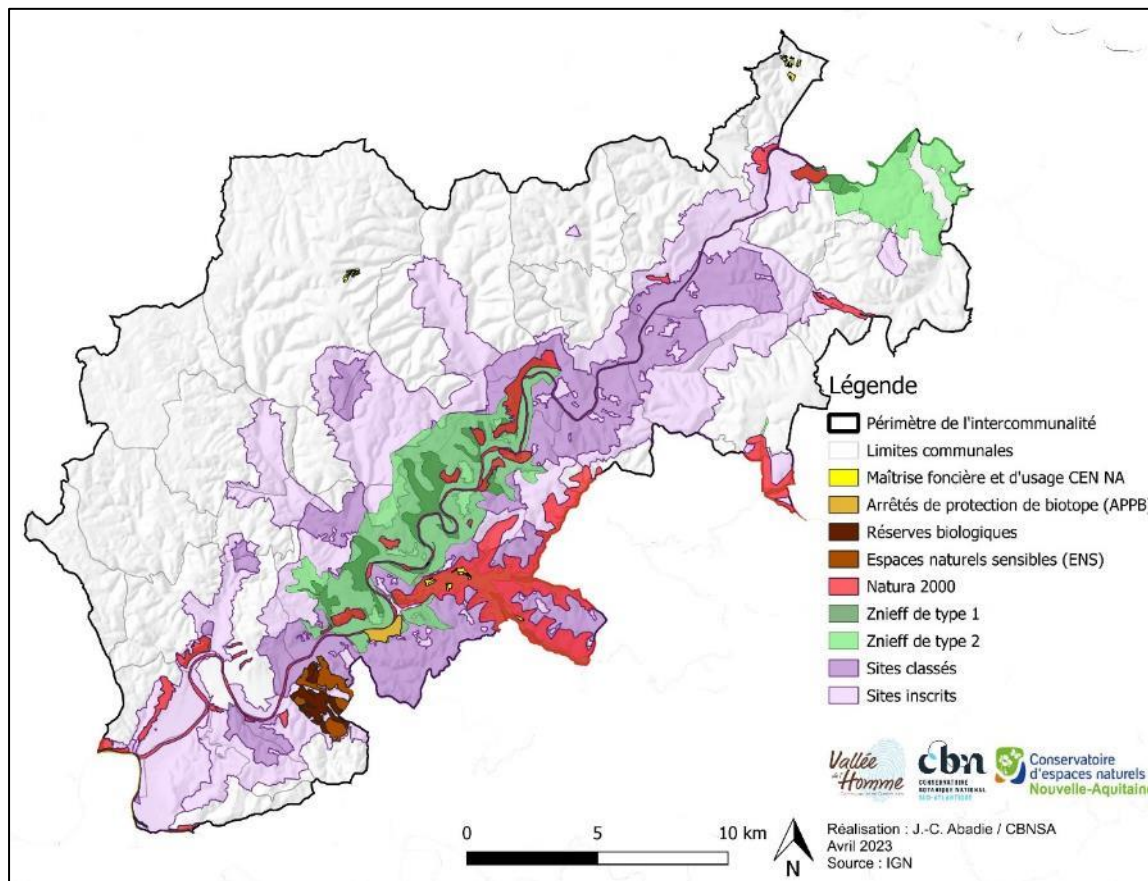


FIGURE 16 : PRINCIPAUX ZONAGES D'INTÉRÊT ET DE PROTECTION.

Si on se concentre sur les seuls zonages environnementaux, on recense :

- 20 Znieff (4 Znieff de type 2 et 16 Znieff de type 1) ;
- 6 sites Natura 2000 (celui de la vallée de la Dordogne se trouvant toutefois en marge de l'intercommunalité) ;
- 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS), le principal d'entre eux étant le domaine de Campagne, aménagé et ouvert au public ;
- 1 réserve biologique (recoupant en partie l'ENS du domaine de Campagne) ;
- 3 Arrêtés de protection de biotope ;
- 67 parcelles, réparties sur six sites, faisant l'objet d'une maîtrise foncière et d'usage de la part du CEN NA.

On note que ces zonages se trouvent, dans leur grande majorité, le long de la vallée de la Vézère et de ses affluents.

Notons enfin que la totalité de l'intercommunalité se trouve incluse au sein du Grand Site de France "Vallée de la Vézère".

TABLEAU 1 : LISTE DES ZONAGES D'INTÉRÊT ET DE PROTECTION.

Nom du site	Type de zonage
Bourg (Fanlac)	Site inscrit
Village (Saint-Amand-de-Coly)	Site inscrit
Village (Limeuil)	Site inscrit
Cingle de Limeuil	Site inscrit
Vallée de la Vézère (confluent de la Vézère et de la Dordogne)	Site inscrit
Chapelle Saint-Martin et cimetière	Site inscrit
Vallée de la Vézère	Site inscrit
Grotte de Bara-Bahau	Site classé
Cingle de Limeuil	Site classé
Site classé de la Ferrassie	Site classé
Site classé de la vallée de la Vézère et de sa confluence avec les Beunes	Site classé
Site classé de la grotte de Rouffignac	Site classé
Causse de terrasson	Znieff de type 2
La Dordogne	Znieff de type 2
Vallées et coteaux des Petites Beunes et de la Grande Beune	Znieff de type 2
Zone des falaises calcaires de la vallée de la Vézère	Znieff de type 2
Coteau de l'Escaleyrou	Znieff de type 1
Coteau de la Roque Saint-Christophe	Znieff de type 1
Coteau de Marzac	Znieff de type 1
Coteau de Saint Cirq du Bugue et des Eyzies	Znieff de type 1
Coteau de Saint-Leon sur Vézère (Cote de Jord)	Znieff de type 1
Coteau de Tursac (la Madeleine)	Znieff de type 1
Coteau de Tursac (rive gauche)	Znieff de type 1
Coteau des Eyzies	Znieff de type 1
Coteau des Eyzies et de Manaurie	Znieff de type 1
Coteau du Bugue	Znieff de type 1
Coteau calcaires de la vallée de la Dordogne	Znieff de type 1
Coteau du Coly	Znieff de type 1
Coteau du Moustier (bois du Ruth)	Znieff de type 1
Falaises de la Vézère (les Tours)	Znieff de type 1
Pelouses et friches calcaires des Beunes	Znieff de type 1
Vallées marécageuses des Beunes	Znieff de type 1
La Dordogne	Natura 2000
Vallées des Beunes	Natura 2000
Tunnel de Saint-Amand-de-Coly	Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne	Natura 2000
La Vézère	Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère	Natura 2000
Domaine Campagne	Espace naturel sensible (ENS)
Cingle de Limeuil	Espace naturel sensible (ENS)
Réserve biologique de Campagne	Réserve biologique
Rivière Dordogne	Arrêtés de protection de biotope (APPB)
Sites À Faucon Pèlerin (Falaise du Cingle)	Arrêtés de protection de biotope (APPB)
Tunnel De Saint-Amand-De-Coly	Arrêtés de protection de biotope (APPB)
Carrière des Combarelles (5 parcelles)	Maîtrise foncière et d'usage CEN NA
Coteau du Légal (25 parcelles)	Maîtrise foncière et d'usage CEN NA
Grotte de Vieil Mouly (1 parcelle)	Maîtrise foncière et d'usage CEN NA
Prairies et pelouses du Bas Graulet (19 parcelles)	Maîtrise foncière et d'usage CEN NA
Vallée de la Grande Beune (15 parcelles)	Maîtrise foncière et d'usage CEN NA
Vallée de la Vézère - Les Tours (2 parcelles)	Maîtrise foncière et d'usage CEN NA

Partie III- BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE NATUREL : BILAN DU TRAVAIL RÉALISÉ

III.1 Habitats naturels : cartographie des habitats potentiels (CarHab)

Cartographie potentielle des habitats

Exemple d'utilisation des cartes du programme national CarHab dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale

Mis en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, le programme national de « **Cartographie des habitats naturels (CarHab)** » a pour objectif de produire, de 2020 à 2025, une cartographie nationale prédictive des habitats naturels et semi-naturels de France métropolitaine et d'Outre-mer par télédétection à l'échelle du 1/25000^e.

Ce programme est mené dans le cadre d'une étroite collaboration entre les Conservatoires Botaniques nationaux (CBN), l'UMS PatriNat, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), le laboratoire EVS de l'Université de Saint-Étienne et l'Office français de la biodiversité (OFB). Les CBN ont la charge de la mise en œuvre du programme à l'échelle départementale en suivant la méthodologie nationale élaborée à l'issue de près de 10 ans de recherche méthodologique et de tests sur des territoires pilotes.

La démarche méthodologique repose sur **une approche de modélisation cartographique** :

- Des **biotopes** : ils correspondent à une portion du territoire écologiquement homogène (conditions édaphiques et climatiques identiques) possédant une communauté végétale stable (potentialité végétale) ainsi que des communautés de substitutions (stades dynamiques). La définition des biotopes repose sur la combinaison de 8 paramètres écologiques : caractère littoral, étage thermique, ombroclimat, continentalité, variante bioclimatique, humidité du sol, acidité du sol et durée d'enneigement. Une typologie nationale des biotopes a été élaborée et les cartes des biotopes sont obtenues par modélisation à l'aide de l'algorithme Random Forest. Les variables abiotiques prises en compte sont principalement topographiques, climatiques, géologiques.
- Des **physionomies des végétations** : elles constituent les principaux stades de la dynamique temporelle d'une série de végétation donnée. Elles sont répertoriées au sein d'une typologie nationale hiérarchisée et les cartes sont réalisées à partir de la segmentation des images de la BD Ortho et de la classification semi-automatisée d'images satellites Sentinel de 2 à 10 m de résolution.

- Des **habitats naturels et semi-naturels** : leur spatialisation est produite à partir du croisement des cartographies issues de la modélisation des biotopes et des physionomies des végétations. Ainsi, chaque polygone issu de ce croisement comprend des informations relatives aux biotopes (8 paramètres écologiques) et aux physionomies des végétations. Un rattachement de ces deux informations aux typologies des habitats permet de produire une cartographie des habitats EUNIS et des habitats d'intérêt communautaire.

Toutes les informations liées à la démarche méthodologique du programme CarHab sont disponibles sur la notice nationale (<https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/418341>) et les résultats cartographiques devraient être consultables via le viewer (<https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>) à partir de 2024.

En 2023, la finalisation de la cartographie des habitats du programme CarHab à l'échelle du département de la Dordogne permet d'extraire les premières cartographies d'habitats, notamment dans le cadre de cet ABC.

S'agissant de résultats issus de modélisations, il est important de rappeler que ces cartographies d'habitats restent peu exploitables à une échelle plus fine à cause :

- De l'absence de modélisation des habitats très ponctuels (affleurements rocheux, habitats de pelouses annuelles...) due à la résolution des variables exploitées par le modèle qui n'a pas permis de les spatialiser ou aux habitats n'ayant qu'un trop faible nombre de données dans le département (pelouse de bas marais) pour pouvoir être modélisés.
- Des lacunes de connaissance de plusieurs syntaxons, de leur écologie et de leur chorologie dans certains secteurs du département.
- Du faible nombre de données produites dans les secteurs très anthropisés (souvent dominés par les cultures) ce qui limite la production et la précision des données d'apprentissage.

Ainsi, une approche synthétique a été préférée ici dans l'attente des travaux qui seront réalisés à la suite des résultats cartographiques de CarHab à l'échelle régionale et nationale (en particulier l'amélioration des connaissances sur les séries de végétations mais aussi les choix sémiologiques...).

Une cartographie des habitats EUNIS et une cartographie des habitats d'intérêt communautaire (HIC) ont été produites sur le périmètre de la CCVH totalisant 99 habitats EUNIS et 22 HIC. Ainsi, il apparaît qu'une grande partie du territoire concerné est couvert par des habitats d'intérêt communautaire. Néanmoins, ces habitats peuvent être soumis à des conditions d'éligibilité. Par exemple, l'habitat 9340 n'est réellement éligible que si *Quercus ilex* est dominant. De même, l'habitat 9230 n'est d'intérêt communautaire que si *Quercus pyrenaica* domine. Ces habitats restent donc potentiels sur de larges plages du territoire. A contrario, nombre d'habitats patrimoniaux n'ont pas été figurés car seuls les habitats dominants et les plus fréquents ont été retenus.

La représentation cartographique de ces habitats est donc nettement déficitaire, particulièrement sur les coteaux et les vallées de ce territoire. À titre d'exemple, l'habitat de landes sèches européennes (4030) n'a pas été correctement modélisé car facilement confondu avec d'autres physionomies (notamment d'ourlets ou de fourrés).

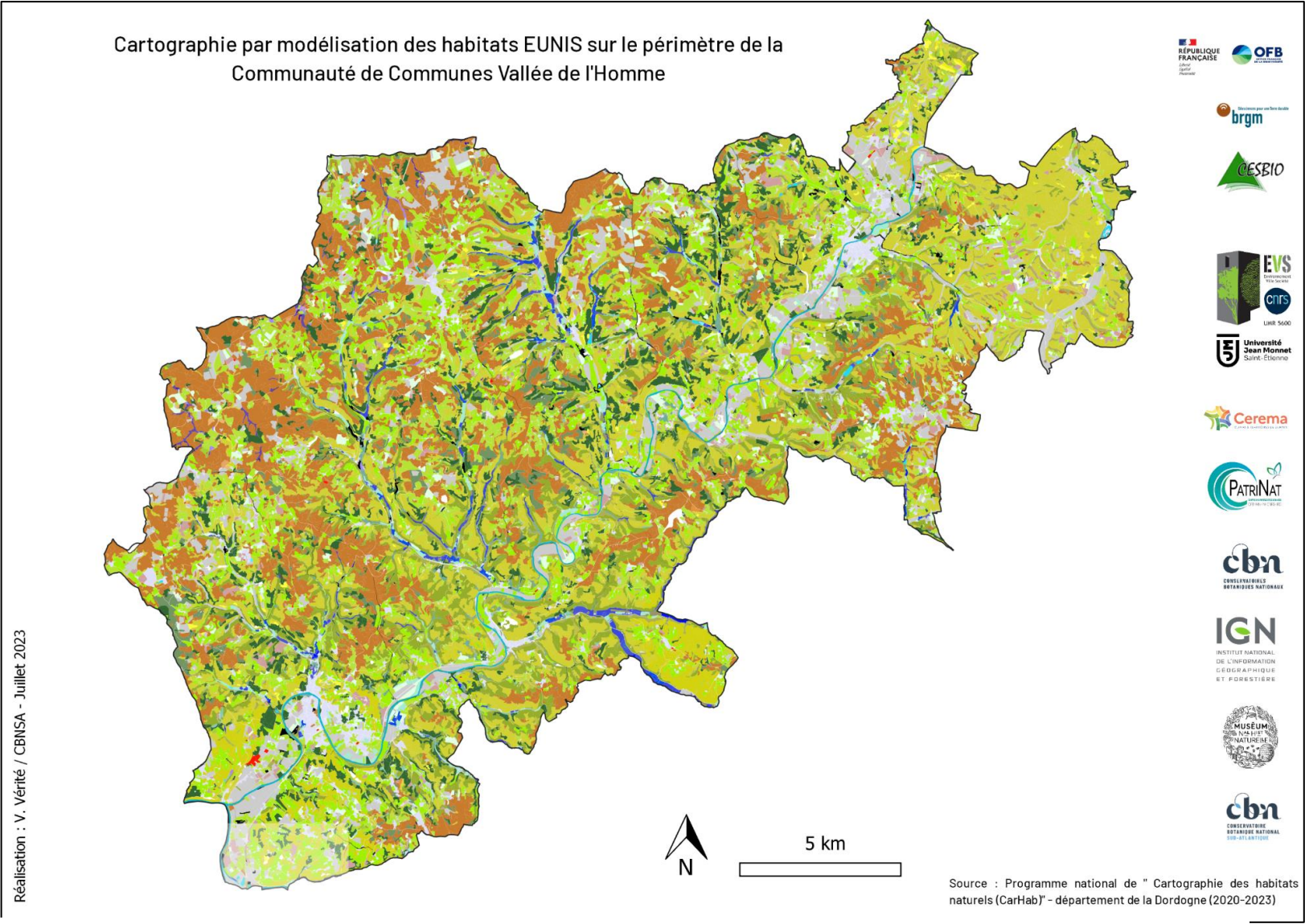








































































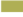




























FIGURE 17. CARTOGRAPHIE DE MODÉLISATION DES HABITATS EUNIS.

Cartographie par modélisation des habitats EUNIS sur le périmètre de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Habitats EUNIS

-  C1 - Eaux dormantes de surface
-  C1.2 - Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
-  C1.221 - Couvertures de lentilles d'eau
-  C1.224 - Colonies flottantes d'Utricularia australis et d'Utricularia vulgaris
-  C2.18 - Végétations oligotrophes acidiphiles des ruisseaux de sources
-  C2.25 - Végétations acides oligotrophes des cours d'eau à débit rapide
-  C2.27 - Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit rapide
-  C2.3 - Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
-  C2.32 - Métopotamon et hypopotamon
-  C3.232 - Typhaies à Typha angustifolia
-  C3.24 - Communautés non-graminoïdes de moyenne-haute taille bordant l'eau
-  C3.243 - Communautés à Rubanier dressé
-  C3.247 - Communautés à Prêle des eaux
-  C3.24A - Tapis de Scirpe des marais
-  C3.251 - Glycériaies
-  C3.26 - Formations à Phalaris arundinacea
-  C3.4131 - Communautés à Eleocharis multicaulis
-  D1.14 - Fourrés des tourbières bombées à Myrica gale
-  D5.21 - Communautés de grands Carex (magnocariçales)
-  E1.11 - Gazon eurasibériens sur débris rocheux
-  E1.12 - Gazon pionniers eurasibériens des sables calcaires
-  E1.2 - Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases
-  E1.262 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus
-  E1.262H - Mesobromion aquitain
-  E1.272E - Xerobromion aquitain
-  E1.7 - Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes
-  E1.721 - Pelouses némorales à Agrostis et Festuca
-  E2 - Prairies mésiques
-  E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
-  E2.111 - Pâturages à Ivraie vivace
-  E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
-  E2.21 - Prairies de fauche atlantiques
-  E2.211 - Prairies atlantiques à Arrhenatherum
-  E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
-  E2.64 - Pelouses des parcs
-  E3.4 - Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses
-  E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
-  E3.41B - Prairies à Joncs et à Crételle
-  E3.44 - Gazon inondés et communautés apparentées
-  E3.51 - Prairies à Molinia caerulea et communautés apparentées
-  E3.511 - Prairies calcicolines à Molinie bleue
-  E3.512 - Prairies acidoclines à Molinie bleue
-  E3.52 - Prairies à Juncus squarrosus et gazon humides à Nardus stricta
-  E5.1 - Végétations herbacées anthropiques
-  E5.21 - Ourlets xérotrophes
-  E5.22 - Ourlets mésophiles
-  E5.31 - Formations à Pteridium aquilinum subatlantiques
-  E5.411 - Voies des cours d'eau (autres que Filipendula)
-  E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par Filipendula
-  E5.421 - Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides
-  E5.43 - Lisières forestières ombragées
-  F3.1 - Fourrés tempérés
-  F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
-  F3.1112 - Fourrés à Prunellier et Ronces atlantiques
-  F3.11212 - Fourrés à Prunellier et Lierre atlantiques
-  F3.132 - Fourrés à Bourdaine, Sorbier, Chèvrefeuille
-  F3.15 - Fourrés à Ulex europaeus
-  F3.16 - Fourrés à Juniperus communis
-  F3.171 - Fourrés de Noisetiers atlantiques et subatlantiques
-  F3.22 - Fourrés caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux
-  F4.23 - Landes atlantiques à Erica et Ulex
-  F4.239 - Landes naines aquitano-ligériennes à Ajoncs
-  F9.12 - Fourrés ripoles planitiaires et collinéennes à Salix
-  F9.211 - Saussaies marécageuses occidentales à Saule cendré
-  FB.31 - Vergers d'arbustes et d'arbres bas
-  FB.4 - Vignobles
-  G1 - Forêts de feuillus caducifoliés
-  G1.11 - Saulaies riveraines
-  G1.21 - Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
-  G1.2115 - Aulnaies-frênaies à Grande prêle
-  G1.2132 - Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes
-  G1.22 - Forêts mixtes de Quercus - Ulmus - Fraxinus des grands fleuves
-  G1.411 - Aulnaies marécageuses méso-eutrophes
-  G1.631 - Hêtraies neutrophiles médio-européennes collinéennes
-  G1.6321 - Hêtraies à Jacinthe des bois calcicolines
-  G1.66 - Hêtraies calcicoles médio-européennes
-  G1.71 - Chênaies à Quercus pubescens occidentales et communautés apparentées
-  G1.7111 - Chênaies à Quercus pubescens sud-occidentales
-  G1.7B5 - Chênaies à Quercus pyrenaica françaises
-  G1.81 - Bois atlantiques de Quercus robur et Betula
-  G1.85 - Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides
-  G1.91112 - Boulaies humides aquitano-ligériennes
-  G1.A - Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés
-  G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus
-  G1.A11 - Chênaies atlantiques mixtes à Hyacinthoides non-scripta
-  G1.A12 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
-  G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior
-  G1.A17 - Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques
-  G1.A41 - Forêts de ravin médio-européennes
-  G1.C - Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés
-  G1.C1 - Plantations de Populus
-  G1.C2 - Plantations de Quercus caducifoliés exotiques
-  G1.C3 - Plantations de Robinia
-  G2.123 - Chênaies à Quercus ilex aquitaniennes
-  G3.713 - Plantations de Pin maritime des Landes
-  G3.F - Plantations très artificielles de conifères
-  H5.3 - Habitats sans végétation ou à végétation clairsemée sur substrats minéraux ne résultant pas d'une activité glaciaire récente
-  I1.1 - Monocultures intensives
-  I1.2 - Cultures mixtes des jardins maraichers et horticulture
-  Limites communales
-  Surfaces artificialisées

Réalisation : V. Verré / CBNSA - Juillet 2023



Source : Programme national de " Cartographie des habitats naturels (CarHab)" - département de la Dordogne (2020-2023)

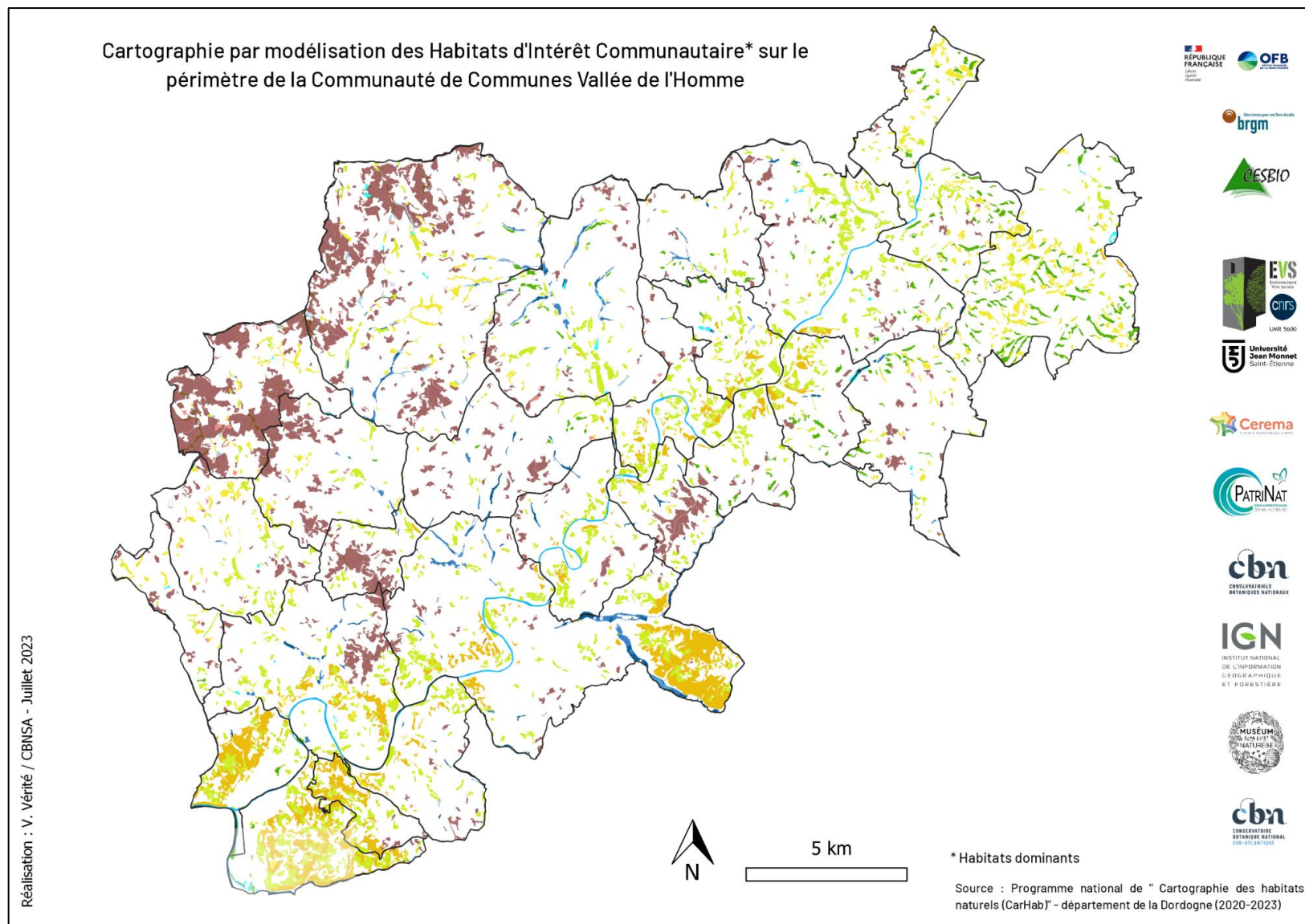












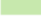



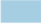









FIGURE 18 : CARTOGRAPHIE DE MODÉLISATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Cartographie par modélisation des Habitats d'Intérêt Communautaire sur le périmètre de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme

 Limites communales

 Surfaces artificialisées

Habitats d'Intérêt Communautaire

-  3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)
-  3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto Nanojuncetea,
-  3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.,
-  3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
-  3160 - Lacs et mares dystrophes naturels
-  3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion,
-  3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.
-  4030 - Landes sèches européennes
-  5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
-  6120 - Pelouses calcaires de sables xériques
-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables]
-  6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
-  6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)
-  6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
-  6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
-  9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
-  9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
-  9190 - Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur
-  91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
-  91F0 - Forêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)
-  9230 - Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica
-  9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Les cartographies CarHab ouvrent de nombreuses perspectives dans le cadre des futurs travaux de connaissance du patrimoine naturel, de protection de la nature et d'aménagement du territoire.

Ces données pourront contribuer aux atlas des habitats naturels et des biotopes à plusieurs échelles (départementale, régionale et nationale) et pourront nourrir les réflexions en matière d'évaluation de la fréquence des habitats et de la responsabilité de chaque territoire.

L'utilisation des approches de modélisation permet de faciliter le processus de spatialisation des habitats sur l'ensemble d'un département en une année. Les sources de données produites, aux caractéristiques différentes (physionomie, biotope et habitats), ont permis d'élaborer plusieurs cartes apportant, pour chacune d'elles, des informations complémentaires pour appréhender un territoire sur les plans écologique, végétaux et de gestion. À partir de ces cartes, il est possible de mettre **en exergue des secteurs à enjeux de conservation** sur le département, en particulier ceux liés à la directive Habitat-Faune-Flore. Même si l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire n'a pas pu être cartographié, **ces cartes permettront de cibler et de rendre plus efficaces les futures prospections de terrain** complémentaires, nécessaires à la spatialisation de certaines espèces végétales, de syntaxons et d'habitats.

Ces cartographies peuvent également **contribuer à un objectif de désignation et de réévaluation d'aires protégées**. À partir de la définition et de la hiérarchisation des zones à forts enjeux de conservation, il est possible de **mieux appréhender la délimitation écologique et paysagère des espaces naturels** (réserves naturelles, ZNIEFF, sites Natura 2000...).

Ces cartographies peuvent également contribuer à **l'identification et à la caractérisation des éléments de la trame verte et bleue (TVB)**. Selon le code de l'environnement et d'après la cartographie des biotopes, il est possible de dresser la typologie de la trame verte et de la trame bleue en s'appuyant sur les données d'humidité du sol.

La mise à jour de ces cartographies permettrait de répondre à la **mise en évidence des changements globaux**. La cartographie régulière des physionomies constituerait un outil particulièrement intéressant pour observer les changements dans la gestion et l'actualisation des cartographies des biotopes, à des pas de temps plus large (10-20 ans), s'avèrerait pertinente pour mettre en exergue des changements écologiques. Des analyses diachroniques des cartes d'habitats, en y incluant des données d'usages de sols, pourraient être réalisées en vue d'évaluer l'impact des changements qui s'opèrent à l'échelle départementale.

III.2 Faune et Flore

Avertissement : les résultats présentés dans cette partie sont tributaires de l'état des connaissances disponibles au moment de la rédaction de ce document, elles constituent un premier état des lieux ayant vocation à évoluer dans le temps. Rappelons également que ni la centralisation des ressources bibliographiques, ni les inventaires de terrain ne peuvent prétendre à l'exhaustivité.

III.2.1 ORIGINE DES DONNÉES

La Figure 19 ci-dessous récapitule les sources à l'origine des données pour la faune et la flore. On trouvera en Annexe 1 la liste complète des contributeurs.

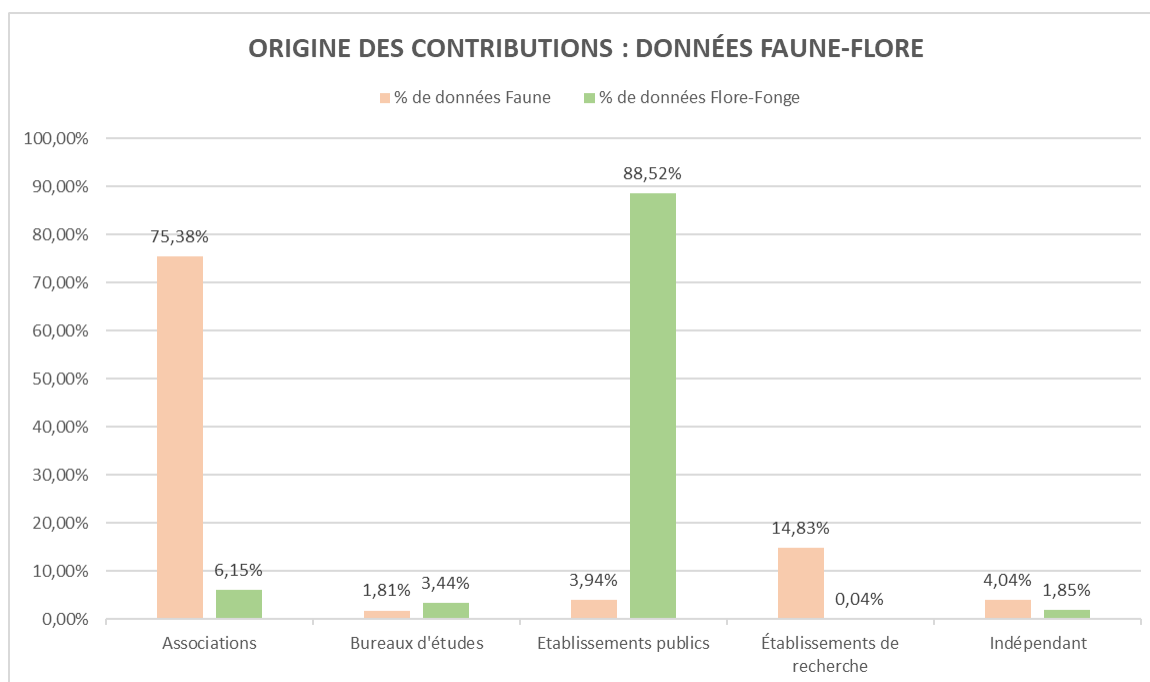


FIGURE 19 : ORIGINE DES DONNÉES.

On constate que l'origine des données varie fortement selon que l'on considère les jeux de données faune ou flore :

Pour la flore, la très grande majorité des données (88,5%) sont d'origine publique. Elles correspondent dans leur quasi-totalité aux données collectées par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique dans le cadre de ses différents programmes en Dordogne, en particulier l'inventaire de la flore sauvage du département (Abadie et al. 2020). Les associations sont la deuxième source de données. Elles correspondent essentiellement à la Société botanique et mycologique du Périgord (SBMP), et à la section départementale de la Société Française d'Orchidophilie (SFO). Ces sociétés comptent des membres très actifs, mais en effectif relativement limité en comparaison à leurs homologues pour la faune, ce qui explique la forte disparité des contributions des associations pour la faune et la flore. Les autres sources de données restent, pour la flore, relativement marginales.

Pour la faune, la majorité des données (75,38%) proviennent du réseau associatif naturaliste. Ces données ont été collectées par 21 structures associatives dans le cadre de différents programmes, dont l'ABC, en Dordogne. Les données originaires des « établissements publics » sont la deuxième source de collecte de données. Ils regroupent les données issues du GBIF, de l'INRAE, du MNHN, d'Universités... A noter, que ces structures ne sont pas forcément les producteurs de la donnée mais qu'elles la bancarisent à travers leur système d'information pour la mettre ensuite à disposition. C'est surtout le cas du GBIF (Global Biodiversity Information Facility). Ce système mondial d'information sur la biodiversité est un réseau international et une infrastructure de données fournissant à tous et partout un accès libre aux données.

III.2.2 SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES NATURALISTES PRÉEXISTANTES ANTÉRIEURES À L'ABC (2010-2021)

Les jeux de données, issus des plateformes régionales SINP (OBV NA, Observatoire FAUNA), utilisés pour l'ensemble des analyses de cette partie du rapport comprennent les données produites entre le 01/01/2010 et le 31/12/2021. Pour intégrer les jeux de données, les données doivent aussi avoir un statut de validité défini comme « probable » ou « certain » ; ainsi les données « douteuses » ou « très douteuses » selon la procédure de validation régionale des données d'occurrence de taxon, sont exclues. De même, les données doivent être conformes au cahier des charges techniques du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel qui précise les éléments minimaux (date, nom taxon, géométrie, ...) qui doivent être associés à une donnée.

La majorité des données existantes sur le territoire de la CCVH a pu être renseignée précisément (point, géométrie, centroïde de site) ou au lieu-dit, ce qui correspond au grain de précision le plus fin permettant de connaître l'emplacement exact du taxon recensé. Néanmoins, certaines données sont moins précises et ne peuvent être exploitées que pour une partie des analyses. Par exemple, les données à la commune ne peuvent intégrer les analyses qu'à l'échelle de la commune. Elles ne peuvent pas être utilisées dans les rendus cartographiques à une échelle plus fine (ex. maille 1km x 1km). À l'inverse, une donnée dont la précision géométrique est renseignée sous forme de polygones ou de mailles chevauchant 2 communes distinctes sans précision sur la commune d'observation, ne peuvent intégrer les analyses à l'échelle de la commune. Bien d'autres cas peuvent nous amener à prendre en compte ou à exclure une donnée. Cela explique pourquoi les résultats présentés dans les graphiques et cartographies peuvent parfois varier.

III.2.2.1 OBJECTIFS

La compilation des données préexistantes sur le territoire étudié est un préalable essentiel permettant de rassembler, valoriser et mettre à disposition les données auparavant dispersées. Elle constitue un premier socle de connaissance et une première étape d'identification des secteurs lacunaires sur lesquels prioriser les inventaires.

Ce travail de synthèse consiste à **centraliser, normaliser, et valider scientifiquement** des données dispersées existantes, issues de divers producteurs ou des ressources documentaires.

Diverses études antérieures au programme d'ABC ont été réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, certaines sous commande d'institutions publiques, telles que l'intercommunalité, les communes, le Conseil départemental ou encore l'Etat, sans que les données concernées n'aient été forcément rassemblées. Ces données sont considérées comme publiques au sens de la législation. D'autres données ont été collectées dans le cadre d'études sous maîtrise d'ouvrage privée. Si une partie de ces données a déjà été centralisée au sein des plateformes de gestion de données (gérées par le CBNSA pour la flore et l'Observatoire FAUNA pour la faune), de nombreuses données issues d'études ponctuelles diverses restaient à identifier, recenser, centraliser et exploiter.

III.2.2.2 MÉTHODE

III.2.2.2.1 EXPLOITATION DES DONNÉES PRÉEXISTANTES INTÉGRÉES AUX PLATEFORMES PUBLIQUES DE GESTION DE DONNÉES

De nombreuses données préexistantes sont déjà centralisées sur les plateformes publiques régionales de gestion informatique de données :

- l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV , obv-na.fr) géré par le CBNSA, pour les données floristiques, fongiques et relatives aux habitats ;
- l'Observatoire FAUNA (observatoire-fauna.fr) géré par l'Observatoire FAUNA, pour les données faunistiques.

Ces données sont issues d'études de terrain produites par le réseau de producteurs de données (privées ou publiques) et de dépouillements bibliographiques ayant déjà été réalisés.

A ces données préexistantes ont été ajoutées des données issues de la sollicitation de structures/personnes (publiques ou privées) susceptibles de détenir des données naturalistes non versées aux plateformes publiques régionales.

III.2.2.2.2 SOLLICITATIONS DES PRODUCTEURS DE DONNÉES

Une enquête auprès des potentiels producteurs de données a été effectuée en tout début de programme, durant l'hiver 2021-2022, afin de recenser les études ayant conduit à la production de données d'occurrences de taxons et n'ayant pas été intégrées antérieurement aux plateformes publiques de gestion de données.

Une liste des potentiels producteurs de données a été établie.

Concernant les structures, on peut citer :

- les associations : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), Cistude Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Dordogne (FDAAPPMA 24), Locusta, la Société Linnéenne de Bordeaux (SLB), la Société Botanique et Mycologique du Périgord (SBMP), la Société Française d'Orchidophilie d'Aquitaine (SFO Aquitaine),... ;
- les collectivités : la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, les communes, le Conseil Départemental de la Dordogne (CD 24), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD),... ;

- les établissements publics : l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- les bureaux d'étude : Gereia, Ecosphère, Biotope, Eliomys, VyaNature, ETEN environnement, ...

À ces structures s'ajoutent un certain nombre de naturalistes indépendants connus et reconnus, susceptibles de détenir de la donnée sur le territoire.

Un courriel a été envoyé aux personnes contact afin de s'informer de l'existence (et, le cas échéant, de la transmission) d'informations relatives aux projets les concernant et situées dans le secteur étudié. Les producteurs ayant répondu ont été ensuite contactés pour étudier les modalités techniques de la valorisation des informations naturalistes correspondantes. Cette valorisation des données publiques ou privées a été faite dans le respect du droit moral des auteurs de données, conformément à la législation en vigueur.

III.2.2.2.3 SÉLECTION, NORMALISATION, VALIDATION ET INTÉGRATION DES DONNÉES

Les données reçues ont été analysées et triées selon leur exploitabilité. Cette étape consiste à en déterminer la pertinence pour l'étude et la fiabilité et à considérer, le cas échéant, la possibilité de leur intégration dans les plateformes informatiques. Les données sélectionnées ont été :

- harmonisées et normalisées selon les formats standards de données et métadonnées du SINP et les référentiels taxonomiques en vigueur ;
- validées scientifiquement par des experts contrôlant leur cohérence, ce qui vise à garantir la fiabilité de l'observation ;
- intégrées aux plateformes publiques de gestion de données.

Il est important de préciser que parmi les jeux de données transmis, un nombre important n'ont pu être exploités du fait de leur imprécision, de l'incompatibilité de leur format de transmission ou de leur non-conformité vis-à-vis du cahier des charges SINP.

III.2.2.3 BILAN DES CONNAISSANCES FAUNE ET FLORE PRÉEXISTANTES

III.2.2.3.1 PRESSION D'OBSERVATION

III.2.2.3.1.1 Répartition des observations dans le temps

La Figure 20 ci-dessous permet de visualiser la répartition des observations au cours des années précédant la mise en œuvre de l'ABC.

À noter que seules les données précises temporellement, non issues de synthèses pluriannuelles ont été considérées pour cette analyse.

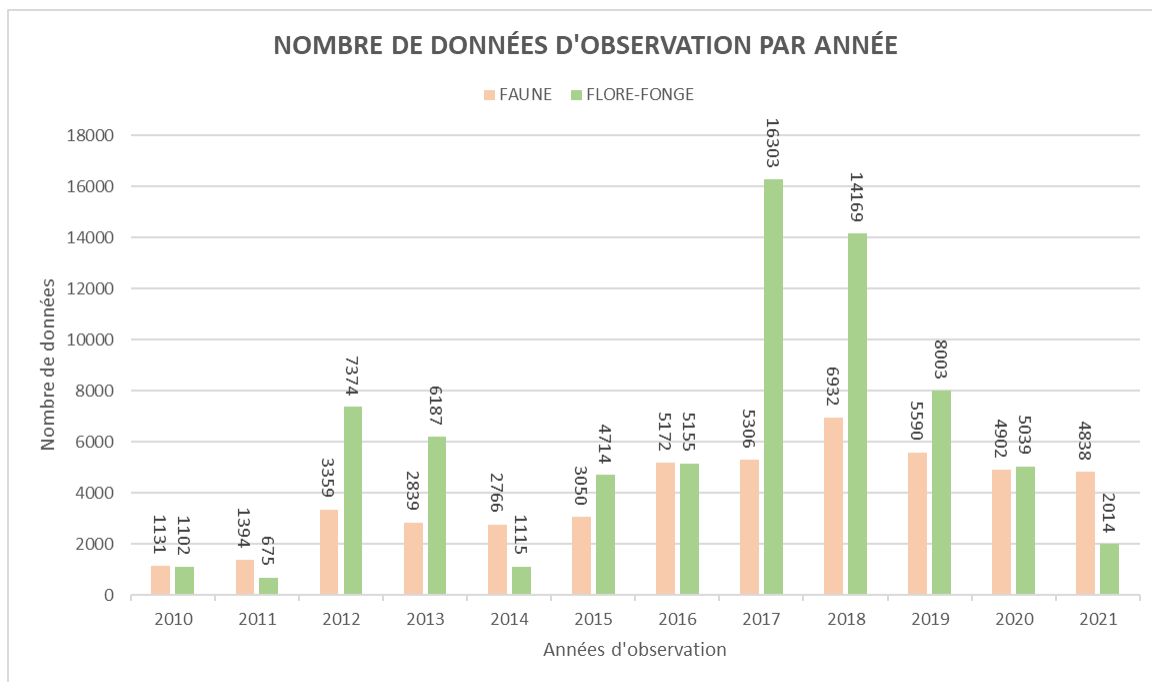


FIGURE 20 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR ANNÉE.

Pour la flore et la fonge, le réseau associatif est à l'origine de plusieurs centaines d'observations par an, régulièrement réparties au cours des années. Comme évoqué précédemment, le CBN Sud-Atlantique a collecté la plus grande partie des données connues dans le secteur, les fluctuations observées au cours du temps correspondent ainsi au déploiement de différents programmes d'amélioration des connaissances : étude des pelouses calcicoles en 2012-2013 et, surtout, inventaire de la flore sauvage du département de la Dordogne entre 2015 et 2019, qui aura permis de mener des inventaires sur plusieurs secteurs de la Vallée de l'Homme entre 2017 et 2019.

Pour la faune, on note à partir de 2012, une augmentation du nombre d'observations. Cette augmentation est consécutive à la fourniture du jeu de données historiques « oiseaux » de la LPO Aquitaine, qui ne couvre que la période 2012-2021. Entre 2012 et 2021, la production annuelle de données faune est comprise entre 3000 et 7000 données, fluctuant au cours du temps en fonction de l'émergence et de la mise en œuvre de différents programmes d'amélioration des connaissances (plans régionaux d'actions par exemple) et de la dynamique du réseau de bénévoles des structures associatives. Pour autant, compte tenu de la superficie du territoire, ce nombre d'observations annuelles reste faible.

III.2.2.3.1.2 Répartition des observations par groupes

Nous avons jusqu'ici considéré globalement les données faune et flore-fonge. Chacun de ces jeux de données inclut des groupes très hétérogènes, aux connaissances souvent très inégales. La Figure 21 permet d'observer ces disparités de connaissances. Notons que l'échelle de l'axe des ordonnées est différente d'un facteur deux pour la faune et la flore.

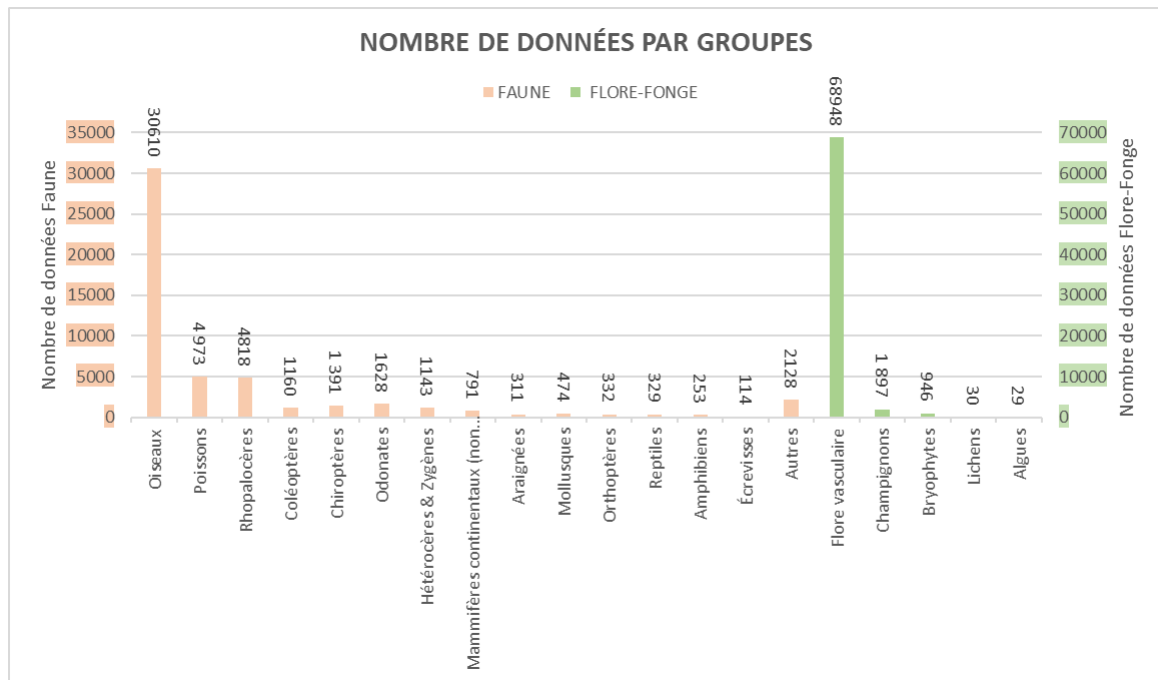


FIGURE 21 : NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR GROUPE.

Pour la flore et la fonge, l'écrasante majorité des données disponibles concerne la flore vasculaire. Les programmes d'inventaires récemment menés en Dordogne sur ce groupe ont permis la récolte massive de nouvelles données, ainsi que la centralisation de la grande majorité de données existantes *via* des mutualisations avec les associations naturalistes du territoire, ou encore le dépouillement de la bibliographie.

Notons par ailleurs que les plantes vasculaires sont le groupe le plus abordable pour les naturalistes s'intéressant au monde végétal. Par opposition, les Bryophytes, les Algues, les Lichens et les Champignons sont des groupes de détermination beaucoup plus complexe. Outre une littérature et un matériel spécifique (microscope, réactifs chimiques), c'est bien la capacité d'expertise de ces groupes qui constitue aujourd'hui le principal frein à leur étude, tant le nombre de naturalistes impliqués dans l'étude de ces taxons est faible.

Soulignons toutefois le cas particulier des Champignons, qui bénéficient en Dordogne des activités de la section mycologie de la SBMP. Cette dernière compte en son sein plusieurs experts et conduit régulièrement des sorties sur le terrain. C'est à elle que nous devons le quasi-totalité des données disponibles sur les Champignons en Dordogne.

Pour la faune, à l'instar de la flore, un groupe rassemble la majorité des données disponibles : les Oiseaux. L'avifaune fait l'objet depuis longtemps de suivis et d'inventaires réguliers, c'est l'un des premiers groupes faunistiques sur lequel les naturalistes ont porté une attention particulière. En plus de constituer un des groupes les plus abordables, en comparaison à d'autres et sans jugement de valeur, le réseau de bénévoles conséquent de la LPO notamment, permet de multiplier les observations.

Les disparités du nombre de données entre les autres groupes peuvent s'expliquer par différents facteurs :

- Des groupes ont bénéficié d'inventaire spécifique dans le cadre de déclinaisons régionales de plans nationaux d'action (ex. Chiroptères, Odonates, Lépidoptères).
- Certains groupes sont constitués pour partie d'espèces discrètes et peu abondantes, difficilement observables sans méthode d'inventaire spécifique et recherche approfondie (ex. Reptiles, Amphibiens, Ecrevisses).
- D'autres part, pour plusieurs groupes, leur complexité ou leur grande diversité nécessite un niveau d'expertise et des compétences de détermination poussés, nécessitant parfois un matériel spécifique (ex. Mollusques, Araignées, certaines familles d'Insectes).

Soulignons par ailleurs le cas des Poissons, ressortant comme le second groupe en termes de nombre de données. Cette deuxième place s'explique par la manière dont sont bancarisées les données provenant de résultats de pêches électriques. La bancarisation est telle qu'un individu d'une espèce correspond à une donnée d'observation. Donc, à titre d'exemple, sur une station de pêche électrique avec 100 individus d'une même espèce, il y a 100 données d'observations. Si l'on compare à la majorité des autres groupes, comme les Chiroptères, la bancarisation est telle que, sur un gîte où l'on dénombre 100 individus d'une même espèce, il n'y aura qu'une seule donnée d'observation.

III.2.2.3.1.3 Répartition des observations sur le territoire

Le Tableau 2 fait état pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles, par groupe, avant les phases d'inventaires de l'ABC. Il permet notamment d'identifier, par groupe, les communes possédant le moins de données. À noter toutefois que plus une commune présente une superficie importante, plus elle est susceptible de présenter un nombre de données d'observation important.

Pour la flore et la fonge, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre de données d'observations rattachables à une commune antérieurement à l'ABC : 71 850.
- Commune avec le plus de données d'observation : Les Eyzies (16 353).
- Commune avec le moins de données d'observation : Saint-Avit-de-Vialard (536).

Pour la faune, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre de données d'observations rattachables à une commune antérieurement à l'ABC : 40 861.
- Commune avec le plus de données d'observation : Les Eyzies (7964).
- Commune avec le moins de données d'observation : Audrix (199).

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition des observations disponibles sur le territoire, à différentes échelles (communale, maille 5km x 5 km, maille de 1km x 1km), avant les phases d'inventaires de l'ABC.

Ces cartographies ont également été déclinées pour plusieurs groupes : Flore vasculaire, Champignons, Bryophytes, Lichens, Algues, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Rhopalocères, Orthoptères, Odonates et Chiroptères. Elles sont consultables en Annexe 2.

Du tableau et des cartographies, nous pouvons tirer quelques considérations générales, valables tant pour la faune que pour la flore et la fonge :

En considérant l'ensemble des groupes faune d'une part et l'ensemble des groupes flore-fonge d'autre part, il n'existe pas réellement de « zones blanches » à l'échelle de la Vallée de l'Homme (sauf à descendre à une échelle très fine). Ce constat est évidemment tout autre lorsque l'on détaille la répartition des observations pour chacun des différents groupes (cf. Annexe 2). En se référant au Tableau 2, pour certains groupes, des lacunes de connaissances importantes apparaissent :

- **Pour la flore et la fonge, 3 groupes sur 5 ne possèdent pas de données d'observation sur au moins une des communes** : Algues, Champignons, Lichens.
- **Pour la faune, 10 groupes sur 14 (sans considérer la catégorie « Autres ») ne possèdent pas de données d'observation sur au moins une des communes** : Araignées, Chiroptères, Coléoptères, Ecrevisses, Hétérocères & Zygènes, Mollusques, Odonates, Orthoptères, Poissons, Reptiles.

Les observations ne se répartissent pas de manière homogène sur le territoire. On note ainsi une plus forte concentration de données le long des vallées de la Vézère et des Beunes, ainsi que sur les causses au nord-est de l'intercommunalité. Ces secteurs, bien connus des naturalistes pour leur intérêt, concentrent, en tout état de cause, une grande partie des observations. A contrario, plusieurs zones semblent avoir été moins prospectées. C'est le cas en particulier des secteurs à l'ouest et au nord-ouest de l'intercommunalité, en rive droite de la Vézère.

TABLEAU 2 : NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.

Diversité communale (nombre de données)																							
	FAUNE															FLORE-FONGE					Total Faune-Flore-Fonge		
	Amphibiens	Araignées	Chiroptères	Coléoptères	Ecrevisses	Hétérocères & Zygènes	Mammifères continentaux (non volant)	Mollusques	Odonates	Oiseaux	Orthoptères	Poissons	Reptiles	Rhopalocères	Autres	Total Faune	Algues	Bryophytes	Champignons	Flore vasculaire		Lichens	Total Flore-Fonge
Aubas	3	3	4	25		24	15	130	16	237	7		7	205	26	702		38	1	4184		4223	4925
Audrix	3		3	1			2			169	1		2	15	3	199		1	15	613		629	828
Campagne	9	5	757	423	1	31	41	8	63	1778	47	5	15	416	97	3696	3	129	261	3869		4262	7958
Coly-Saint-Amand	4	28	204	24	1	3	22	142	35	677	19		6	167	38	1370		18	342	3304		3664	5034
Fanlac	2	2		1		1	8		15	194			3	25	3	254		9		1781		1790	2044
Fleurac	9	127		319	2	134	7		18	202	13		8	443	1076	2358		2		775		777	3135
Journiac	5			1		2	25			466			1	58	3	561		1		843		844	1405
La Chapelle-Aubareil	25	8	12	19	1	9	34	34	325	1510	24	1	16	301	25	2344	4	1		2364		2369	4713
Le Bugue	2	1	2	11	45	21	20	3	18	1355	11	1967	8	147	23	3634		31	6	3229		3266	6900
Les Eyzies	36	17	312	79	17	151	117	74	239	5731	60	326	54	548	203	7964	6	300	464	15560	23	16353	24317
Les Farges	1	65	1	56		15	23	3		652	60		10	325	70	1281		27	401	2775		3203	4484
Limeuil	5		4	10	2	17	4	2	17	708	23		14	55	11	872		56	14	1348		1418	2290
Mauzens-et-Miremont	10		50	8		2	20		28	499	8		7	57	10	699		1		1522		1523	2222
Montignac-Lascaux	14	3	5	9		11	24	7	43	1293	6		12	154	17	1598	1	92	2	4168		4263	5861
Peyzac-le-Moustier	2	4	2	25		613	21	6	30	570	3		12	132	40	1460	3	86	9	2835	4	2937	4397
Plazac	11	12	2	25	5	21	17	3	8	429	3	1	1	59	45	642	1	6		2777		2784	3426
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	3	1	2	6	2	7	12		6	777	4		6	79	19	924	3	23	9	3536	3	3574	4498
Saint-Avit-de-Vialard	5					2	1			184				23		215		12		524		536	751
Saint-Chamassy	3		1			1	18		39	400	18		12	39	5	536		12	79	934		1025	1561
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	2	2		2		19	20	17	7	406	3		14	126	12	630	1	6		798		805	1435
Saint-Léon-sur-Vézère	7	7	8	43	17	16	19	5	50	617	2	2345	8	66	37	3247		11		2806		2817	6064
Savignac-de-Miremont	2		2	1	1	3	8		7	766	4		6	88	10	898	2	4	98	496		600	1498
Sergeac	6	2	5	9		7	6		42	291			3	32	272	675		25	1	1702		1728	2403
Thonac	8	5	4	24	16	4	10	7	23	405	3	327	7	78	26	947		6		860		866	1813
Tursac	15	15		27		22	31	16	37	1208	3		12	106	45	1537	3	44	195	3197		3439	4976
Valojouk	4	3		12		7	20	17	242	1011	10	1	24	255	12	1618	2	5		2148		2155	3773
Toutes communes	196	310	1380	1160	110	1143	545	474	1308	22535	332	4973	268	3999	2128	40861	29	946	1897	68948	30	71850	112711

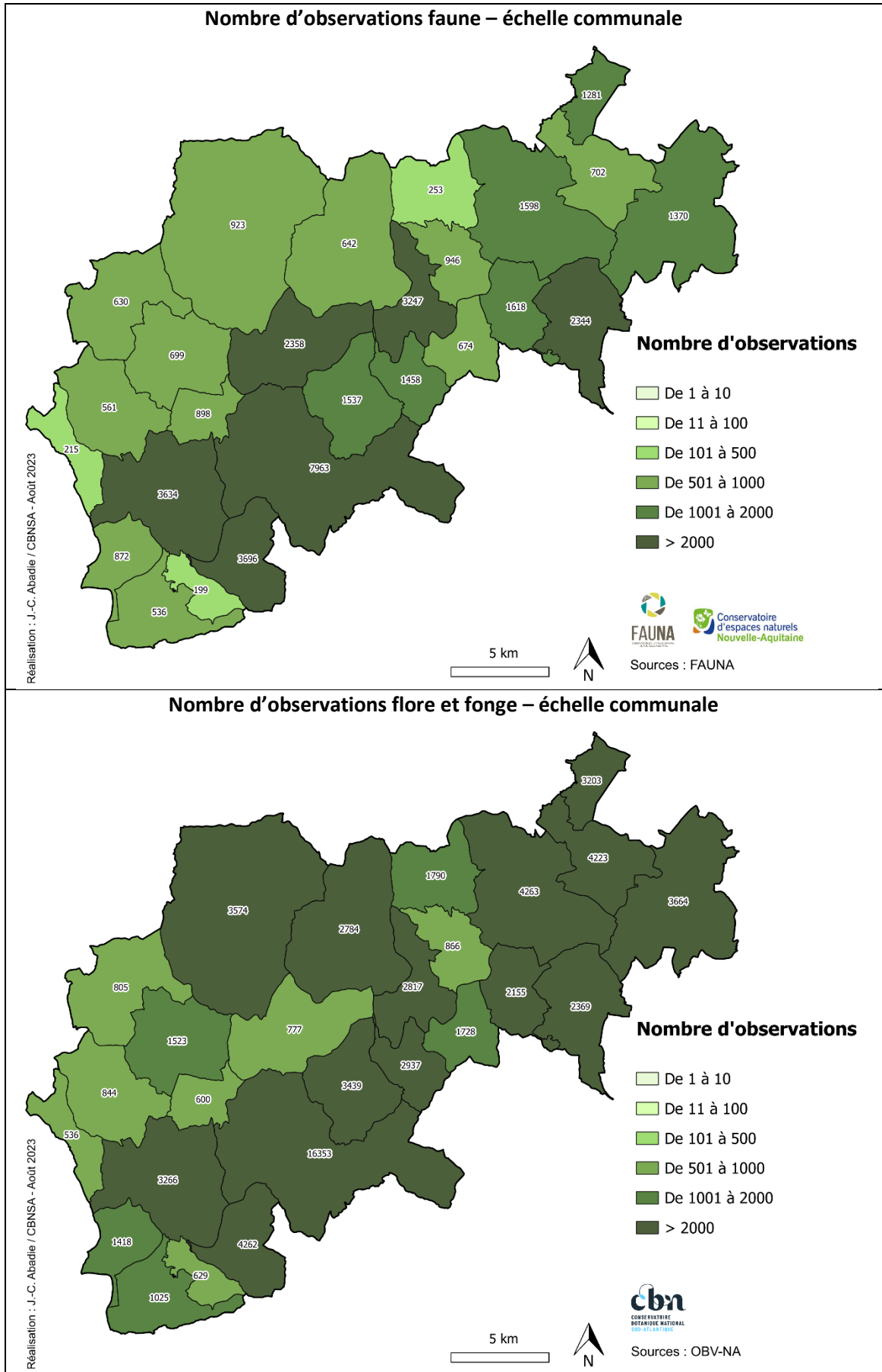


FIGURE 22 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR COMMUNES.

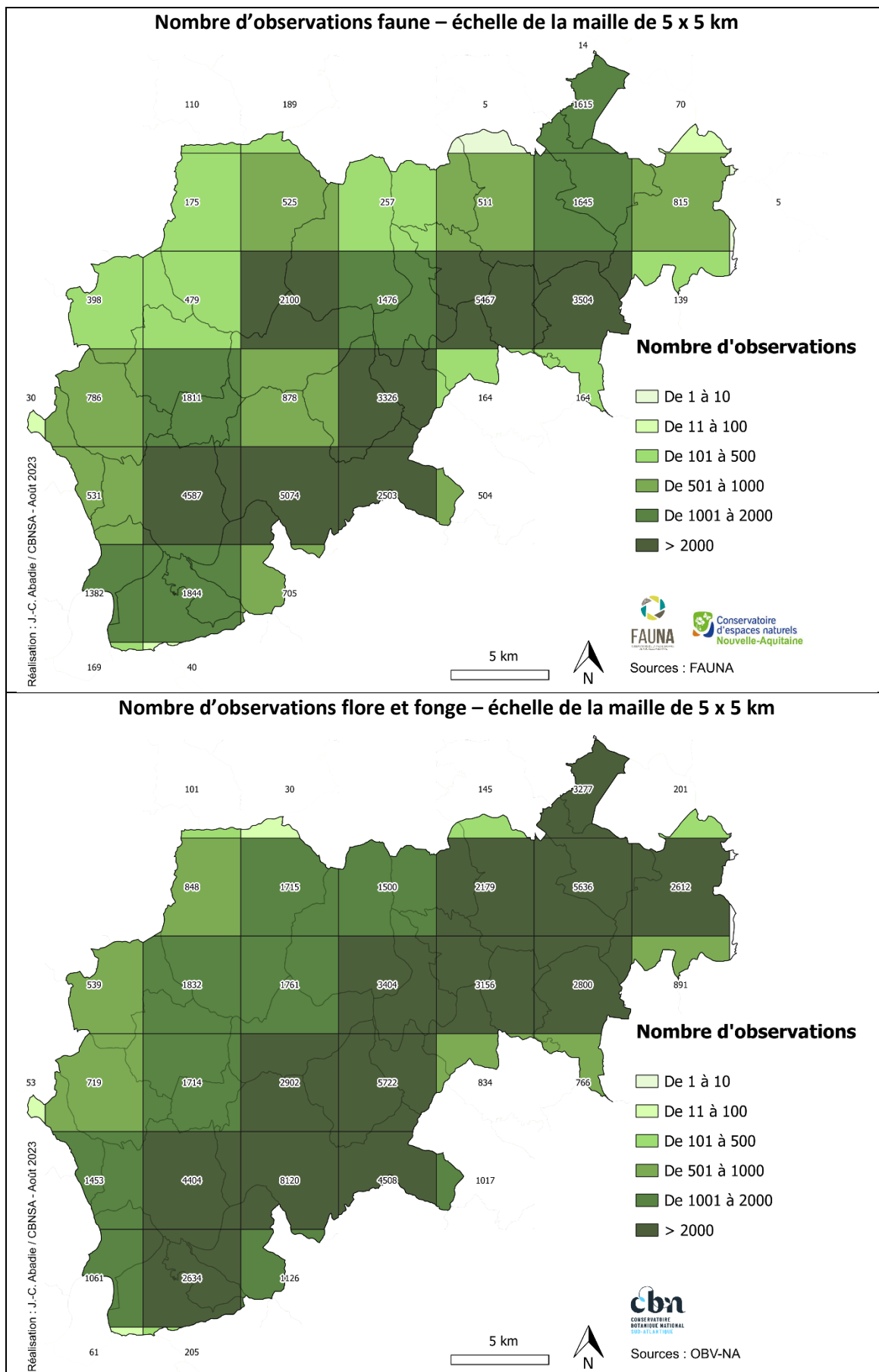


FIGURE 23 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.

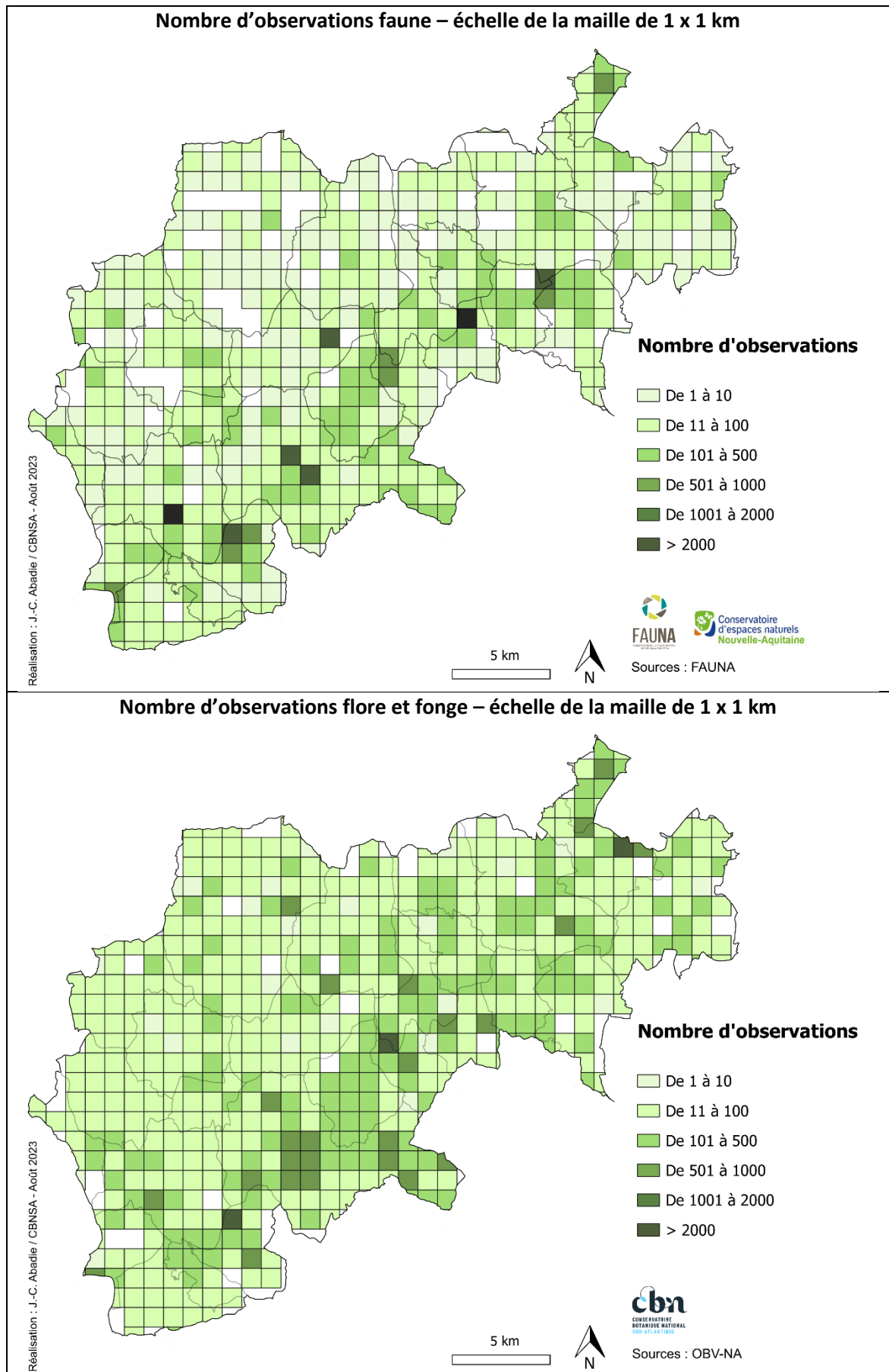


FIGURE 24 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS PRÉEXISTANTES PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.

III.2.2.3.2 RICHESSE EN ESPÈCES

III.2.2.3.2.1 Répartition de la richesse en espèces par groupes

La Figure 25 donne un premier aperçu du nombre d'espèces connues par groupes antérieurement à l'ABC. Notons que l'échelle de l'axe des ordonnées est différente d'un facteur quatre pour la faune et la flore.

La comparaison du nombre d'espèces répertoriées entre groupes reste un exercice délicat dont les résultats doivent être interprétés avec précaution. En effet, les groupes présentent une grande hétérogénéité quant au nombre d'espèces qui les composent et qui sont susceptibles d'être inventoriés sur le territoire. À titre d'exemple pour la faune, les Coléoptères regroupent un nombre d'espèces beaucoup plus important que les Reptiles.

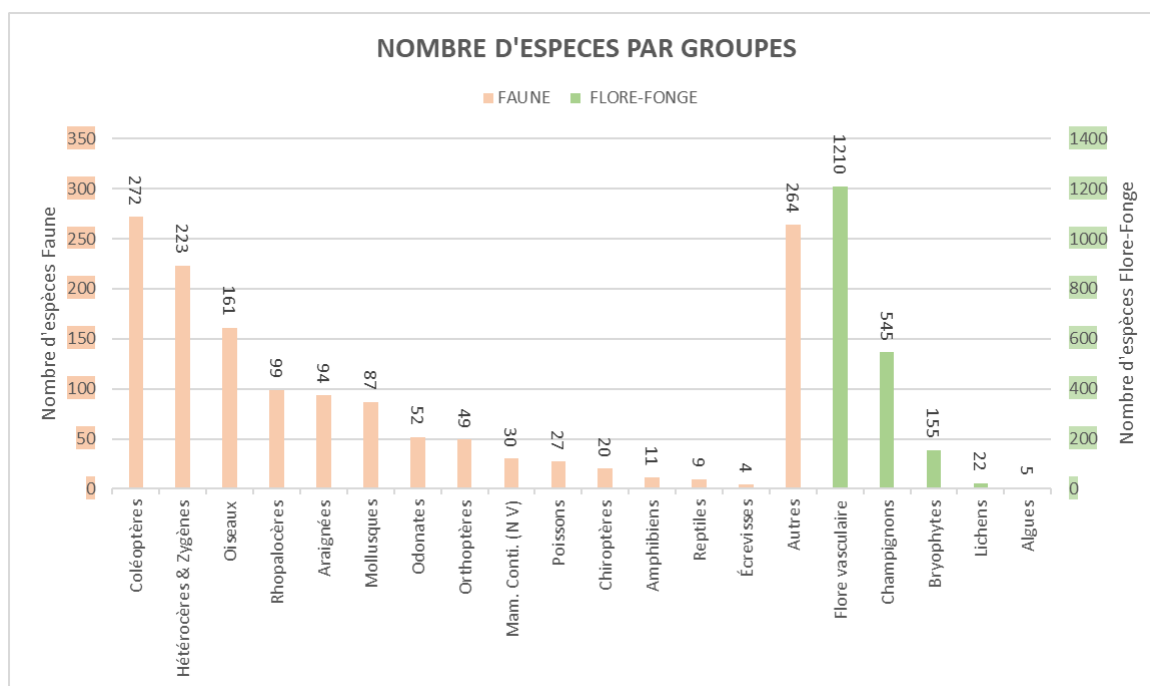


FIGURE 25 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES ANTÉRIEUREMENT A L'ABC PAR GROUPES.

III.2.2.3.2.2 Répartition de la richesse en espèces sur le territoire

Le Tableau 3 fait état pour chaque commune, du nombre d'espèces connues par groupes avant les phases d'inventaires de l'ABC. Il permet notamment d'identifier, pour chaque groupe, les communes possédant le moins de diversité en espèces (richesse spécifique). À noter toutefois que plus une commune présente de diversité d'habitats importante, plus elle est susceptible d'abriter un nombre d'espèces important.

La dernière ligne du tableau fait apparaître, pour les groupes pour lesquels nous disposons de l'information, le nombre d'espèce dont la présence est avérée sur le département de la Dordogne. Il peut être comparé au nombre d'espèces recensées sur la CCVH (avant-dernière ligne du tableau).

À la lecture du tableau, on note, pour un certain nombre de groupe, une diversité communale qui peut être considérée comme très lacunaire : ex. Araignées, Chiroptères, Mollusques, Orthoptères, Reptiles, Algues, Lichens...

Pour la flore et la fonge, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre d'espèces connues antérieurement à l'ABC : 1937.
- Commune avec le plus d'espèces recensées : Les Eyzies (1274).
- Commune avec le moins d'espèces recensées : Saint-Avit-de-Vialard (264).

Pour la faune, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre d'espèces connues antérieurement à l'ABC : 1402.
- Commune avec le plus d'espèces recensées : Les Eyzies (593).
- Commune avec le moins d'espèces recensées : Audrix (60).

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces sur le territoire, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km), avant les phases d'inventaires de l'ABC.

Ces cartographies ont également été déclinées pour plusieurs groupes : Flore vasculaire, Champignons, Bryophytes, Lichens, Algues, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Rhopalocères, Orthoptères, Odonates et Chiroptères. Elles sont consultables en Annexe 3.

Ces cartes nous permettent de tirer des conclusions globalement identiques à celles déjà esquissées dans la partie précédente (Répartition des observations), en particulier sur l'hétérogénéité relative des connaissances du territoire, les zones les plus prospectées (causses, vallées de la Vézère et des Beunes) apparaissant sans surprise comme les plus riches.

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES ANTÉRIEUREMENT À L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.

Diversité communale (nombre d'espèces)																							
	FAUNE															FLORE-FONGE					Total Faune-Flore-Fonge		
	Amphibiens	Araignées	Chiroptères	Coléoptères	Ecrevisses	Hétéroptères & Zygènes	Mammifères continentaux (non volant)	Mollusques	Odonates	Oiseaux	Orthoptères	Poissons	Reptiles	Rhopalocères	Autres	Total Faune	Algues	Bryophytes	Champignons	Flore vasculaire		Lichens	Total Flore
Aubas	2	3	3	21		15	7	47	10	56	6		3	56	20	249		26	1	562		589	838
Audrix	2		1	1			1			38	1		2	11	3	60		1	15	273		289	349
Campagne	2	3	20	127	1	20	17	7	25	103	20	5	4	61	26	441	1	45	149	515		710	1151
Coly-Saint-Amand	3	26	10	19	1	3	9	64	16	85	13		3	55	30	337		9	204	555		768	1105
Fanlac	2	1		1		1	3		5	39			3	17	3	75		7		441		448	523
Fleurac	4	12		48	1	36	3		6	41	5		3	48	87	294		2		346		348	642
Journiac	2			1		2	13			65			1	30	2	116				301		301	417
La Chapelle-Aubareil	6	3	2	10	1	7	19	7	46	78	12	1	6	62	15	275	1	1		526		528	803
Le Bugue	2	1	2	5	1	10	12	3	12	99	9	20	3	43	16	238		17	6	562		585	823
Les Eyzies	7	8	17	46	2	86	22	39	33	132	27	6	6	72	90	593		111	254	890	19	1274	1867
Les Farges	1	53	1	46		10	8	3		79	27		4	52	48	332		26	266	453		745	1077
Limeuil	5		1	6	1	9	4	2	11	90	7		2	30	5	173		31	14	413		458	631
Mauzens-et-Miremont	4		11	8		1	8		19	57	7		4	25	8	152		1		429		430	582
Montignac-Lascaux	5	2	3	6		5	15	4	26	84	5		2	47	12	216		44	1	669		714	930
Peyzac-le-Moustier	1	4	3	16		144	15	5	13	67	2		2	40	26	338	1	43	7	560	2	613	951
Plazac	6	7	2	13	2	12	13	2	7	72	2	1	1	27	25	192		6		506		512	704
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	2	1	1	5	1	6	11		5	78	2		2	35	10	159	1	14	9	586	2	612	771
Saint-Avit-de-Vialard	5					1	1			44				20	0	71		9		255		264	335
Saint-Chamassy	3		2			1	9		17	73	13		1	24	5	148		12	79	330		421	569
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	2	1		1		8	13	17	7	70	2		3	33	7	164	1	5		297		303	467
Saint-Léon-sur-Vézère	4	6	3	25	1	13	9	3	17	82	2	19	2	30	23	239		9		572		581	820
Savignac-de-Miremont	1		2	1	1	2	7		3	78	3		2	40	8	148	1	3	98	245		347	495
Sergeac	3	2	4	9		5	5		20	58			2	16	22	146		14	1	439		454	600
Thonac	6	4	2	18	3	3	9	7	19	74	2	19	2	41	18	227		5		378		383	610
Thorsac	4	5		16		13	7	16	14	78	2		3	37	23	218		16	141	571		728	946
Valojoux	3	3		9		6	11	5	46	80	8	1	6	60	10	248	1	4		516		521	769
Référentiel espèces intercommunal	11	94	20	272	4	223	30	87	52	161	49	27	9	99	264	1402	5	155	545	1210	22	1937	3339
Référentiel espèces Dordogne	17	112	25	/	/	/	50	156	60	302	68	51	17	118	/	/	/	/	/	1875	/	/	/

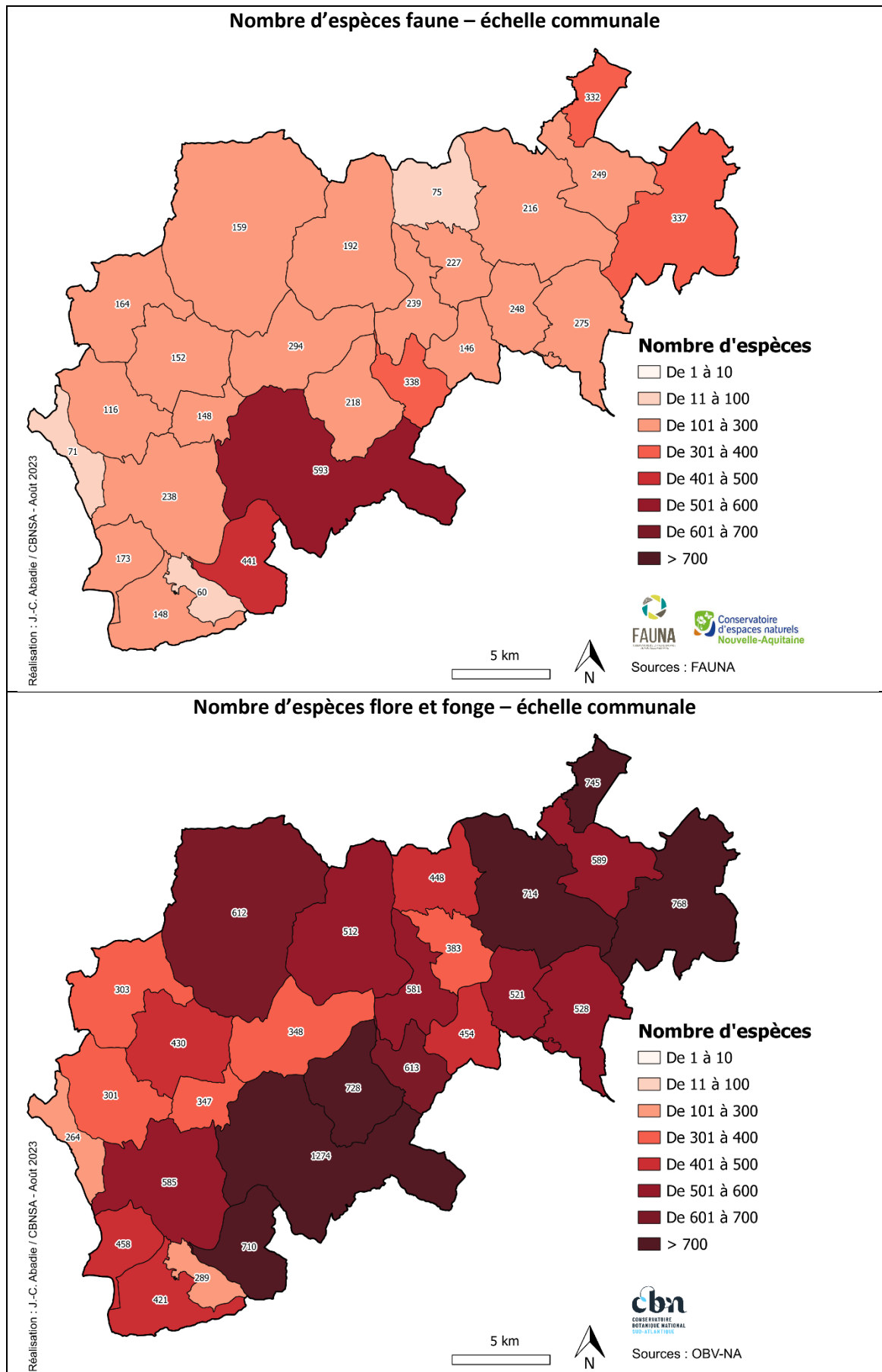


FIGURE 26 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR COMMUNES.

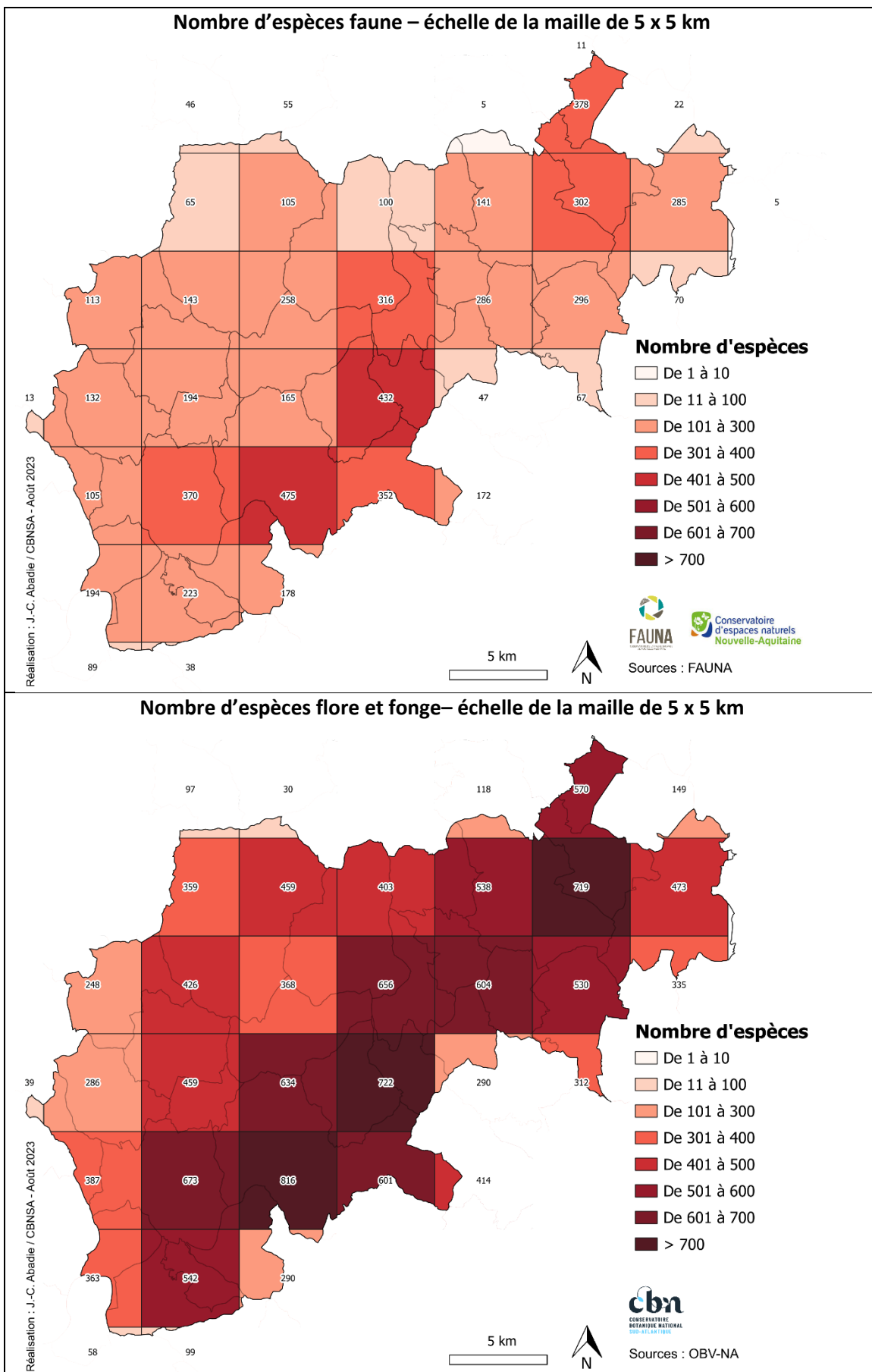


FIGURE 27 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.

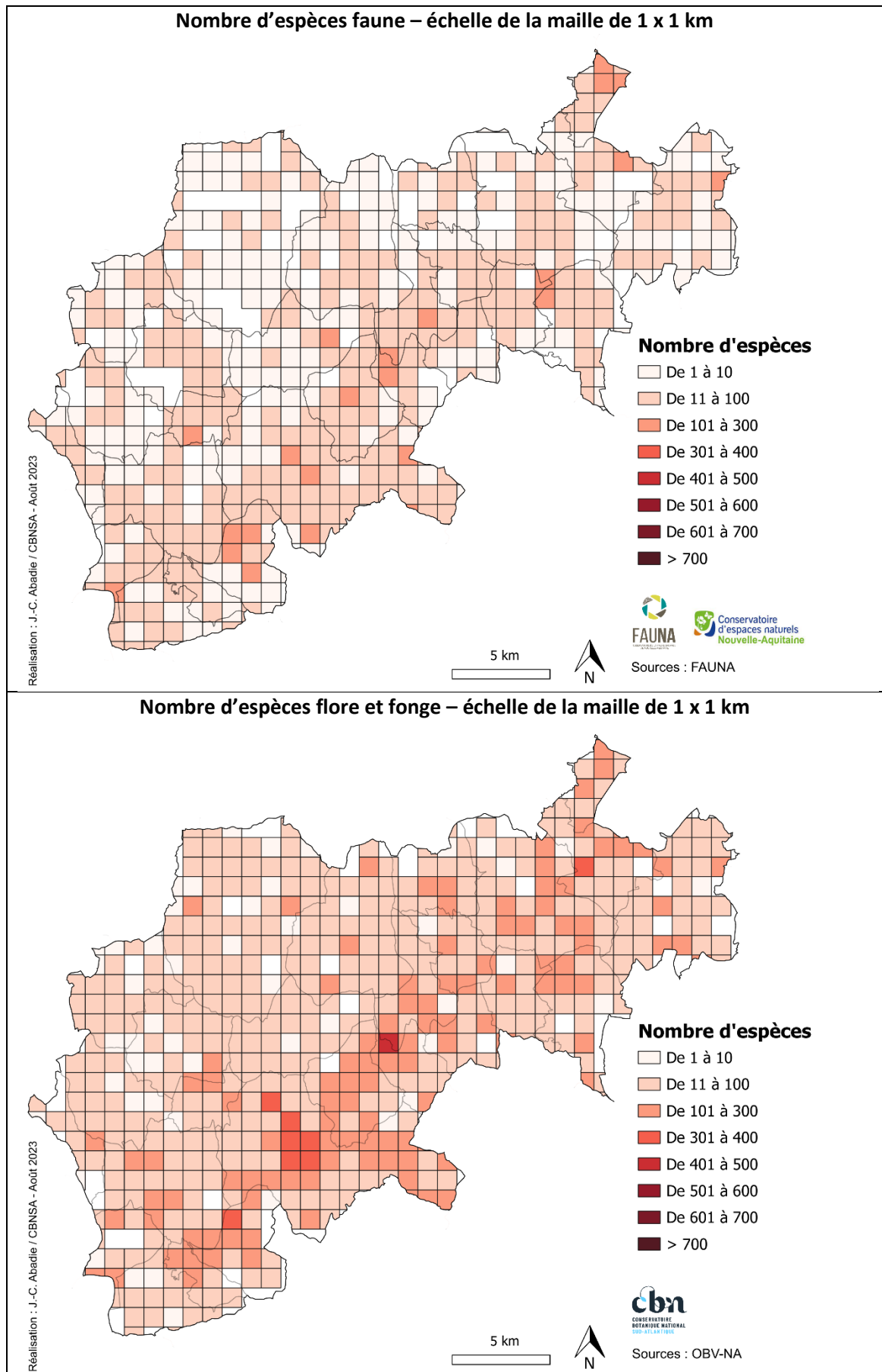


FIGURE 28 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.

III.2.3 SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES NATURALISTES À L'ISSUE DE L'ABC (2010-2023)

III.2.3.1 STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Dans le cadre de son ABC, la CCVH a fait le choix d'approfondir, sur son territoire, les connaissances naturalistes sur huit groupes :

- La Flore vasculaire : plantes à fleurs, fougères et conifères
- Les Oiseaux : nicheurs hivernants, migrants
- Les Reptiles : serpents, lézards, tortues
- Les Amphibiens : grenouilles, crapauds, tritons, ...
- Les Rhopalocères : papillons de jour
- Les Orthoptères : criquets, sauterelles, grillons, ...
- Les Odonates : libellules et demoiselles
- Chiroptères : chauves-souris

Les inventaires terrain sur ces 8 groupes se sont déroulés entre janvier 2022 et juin 2023. Concernant ces groupes, les stratégies d'échantillonnage (détaillées dans le Tome 2 : Flore et le Tome 3 : Faune), visaient principalement deux objectifs :

- l'homogénéisation spatiale et quantitative des données naturalistes sur le territoire ;
- la recherche ciblée de certains taxons.

La synthèse des connaissances naturalistes à l'issue de l'ABC prend en compte l'ensemble du jeu de données produit dans le cadre des prospections mises en œuvre sur les 8 groupes ; mais également les jeux de données produits hors cadre ABC et remontés aux plateformes SINP régionales.

III.2.3.2 BILAN DES CONNAISSANCES FAUNE ET FLORE À L'ISSUE DES INVENTAIRES

III.2.3.2.1 PRESSION D'OBSERVATION

III.2.3.2.1.1 Répartition des observations dans le temps

La Figure 29 ci-après permet de visualiser rapidement le nombre de données faune et flore-fonge produites en grande partie pendant les phases d'inventaires de terrain qui ont eu lieu entre janvier 2022 et juin 2023 dans le cadre de l'ABC. Elle rend compte de l'effort de prospection important qui a été mené.

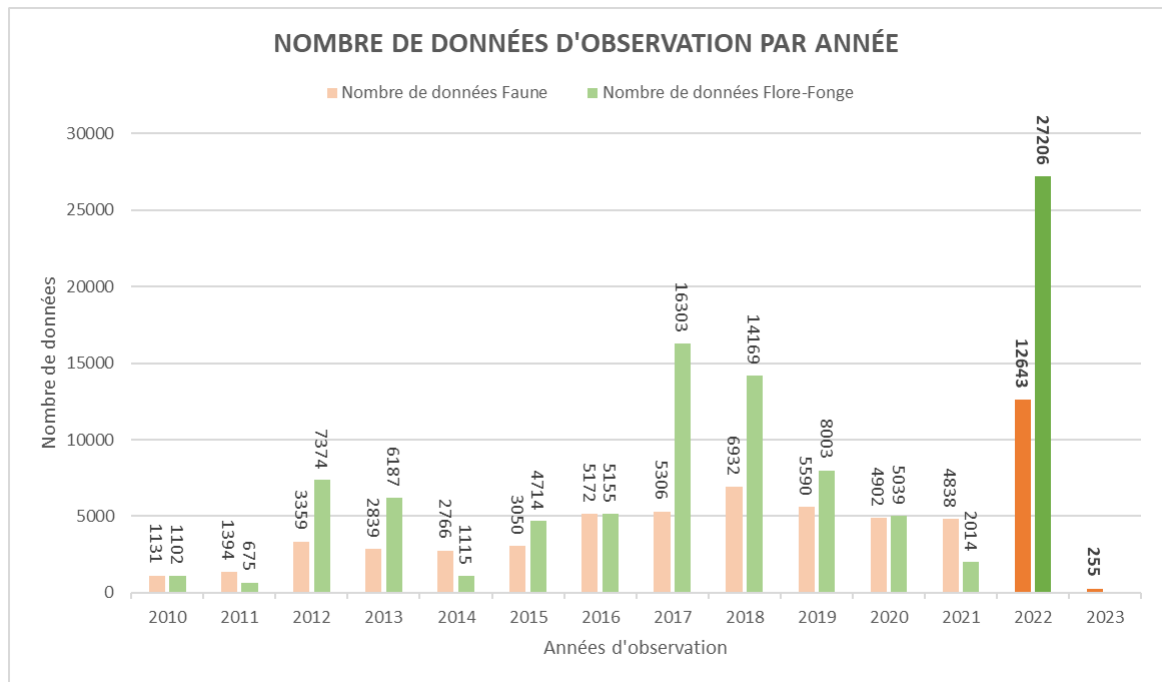


FIGURE 29 : RÉPARTITION DES OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR ANNÉE.

III.2.3.2.1.2 Répartition des observations par groupes

La Figure 30 fait état du nombre d'observations par groupes à l'issue de l'ABC. Notons que l'échelle de l'axe des ordonnées est différente d'un facteur trois pour la faune et la flore.

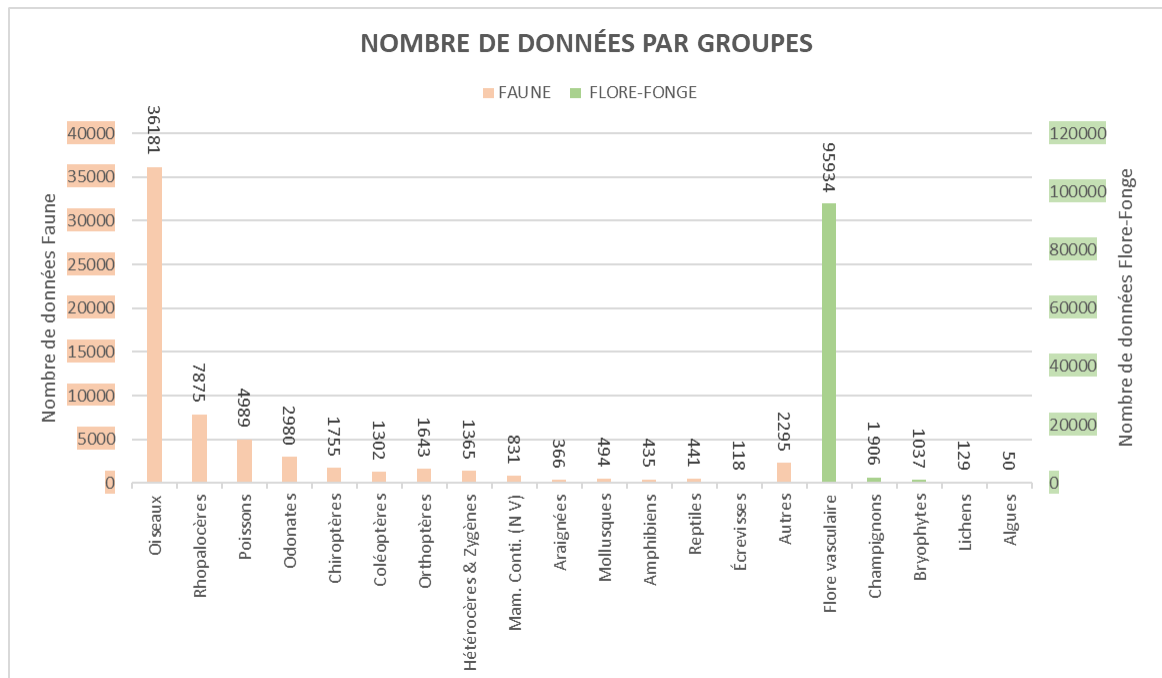


FIGURE 30 : NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.

Le Tableau 4 détaille, par groupes, le nombre de données nouvelles, c'est-à-dire celles produites sur la période comprise entre janvier 2022 et juin 2023. Est également présentée la proportion

que représentent ces nouvelles données. En gras, sont mis en avant les groupes pour lesquels la CCVH a souhaité approfondir les connaissances naturalistes.

TABLEAU 4 : NOMBRE DE DONNÉES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL DE DONNÉES POUR CHAQUE GROUPE.

Groupes		Nombre de données 2010-2023	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles	Dernières années d'obs.
FAUNE	Oiseaux	36 181	5571	15,4%	2023
	Rhopalocères	7 875	3057	38,8%	2023
	Poissons	4989	16	0,3%	2023
	Odonates	2980	1352	45,4%	2023
	Chiroptères	1 755	364	20,7%	2023
	Coléoptères	1302	142	10,9%	2023
	Orthoptères	1643	1311	79,8%	2023
	Hétérocères & Zygènes	1365	222	16,3%	2022
	Mammifères continentaux (non volant)	831	40	4,8%	2023
	Araignées	366	55	15,0%	2023
	Mollusques	494	20	4,0%	2022
	Amphibiens	435	182	41,8%	2023
	Reptiles	441	112	25,4%	2023
	Écrevisses	118	4	3,4%	2022
	Autres	2295	167	7,3%	2023
Total Faune		63 070	12 615	20,0%	/
FLORE-FONGE	Flore vasculaire	95934	26986	28,1%	2022
	Champignons	1 906	9	0,5%	2022
	Bryophytes	1037	91	8,8%	2022
	Lichens	129	99	76,7%	2022
	Algues	50	21	42,0%	2022
	Total Flore-Fonge		99 056	27206	27,5%
Total Faune-Flore-Fonge		162 126	39 821	24,6%	/

En considérant l'ensemble des groupe faune et flore-fonge, le nombre total de données d'observations à l'issue de l'ABC s'élève à 162 126, dont 39 821 bancarisées sur la période janvier 2022-juin 2023, soit près de 25% du jeu de données global.

Pour la flore et la fonge, 27 206 nouvelles données ont été récoltées, soit une augmentation de 27,5% du nombre de données préexistantes. Cette augmentation est attribuable dans sa quasi-totalité à l'effort de prospection pour la flore vasculaire, seul groupe végétal ciblé par les inventaires dans le cadre de l'ABC.

Pour la faune, 12 615 nouvelles données ont été récoltées, soit une augmentation de 20% du nombre de données préexistantes. L'ensemble des groupes ciblés par des inventaires complémentaires voient leur nombre d'observations augmenter dans des proportions comprises

entre 15,4% et 79,8%. Notons également l'existence de nouvelles données pour l'ensemble des autres groupes considérés dans le tableau ci-dessus.

III.2.3.2.1.3 Répartition des observations sur le territoire

Le Tableau 5 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre de données d'observation disponibles par groupes à l'issue de l'ABC. Il détaille également le nombre de nouvelles données par commune et la proportion que représente ces nouvelles données.

A la lecture du tableau, pour les 8 groupes pour lesquels la CCVH a fait le choix d'approfondir les connaissances naturalistes :

- **6 groupes ont au moins une donnée d'observation sur chacune des communes** de l'intercommunalité : Amphibiens, Oiseaux, Orthoptères, Reptiles, Rhopalocères, Flore vasculaire.
- **2 groupes n'ont pas de données d'observation sur une commune** de l'intercommunalité : Chiroptères (impossibilité d'analyse des données acoustiques sur la commune de Fanlac) et Odonates (absence de milieux aquatiques accessibles sur la commune des Farges).

Pour la flore et la fonge, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre de données d'observation rattachable à une commune à l'issue de l'ABC : 99 125.
- Commune avec le plus de données d'observation : Les Eyzies (20 071).
- Commune avec le moins de données d'observation : Audrix (1154).
- Communes avec le plus grand nombre de nouvelles données d'observation : Les Eyzies (3718), Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac (1851), Plazac (1685).
- Communes avec l'augmentation du nombre de données d'observation la plus forte en proportion : Savignac-de-Miremont (62%), Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart (60%), Journiac (59%), Saint-Avit-de-Vialard (58%).

Pour la faune, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre de données d'observation rattachable à une commune à l'issue de l'ABC : 53 427.
- Commune avec le plus de données d'observation : Les Eyzies (8896).
- Commune avec le moins de données d'observation : Audrix (401).
- Communes avec le plus grand nombre de nouvelles données d'observation : Savignac-de-Miremont (997), Les Eyzies (932), Plazac (719).
- Communes avec l'augmentation du nombre de données d'observation la plus forte en proportion : Fanlac (70%), Saint-Avit-de-Vialard (60%), Savignac-de-Miremont (53%).

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition des observations sur le territoire à l'issue de l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km).

Ces cartographies ont également été déclinés pour plusieurs groupes : Flore vasculaire, Champignons, Bryophytes, Lichens Algues, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Rhopalocères, Orthoptères, Odonates et Chiroptères. Elles sont consultables en Annexe 4.

Soulignons ici que la comparaison du nombre d'observations entre communes reste un exercice délicat compte tenu des fortes disparités de surface entre ces dernières. Rappelons à titre d'exemple que la plus grande commune de la CCVH (Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac) dépasse les 60 km², soit une surface dix fois plus importante que la plus petite d'entre elles (Audrix). Il existe ainsi de fortes disparités dans le nombre d'observations d'une commune à l'autre du seul fait des écarts de surface, mais également en raison de l'existence de concentrations de sites à enjeux sur plusieurs d'entre elles (en particulier les communes du cœur de vallée). Rappelons également que l'objectif d'homogénéisation des connaissances vise avant tout à disposer d'un socle de connaissances significatives sur chaque commune du territoire (et non d'avoir un nombre d'observations identique). Ainsi les communes comptant le moins de données à l'échelle de la CCVH dépassent toutes le millier d'observations à l'issue de l'ABC, ce qui reste plus qu'honorable en termes de connaissance naturaliste.

La comparaison du nombre d'observations par mailles, permet de s'extraire des biais inhérents aux restitutions communales. À l'issue de l'ABC, on note ainsi que quasiment toutes les mailles de 1 x 1 km comportent au moins un relevé floristique ou faunistique (exception faite notamment, de quelques mailles limitrophes n'empiétant que partiellement sur la CCVH), ce qui montre qu'un effort significatif a été fait pour couvrir l'ensemble du territoire, au-delà des seuls sites à enjeux. On constate également que la pression d'observation s'est accrue sur les zones considérées auparavant comme déficitaires (le nord et l'ouest de l'intercommunalité), ce qui rejoint le constat établi précédemment sur les communes ayant connu la plus forte augmentation du nombre d'observations (Savignac-de-Miremont, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Journiac, Saint-Avit-de-Vialard, Fanlac, etc.).

TABLEAU 5 : NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.

	Diversité communale (nombre de données)																												
	FAUNE															FLORE-FONGE										Total Faune-Flore-Fonge	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles (%)	
	Amphibiens	Araignées	Chiroptères	Coléoptères	Ecrevisses	Hétérocères & Zygènes	Mammifères continentaux (non volant)	Mollusques	Odonates	Oiseaux	Orthoptères	Poissons	Reptiles	Rhopalocères	Autres	Total Faune	Nombre de données nouvelles	Proportion de données nouvelles (%)	Algues	Bryophytes	Champignons	Flore vasculaire	Lichens	Total Flore-Fonge	Nombre de données nouvelles				Proportion de données nouvelles (%)
Aubas	7	5	15	29	1	35	15	130	63	484	55		9	280	34	1162	460	40%		38	1	4617		4656	433	9%	5818	893	15%
Audrix	5	2	17	6	1	4	2		1	261	26		6	62	8	401	202	50%		2	15	1137		1154	525	45%	1555	727	47%
Campagne	9	5	791	425	1	38	43	8	119	1894	63	7	20	492	101	4016	320	8%	3	132	261	4720		5116	854	17%	9132	1174	13%
Coly-Saint-Amand	4	31	230	31	1	14	22	143	92	898	83		9	325	45	1928	558	29%	1	19	342	4762		5124	1460	28%	7052	2018	29%
Fanlac	15	8		9		12	10	1	50	546	22	1	19	139	13	845	591	70%				2378		2387	597	25%	3232	1188	37%
Fleurac	22	130	14	321	2	136	8		86	555	81		11	556	1080	3002	644	21%		2		1566		1568	791	50%	4570	1435	31%
Journiac	19		16	9		16	27		45	618	16	3	1	178	9	957	396	41%	1	2		2072	1	2076	1232	59%	3033	1628	54%
La Chapelle-Aubareil	32	11	12	28	1	21	36	34	356	1664	84	3	17	396	34	2729	385	14%	7	1		3374		3382	1013	30%	6111	1398	23%
Le Bugue	4	3	2	14	45	32	20	4	124	1506	118	1967	11	366	30	4246	612	14%	1	35	6	4687		4729	1463	31%	8975	2075	23%
Les Eyzies	53	21	402	81	17	160	128	76	351	6057	197	327	58	749	219	8896	932	10%	9	311	464	19264	23	20071	3718	19%	28967	4650	16%
Les Farges	3	66	12	57		17	23	3		927	65	2	13	391	73	1652	371	22%		51	404	3144	57	3656	453	12%	5308	824	16%
Limeuil	12	6	23	28	2	30	5	2	63	886	63		23	162	33	1338	466	35%	1	57	14	2418		2490	1072	43%	3828	1538	40%
Mauzens-et-Miremont	19		78	9		13	26	1	79	714	72	1	8	181	13	1214	515	42%	1	2		3013		3016	1493	50%	4230	2008	47%
Montignac-Lascaux	16	6	5	21		29	25	8	156	1567	54		17	367	26	2297	699	30%	2	93	2	4739		4836	573	12%	7133	1272	18%
Peyzac-le-Moustier	12	5	5	25		615	21	6	44	806	32		18	174	42	1805	345	19%	3	87	9	3594	4	3697	760	21%	5502	1105	20%
Plazac	11	15	12	29	5	28	19	3	111	788	67	1	3	224	45	1361	719	53%	4	6		4458	1	4469	1685	38%	5830	2404	41%
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	10	7	5	38	2	33	12		96	779	84		11	454	36	1567	643	41%	5	32	9	5376	3	5425	1851	34%	6992	2494	36%
Saint-Avit-de-Vialard	13	3	20	5		6	2		12	344	37		5	88	7	542	327	60%		13		1277		1290	754	58%	1832	1081	59%
Saint-Chamassy	6		11	2	1	3	20		65	607	71		20	124	10	940	404	43%	1	15	79	1893		1988	963	48%	2928	1367	47%
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	6	3	9	8		25	20	17	59	410	62		17	215	13	864	234	27%	1	8		2026		2035	1230	60%	2899	1464	51%
Saint-Léon-sur-Vézère	23	8	8	45	18	22	19	6	85	775	34	2346	12	159	40	3600	353	10%		11		3459		3470	653	19%	7070	1006	14%
Savignac-de-Miremont	12		2	3	1	7	8	4	32	1606	39		8	160	13	1895	997	53%	2	4	98	1480		1584	984	62%	3479	1981	57%
Sergeac	7	2	26	10		7	8		52	379	45		5	101	275	917	242	26%		28	1	2187		2216	488	22%	3133	730	23%
Thonac	19	5	4	25	16	14	11	7	91	493	75	327	8	154	27	1276	329	26%		6		1429		1435	569	40%	2711	898	33%
Tursac	31	15	17	30		23	35	24	84	1362	60	2	17	165	48	1913	376	20%	3	46	195	3909		4153	714	17%	6066	1090	18%
Valojouls	8	4	8	14		18	20	17	342	1158	35	2	34	389	15	2064	446	22%	5	28	6	3023	40	3102	947	31%	5166	1393	27%
Toutes communes	378	361	1744	1302	114	1358	585	494	2658	28084	1640	4989	380	7051	2289	53427	12566	24%	50	1038	1906	96002	129	99125	27275	28%	152552	39841	26%
Nombre de données nouvelles	182	51	364	142	4	215	40	20	1350	5549	1308	16	112	3052	161	12566			21	92	9	27054	99	27275			39841		
Proportion de données nouvelles (%)	48%	14%	21%	11%	4%	16%	7%	4%	51%	20%	80%	0,3%	29%	43%	7%	24%			42%	9%	0,5%	28%	77%	28%			26%		

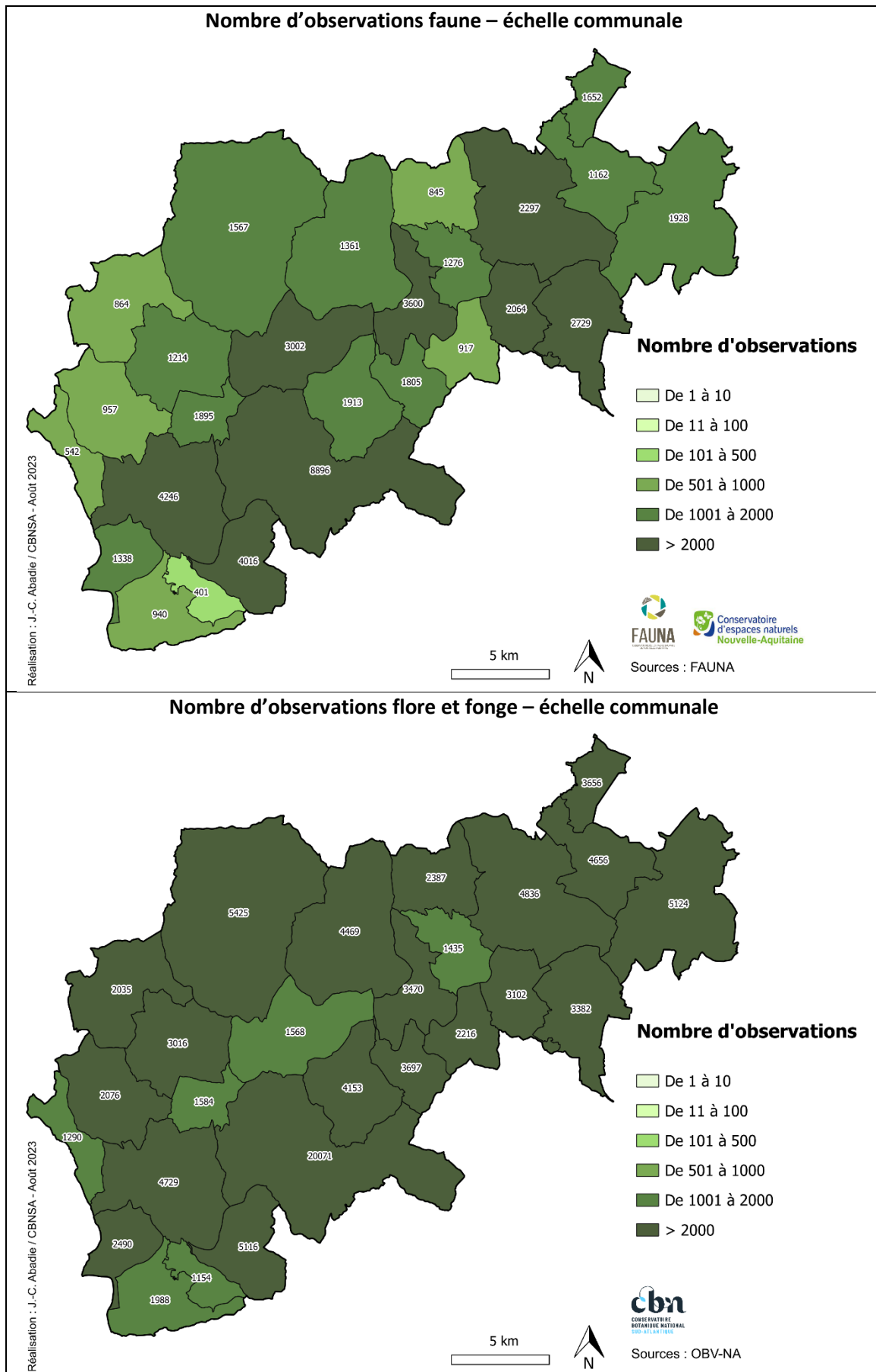


FIGURE 31 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES.

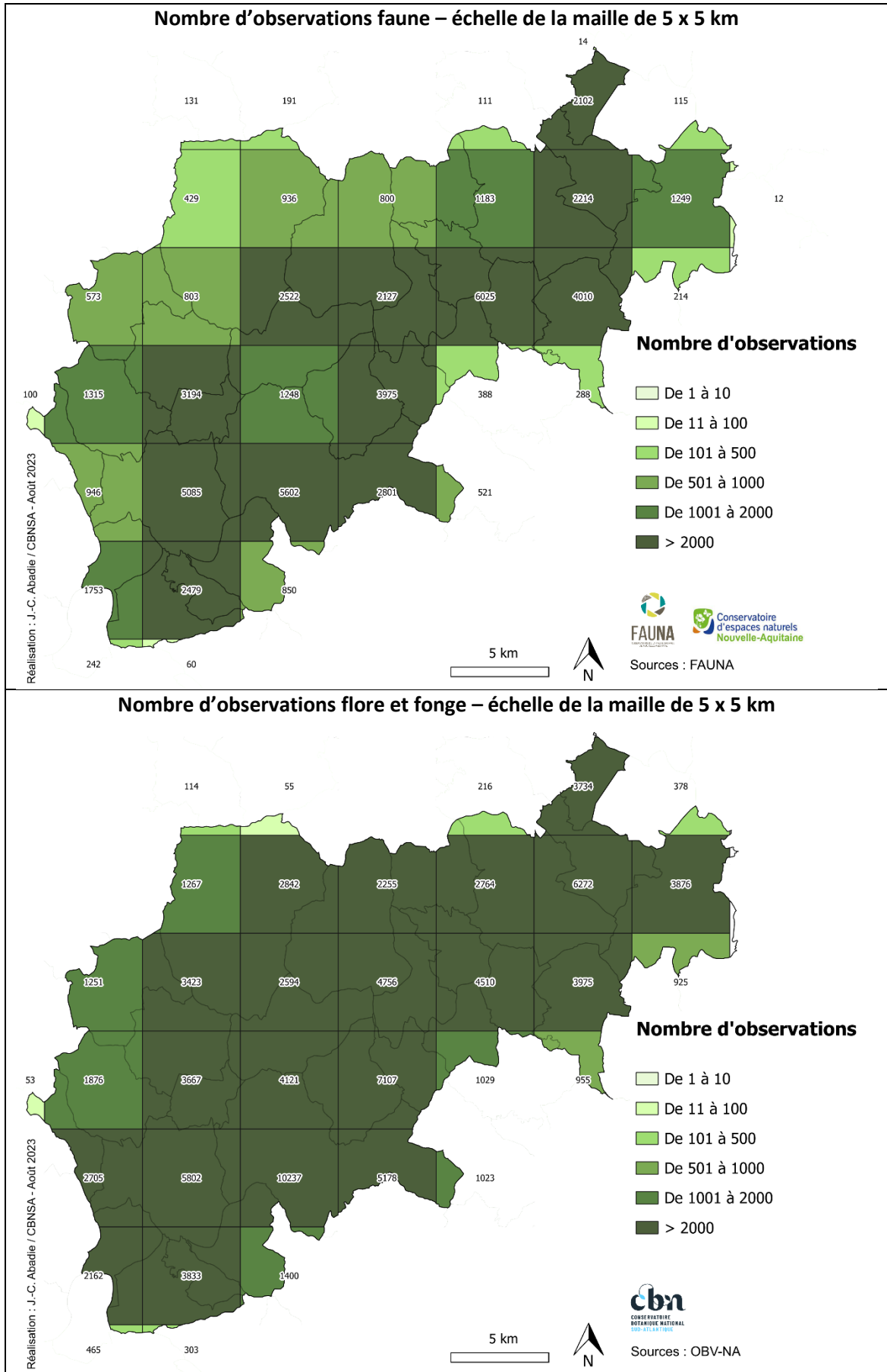


FIGURE 32 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.

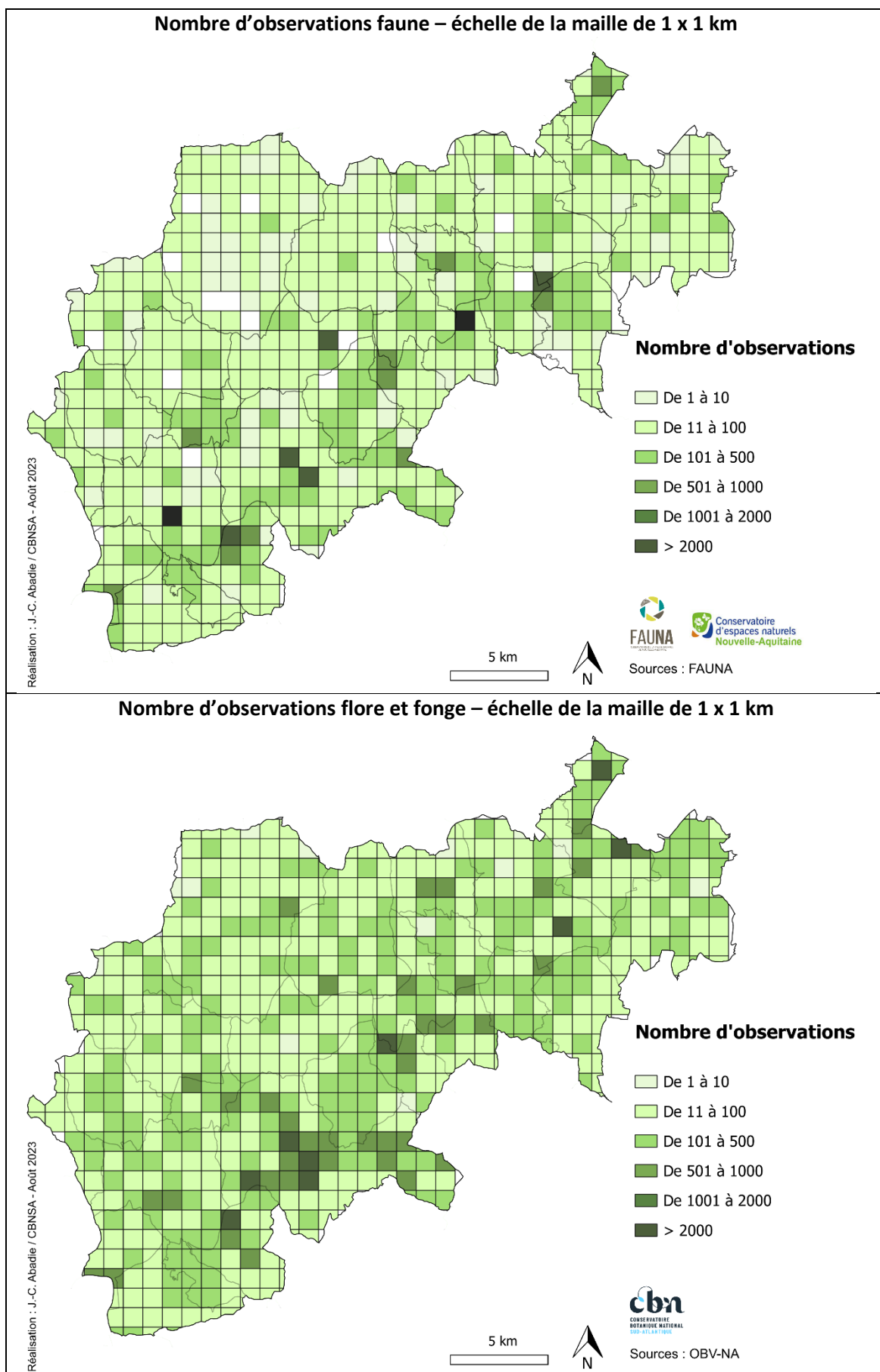


FIGURE 33 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.

III.2.3.2.2 RICHESSE EN ESPÈCES

III.2.3.2.2.1 Répartition de la richesse en espèces par groupes

La Figure 34 fait état du nombre d'espèces connues par groupes à l'issue de l'ABC. Notons que l'échelle de l'axe des ordonnées est différente d'un facteur quatre pour la faune et la flore.

Rappelons que la comparaison du nombre d'espèces répertoriées entre groupes reste un exercice délicat du fait de la grande hétérogénéité quant au nombre d'espèces qui les composent.

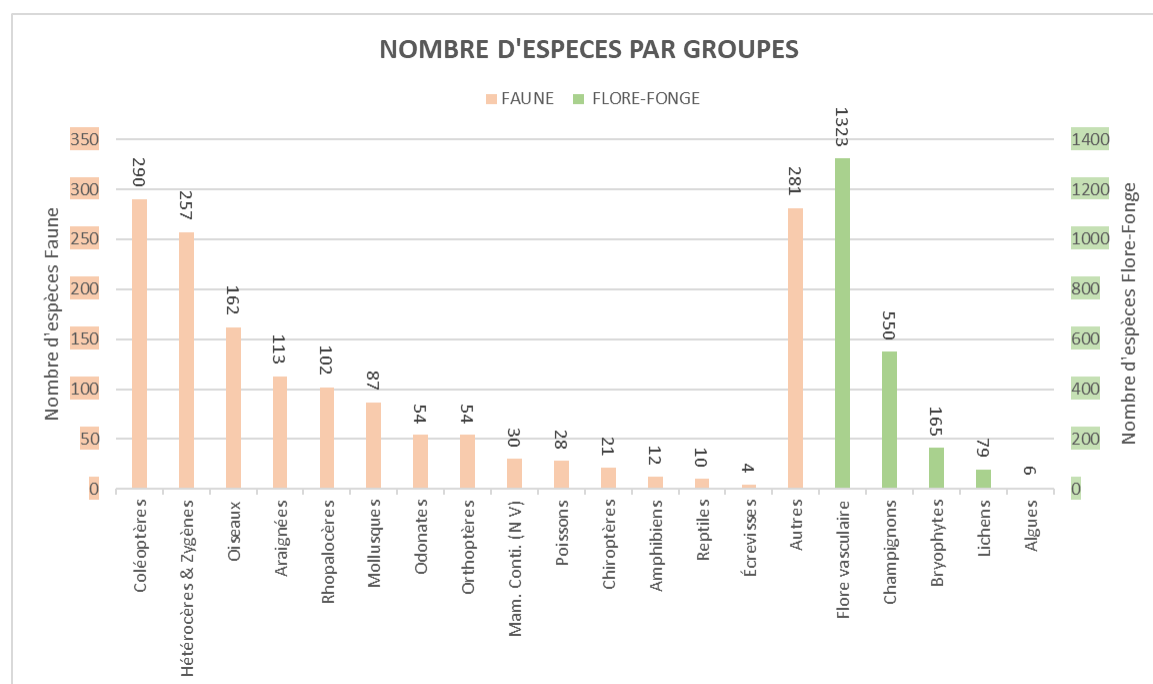


FIGURE 34 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR GROUPES.

Le Tableau 6 détaille par groupes le nombre d'espèces recensées sur la CCVH tout en précisant le nombre d'espèces nouvellement identifiées sur la période comprise entre janvier 2022 et juin 2023. Est également présentée la proportion que représentent ces nouvelles espèces. En gras, sont mis en avant les groupes pour lesquels la CCVH a souhaité approfondir les connaissances naturalistes.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ESPÈCES NOUVELLES RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES POUR CHAQUE GROUPE.

Groupes		Référentiel espèces intercommunal	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces
FAUNE	Coléoptères	290	18	6,2%
	Hétérocères & Zygènes	257	34	13,2%
	Oiseaux	162	1	0,6%
	Araignées	113	19	16,8%
	Rhopalocères	102	3	2,9%
	Mollusques	87	0	0,0%
	Odonates	54	2	3,7%
	Orthoptères	54	5	9,3%
	Mammifères continentaux (non volant)	30	0	0,0%
	Poissons	28	1	3,6%
	Chiroptères	21	1	4,8%
	Amphibiens	12	1	8,3%
	Reptiles	10	1	10,0%
	Écrevisses	4	0	0,0%
	Autres	281	17	6,0%
	Total Faune		1 505	103
FLORE-FONGE	Flore vasculaire	1323	113	8,5%
	Champignons	550	5	0,9%
	Bryophytes	165	10	6,1%
	Lichens	79	57	72,2%
	Algues	6	1	16,7%
	Total Flore-Fonge		2 123	186
Total Faune-Flore-Fonge		3 628	289	8,0%

En considérant l'ensemble des groupes faune et flore-fonge, le nombre total d'espèces connues à l'issue de l'ABC s'élève à **3 628**, dont **289 nouvelles espèces inventoriées** sur la période janvier 2022-juin 2023, soit **8%** du nombre d'espèces totales.

Pour la flore et la fonge, sur les **2 123 espèces**, **186 sont nouvelles pour le territoire**, soit une **augmentation de 8,8%** du nombre d'espèces. Cette augmentation est attribuable majoritairement à la flore vasculaire, seul groupe ayant fait l'objet de prospections dans le cadre de l'ABC.

Pour la faune, sur les **1 505 espèces**, **103 sont nouvelles pour le territoire**, soit une **augmentation de 6,8%** du nombre d'espèces. L'ensemble des groupes ciblés par des inventaires complémentaires voient leur nombre d'espèces augmenter. Notons également l'apparition de nouvelles espèces pour la majorité des autres groupes considérés dans le tableau ci-dessus.

III.2.3.2.2 Répartition de la richesse en espèces sur le territoire

Le Tableau 7 dresse le bilan pour chaque commune, du nombre d'espèces par groupes à l'issue de l'ABC. Il détaille également le nombre de nouvelles espèces recensées par commune et la proportion que représentent ces nouvelles données.

Au niveau des dernières ligne du tableau est précisé, pour les groupes pour lesquels nous disposons de l'information, le nombre d'espèce dont la présence est avérée sur le département de la Dordogne. Il peut être comparé au nombre d'espèces recensées sur la CCVH.

Pour la flore et la fonge, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre d'espèces connues à l'issue de l'ABC : 2123.
- Commune avec le plus d'espèces recensées : Les Eyzies (1307).
- Commune avec le moins d'espèces recensées : Audrix (391).
- Communes avec le plus grand nombre de nouvelles espèces : Savignac-de-Miremont (238), Saint-Chamassy (231), Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart (212).
- Communes avec l'augmentation du nombre d'espèces la plus forte en proportion : Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart (41%), Savignac-de-Miremont (41%), Journiac (37%).

Pour la faune, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Nombre d'espèces connues à l'issue de l'ABC : 1505.
- Commune avec le plus d'espèces recensées : Les Eyzies (627).
- Commune avec le moins d'espèces recensées : Audrix (134).
- Communes avec le plus grand nombre de nouvelles espèces : Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac (135), Limeuil (132), Fanlac (131).
- Communes avec l'augmentation du nombre d'espèces la plus forte en proportion : Fanlac (64%), Saint-Avit-de-Vialard (56%), Audrix (55%).

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces sur le territoire à l'issue de l'ABC, à différentes échelles (communale, maille 5kms x 5 kms, maille de 1km x 1km).

Ces cartographies ont également été déclinées pour plusieurs groupes : Flore vasculaire, Champignons, Bryophytes, Lichens, Algues, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Rhopalocères, Orthoptères, Odonates et Chiroptères. Elles sont consultables en Annexe 5.

Le nombre d'espèces reste difficile à comparer entre communes du fait de leur hétérogénéité. Les disparités de richesse observées entre communes peuvent ainsi s'expliquer par des différences de surface, de diversité de milieux, ainsi que par une pression d'observations plus ou moins forte. On trouve ainsi sans surprise en tête du classement les Eyzies, une des communes les plus grandes, les plus diversifiées... et parmi les plus prospectées du département.

Au-delà de ce cas particulier, on note que huit autres communes dépassent le millier d'espèces, les autres atteignant toutes plusieurs centaines d'espèces répertoriées. Cette richesse relativement forte de l'ensemble des communes de la Vallée de l'Homme s'explique par un effort de prospections significatif, mais également par une grande diversité de milieux naturels relativement préservés.

Notons enfin que les communes ayant vu la plus forte augmentation de leur richesse relative, à l'issue de l'ABC, sont celles du nord et de l'ouest de l'intercommunalité (Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Savignac-de-Miremont, Journiac, Fanlac, Saint-Avit-de-Vialard, Audrix), ce qui s'explique par l'effort de prospection particulier déployé sur ces territoires.

En Annexe 6, sont présentés les référentiels espèces intercommunaux pour chaque groupe. Ces référentiels listent, pour chaque groupe et par ordre alphabétique, l'ensemble des espèces recensées sur le territoire, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH. Il est également indiqué, dans les dernières colonnes des tableaux, si ces espèces sont considérées comme envahissantes, menacées, protégées, à enjeux de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine ou à enjeux pour le territoire.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC, POUR CHAQUE GROUPE, PAR COMMUNES.

	Diversité communale (nombre d'espèces)																													
	FAUNE																FLORE-FONGE						Total Faune-Flore-Fonge	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces (%)					
	Amphibiens	Araignées	Chiroptères	Coléoptères	Ecrevisses	Hétérocères & Zygènes	Mammifères continentaux (non volant)	Mollusques	Odonates	Oiseaux	Orthoptères	Poissons	Reptiles	Rhopalocères	Autres	Total Faune	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces (%)	Algues	Bryophytes	Champignons	Flore vasculaire	Lichens	Total Flore-Fonge	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces (%)	Total Faune-Flore-Fonge	Nombre de nouvelles espèces	Proportion de nouvelles espèces (%)	
Aubas	5	6	9	24	1	22	7	47	24	77	21		4	61	25	333	84	25%		26	1	591		618	29	5%	951	113	12%	
Audrix	2	2	7	6	1	6	1		1	48	17		2	32	9	134	74	55%		1	15	375		391	102	26%	525	176	34%	
Campagne	2	3	20	129	1	25	17	7	32	105	26	5	4	63	29	468	27	6%	1	47	149	595		792	82	10%	1260	109	9%	
Coly-Saint-Amand	3	29	10	23	1	12	9	64	25	89	24		4	66	34	393	56	14%		10	204	629		843	75	9%	1236	131	11%	
Fanlac	7	7		9		10	5	1	20	68	14	1	5	47	12	206	131	64%		7		518		525	77	15%	731	208	28%	
Fleurac	6	20	8	49	1	36	4		24	64	24		3	61	88	388	94	24%		2		454		456	108	24%	844	202	24%	
Journalac	8		7	10		16	15		19	72	9	3	1	53	8	221	105	48%		1		477		478	177	37%	699	282	40%	
La Chapelle-Aubareil	7	10	2	21	1	24	19	7	46	85	29	1	6	69	24	351	76	22%	1	1		583		585	57	10%	936	133	14%	
Le Bugue	4	4	2	9	1	18	12	3	28	100	35	20	4	60	20	320	82	26%		21	6	657		684	99	14%	1004	181	18%	
Les Eyzies	7	9	20	48	2	89	22	40	39	133	38	7	6	76	91	627	34	5%		111	254	923	19	1307	33	3%	1934	67	3%	
Les Farges	1	53	7	46		11	8	3		84	27	2	4	58	49	353	21	6%		41	266	472	44	823	78	9%	1176	99	8%	
Limeuil	7	8	15	20	1	22	5	2	24	92	27		4	52	26	305	132	43%		32	14	565		611	153	25%	916	285	31%	
Mauzens-et-Miremont	6		12	9		10	10	1	24	66	31	1	4	48	11	233	81	35%		2		596		598	168	28%	831	249	30%	
Montignac-Lascaux	6	6	3	19		18	16	5	33	90	24		3	63	18	304	88	29%		44	1	697		742	28	4%	1046	116	11%	
Peyzac-le-Moustier	5	5	5	16		144	15	5	19	78	15		3	51	27	388	50	13%	1	43	7	609	2	662	49	7%	1050	99	9%	
Plazac	6	9	8	16	2	17	14	2	27	86	24	1	1	55	27	295	103	35%	1	6		656	1	664	152	23%	959	255	27%	
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	5	6	3	25	1	25	11		26	78	30		3	62	19	294	135	46%	2	15	9	755	2	783	171	22%	1077	306	28%	
Saint-Avit-de-Vialard	7	3	11	5		4	2		8	57	18		2	39	7	163	92	56%		9		386		395	131	33%	558	223	40%	
Saint-Chamassy	5		6	2	1	3	10		23	81	33		4	44	8	220	72	33%		15	79	558		652	231	35%	872	303	35%	
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	5	4	11	10		14	13	17	25	72	27		4	52	8	262	98	37%	1	5		509		515	212	41%	777	310	40%	
Saint-Léon-sur-Vézère	6	7	3	26	1	17	9	3	19	84	18	20	3	51	24	291	52	18%		9		629		638	57	9%	929	109	12%	
Savignac-de-Miremont	7		2	3	1	7	7	4	13	86	19		3	47	10	209	61	29%	1	3	98	483		585	238	41%	794	299	38%	
Sergeac	3	3	14	10		5	7		23	67	19		2	40	23	216	70	32%		14	1	513		528	74	14%	744	144	19%	
Thonac	6	4	2	18	3	11	9	7	36	79	27	19	3	53	19	296	69	23%		5		493		498	115	23%	794	184	23%	
Tursac	6	5	10	19		13	8	18	22	82	22	2	4	49	25	285	67	24%		17	141	620		778	50	6%	1063	117	11%	
Valojoulx	5	4	8	10		17	11	5	52	89	18	2	6	67	12	306	58	19%	1	24	5	568	35	633	112	18%	939	170	18%	
Référentiel espèces intercommunale	12	113	21	290	4	257	30	87	54	162	54	28	10	102	281	1505	103	7%	6	165	550	1323	79	2123	186	9%	3628	289	8%	
Référentiel espèces Dordogne	17	112	25	/	/	/	50	156	60	302	68	51	17	118	/	/	/	/	/	/	/	1875	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre de nouvelles espèces	1	19	1	18	0	34	0	0	2	1	5	1	1	3	17	103			1	10	5	113	57	186			289			
Proportion de nouvelles espèces (%)	8%	17%	5%	6%	0%	13%	0%	0%	4%	1%	9%	4%	10%	3%	6%	7%			17%	6%	1%	9%	72%	9%			8%			

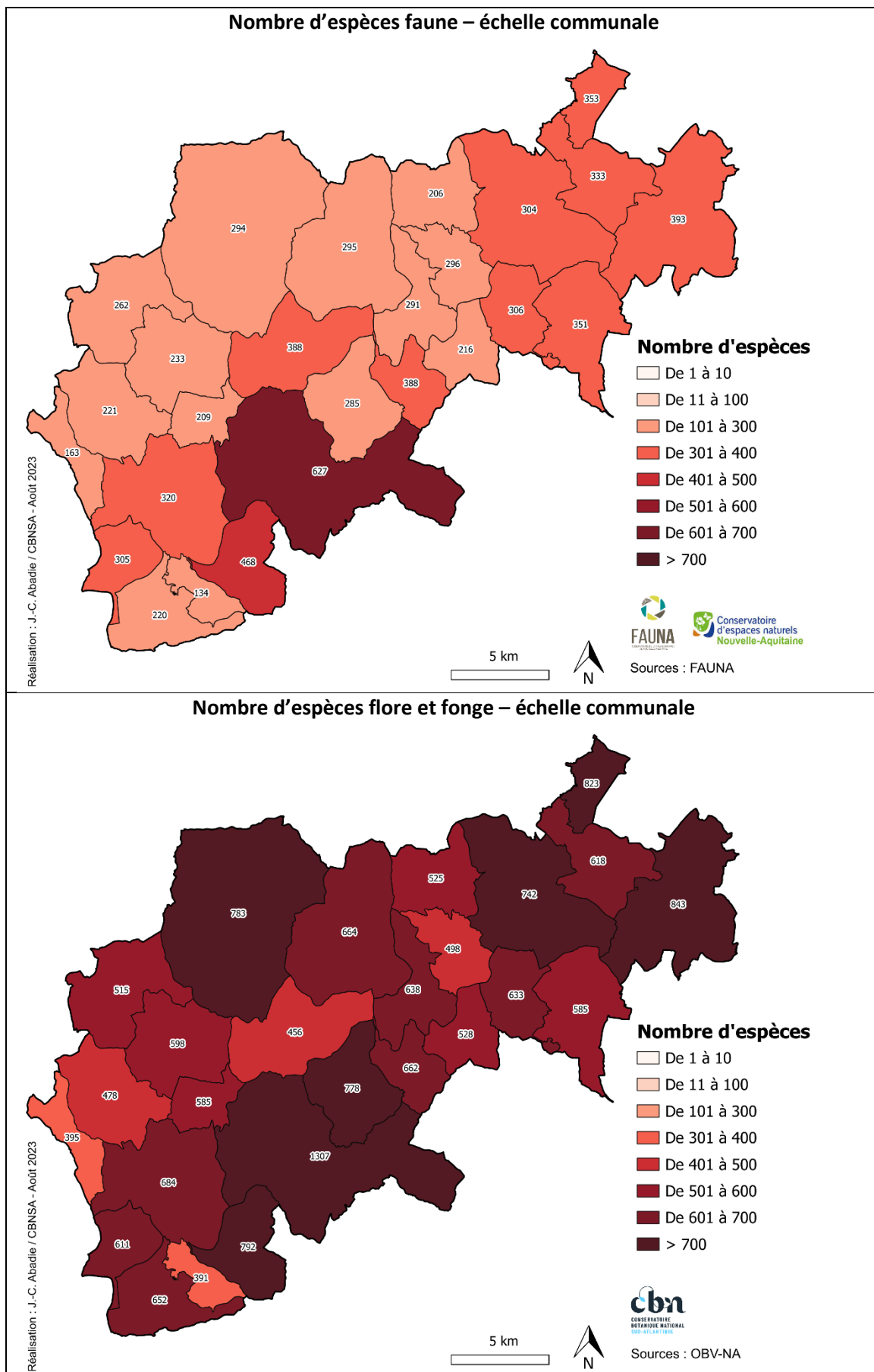


FIGURE 35 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES.

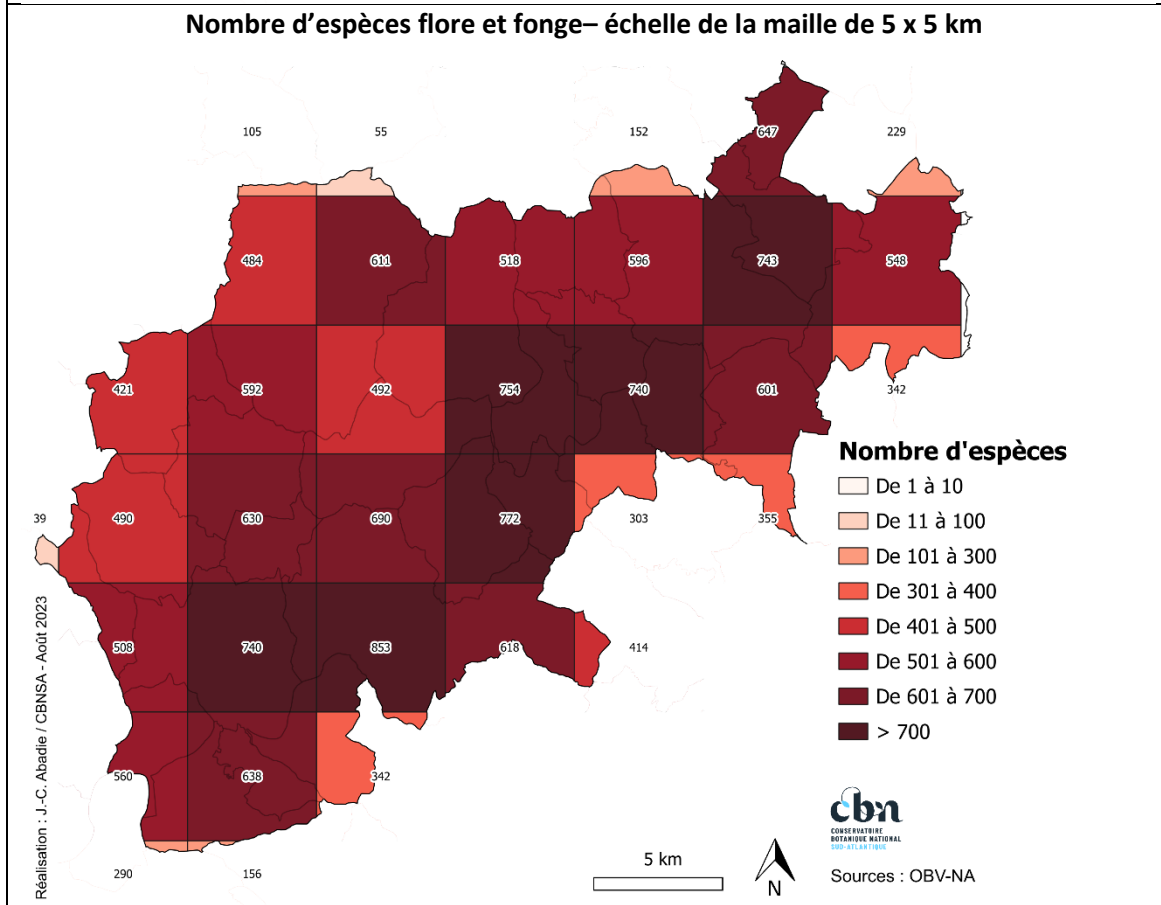
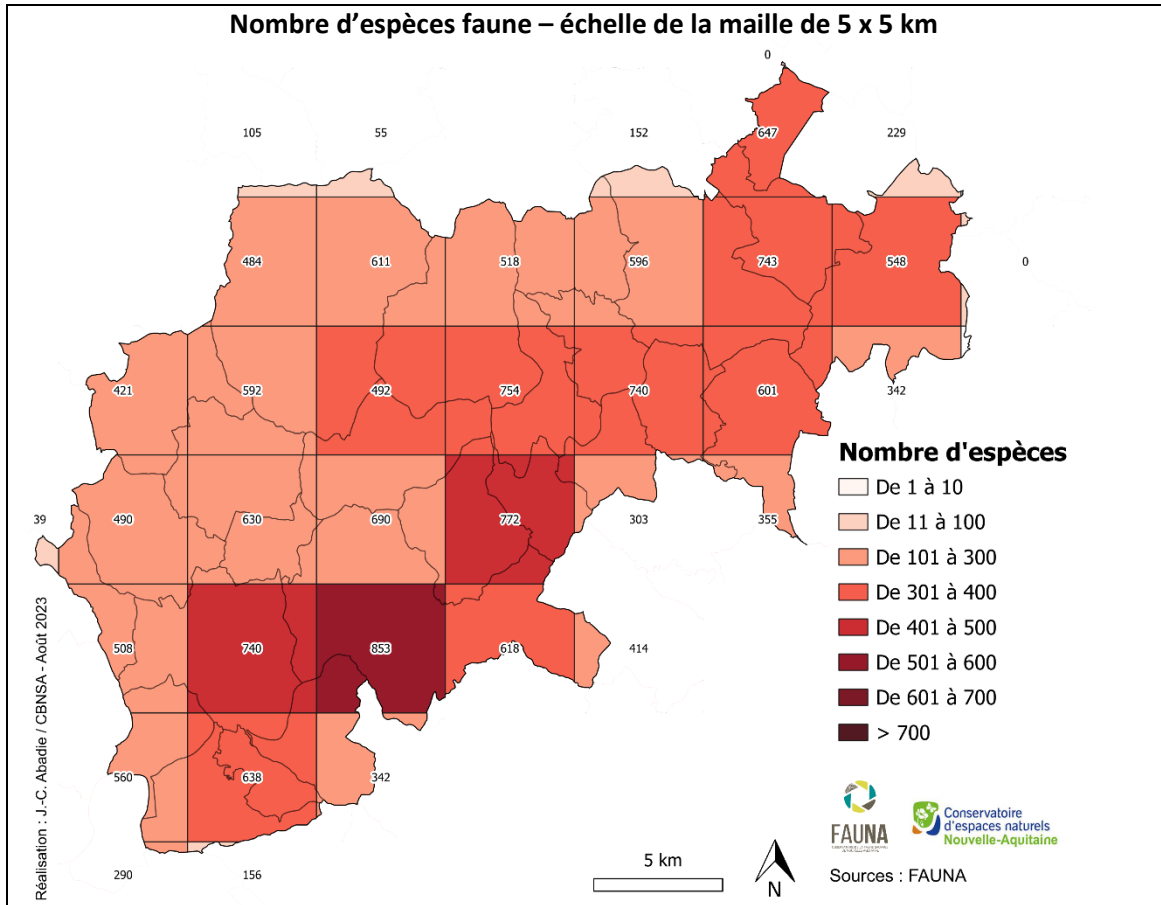


FIGURE 36 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 5KM X 5KM.

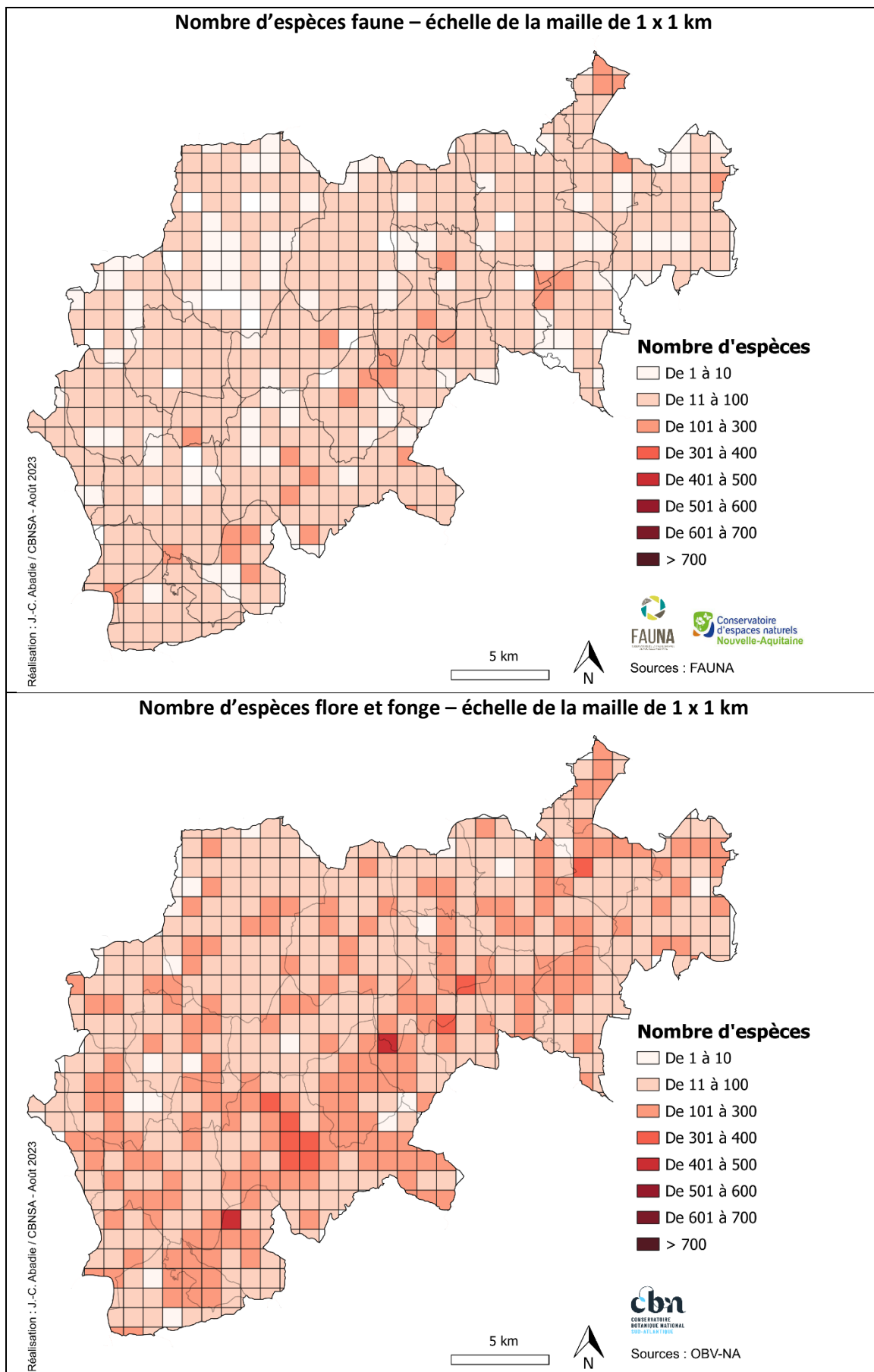


FIGURE 37 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES À L'ISSUE DE L'ABC PAR MAILLES DE 1KM X 1KM.

III.2.4 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH

III.2.4.1 DÉFINITION

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce exogène sur un territoire considéré, introduite et naturalisée qui, par sa prolifération, sa niche écologique et/ou son comportement, engendre des changements significatifs présumés impactants sur la biodiversité (changement de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes, etc.), la santé ou l'économie, etc.

Plusieurs facteurs peuvent amener à classer une espèce exotique dans les catégories envahissantes. Le lecteur souhaitant approfondir le sujet pourra consulter les documents de référence au niveau régional, pour la faune (Barneix et al. 2016) et la flore (Caillon et al 2022), ainsi que les tomes II et III de cet ABC relatifs à la flore et la faune.

Le rythme d'introduction des espèces exotiques est en constante accélération. Toutes les espèces introduites ne deviennent pas « envahissantes ». Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale après la destruction des habitats et la surexploitation des espèces (UICN). Ces menaces peuvent porter sur différents aspects de la biodiversité locale :

- introduction et transmission de pathogènes ou maladies ;
- compétition pour les ressources alimentaires et/ou les habitats ;
- prédation directe ;
- modification des écosystèmes colonisés (structures, fonctionnement,..) ;
- dégradation / destruction d'habitats ;
- pollution du patrimoine génétique par hybridation.

N.B. : Le terme d'espèce invasive, couramment employé provient de l'anglais (invasive species), nous lui préférons ici celui d'espèce envahissante.

III.2.4.2 LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES IDENTIFIÉES

La Figure 38 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces exotiques envahissantes répertoriées en Vallée de l'Homme. La Figure 39 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces exotiques envahissantes pour chacun des groupes considérés.

Seuls les groupes pour lesquels au moins une espèce exotique envahissante est identifiée sur le territoire sont pris en considération dans les figures ci-après.

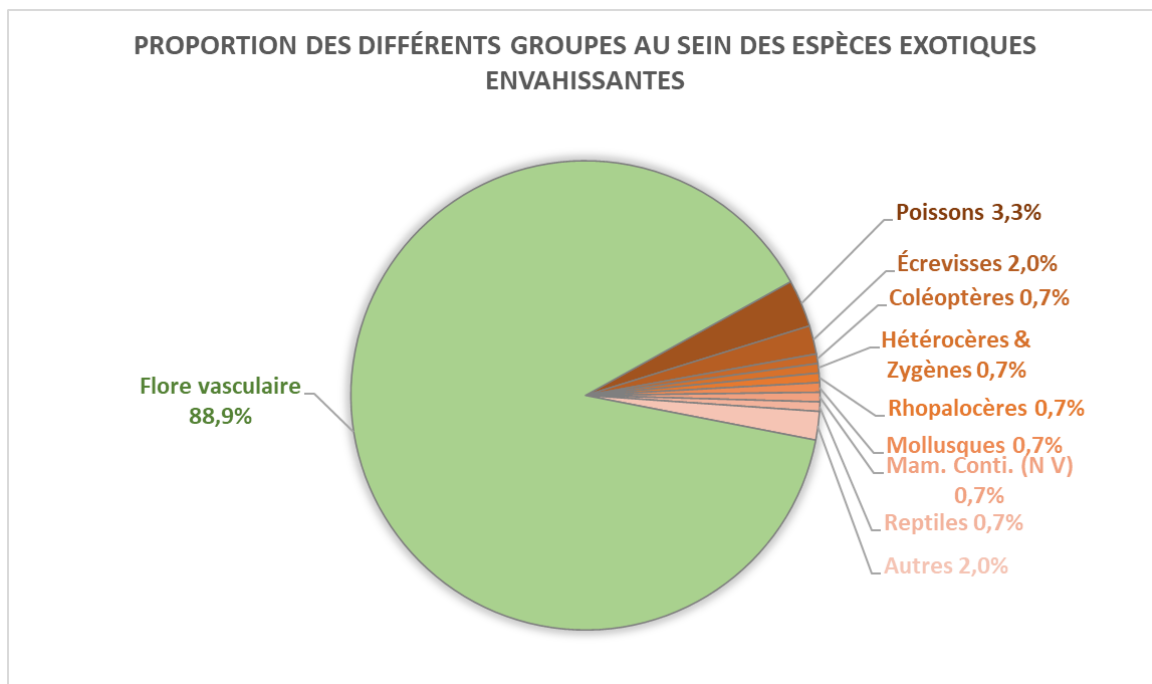


FIGURE 38 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.

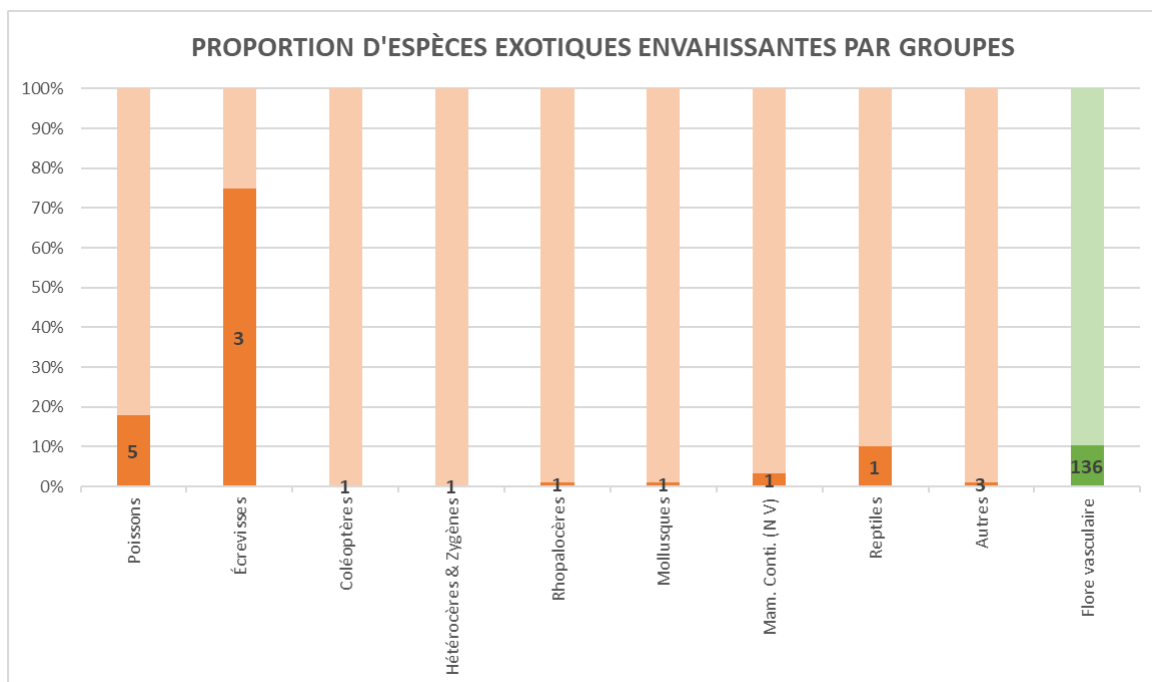


FIGURE 39 : PROPORTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR GROUPES.

Au total 153 espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur le territoire, la grande majorité d'entre elles étant des plantes vasculaires (89%).

Pour la flore et la fonge, seule la flore vasculaire, pour laquelle nous disposons de référentiels sur le statut d'indigénat, a été prise en compte. Pour cette dernière, on dénombre 136 espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la CCVH, soit environ 10 % des espèces recensées

pour ce groupe². Parmi ces dernières, 59 sont considérées comme des espèces exotiques envahissantes à impact majeur selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine (les 77 autres étant considérées comme des exotiques envahissantes à impact modéré).

Pour la faune, 17 espèces exotiques envahissantes, réparties au sein de 8 groupes différents auxquels s'ajoute le groupe « Autres », ont été recensées sur le territoire de la CCVH. Cela représente à peine plus de **1% de l'ensemble des espèces faunistiques identifiées**. Ce sont les groupes des Ecrevisses et des Poissons (groupes pour lesquels les espèces sont inféodées aux milieux aquatiques) qui concentrent le plus d'espèces exotiques envahissantes aussi bien en nombre d'espèces, qu'en proportion au sein du groupe.

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 6 identifient les espèces exotiques envahissantes pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

Pour davantage de précisions, on se reportera au Tome 2 (Flore) et au Tome 3 (Faune) de l'ABC, où sont présentées spécifiquement les listes des espèces exotiques envahissantes.

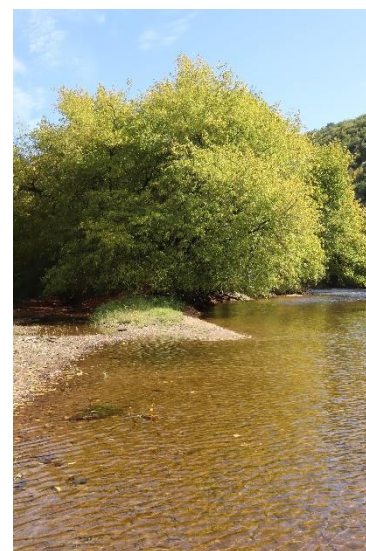
À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 40 et Figure 41.



Jussie à grandes fleurs



Ptérocaryer



Érable negundo

FIGURE 40 : EXEMPLE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FLORISTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).

² Notons que ce chiffre aurait été plus élevé (17%) en tenant compte de l'ensemble des espèces exotiques, incluant celles ne présentant pas de caractère envahissant avéré. Pour plus de détail à ce sujet, consulter le Tome II dédié à la flore

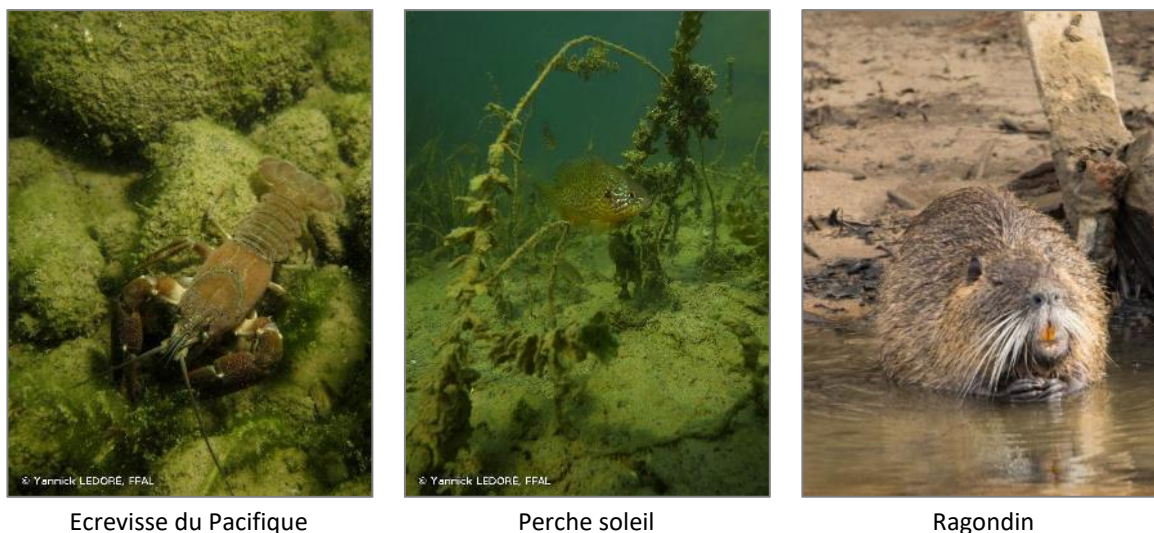


FIGURE 41 : EXEMPLE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAUNISTIQUES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH.

III.2.4.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m. Les cartographies sont déclinées pour la faune et flore.

La forte proportion d'espèces végétales parmi les exotiques envahissantes explique le contraste entre les deux cartes, les espèces animales restant relativement peu nombreuses et dispersées, tandis que les plantes exotiques envahissantes apparaissent omniprésentes dans certains secteurs³.

Pour la faune, à la lecture de la cartographie et au regard de notre connaissance du terrain, les espèces envahissantes semblent être largement sous-cartographiées. Si l'on considère les écrevisses exotiques envahissantes par exemple (Ecrevisse de Louisiane, Ecrevisse du Pacifique, Ecrevisse Américaine) elles colonisent parfois la totalité du linéaire d'un cours d'eau. Ainsi des réseaux hydrographiques notamment secondaires devraient parfois ressortir de manière plus marquée sur certains secteurs du territoire. Il en est de même pour le ragondin qui colonise une grande majorité des surfaces en eau (plan d'eau, berges de rivières). Ainsi, la cartographie de répartition des espèces exotiques envahissantes faunistique présentée ci-après est donc à considérer avec une extrême précaution car peu représentative de la réalité observée sur le terrain.

Néanmoins, en se concentrant sur la flore, on constate sans surprise que la vallée de la Vézère constitue, comme toutes les grandes rivières, un foyer de concentration pour ces espèces (Figure 42), nombre d'entre elles colonisant les milieux alluviaux (ripisylve, grèves alluviales) et aquatiques (ex : Impatiente de l'Himalaya, Jussie à grandes fleurs, Ptérocarier, Paspale à deux épis, Renouée du Japon, etc.).

³ Rappelons que le grain des cartes (500 x 500 m) est bien plus fin que l'échelle à laquelle a été recherché l'exhaustivité lors des inventaires (ex : commune ou mailles de 5 x 5 km). Ces cartes sous-estiment donc probablement la présence de ces espèces.

Les bourgs et les zones urbanisées constituent, dans une moindre mesure, d'autres secteurs de concentration de plantes exotiques envahissantes (PEE), ce qui s'explique par le grand nombre de ces espèces liées aux milieux anthropisés (Euphorbe prostrée, Amarante couchée, Buddleja du père David, etc.).

Une partie des mailles dispersées sur le reste du territoire correspond en partie aux zones cultivées (Amarantes, Datura, Panic à fleurs dichotomes, Sorgho d'Alep, Lampourde à gros fruits...) et aux bords de routes le long desquelles plusieurs de ces espèces sont très fréquentes (Ailanthé, Vergerettes, Onagres, Paspale dilaté, Robinier faux-acacia, Sporobole...).



FIGURE 42 : BORDS DE LA VÈZÈRE COLONISÉS PAR LA JUSSIE À GRANDES FLEURS À THONAC. © J.-C. ABADIE

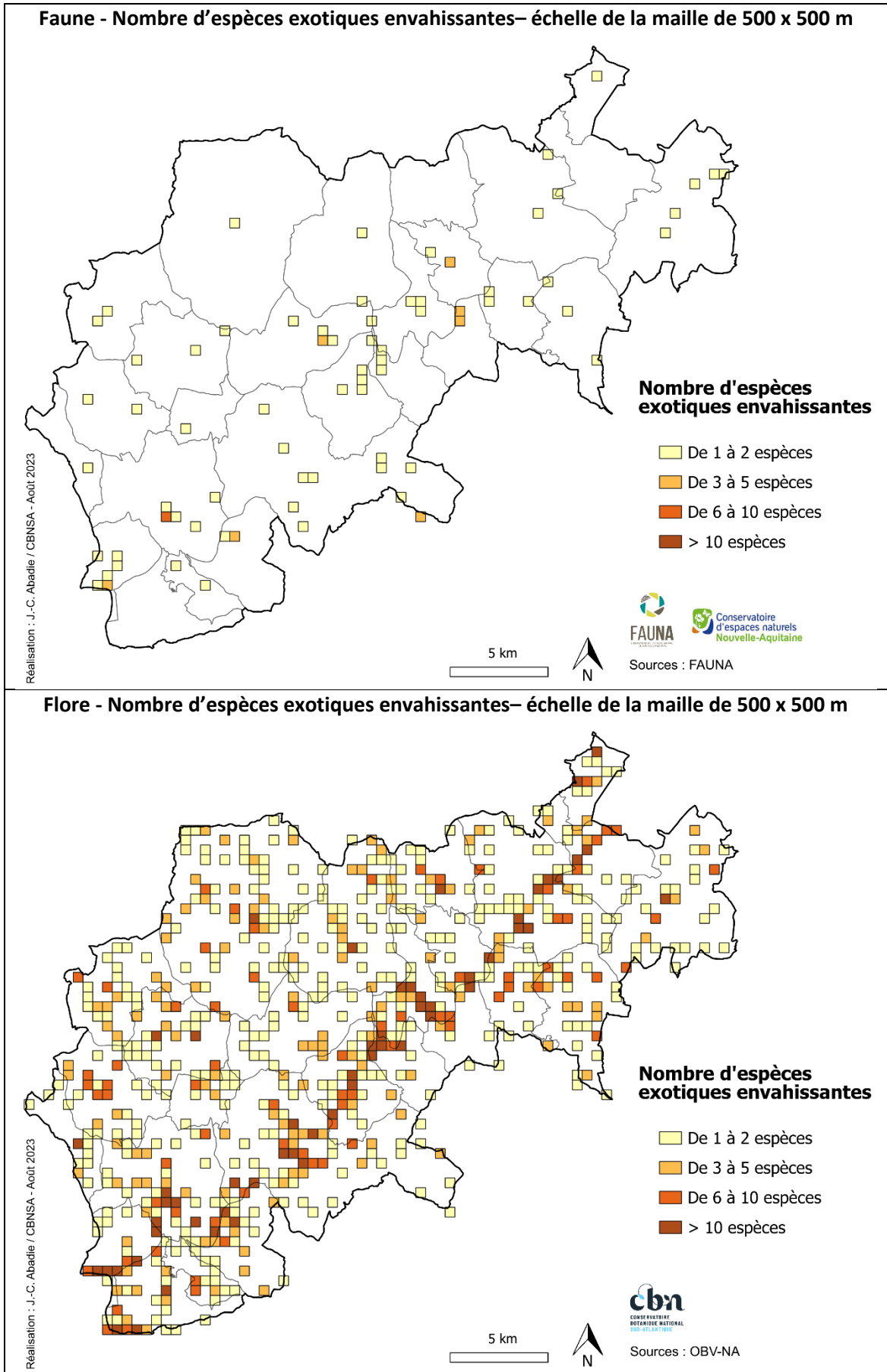


FIGURE 43 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR MAILLES DE 500M X 500M.

III.2.5 ESPÈCES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH

III.2.5.1 DÉFINITION

Une espèce est considérée comme protégée lorsqu'elle est inscrite sur un des arrêtés suivants :

- Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des **espèces végétales** protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 ;
- Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des **écrevisses** autochtones ;
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de **poissons** protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- Arrêté interministériel du 8 mars 2002 relatif à la liste des **espèces végétales** protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des **insectes** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des **mammifères** terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des **oiseaux** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des **amphibiens** et des **reptiles** représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Les espèces protégées présentent des enjeux réglementaires qui rendent cruciale leur bonne connaissance de la part des acteurs locaux (gestionnaires d'espaces, élus, décideurs, etc.). L'inventaire de ces espèces et leur cartographie constitue donc un volet incontournable d'un ABC, la localisation de ces espèces pouvant faire office de véritable « document d'alerte » à consulter par les décideurs en amont d'un projet.

Soulignons néanmoins les limites de la prise en compte de ces seules espèces dans le cadre des politiques d'aménagement. Les listes d'espèces protégées souffrent ainsi de plusieurs limites.

En premier lieu, les arrêtés fixant ces dernières ne constituent pas des référentiels scientifiques, mais des textes juridiques reflétant des choix dictés par de multiples considérations (scientifiques, esthétiques, politiques, etc.).

De plus, il n'existe pas de méthode standardisée pour élaborer ces listes, de sorte qu'on peut observer de fortes disparités entre elles.

De manière inévitable, ces listes sont également tributaires des connaissances naturalistes disponibles à l'époque de leur élaboration, de sorte que la vulnérabilité d'une espèce peut s'avérer sur/sous-estimée avec le recul.

Enfin, il faut souligner le caractère lacunaire de ces listes. Ainsi de nombreux groupes ne possèdent pas de listes de protection, ou ne sont concernées que par un nombre réduit d'espèces au regard

de leur diversité (Champignons, Bryophytes, Araignées, etc.). Cela ne traduit aucunement une absence de menace pour ces groupes, mais avant tout un déficit de connaissances.

En l'état, les listes d'espèces protégées ne concernent ainsi qu'une fraction de la biodiversité, souffrent d'une forte hétérogénéité entre groupes (proportion d'espèces protégées très variable) et restent pour beaucoup d'entre elles encore très lacunaires (nombreux cas d'espèces menacées non protégées).

III.2.5.2 LISTE DES ESPÈCES PROTÉGÉES IDENTIFIÉES

La Figure 44 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces protégées. La Figure 45 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces protégées pour le groupe considéré. Ce graphique reflète la part de la responsabilité de la CCVH sur le sujet de la protection réglementaire de la biodiversité faunistique et floristique qui ne constitue cependant qu'un volet de la préservation de la biodiversité.

Seuls les groupes pour lesquels au moins une espèce protégée est identifiée sur le territoire sont pris en considération dans les figures ci-après.

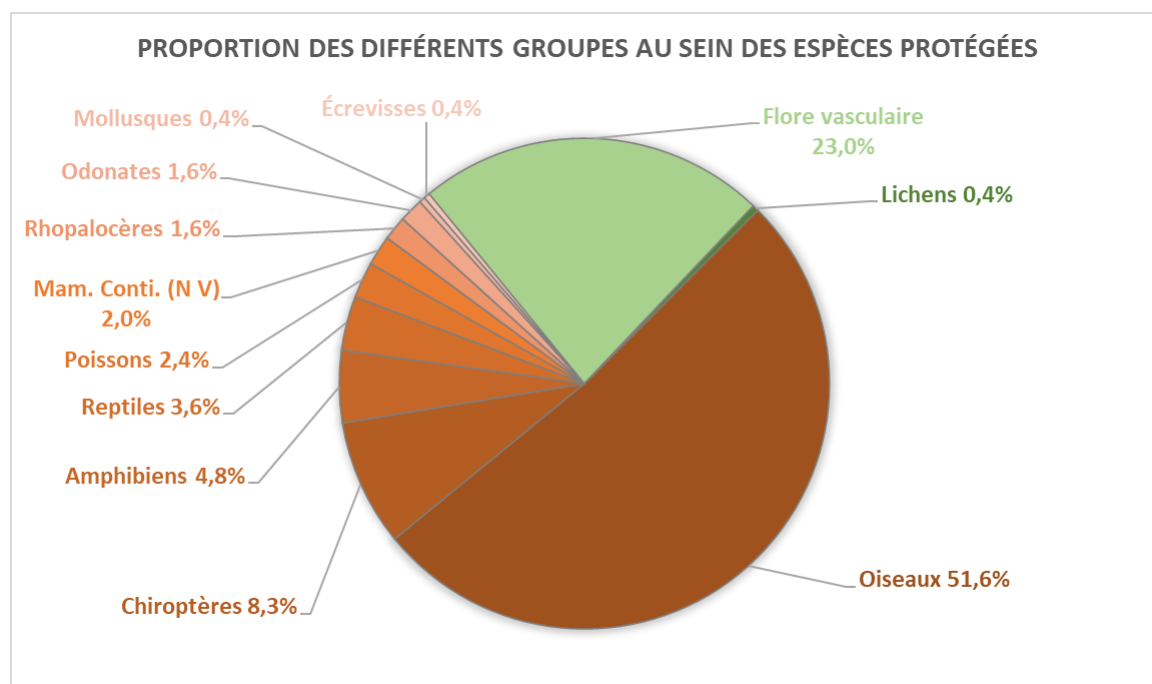


FIGURE 44 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES PROTÉGÉES

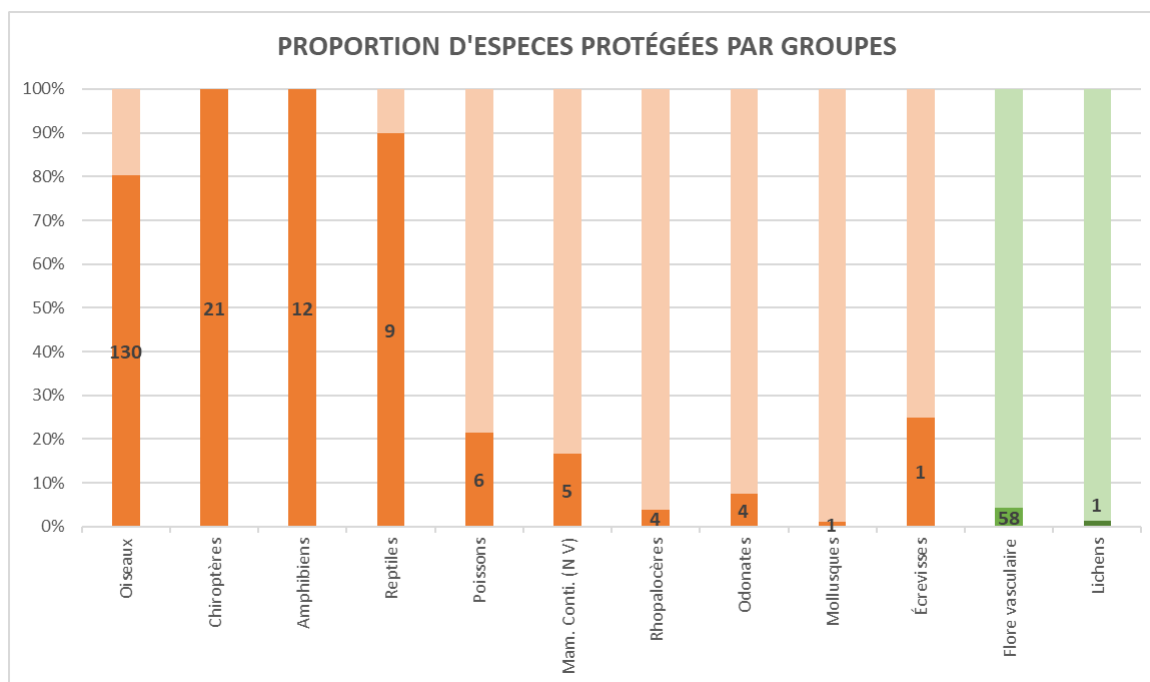


FIGURE 45 : PROPORTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR GROUPES.

La proportion d'espèces protégées est très variable d'un groupe à l'autre. Ainsi, l'ensemble des Chiroptères et des Amphibiens sont protégés, tandis que la quasi-totalité des Reptiles et des Oiseaux le sont. Soulignons que les Oiseaux représentent à eux seuls la moitié de l'ensemble des espèces protégées répertoriées en Vallée de l'Homme.

Au total 252 espèces protégées ont été recensées sur le territoire, 77% étant des espèces animales et 23% des espèces végétales.

Pour la flore, 58 espèces de plantes vasculaires protégées ont été recensées sur le territoire de la CCVH, soit **près de 4,5 % des espèces recensées pour ce groupe. Notons également la présence d'un Lichen protégé au niveau régional.**

Pour la faune, 193 espèces protégées ont été recensées sur le territoire de la CCVH. Cela représente **près de 13% de l'ensemble des espèces faunistiques identifiées.**

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 6 identifient les espèces protégées pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

Pour davantage de précision, on se reportera au Tome 2 (Flore) et au Tome 3 (Faune) de l'ABC, où sont présentées spécifiquement les listes des espèces protégées.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 46 et Figure 47.



Rossolis à feuilles rondes

Leuzée conifère

Parisette à quatre feuilles

FIGURE 46 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).



Agrion de Mercure

Damier de la Succise

Vipère aspic

FIGURE 47 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES PROTÉGÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA).

III.2.5.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces protégées sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelles de la maille 500m x 500m. Les cartographies sont déclinées pour la faune et la flore.

La faune protégée, qui représente plus des trois quarts des espèces protégées du territoire, apparaît sans surprise comme beaucoup plus répandue sur le territoire que la flore protégée. Attention toutefois, cette répartition des espèces protégées est essentiellement le fait du groupe des Oiseaux qui, non seulement, représente le groupe avec le plus d'espèces protégées mais

également, comme nous l'avons vu dans les parties précédentes du rapport, est le groupe le mieux connu sur le territoire (pression d'observations, richesse spécifique). Si l'on devait reprendre l'analyse de la faune protégée sans prendre en compte les Oiseaux, le rendu cartographique serait bien différent avec un nombre de mailles avec présence d'espèces protégées en diminution certaine.

On note toutefois quelques tendances communes aux deux cartes avec la mise en exergue de plusieurs secteurs : vallée de la Vézère (en particulier les secteurs de falaises), des Beunes, ou encore causses au nord-est.

Rappelons que l'analyse détaillée des enjeux du territoire est faite dans la partie « Spatialisation des secteurs à enjeux » (page 107).

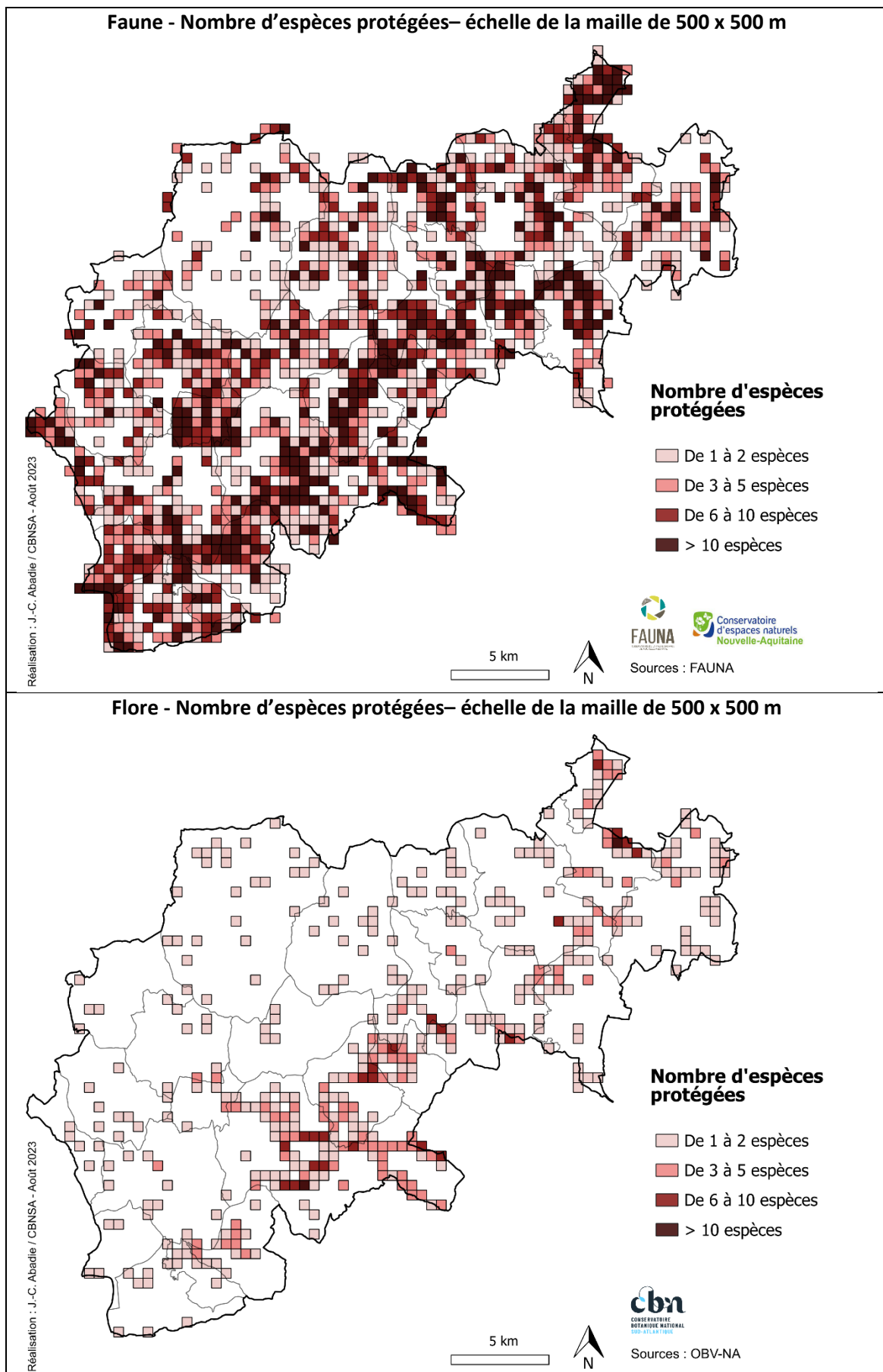


FIGURE 48 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.

III.2.6 ESPÈCES À ENJEUX RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH

III.2.6.1 CE QUE RECOUVRE LA NOTION D'ESPÈCES À ENJEUX

Il n'existe pas de définition univoque du terme d'espèces à enjeux. On désigne généralement sous cette dénomination un ensemble d'espèces méritant une attention particulière sur un territoire donné pour différentes raisons : menaces, rareté, originalité, lien avec des milieux d'intérêt, inscription sur une liste de protection, etc.

Deux critères, pour lesquels nous disposons de référentiels pour un certain nombre de groupes, ont été utilisés :

1. Le niveau de menace ;
2. L'enjeu de conservation régional.

Ces deux critères sont déclinés successivement page 91 et 97. Précisons dès à présent qu'en fonction des groupes considérés, nous ne disposons pas toujours de l'information nécessaire pour évaluer le niveau de menace et l'enjeu de conservation régional.

Par la suite, en page 102, une synthèse des espèces à enjeux pour le territoire est présentée.

Notons que l'inscription sur une liste de protection ne constitue pas un critère nous amenant à considérer une espèce comme étant à enjeux (même si nombre d'espèces protégées se retrouvent dans cette catégorie pour d'autres raisons).

III.2.6.2 LE NIVEAU DE MENACE

III.2.6.2.1 DÉFINITION

Le niveau de menace reflète le risque d'extinction pour une espèce donnée sur un territoire donné. Il est classiquement évalué par l'utilisation des Listes Rouges (LR), qui proposent une méthode standardisée permettant de coter les espèces en différentes catégories.

Ces catégories, sont récapitulées en Figure 49. Une espèce est considérée comme menacée lorsqu'elle est cotée vulnérable (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR).

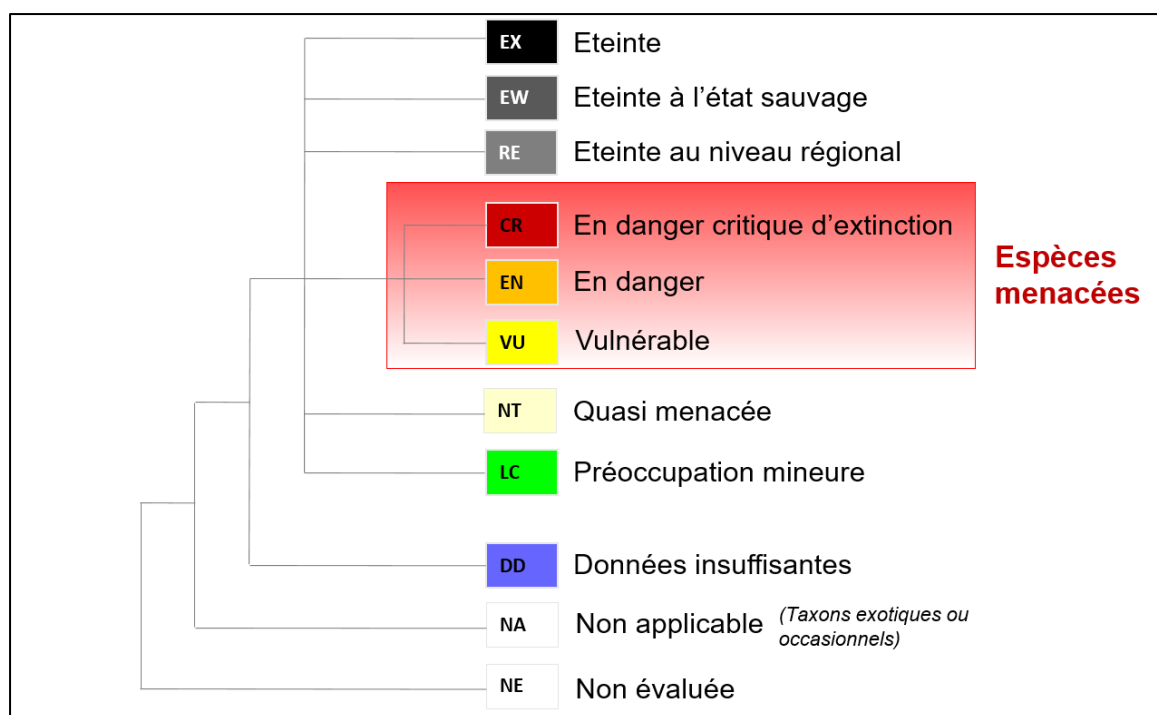


FIGURE 49 : CATÉGORIES DES LISTES ROUGES DÉFINIES PAR L'UICN.

Dans le cadre de l'ABC, nous nous sommes basés sur les Listes Rouges publiées pour différents groupes, en privilégiant, lorsqu'elles étaient disponibles, les Listes Rouges Régionales (LRR) et les Listes Rouges Nationales (LRN), le cas échéant. Enfin, pour les groupes ne disposant pas encore de telles listes, ils n'ont pu faire l'objet de cette analyse :

- Groupes pour lesquels une **Liste Rouge Régionale** a été utilisée : Flore vasculaire, Rhopalocères, Reptiles, Odonates, Chiroptères, Amphibiens, Mammifères continentaux (non volants).
- Groupes pour lesquels une **Liste Rouge Nationale** a été utilisée : Oiseaux, Poissons, Araignées, Mollusques, Ecrevisses.
- Groupes pour lesquels **aucune Liste Rouge Nationale ou Régionale n'existe et n'ayant pas fait l'objet de l'analyse** : Champignons, Bryophytes, Lichens, Algues, Coléoptères, Hétérocères & Zygyènes, Orthoptères, groupe faune « Autres ».

Les Listes Rouges présentent l'avantage de se baser sur une méthodologie uniforme, et d'évaluer sur des critères scientifiques le risque d'extinction des espèces. Il est cependant essentiel d'avoir à l'esprit certaines limites des Listes Rouges dans l'interprétation des résultats :

Comme tout processus de bioévaluation, les Listes Rouges sont tributaires de la bonne connaissance des groupes. Ainsi un certain nombre d'espèces cotées déficitaires en données (DD) peuvent être menacées.

L'échelle de travail a un impact majeur sur les résultats produits et peut amener à sous-estimer, parfois massivement, les menaces pesant à l'échelle de territoires plus réduits que ceux à laquelle elles ont été élaborées. À titre d'exemple, les espèces sub-montagnardes présentes dans le

Périgord n'apparaissent pas menacées sur les Listes Rouges Régionales et Nationales et ce, malgré leur vulnérabilité évidente. Leur abondance dans les massifs montagneux (ex : Pyrénées), rend en effet le risque d'extinction de ces espèces hautement improbable à l'échelle régionale ou nationale. La réalité est bien entendu toute autre à une échelle plus locale, c'est pourquoi l'interprétation des LRR et LRN, devra être prudente à l'échelle d'un territoire plus restreint comme la Vallée de l'Homme.

Pour résumer les limites de l'utilisation des Listes Rouges, nous pouvons dire que, si les espèces menacées au sens des Listes Rouge le sont effectivement sur le territoire, toutes les espèces menacées du territoire ne ressortent pas nécessairement sur les Listes Rouge.

III.2.6.2.2 LISTE DES ESPÈCES MENACÉES IDENTIFIÉES

La Figure 50 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces menacées. La Figure 51 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces menacées pour le groupe considéré.

Seuls les groupes, pour lesquels le niveau de menace a été évalué, sont pris en considération dans les figures ci-après.

Au total, 91 espèces menacées ont été répertoriées en Vallée de l'Homme, 63% étant des espèces animales et 37% des espèces végétales.

Pour la flore, 34 espèces de plantes vasculaires menacées au niveau régional ont été recensées.

Pour la faune, 57 espèces menacées ont été recensées sur le territoire de la CCVH. La grande majorité d'entre elles sont des Oiseaux et des Rhopalocères.

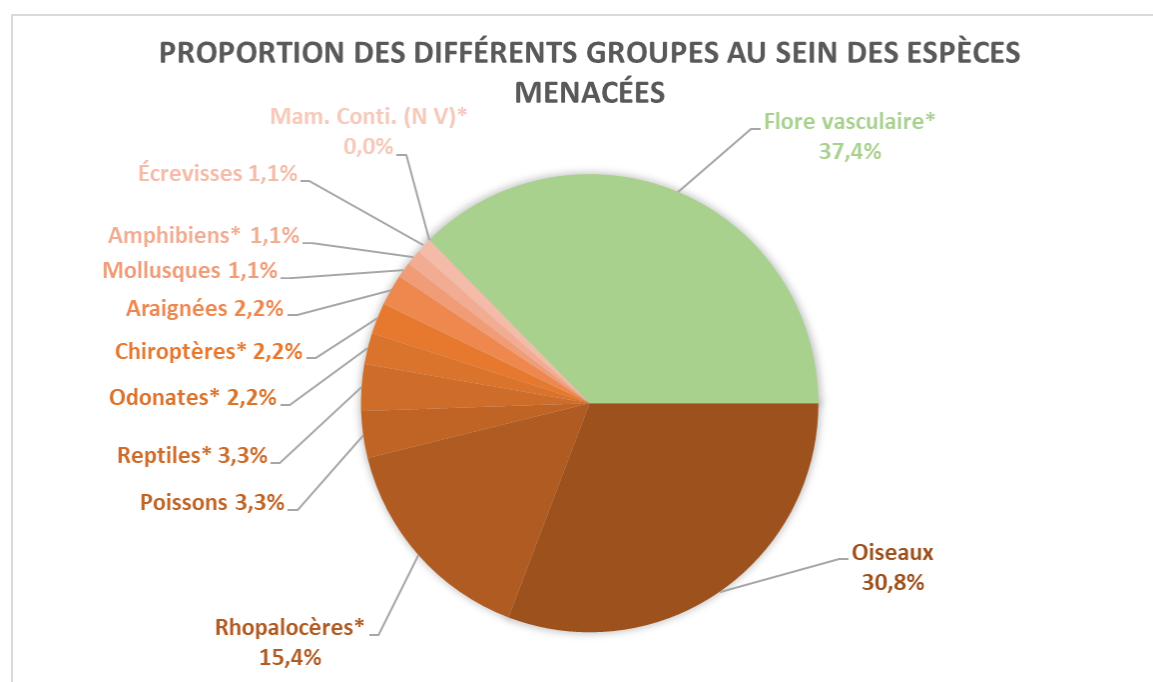


FIGURE 50 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES MENACÉES

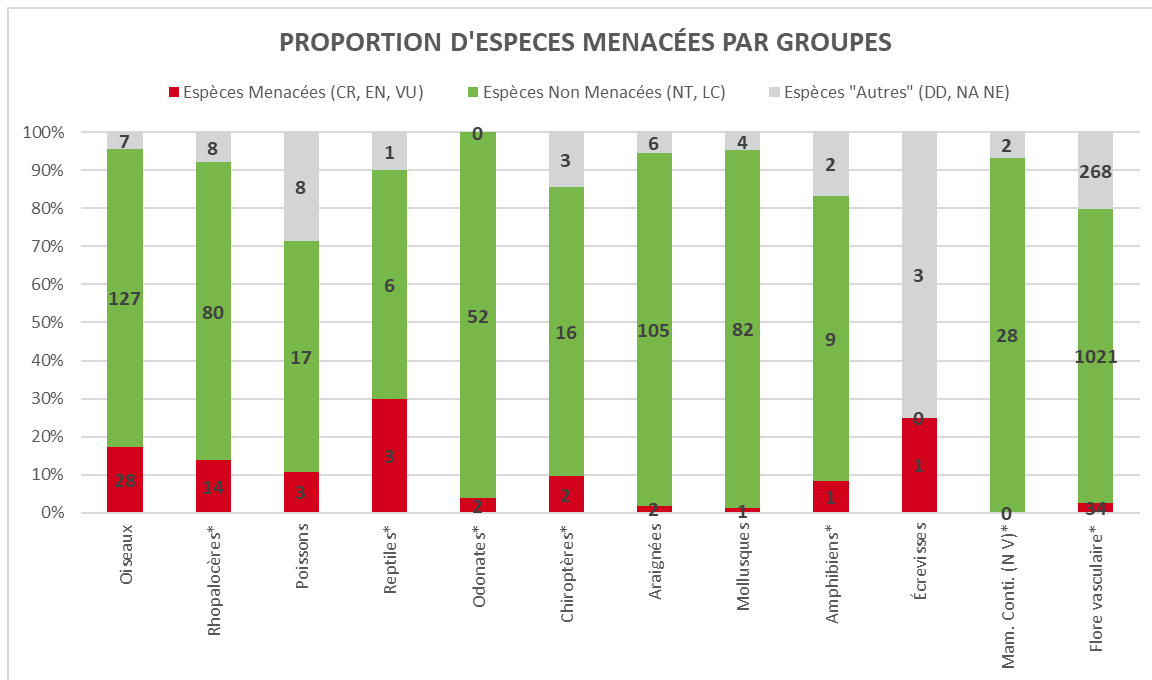


FIGURE 51 : PROPORTION D'ESPÈCES MENACÉES PAR GROUPES.

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 6 identifient les espèces menacées pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

Pour davantage de précision, on se reportera au Tome 2 (Flore) et au Tome 3 (Faune) de l'ABC, où sont présentées spécifiquement les listes des espèces menacées.

À titre d'exemples, quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 52 et Figure 53.



Clypéole



Gymnadénie très odorante



Inule à feuilles de spirée

FIGURE 52 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).



Minioptères de Schreibers

Polyommatus thersites

Pic epeichette

FIGURE 53 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES MENACÉES RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).

III.2.6.2.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES MENACÉES

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces menacées (en danger critique, en danger, vulnérable) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m. Les cartographies sont déclinées pour la faune et la flore.

Pour la flore et la fonge, les espèces menacées restent relativement rares et localisées à l'échelle de la Vallée de l'Homme, ce qui explique qu'elles ne soient représentées que par quelques mailles dispersées sur la carte.

Pour la faune, les espèces menacées sont bien présentes sur le territoire. Certains secteurs semblent ressortir plus fortement que d'autres. Cela confère à la CCVH une responsabilité vis-à-vis de la préservation de ces éléments de biodiversité.

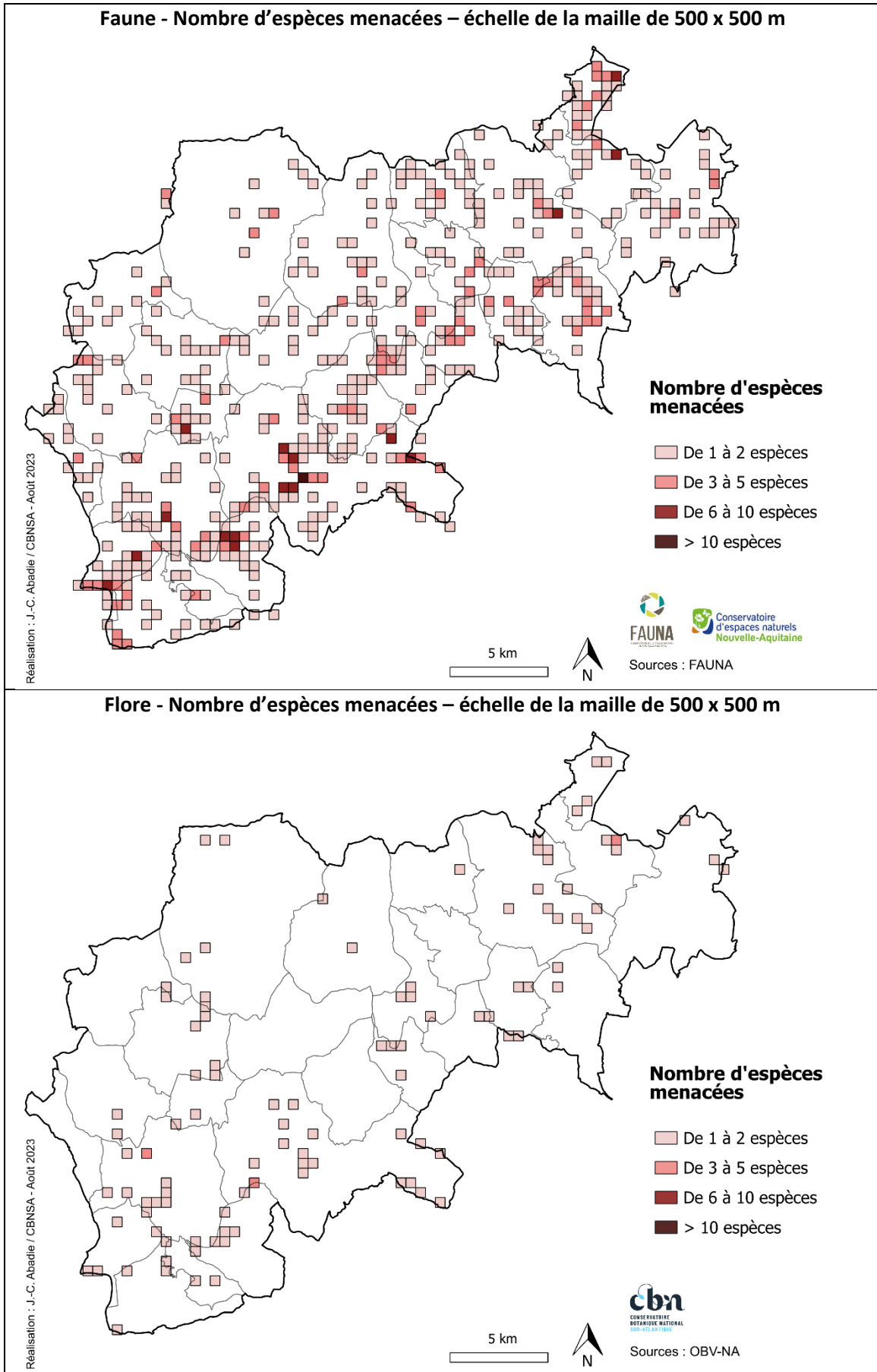


FIGURE 54 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES PAR MAILLES DE 500M X 500M.

III.2.6.3 LES ENJEUX DE CONSERVATION NOUVELLE-AQUITAINE

III.2.6.3.1 DÉFINITION

L'enjeu de conservation est obtenu en croisant le niveau de menace (partie précédente) avec divers critères, tels que la responsabilité territoriale ou la rareté. Les référentiels centralisant cette valeur pour l'ensemble des espèces d'un groupe ont pour première finalité d'établir des listes hiérarchisées de priorité en termes de conservation sur un territoire donné.

Les différents référentiels disponibles (publiés ou en cours d'élaboration) ont été mobilisés dans le cadre de cet ABC, à l'image des espèces menacées. Précisons néanmoins que plusieurs groupes n'ont pas fait l'objet de ce travail et ne peuvent en conséquence intégrer notre analyse :

- Groupes pour lesquels **les enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine ont été évalués** : Flore vasculaire, Rhopalocères, Reptiles, Odonates, Chiroptères, Amphibiens, Mammifères continentaux (non volants), Oiseaux
- Groupes pour lesquels **les enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine n'ont pas été évalués et n'ont pas fait l'objet de l'analyse** : Champignons, Bryophytes, Lichens, Algues, Coléoptères, Hétérocères & Zygènes, Orthoptères, Poissons, Araignées, Mollusques, Ecrevisses, groupe faune « Autres ».

Seules les espèces rentrant dans les trois catégories d'enjeux les plus forts (Figure 55) ont été retenues comme espèce à enjeux de conservation.

Enjeu Majeur	Espèces à enjeux de conservation
Enjeu Très fort	
Enjeu Fort	
Enjeu Notable	
Enjeu Modéré	

FIGURE 55: CATÉGORIES DISPONIBLES DANS LES RÉFÉRENTIELS RETENUS POUR LES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION.

Notons que ces référentiels souffrent des mêmes limites que celles soulevées précédemment avec les Listes Rouges (résultat fortement dépendant de l'échelle considérée).

III.2.6.3.2 LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE IDENTIFIÉES

La Figure 56 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces à enjeu de conservation régional. La Figure 57 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces à enjeu de conservation régional pour le groupe considéré.

Seuls les groupes pour lesquels des référentiels sur les enjeux de conservation régionaux sont disponibles (ou en cours d'élaboration) sont pris en considération dans les figures ci-après.

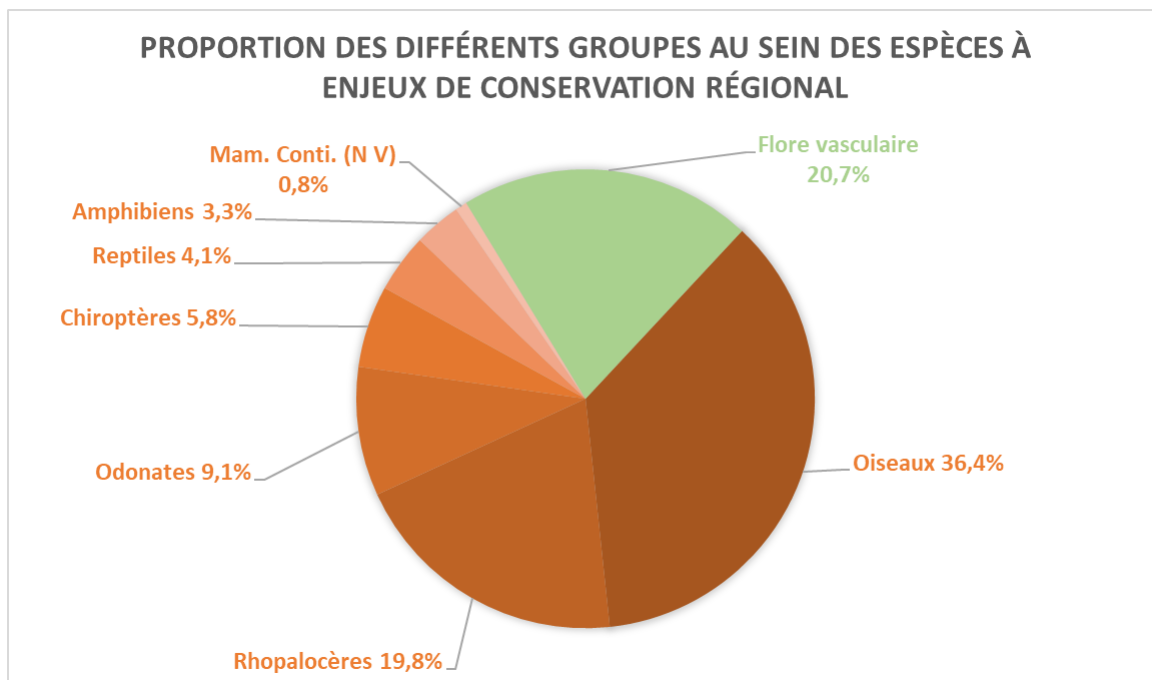


FIGURE 56 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES A ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL.

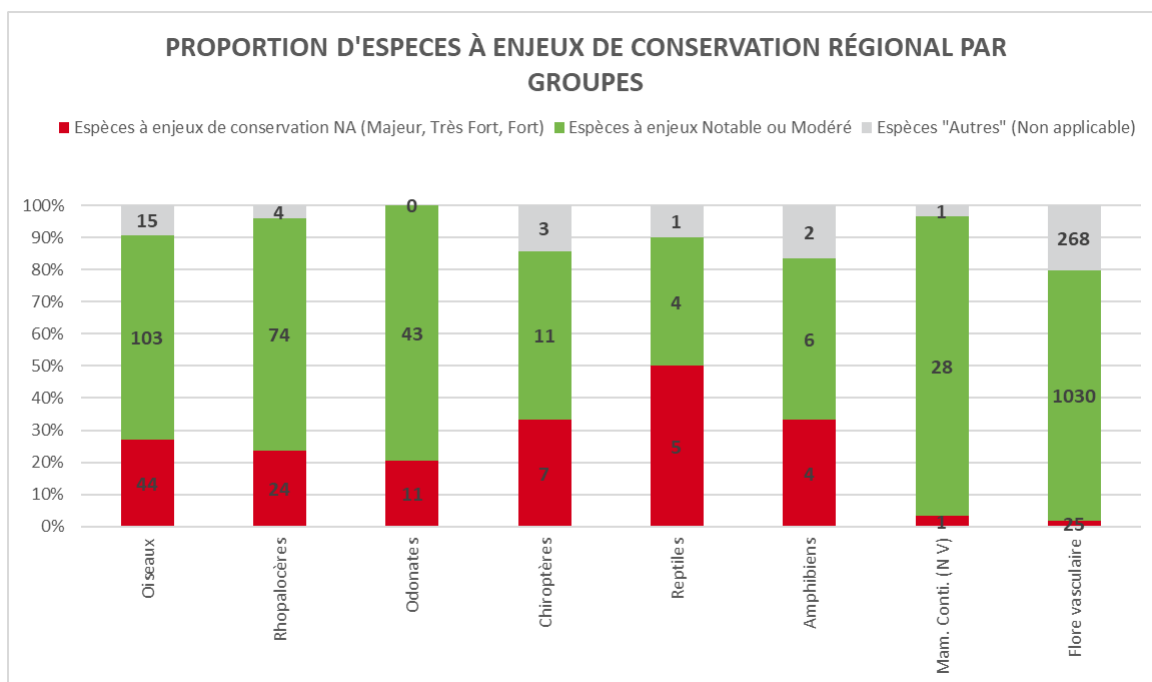


FIGURE 57 : PROPORTION D'ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL PAR GROUPES.

Au total 121 espèces à enjeu de conservation régional ont été répertoriées en Vallée de l'Homme, près de 80 % étant des espèces animales et 20 % des espèces végétales.

Pour la flore, 25 espèces de plantes vasculaires à enjeu de conservation régional ont été recensées.

Pour la faune, 96 espèces à enjeu de conservation régional ont été recensées.

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 6 identifient les espèces à enjeu de conservation régional pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

Pour davantage de précision, on se reportera au Tome 2 (Flore) et au Tome 3 (Faune) de l'ABC, où sont présentées spécifiquement les listes des espèces à enjeu de conservation régional.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 58 et Figure 59.



Crapaudine de Guillon



Sisymbre à nombreuses cornes



Salsifis à feuilles de crocus

FIGURE 58 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).



Rhinolophe euryale



Leucorrhine à front blanc



Triton marbré

FIGURE 59 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).

III.2.6.3.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine (majeur, très fort, fort) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m. Les cartographies sont déclinées pour la faune et la flore.

Pour la flore, les plantes à enjeu de conservation régional sont des espèces plutôt rares et liées aux coteaux secs et aux milieux humides, elles se trouvent dispersées sur l'ensemble du territoire.

Pour la faune, les espèces à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine sont bien présentes sur le territoire. Certains secteurs semblent ressortir plus fortement que d'autres.

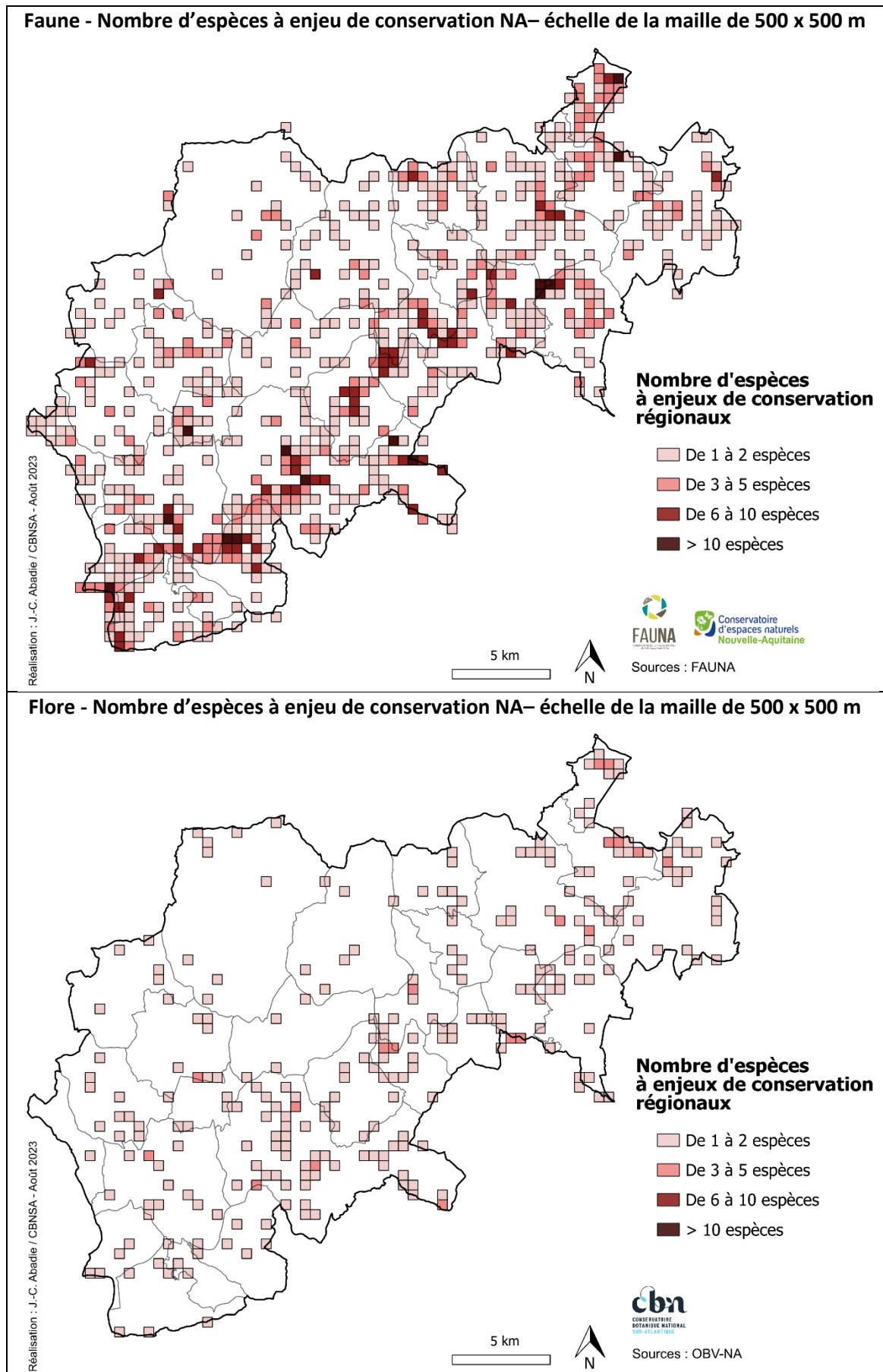


FIGURE 60 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES À ENJEU DE CONSERVATION PAR MAILLES DE 500M X 500M.

III.2.6.4 LES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

III.2.6.4.1 DÉFINITION

Nous pouvons définir une espèce à enjeu pour le territoire, comme une espèce présentant un intérêt particulier (menace, valeur écologique et patrimoniale, rareté...) pour la CCVH.

La première approche pour définir ces espèces à enjeux pour le territoire a consisté à regarder les deux critères suivants (définis précédemment) :

1. Un niveau de menace élevé ;
2. Un enjeu de conservation régional élevé.

Pendant, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, les référentiels utilisés pour l'évaluation de ces deux critères sont tributaires des différentes échelles de travail (Nouvelle-Aquitaine, National), ne rendant pas forcément compte de la réalité à l'échelle d'un territoire plus restreint. Ainsi, en se replaçant dans le contexte de la CCVH et en fonction de différents cas de figure, des espèces peuvent se trouver être sous-évaluées ou a contrario sur-évaluées.

De plus, certains groupes ne font l'objet ni de Listes Rouges (régionales ou nationales), ni du travail de hiérarchisation des enjeux de conservation Nouvelle-Aquitaine, rendant inutilisables les deux critères précédents.

Enfin, les niveaux de connaissances entre groupes, que ce soit au niveau de la CCVH mais également bien plus largement au niveau régional et national sont très disparates. À titre d'exemple, nous avons beaucoup plus de recul sur les Oiseaux, qui font l'objet de travaux d'amélioration des connaissances depuis plusieurs dizaines d'années, ou encore de suivis de l'état des populations à grande échelle, que sur le groupe des Araignées qui reste beaucoup plus confidentiel et dont le niveau de connaissance est d'une manière générale encore très lacunaire.

Toutes ces raisons nous ont amenés à prendre en compte d'autres critères, comme la valeur patrimoniale ou l'intérêt écologique pour la flore, et le dire d'expert qui a été largement utilisé pour la faune. Pour autant, même avec l'utilisation d'autres critères et du dire d'expert, certains groupes n'ont pas fait l'objet de l'évaluation des espèces à enjeux pour le territoire, en considérant que nous n'avions pas le recul nécessaires et/ou des données trop lacunaires pour faire cette analyse :

- **Groupes évalués** : Flore vasculaire, Oiseaux, Araignées, Rhopalocères, Hétérocères & Zygènes, Chiroptères, Odonates, Mollusques, Coléoptères (seulement quelques familles), Amphibiens, Reptiles, Mammifères continentaux (non volants), Orthoptères, Écrevisses.
- **Groupes non-évalués** : Champignons, Bryophytes, Lichens, Algues, Poissons, Coléoptères (plusieurs familles), groupes faune « Autres »

III.2.6.4.2 LISTE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

La Figure 61 permet de visualiser la proportion des différents groupes au sein des espèces à enjeux pour le territoire. La Figure 62 rend compte, quant à elle, de la proportion d'espèces à enjeux pour le territoire pour chaque groupe considéré.

Seuls les groupes qui ont au moins une espèce à enjeux pour le territoire, sont pris en considération dans les figures ci-après.

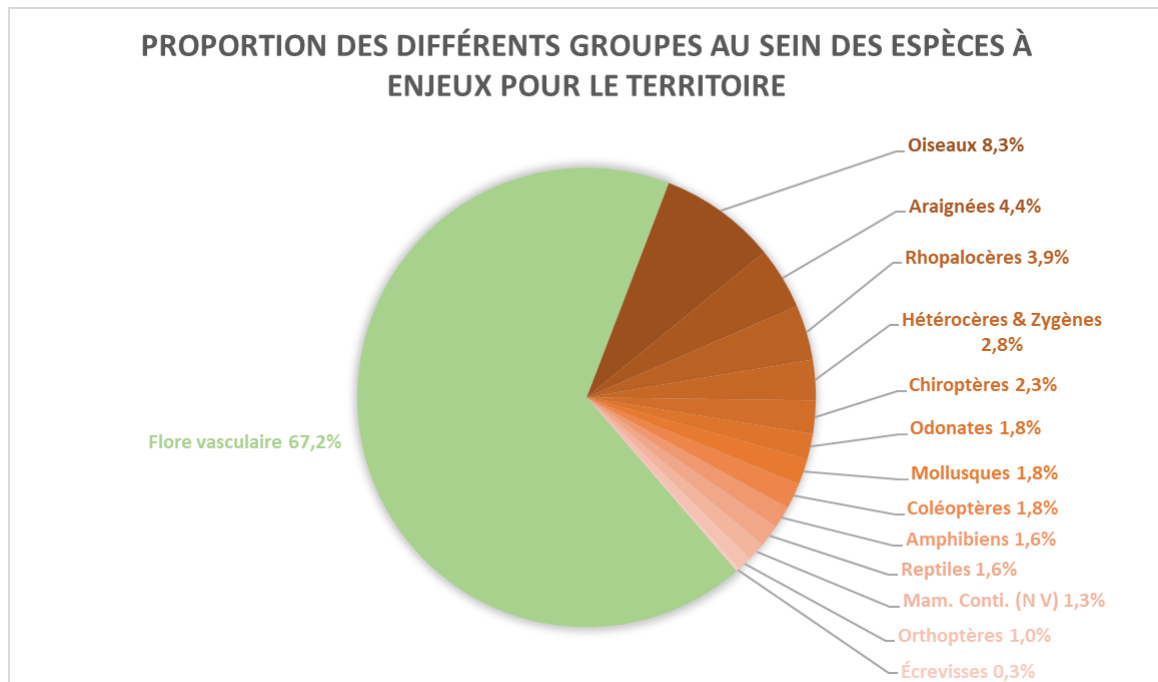


FIGURE 61 : PROPORTION DES DIFFÉRENTS GROUPES AU SEIN DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE.

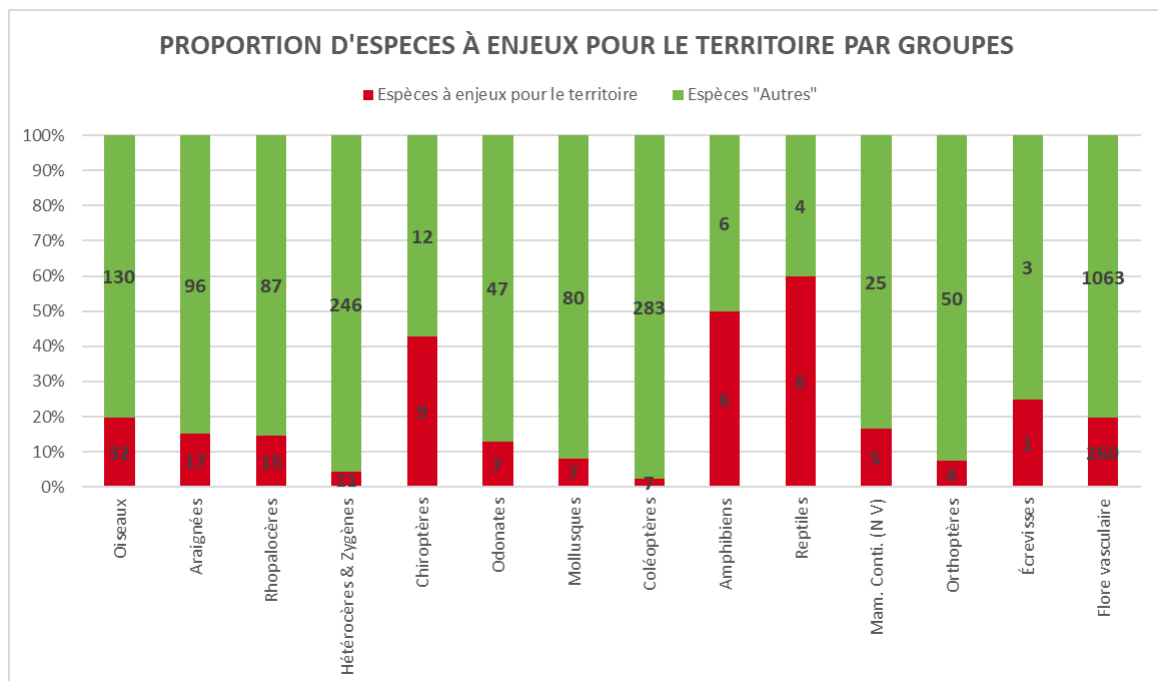


FIGURE 62: PROPORTION DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR GROUPE.

Au total, 387 espèces à enjeux pour le territoire ont été recensées et identifiées, 67% étant des espèces végétales et 33% des espèces animales.

Pour la flore, 260 espèces à enjeux pour le territoire ont été identifiées.

Pour la faune, 127 espèces à enjeux pour le territoire ont été identifiées.

Notons que si la proportion d'espèces à enjeux pour la flore est de l'ordre de 20% (comparable ou inférieure à beaucoup de groupes de faune), elle représente un grand nombre d'espèces du fait de la richesse relative de ce groupe (1323 espèces répertoriées).

Les référentiels espèces intercommunaux présentés en Annexe 6 identifient les espèces à enjeux pour le territoire pour chacun des groupes, tout en précisant leur présence sur les différentes communes de la CCVH.

Pour davantage de précision, on se reportera au Tome 2 (Flore) et au Tome 3 (Faune) de l'ABC, où sont présentées spécifiquement des « fiches espèces » pour un grand nombre des espèces à enjeux pour le territoire.

À titre d'exemples, quelques-unes de ces espèces sont illustrées en Figure 63 et Figure 64.



Narcisse des poètes



Ophrys jaune



Arabette des Alpes

FIGURE 63 : EXEMPLE D'ESPÈCES FLORISTIQUES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© J.-C. ABADIE).



Dectique verrucivore



Lézard ocellé



Faucon pèlerin

FIGURE 64 : EXEMPLE D'ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE RÉPERTORIÉES SUR LA CCVH (© CEN NA, SAUF MENTION CONTRAIRE).

III.2.6.4.3 CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Les cartographies, présentées dans les pages qui suivent, permettent de visualiser la répartition du nombre d'espèces à enjeux pour le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500m x 500m. Les cartographies sont déclinées pour la faune et la flore.

Pour la flore comme *pour la faune*, les cartes présentent de fortes similarités et permettent d'ores et déjà de souligner de grands secteurs de concentration d'enjeux. La partie suivante sera l'occasion de les évoquer plus en détail.

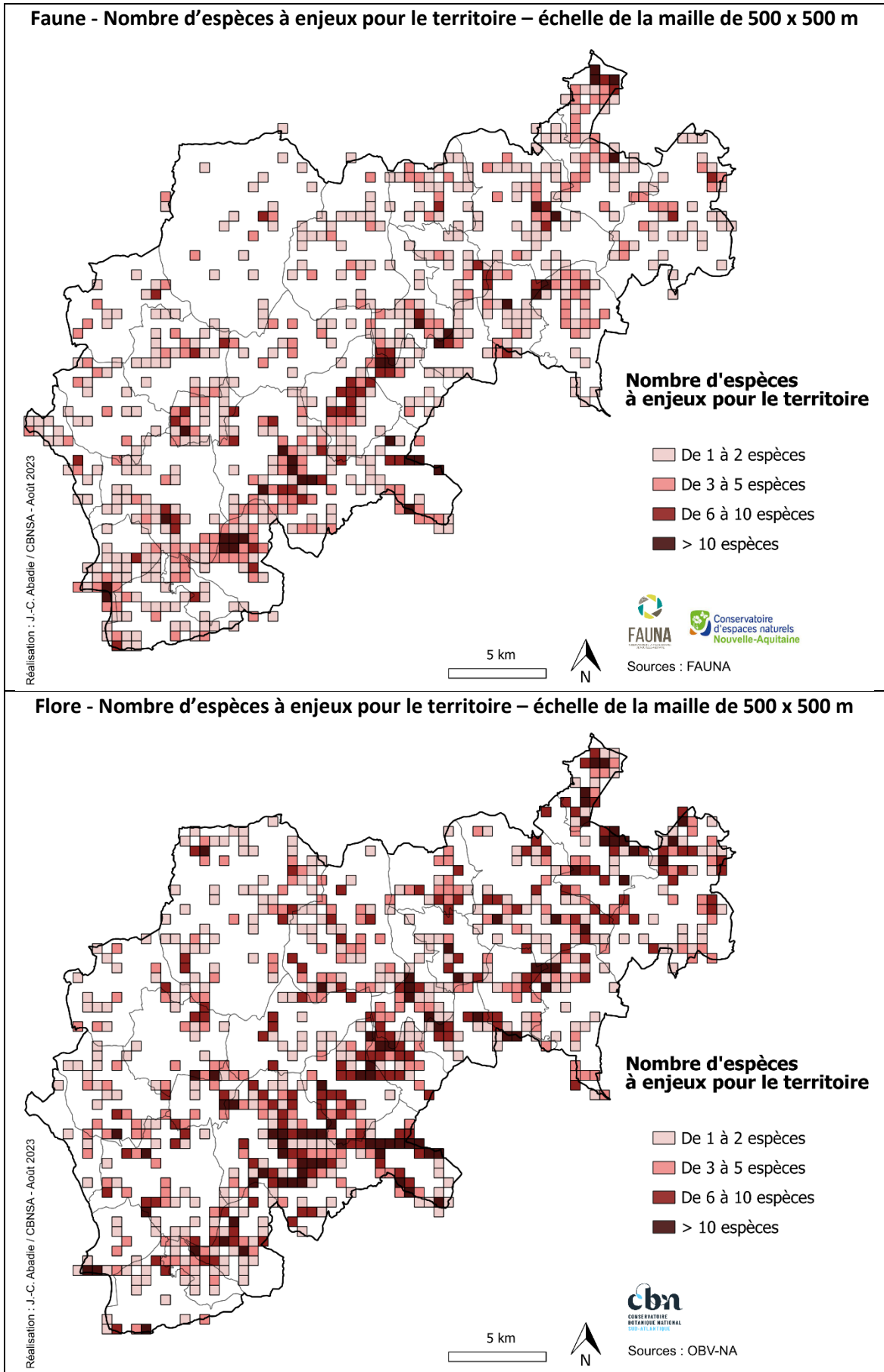


FIGURE 65 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LA CCVH PAR MAILLES DE 500M X 500M.

III.3 Spatialisation des secteurs à enjeux

Après avoir analysé les enjeux des espèces de faune et de flore dans la partie précédente, nous allons utiliser les données de répartitions de ces dernières pour mettre en évidence des zones de concentration d'enjeu en termes de biodiversité.

Ces zones de concentrations d'enjeu seront matérialisées par une série de cartographies regroupant les données faunes et flores à une échelle plus fine que les différentes cartes proposées jusqu'ici. Après avoir présenté une cartographie générale des zones à enjeux de la Vallée de l'Homme, nous proposerons un atlas les déclinant pour chacune des 26 communes de la CCVH. Pour terminer nous listerons quelques-unes de ces zones, en nous focalisant sur le cas particulier de celles potentiellement méconnues.

III.3.1 CARTE GÉNÉRALE

Avertissement sur l'interprétation des cartes :

Nous avons fait le choix, dans ce chapitre, de restituer les données d'occurrences d'espèces à enjeux, à un maillage de 100 x 100 m. Ce grain permet de visualiser les zones de concentrations d'enjeu à l'échelle de sites (en particulier sur les cartes communales). **Nous attirons néanmoins l'attention du lecteur sur les limites de ce type de restitution :**

- En premier lieu les données maillées, si elles permettent une lisibilité optimale des cartes, restent des données dégradées par rapport aux géométries d'origine. Un exemple en est donné ci-dessous où un vallon est couvert dans son intégralité par un polygone d'inventaire, ce qui n'apparaît pas avec l'utilisation d'un maillage (les mailles se trouvant sur les centroïdes des polygones correspondants)

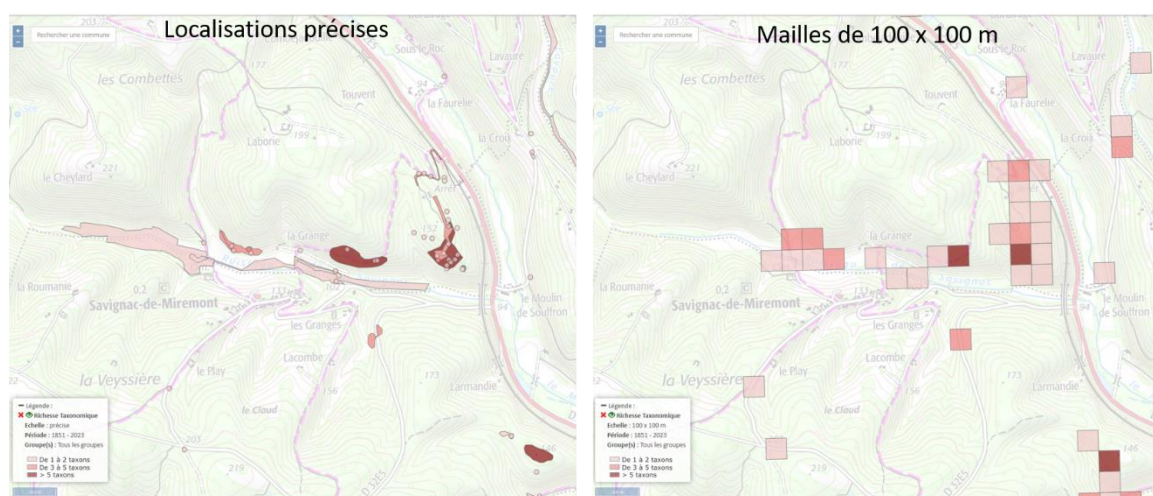


FIGURE 66. COMPARAISON ENTRE RESTITUTION PRÉCISE DES DONNÉES (À GAUCHE) ET RESTITUTION MAILLÉE (À DROITE). SOURCE : OBV-NA.FR

- Également, le maillage de 100m x 100m, exclu toutes les données pour lesquelles le niveau de précision géographique est inférieure à cette échelle (donnée communale, données à la maille 500m x 500m, données sous forme de polygone ou de polygone dépassant l'emprise de la maille, etc.). **Ainsi pour la faune, près de 40% du jeu de données « espèces à enjeux pour le territoire » est inutilisable à la maille 100m x 100m et ne peut être représenté cartographiquement. En conséquence certains secteurs à enjeux n'apparaîtront pas sur les cartes.**
- D'autre part, une donnée d'observation correspond à l'observation d'une espèce en un lieu. **Or, plusieurs espèces à enjeux présentent une aire vitale qui dépasse la simple localisation de l'observation ; aire vitale qui ne saurait se résumer à un carré de 100m x 100m.** La Loutre d'Europe par exemple, a un domaine vital qui, pour le mâle, peut atteindre 20 à 50 kms de cours d'eau. Le Minioptère de Schreibers utilise un territoire de chasse compris dans un rayon d'environ 20 kms autour de son gîte et les éléments structurels du paysage (haies, arbres isolés...) sont essentiels dans ses déplacements. Le Circaète Jean-le-Blanc à un territoire qui ne couvre que quelques hectares autour du nid, en revanche, son domaine vital englobe plusieurs dizaines de km². Dans le cadre de l'ABC, il nous était impossible de prendre en compte l'écologie de chaque espèce pour proposer les cartographies de spatialisation des secteurs à enjeux.
- Enfin, aucune campagne d'inventaire ne peut prétendre à l'exhaustivité : toutes les mailles de 100 x 100 m de l'intercommunalité n'ont pas été inventoriées. C'est la raison pour laquelle, **l'absence d'espèces à enjeux sur une zone de la carte ne permet pas de conclure à l'absence d'enjeux sur cette zone.** Cela est d'autant plus vrai que plusieurs groupes (champignons, lichens, écrevisses...) n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Les décideurs et porteurs de projet souhaitant en apprendre plus sur les enjeux d'un site particulier ne devront donc pas s'arrêter à la seule lecture des cartes de ce rapport, mais également aller consulter les données les plus à jour sur les plateformes d'informations régionales en ligne, pour la faune et le flore (respectivement FAUNA et l'OBV-NA), prendre en compte les écologies des espèces et si cela s'avère nécessaire, diligenter des études de terrain complémentaires.

En dépit de ces limites, les cartes proposées constituent à ce jour les documents les plus précis à disposition de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme pour repérer les zones de concentrations d'enjeux de biodiversité de son territoire.

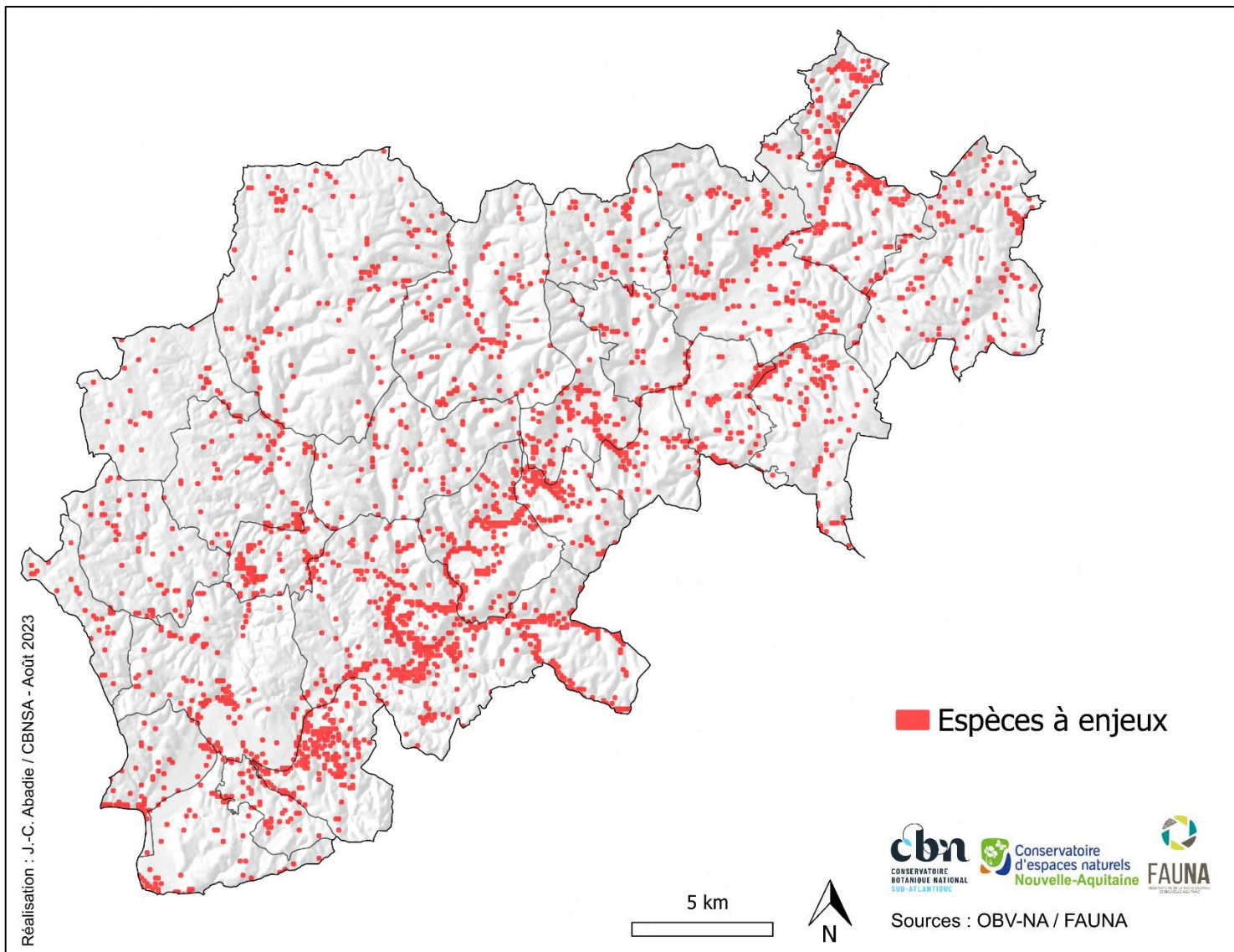
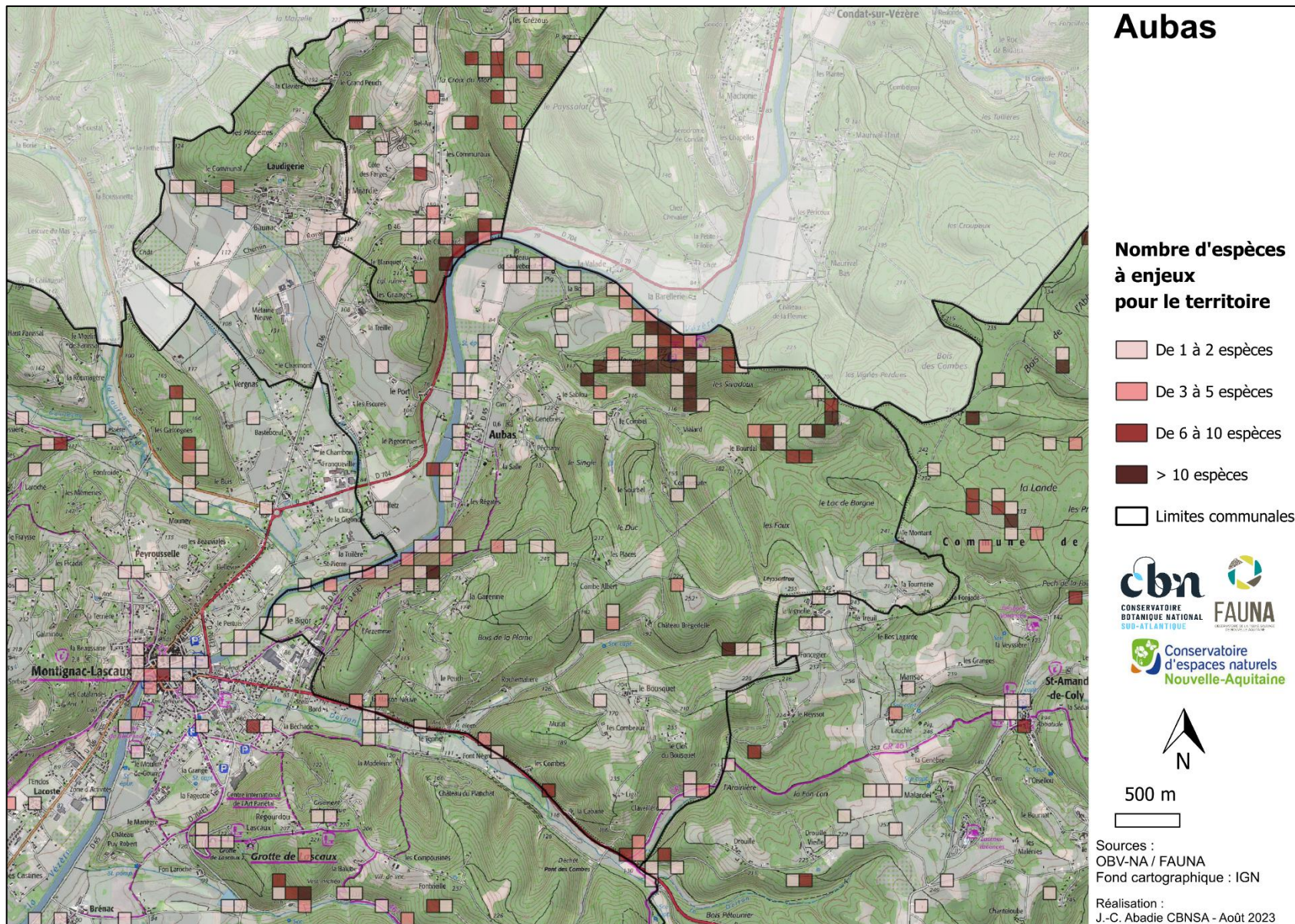


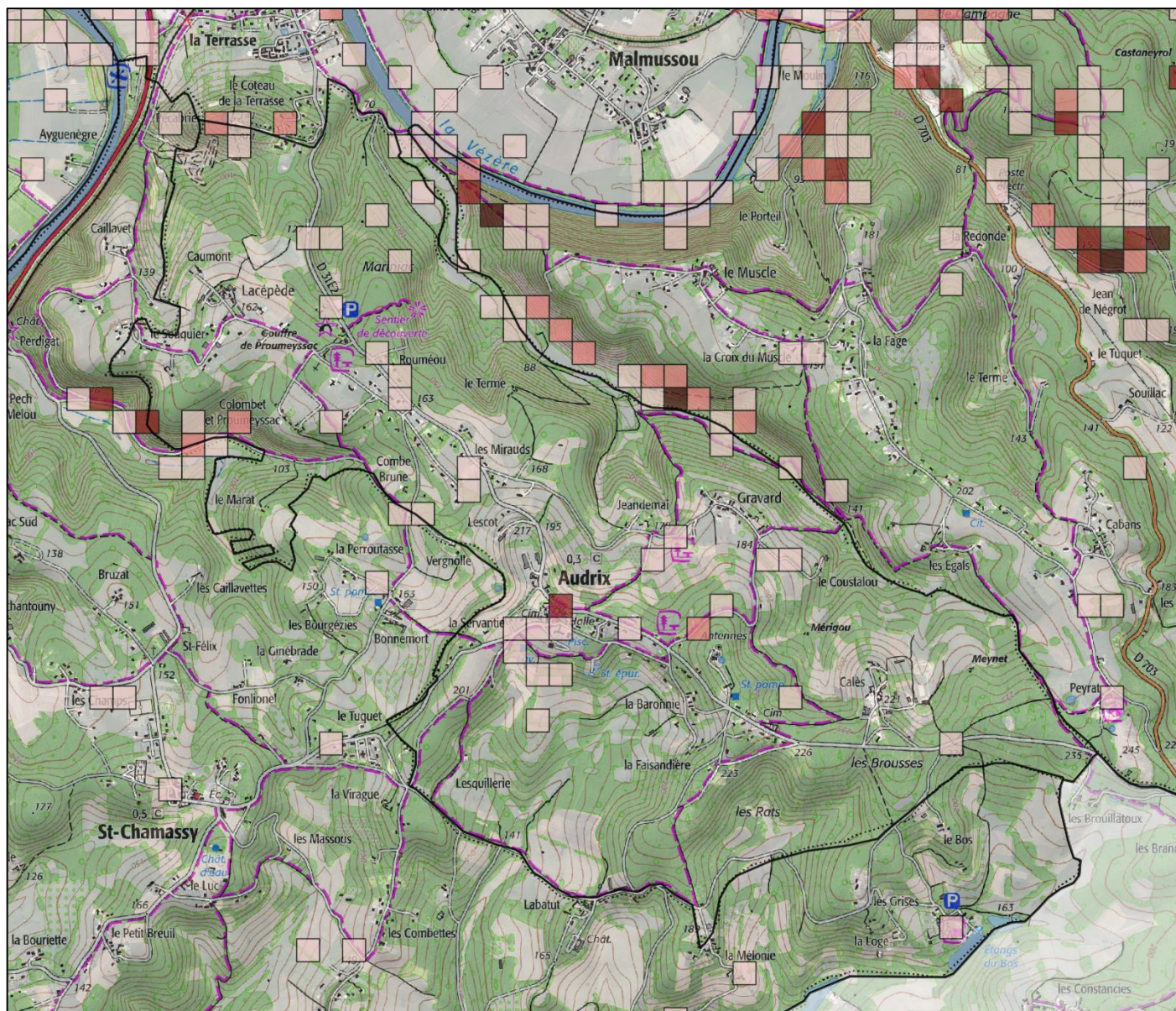
FIGURE 67 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE PAR MAILLES DE 100M X 100M, TOUS GROUPES CONFONDUS.

III.3.2 ATLAS DES SECTEURS À ENJEUX À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Les pages suivantes présentent les cartographies de chacune des 26 communes de la Vallée de l'Homme, en figurant le nombre d'espèces à enjeux par mailles de 100 x 100m. En l'état, et avec les réserves émises précédemment, ces documents peuvent faire offices de cartes d'alertes auprès des communes, mettant en évidence les principales zones de concentrations d'enjeux connues à ce jour en termes de biodiversité.

FIGURE 68 : ATLAS DES SECTEURS À ENJEUX À L'ÉCHELLE COMMUNALE (PAGES SUIVANTES).

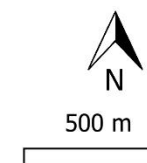




Audrix

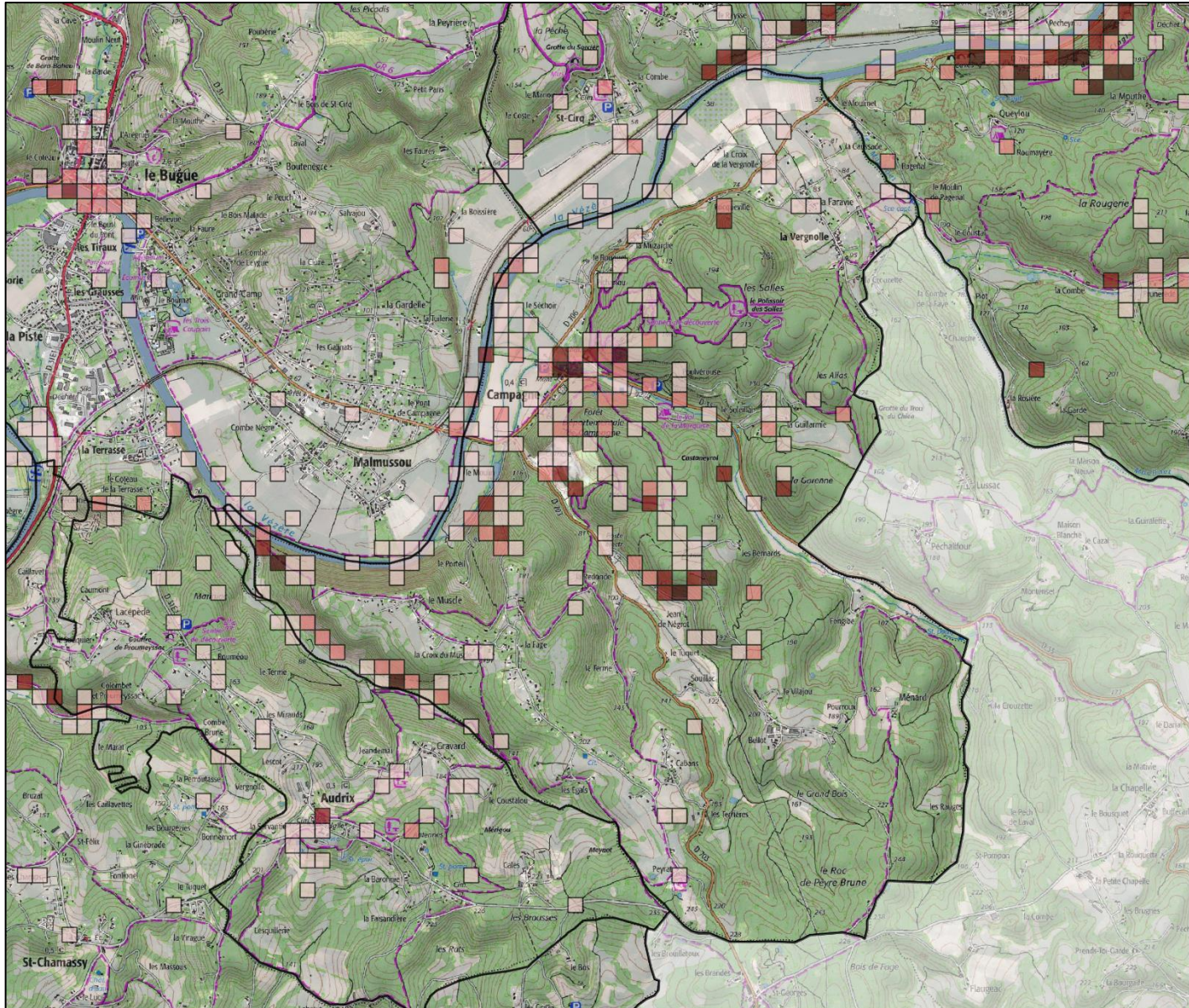
Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
OBV-NA / FAUNA
Fond cartographique : IGN

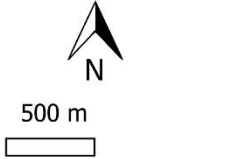
Réalisation :
J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023



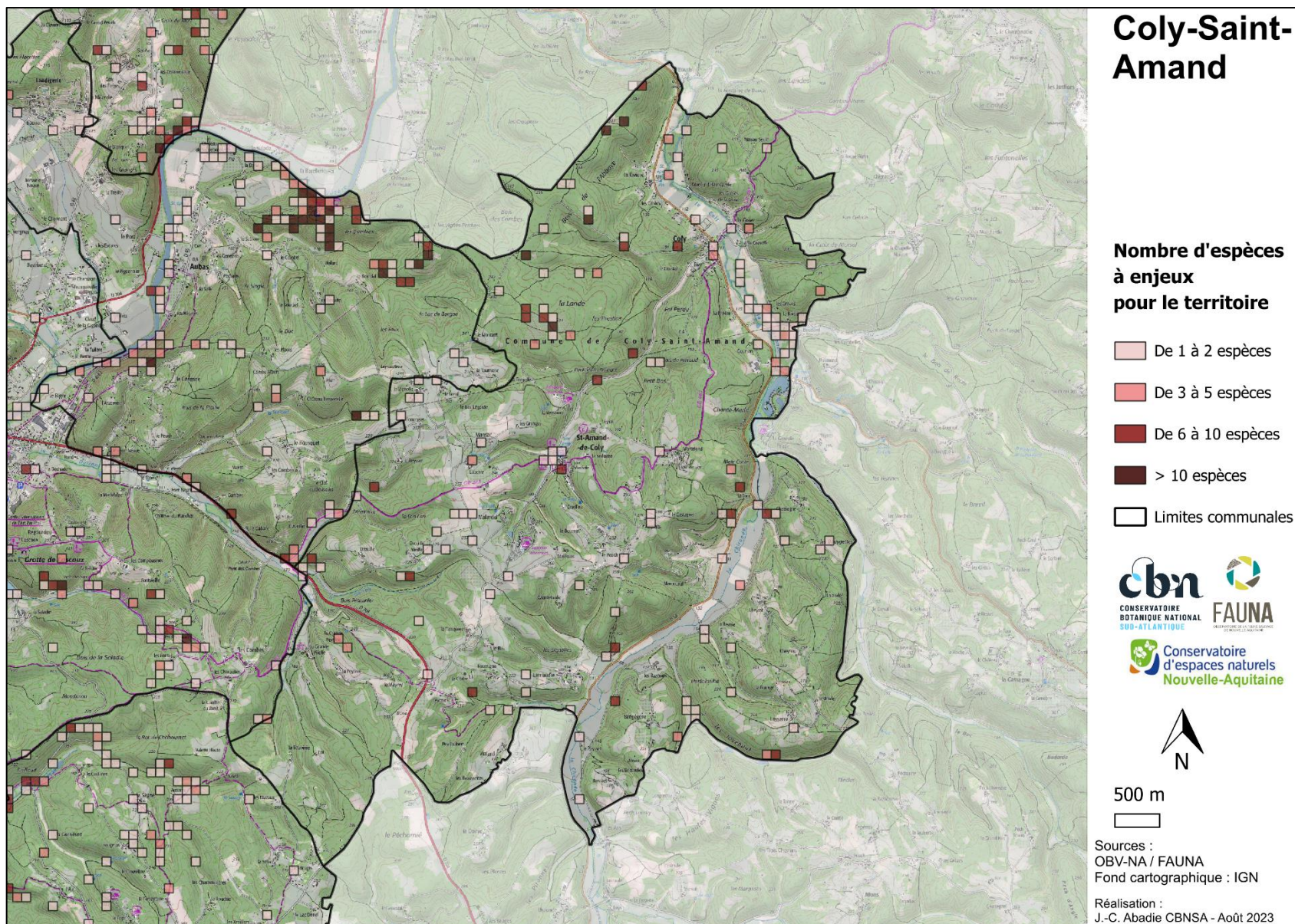
Campagne

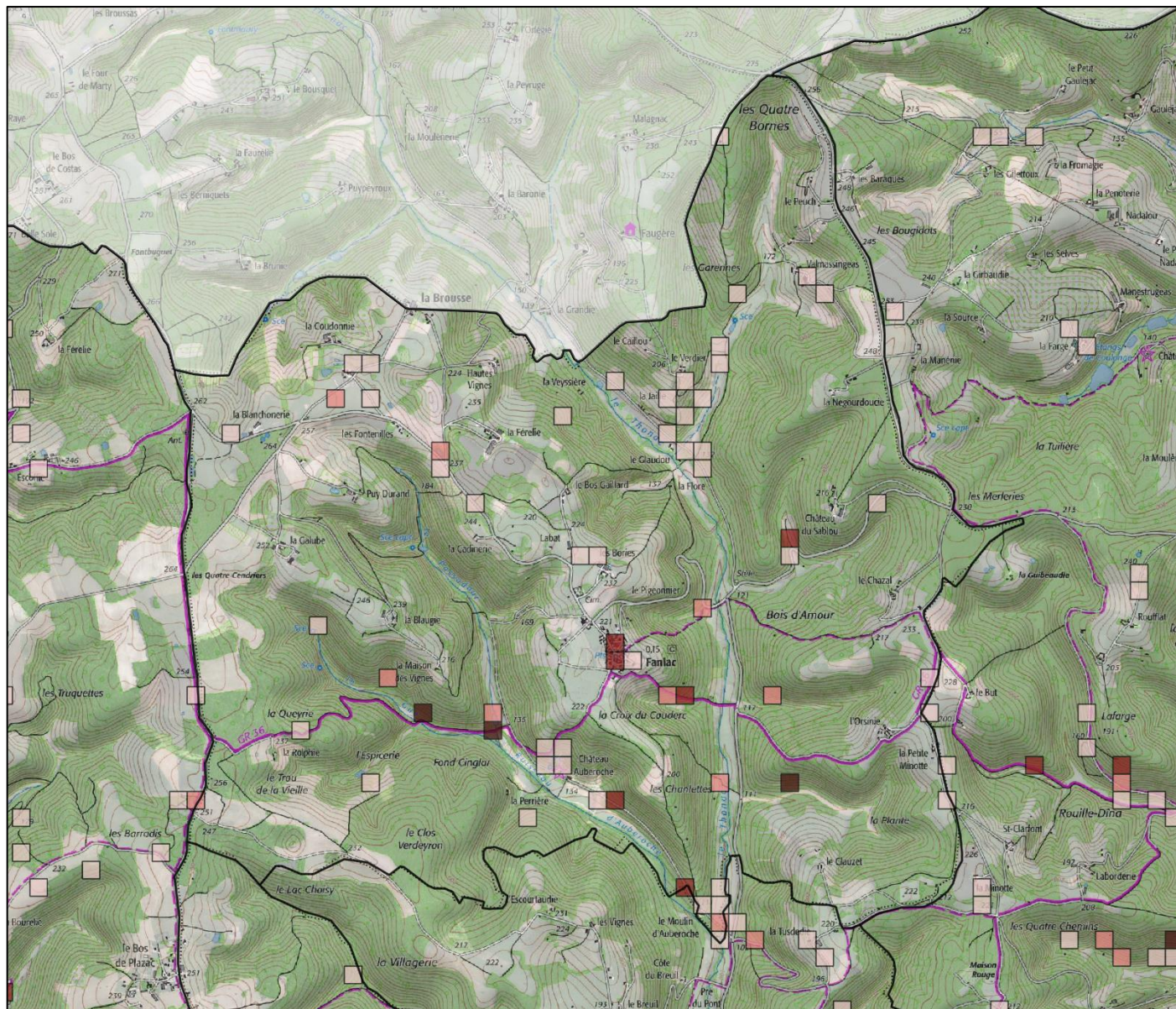
Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023

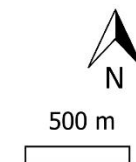




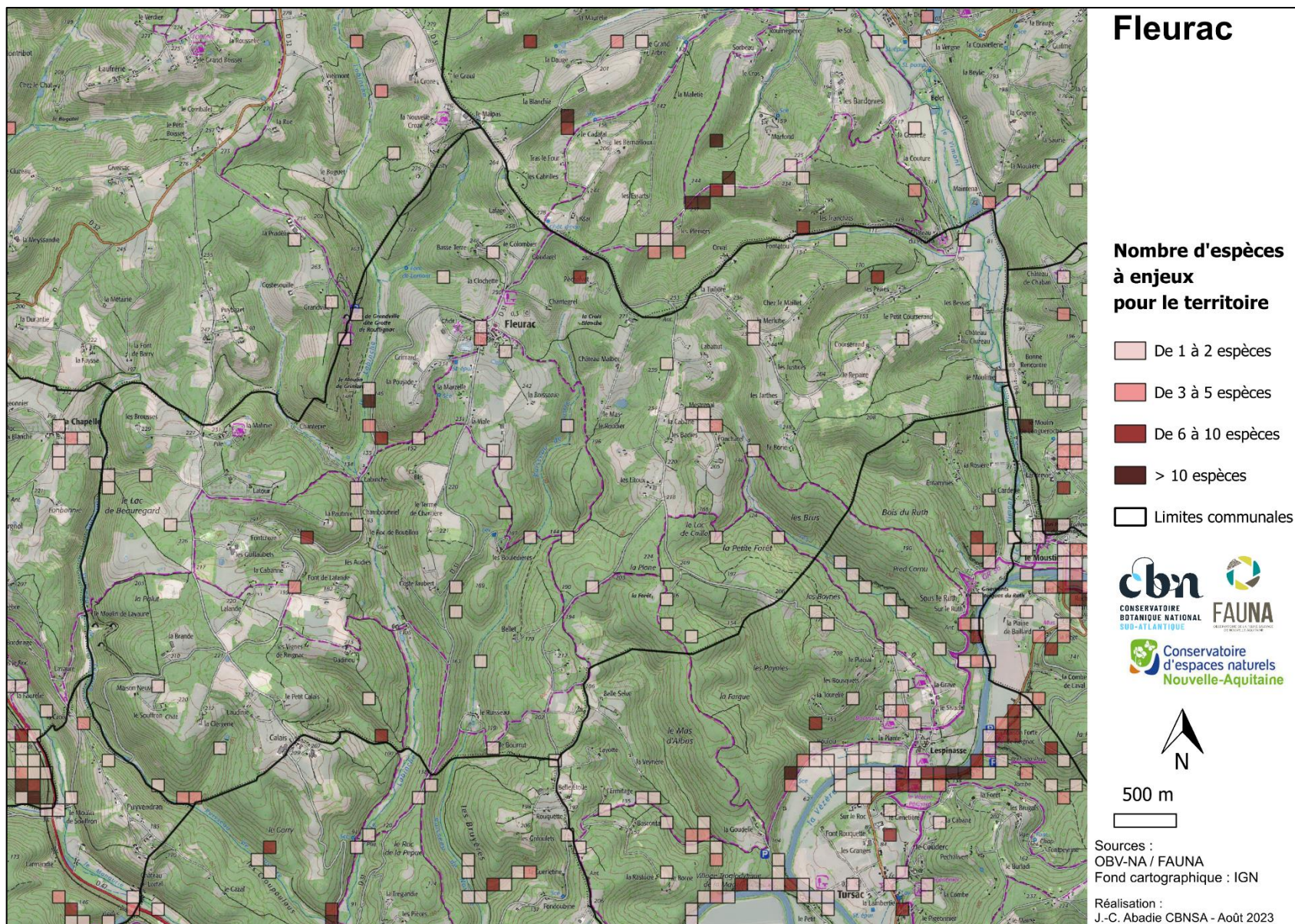
Fanlac

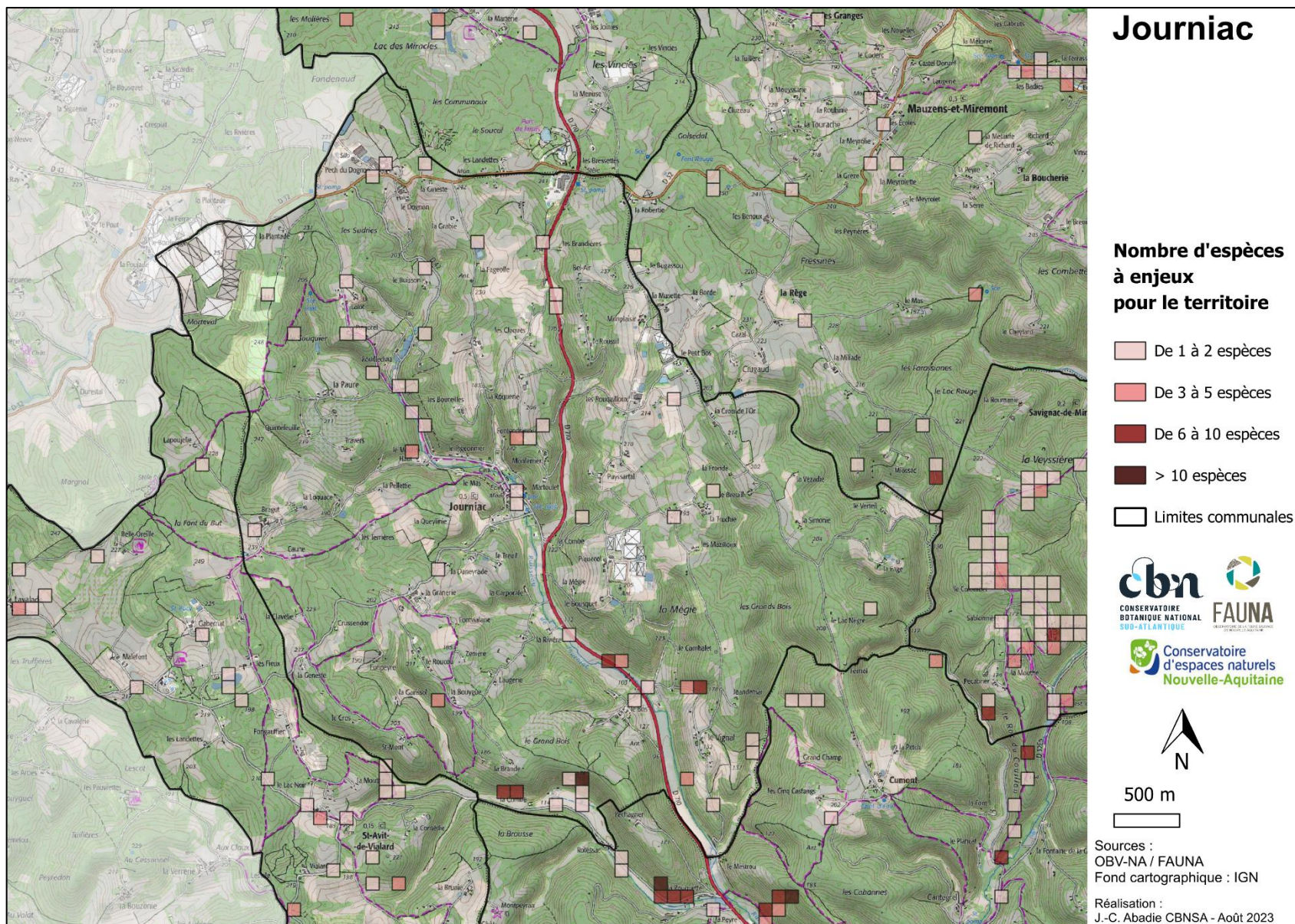
Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

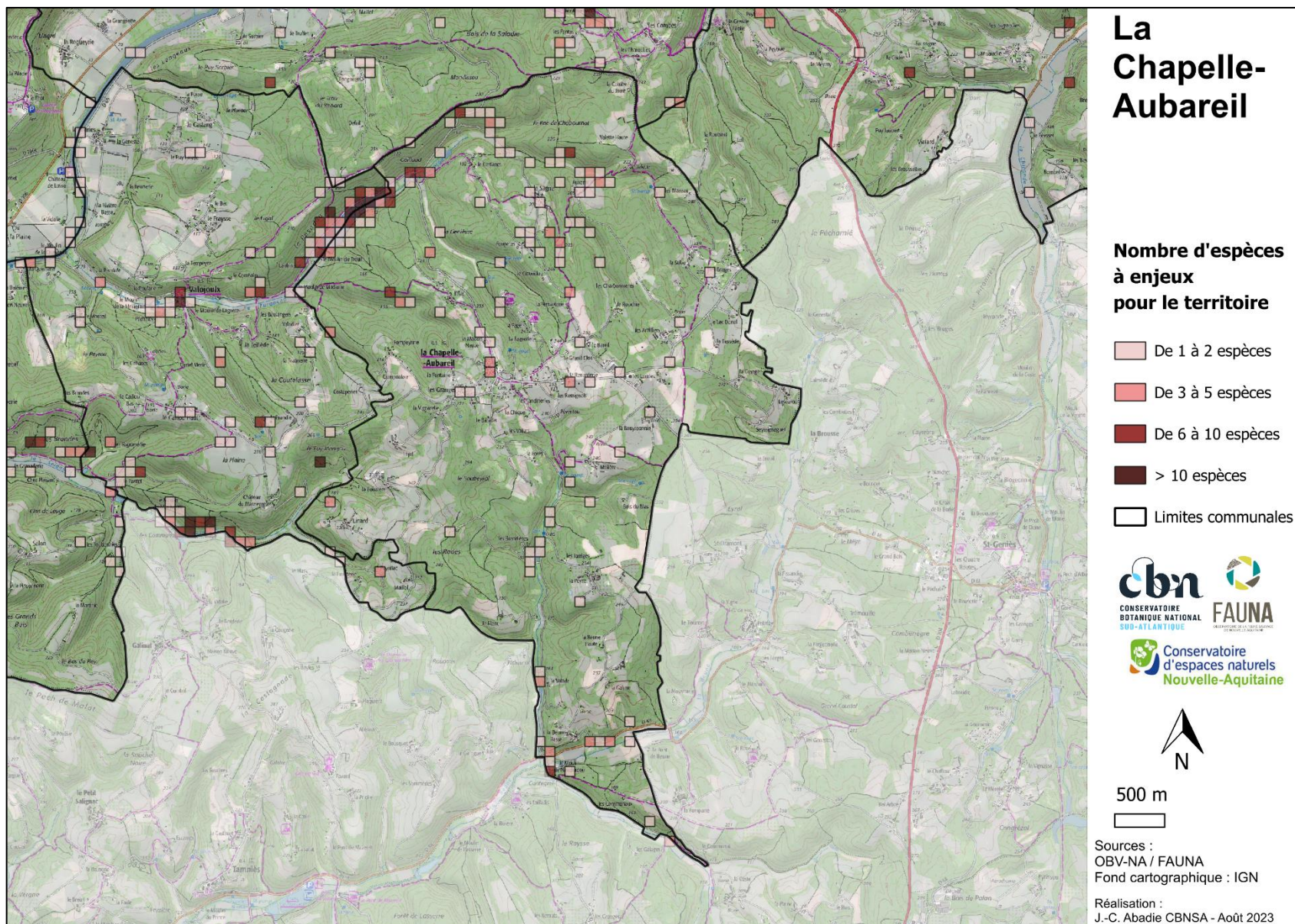
- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales

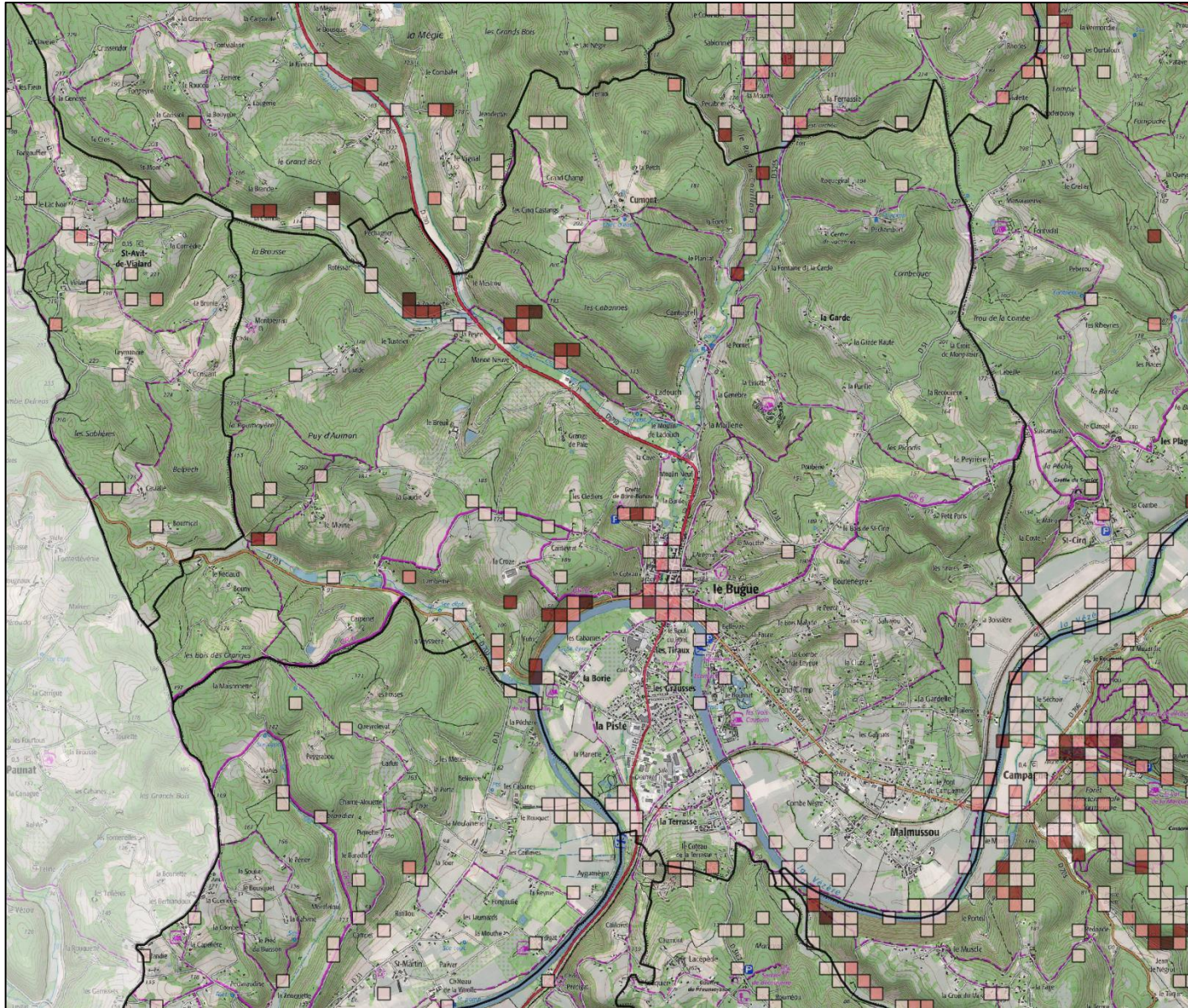


Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023





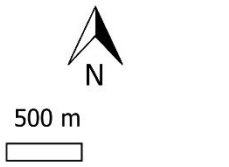




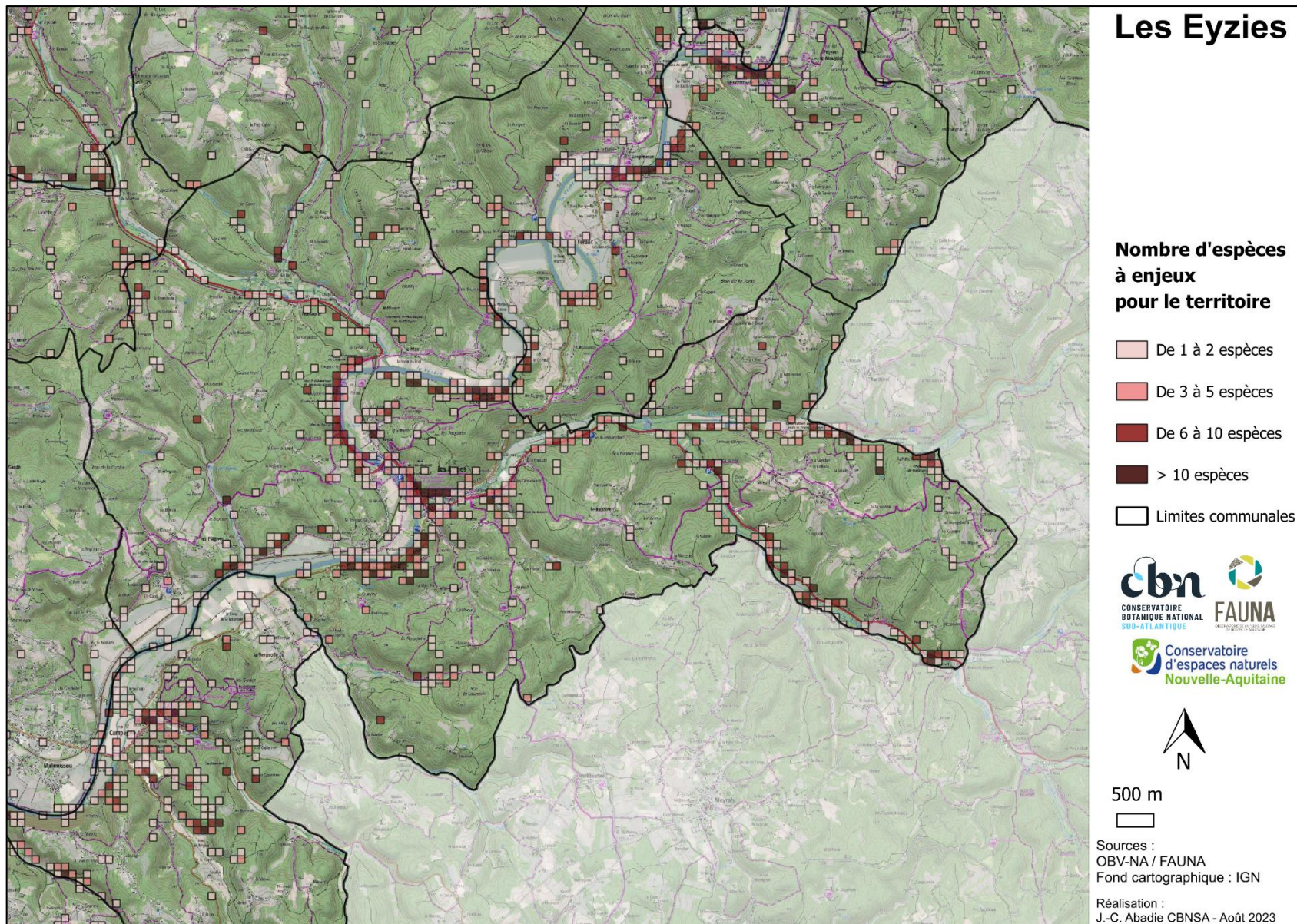
Le Bugue

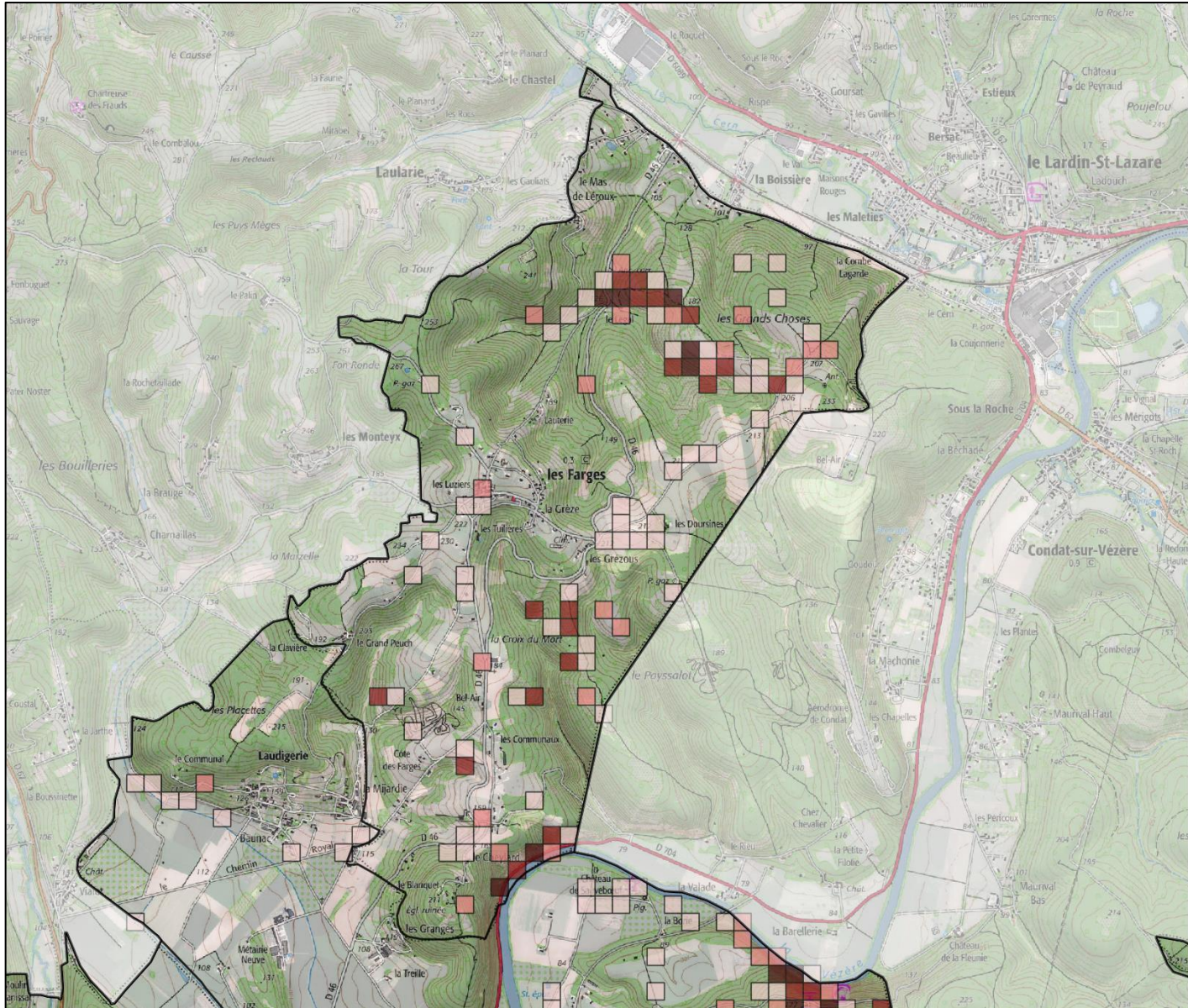
Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023

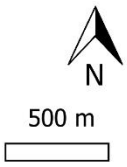




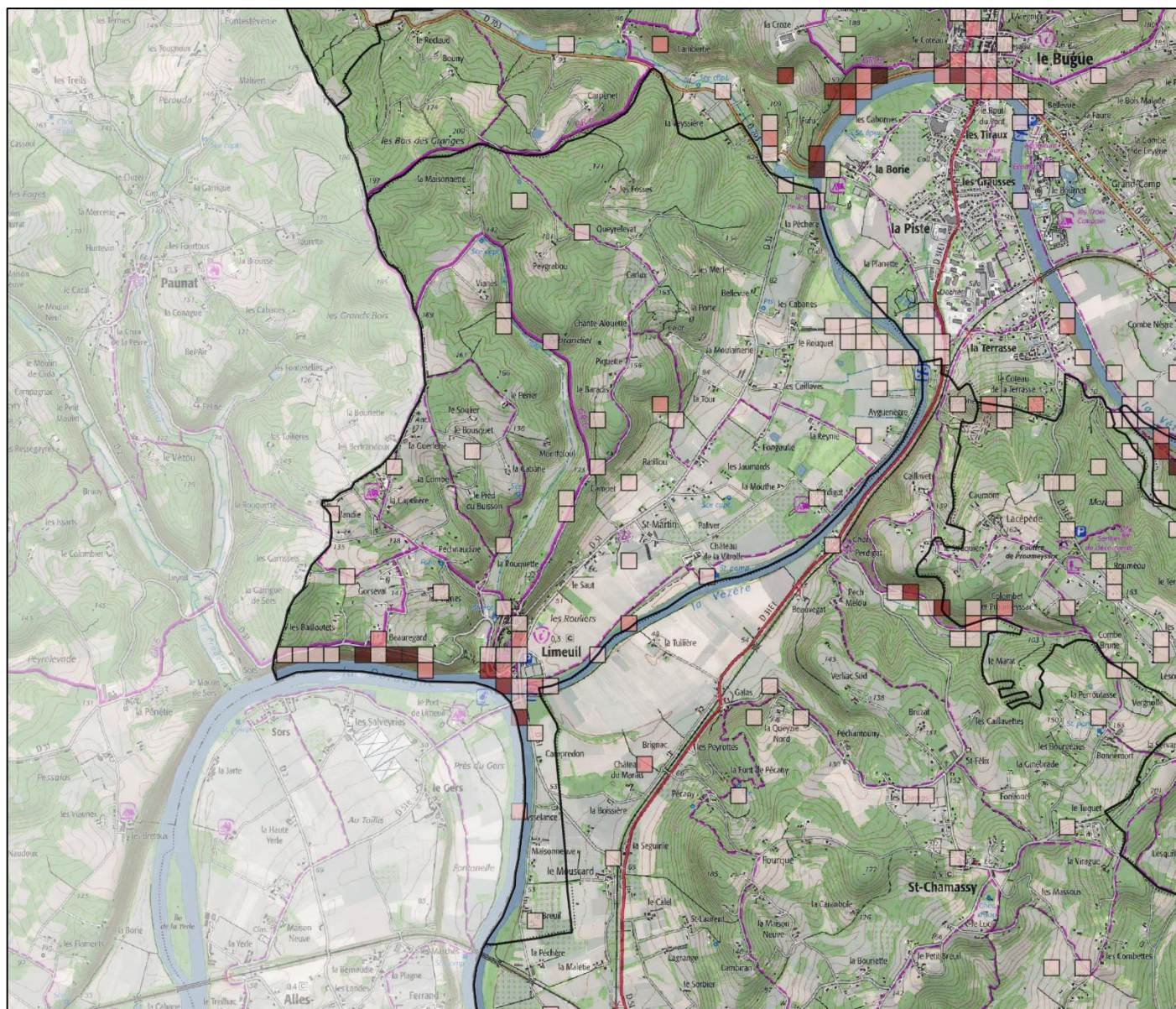
Les Farges

Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023



Limeuil

Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



500 m

Sources :
OBV-NA / FAUNA
Fond cartographique : IGN

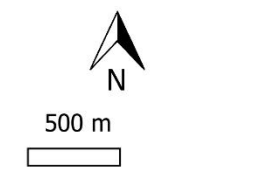
Réalisation :
J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023



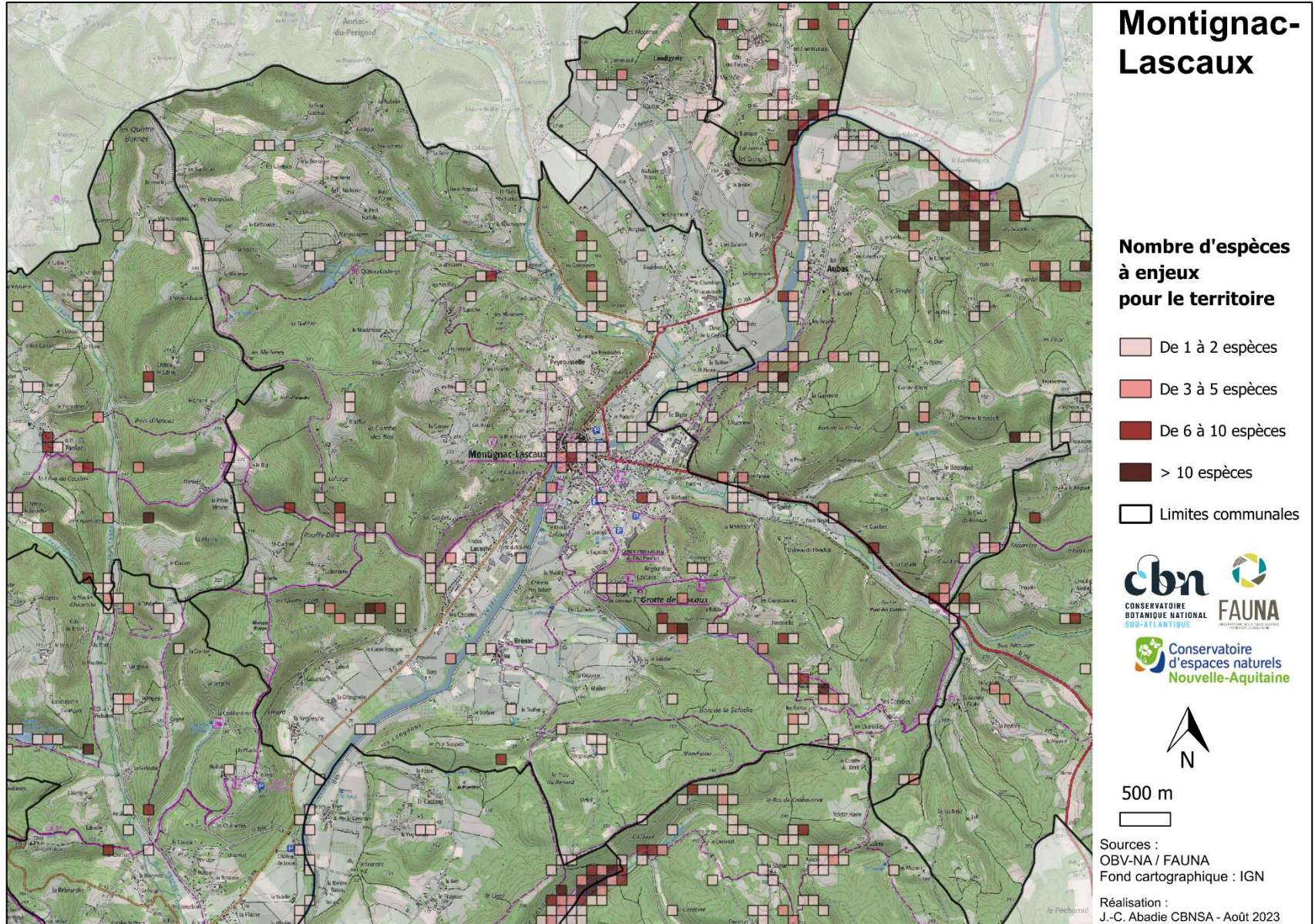
Mauzens-et-Miremont

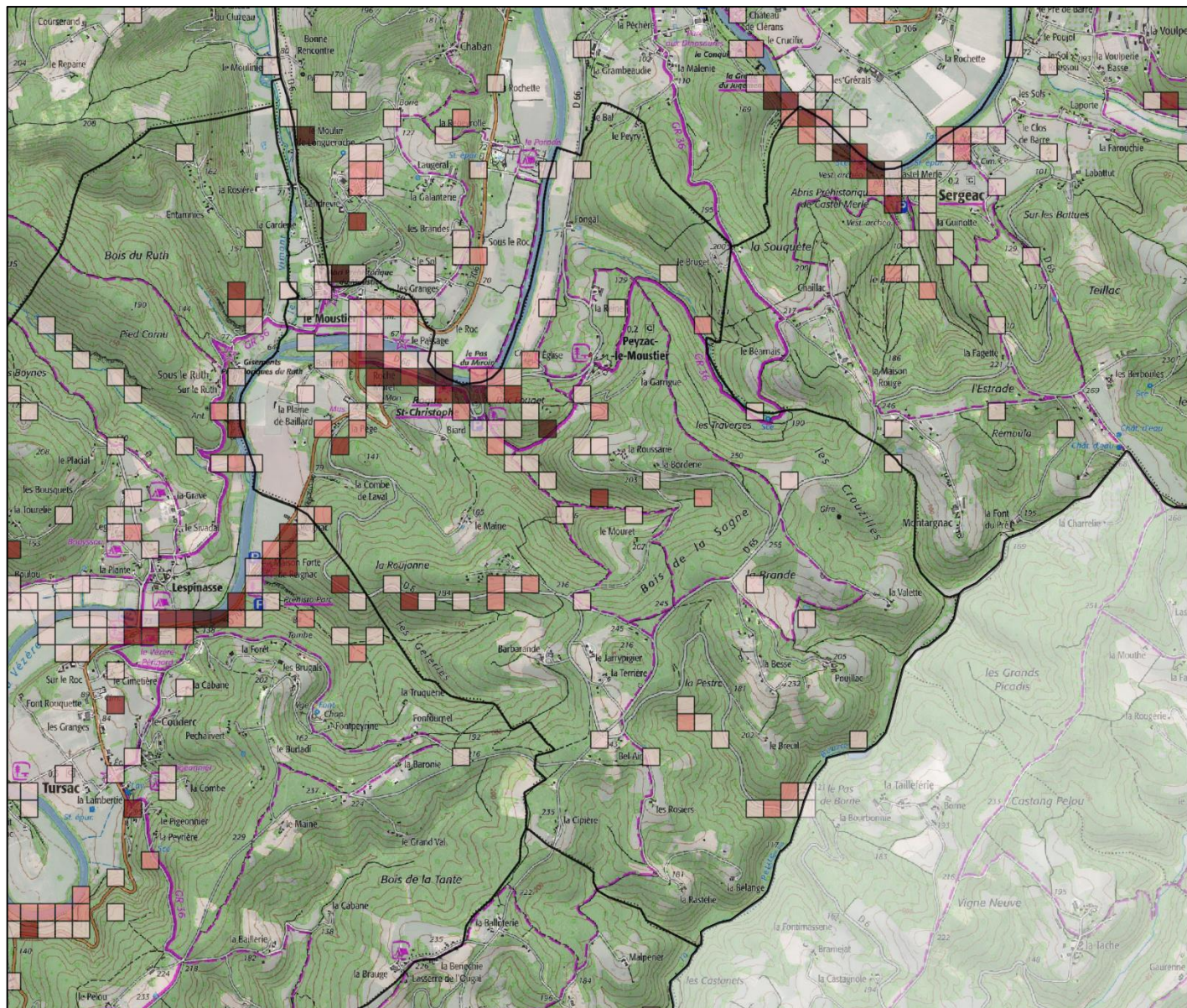
Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023

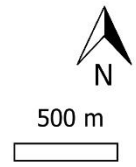




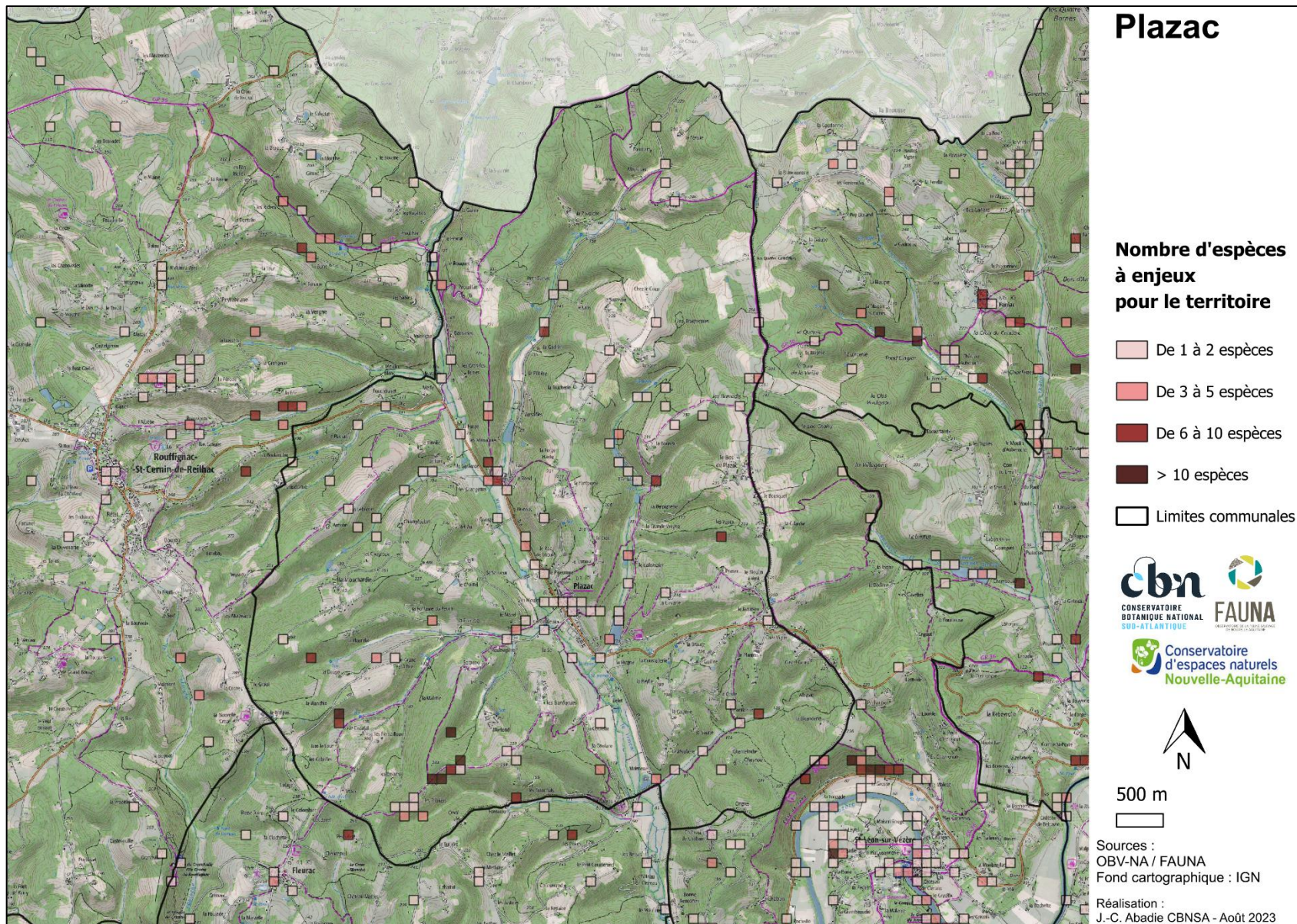
Peyzac-le-Moustier

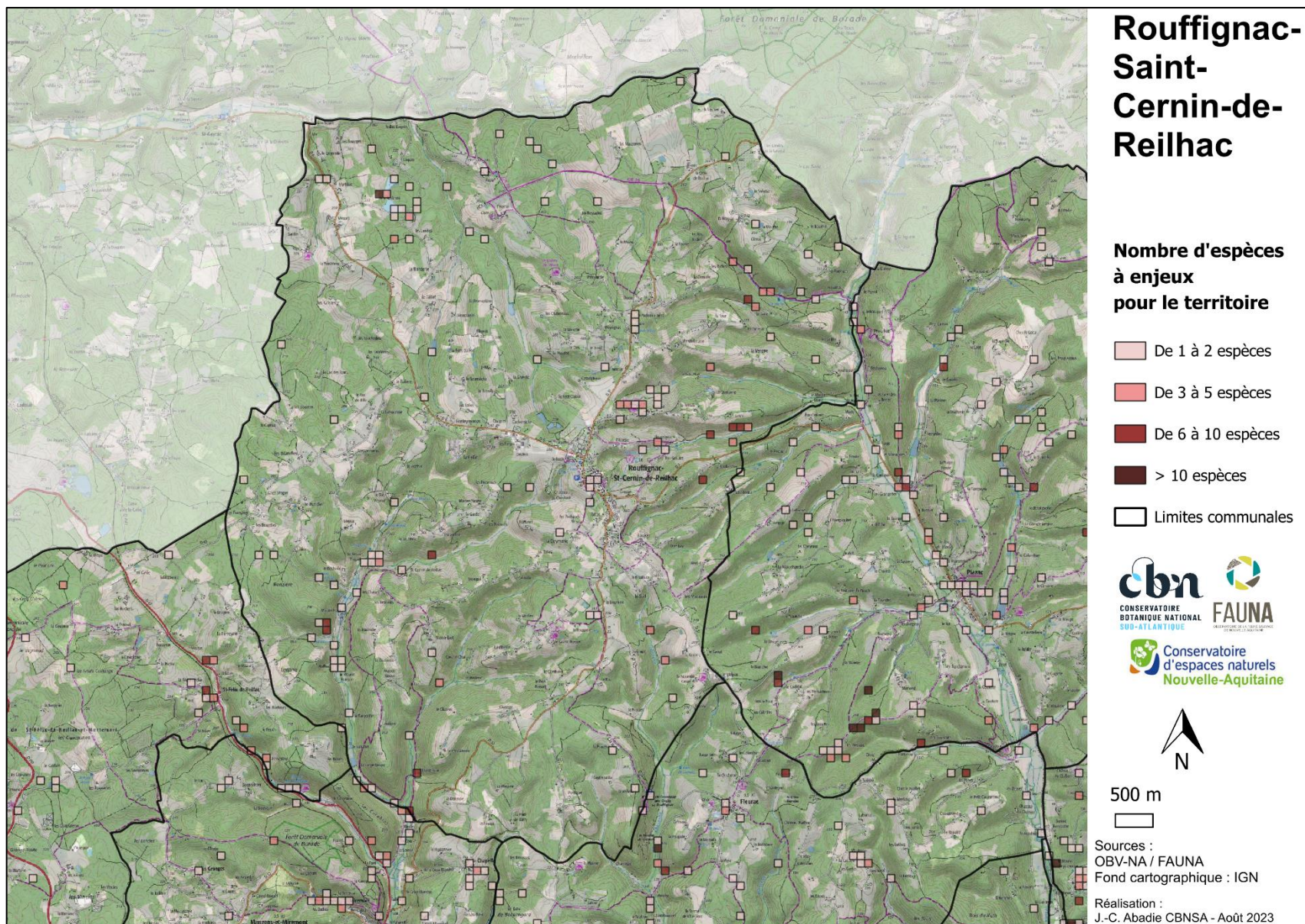
Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

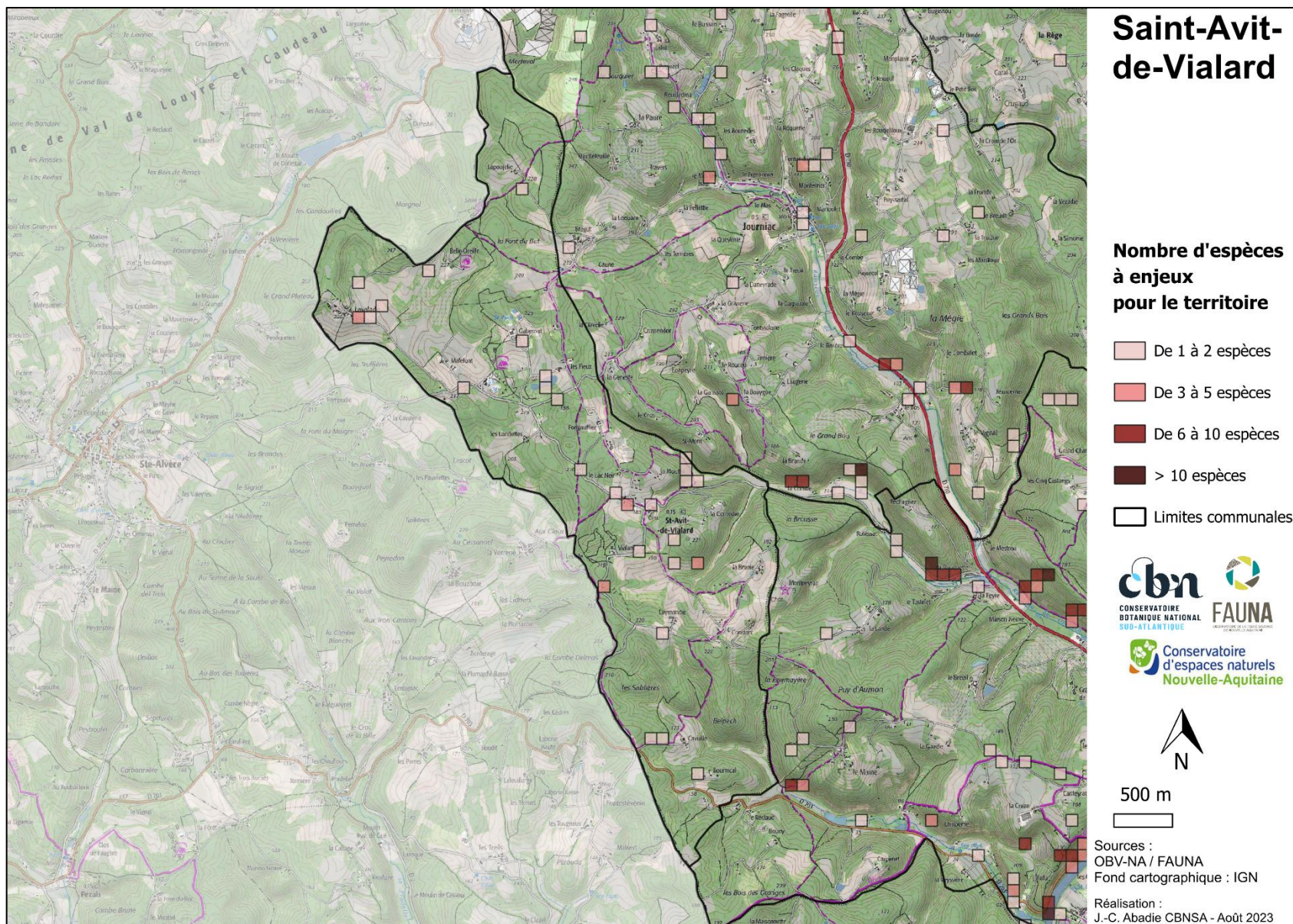
- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023

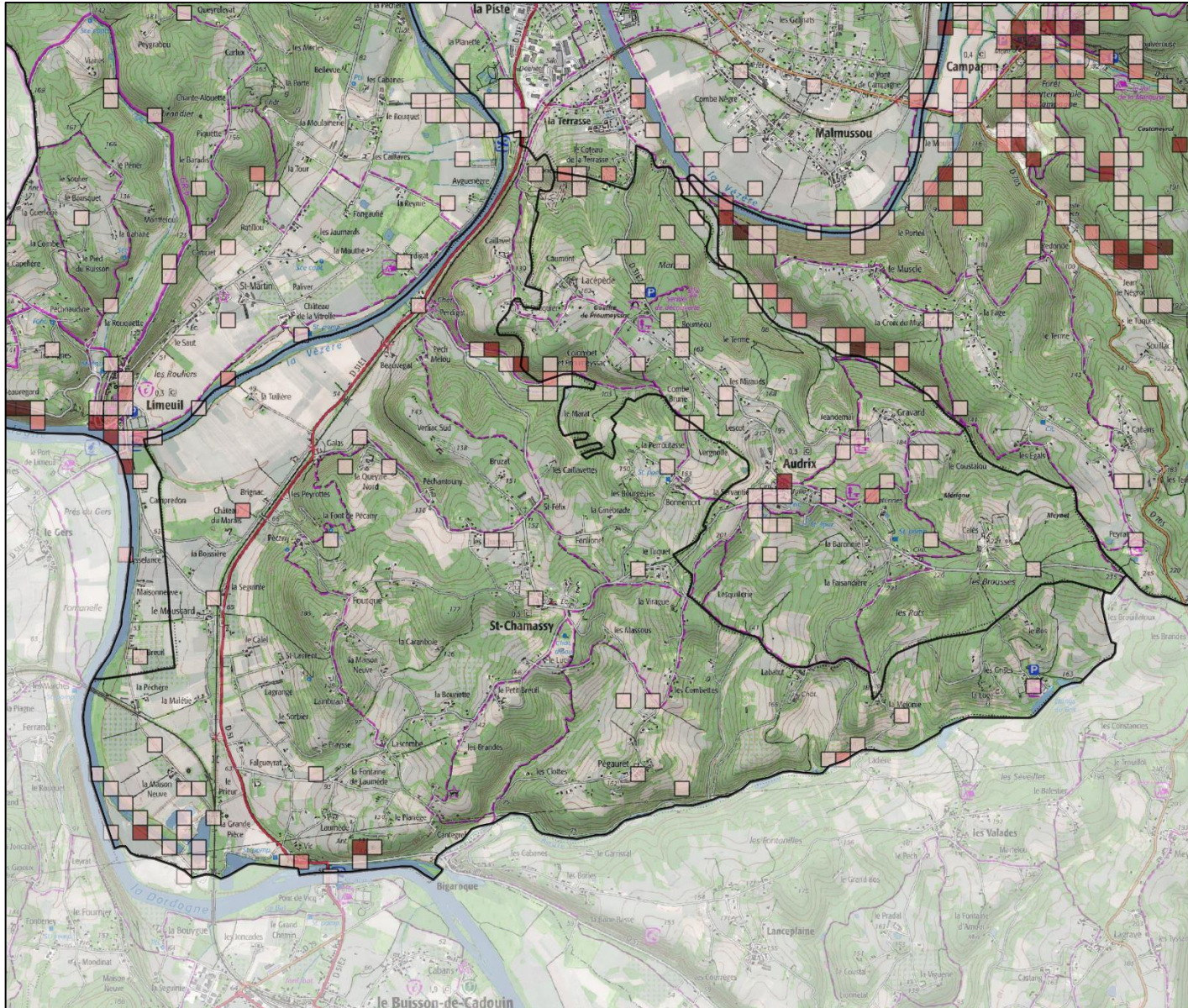






500 m

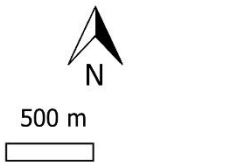




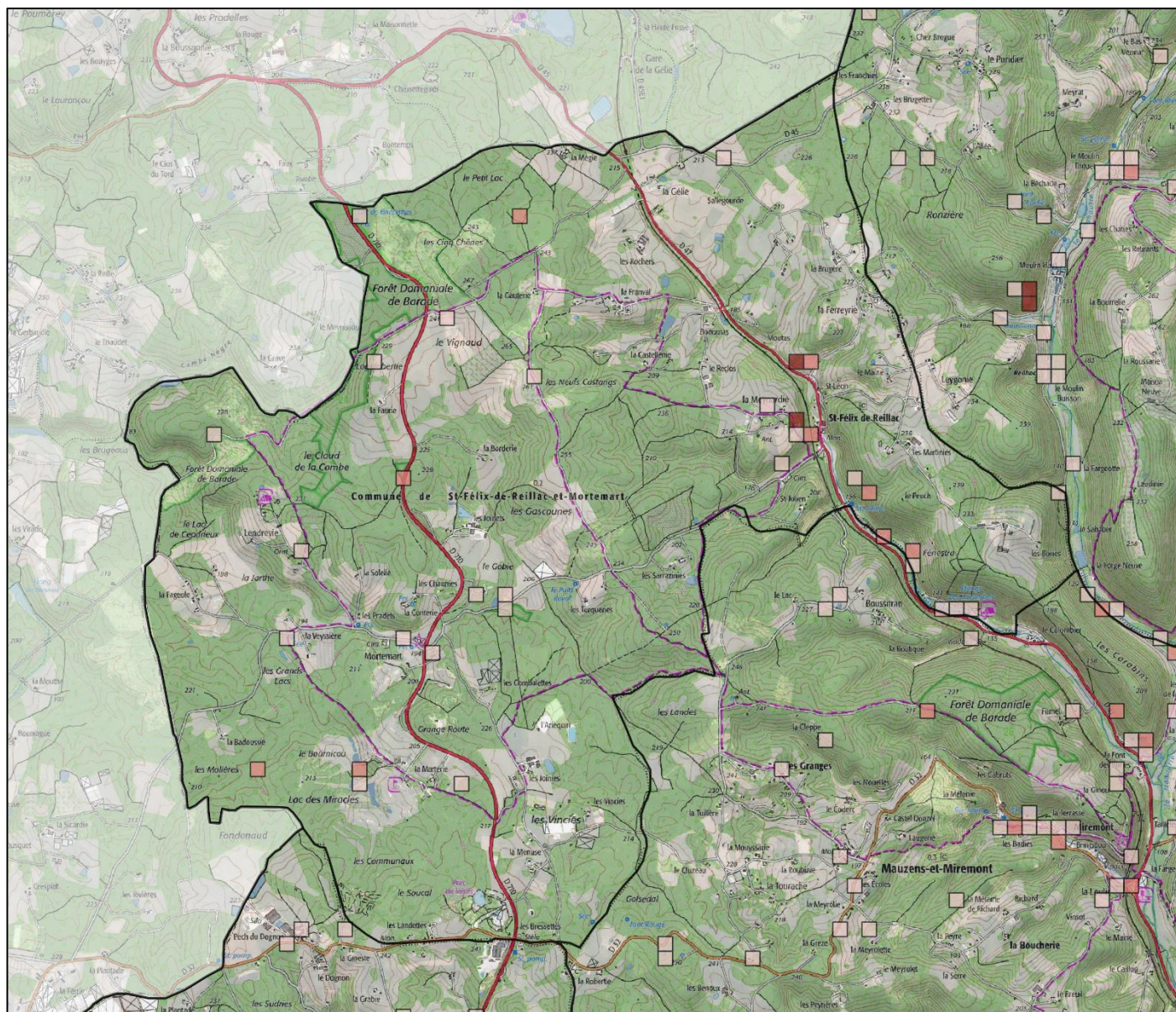
Saint-Chamassy

Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023



Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart

Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales

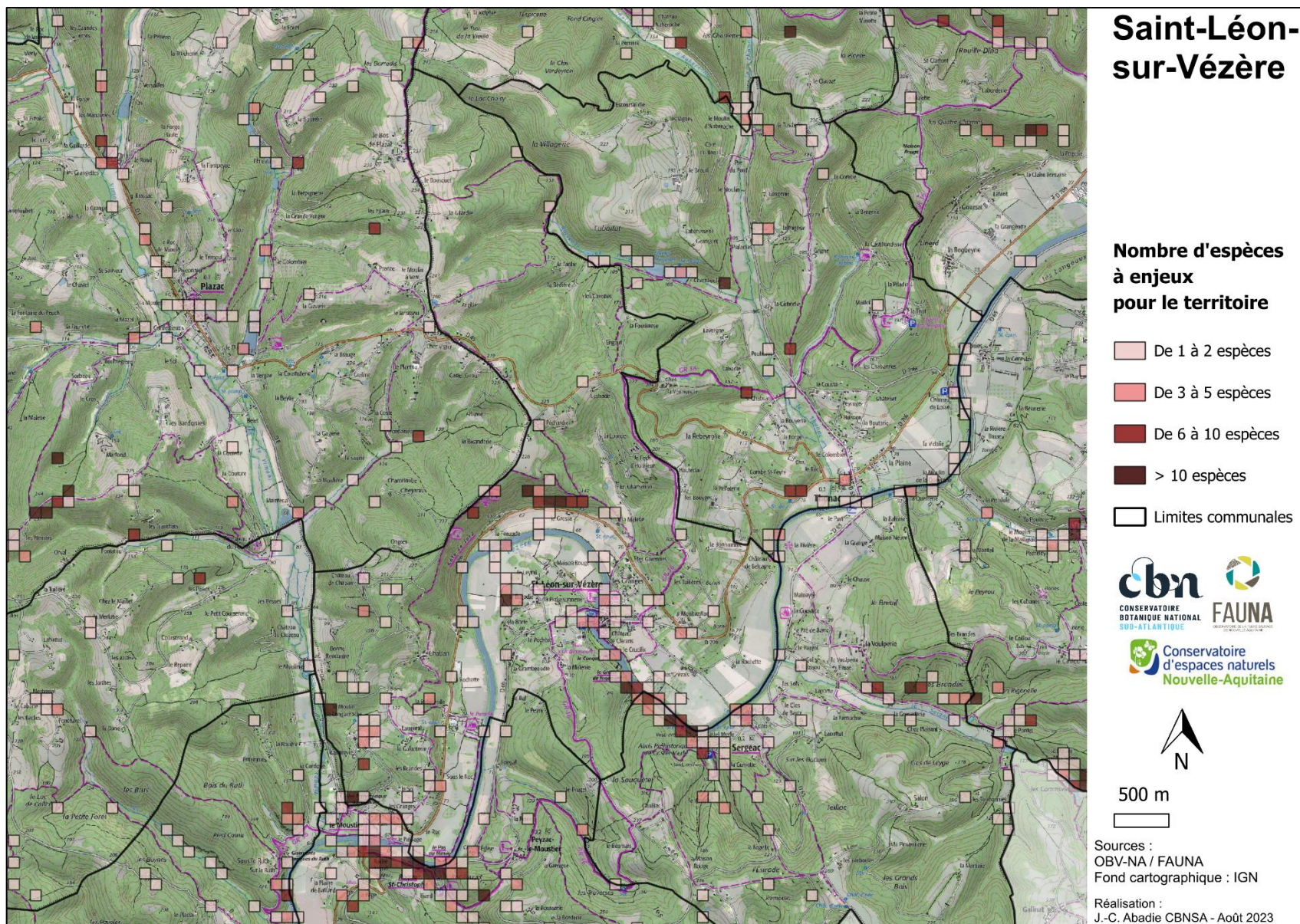


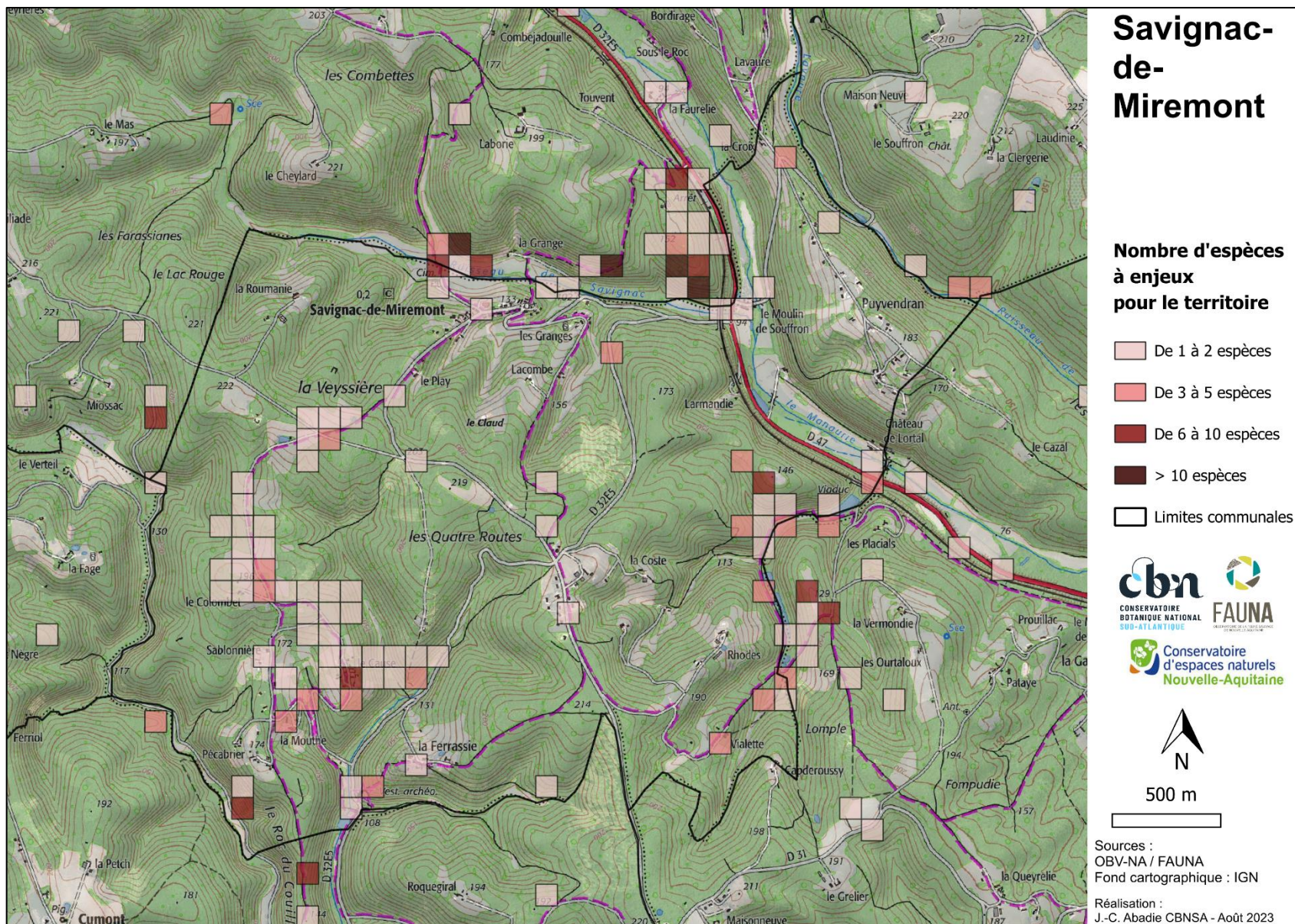
500 m

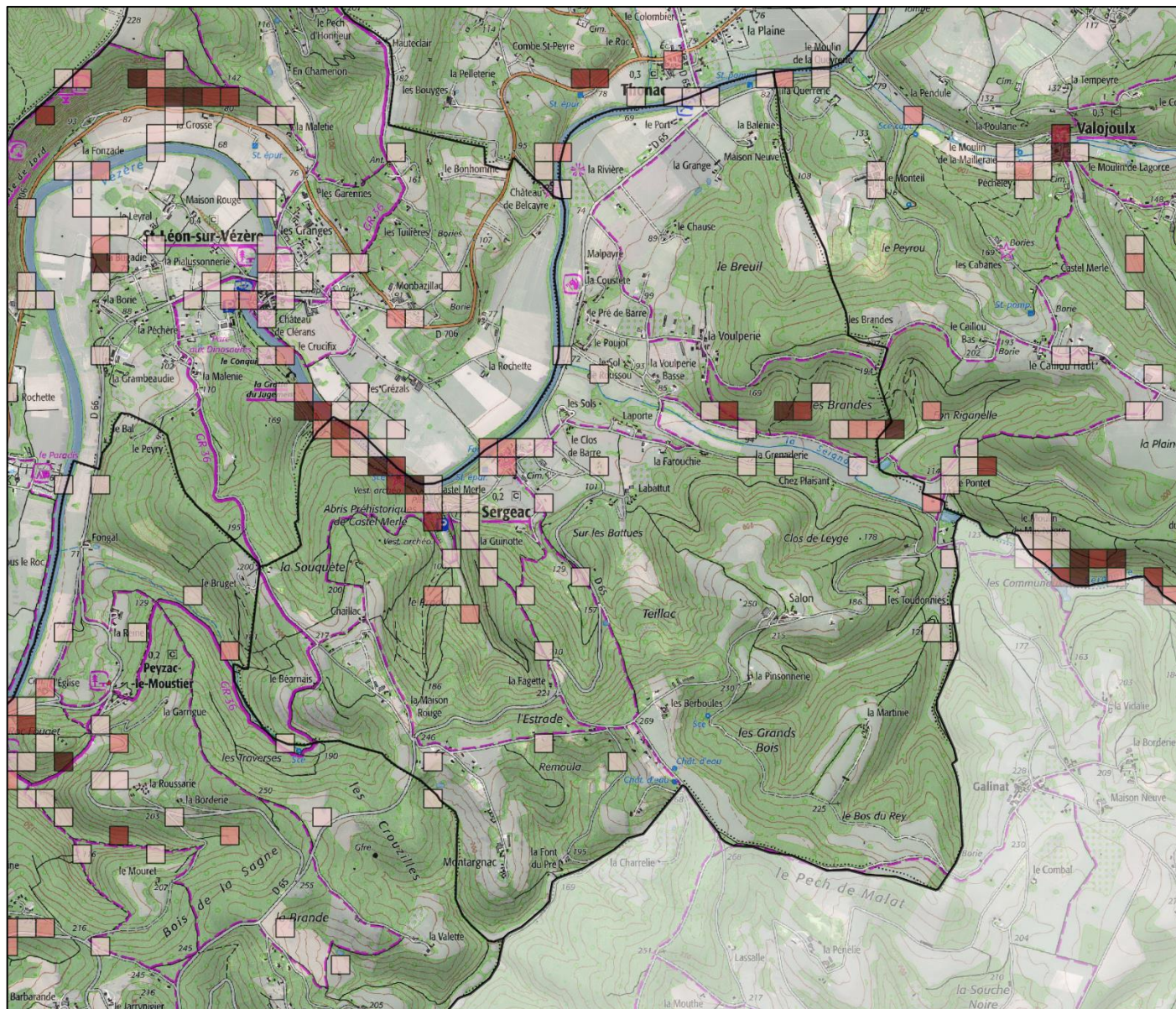


Sources :
OBV-NA / FAUNA
Fond cartographique : IGN

Réalisation :
J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023







Sergeac

Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

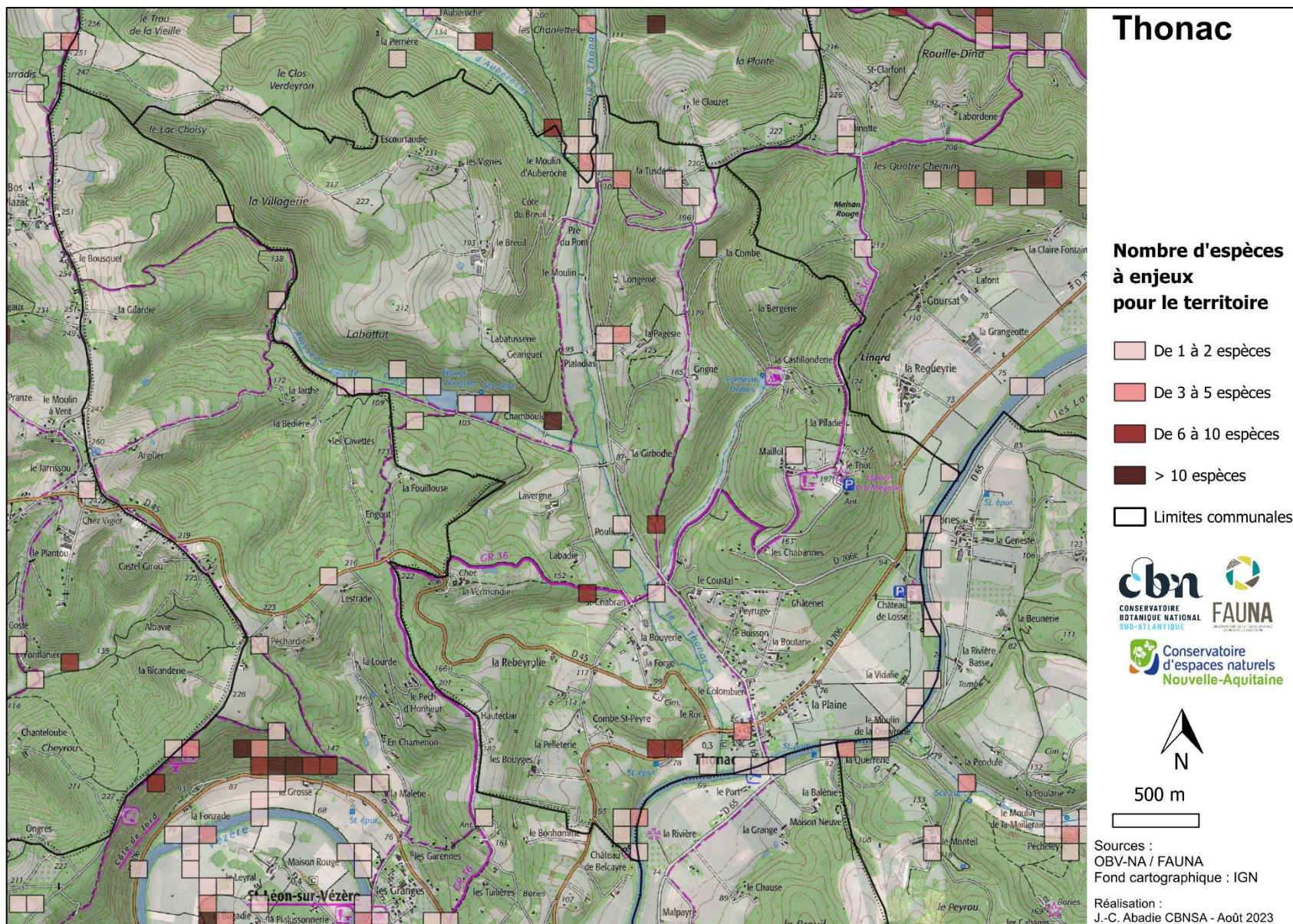
- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales

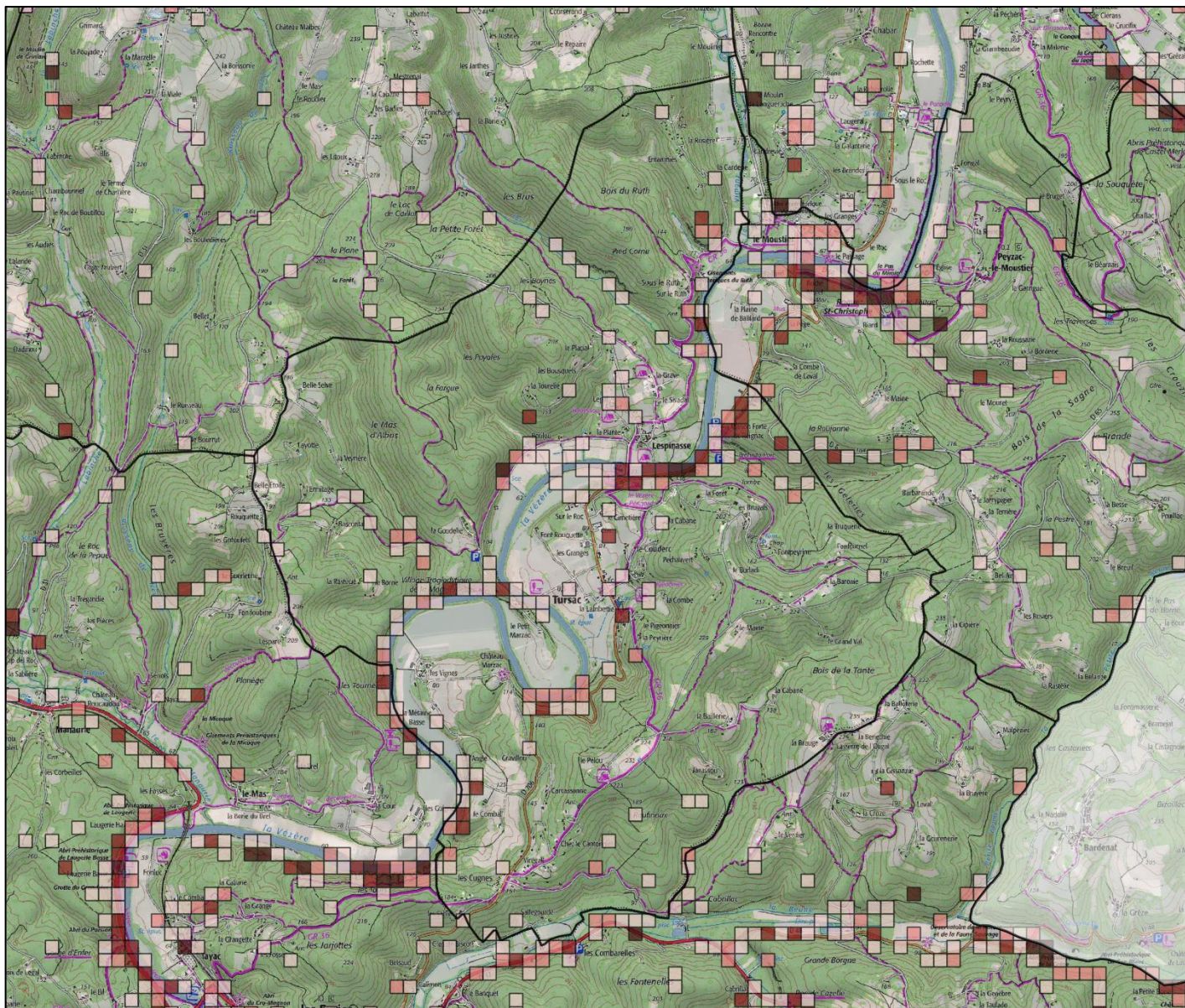


500 m

Sources :
OBV-NA / FAUNA
Fond cartographique : IGN

Réalisation :
J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023

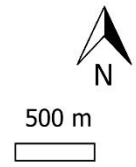




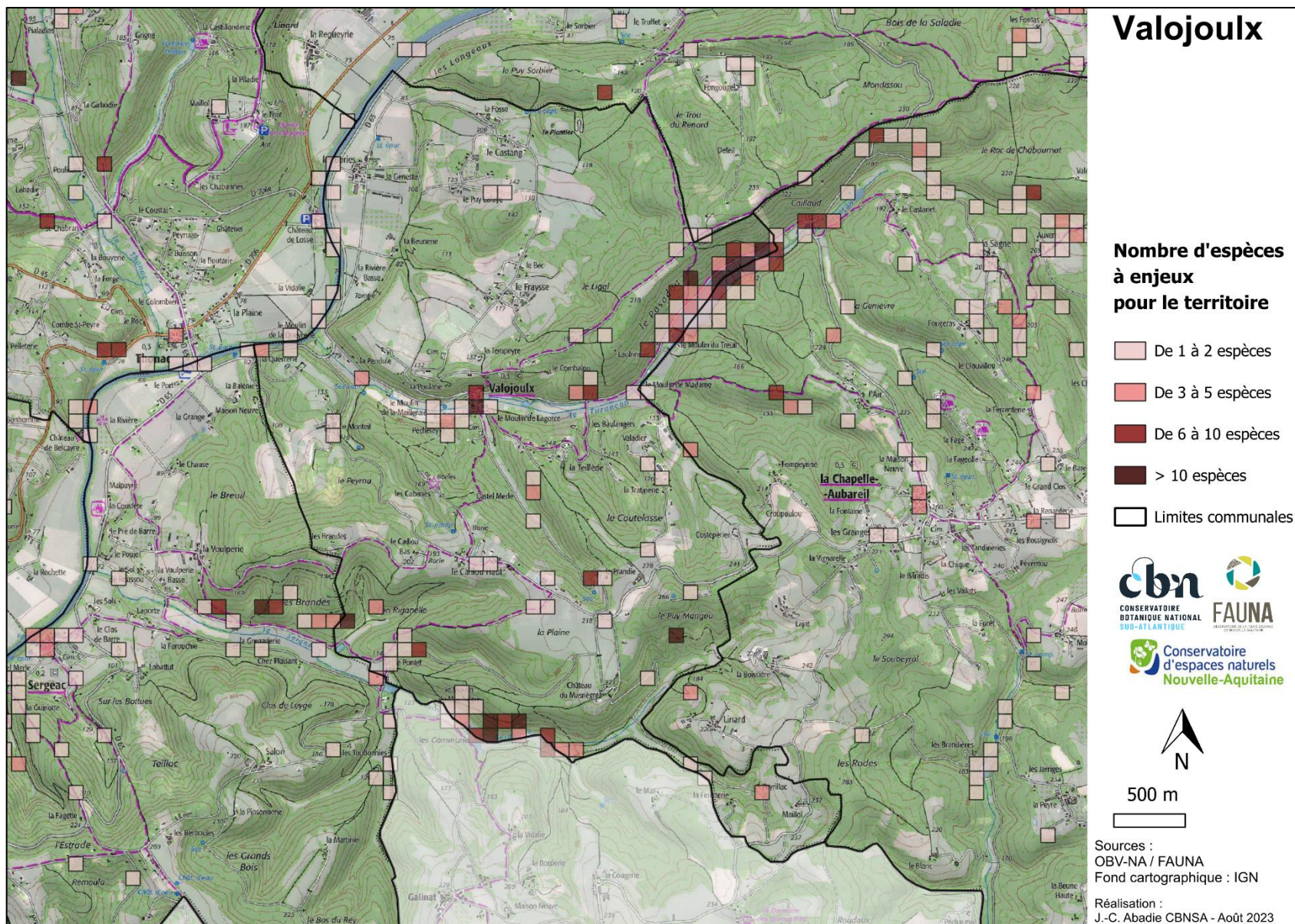
Tursac

Nombre d'espèces à enjeux pour le territoire

- De 1 à 2 espèces
- De 3 à 5 espèces
- De 6 à 10 espèces
- > 10 espèces
- Limites communales



Sources :
 OBV-NA / FAUNA
 Fond cartographique : IGN
 Réalisation :
 J.-C. Abadie CBNSA - Août 2023



III.3.3 MISE EN ÉVIDENCE DE QUELQUES SECTEURS À ENJEUX EN DEHORS DES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES, DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

Décrire de manière détaillé l'ensemble des sites à enjeux de l'intercommunalité est un travail qui dépasse par son ampleur le cadre de cet ABC. Compte-tenu du grand nombre de zones à enjeux mises en évidence, nous avons fait le choix dans cette partie de ne lister que quelques secteurs identifiés en dehors des zonages réglementaires, de protection et d'inventaires.

Partant du principe que les enjeux connus en termes de biodiversité ont vocation à être inclus au sein de zonages environnementaux (ex : ZNIEFF), nous nous sommes focalisés sur les zones de concentrations d'enjeux se trouvant en dehors de tels zonages, selon la démarche résumée sur la figure ci-dessous.

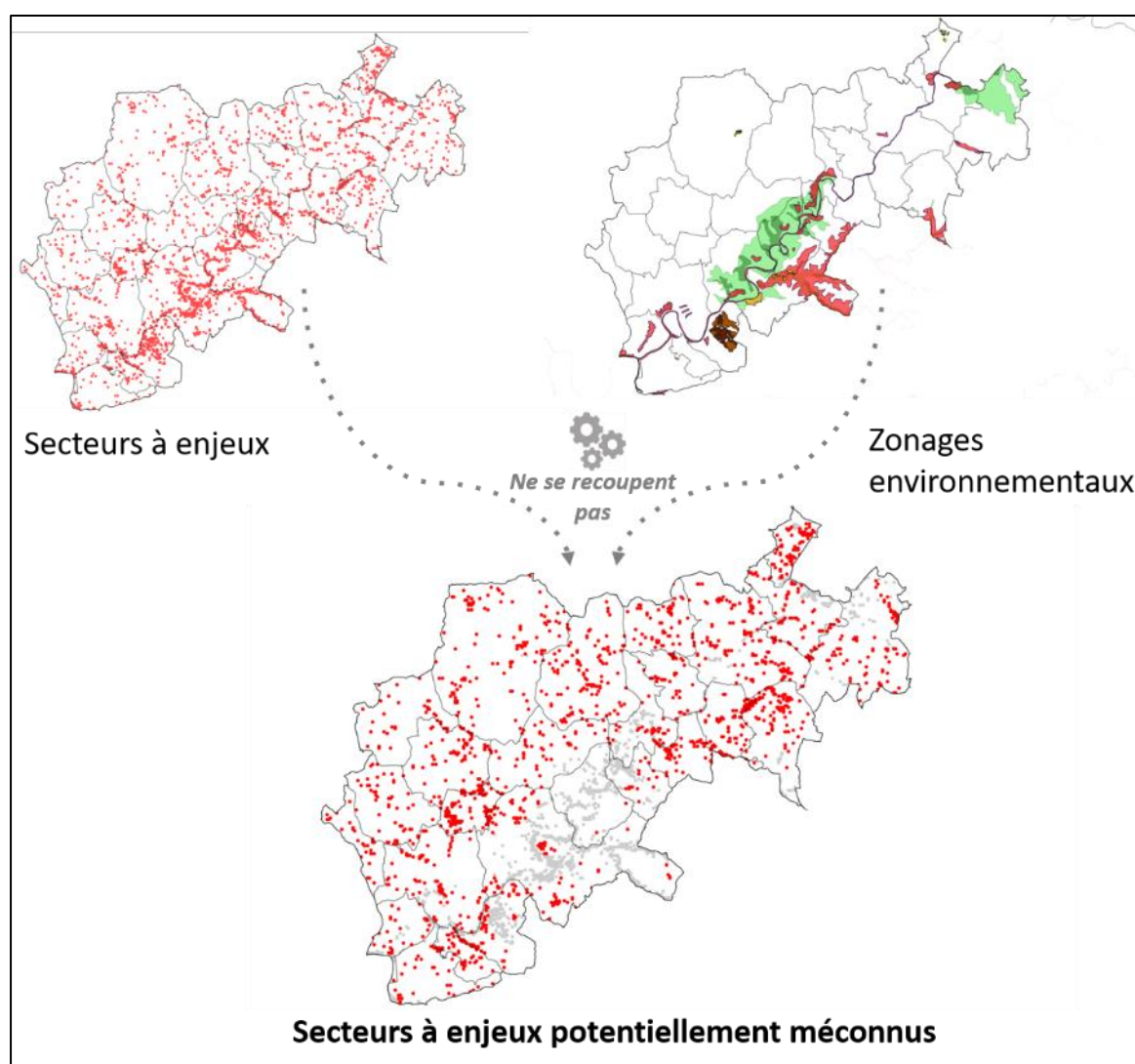


FIGURE 69 : DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES SECTEURS À ENJEUX POTENTIELLEMENT MÉCONNUS.

L'un des principaux enseignements de la cartographie des secteurs à enjeux potentiellement méconnus ci-dessus, reste que la prise en compte de ces secteurs implique de ne pas se concentrer uniquement sur les zonages réglementaires, de protection ou d'inventaires existants.

La Figure 70 représente la localisation de tels secteurs. Nous en avons listé quelques-uns.

Avertissement : *Insistons sur le fait qu'il ne s'agit que de quelques secteurs, qu'en aucun cas nous n'avons visé exhaustivité, qu'il n'y a pas de notion de hiérarchisation de niveau d'intérêt entre ces secteurs. Cette carte a plus vocation à montrer que des secteurs d'enjeux existent en dehors des zonages connus et que l'on en retrouve sur l'ensemble de la CCVH.*

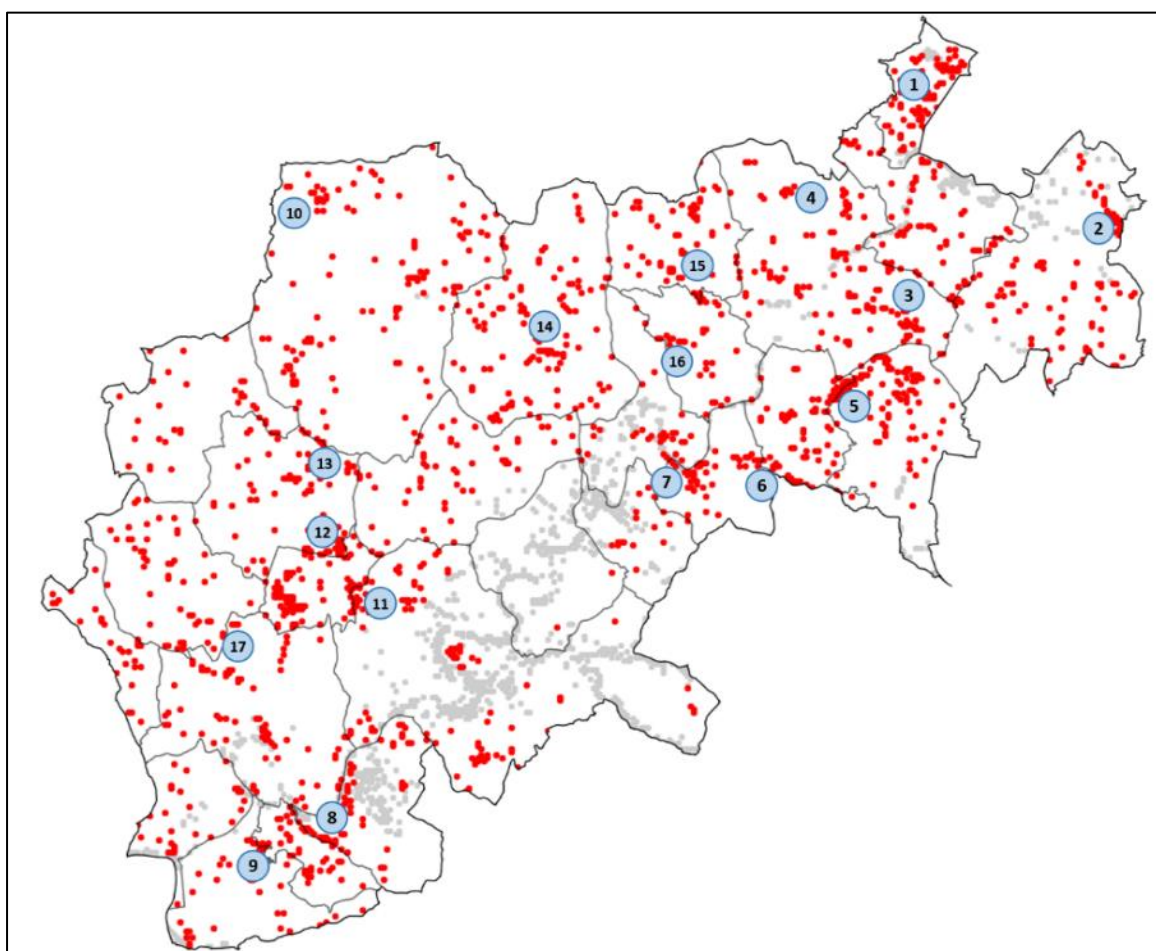


FIGURE 70. LOCALISATION DES ESPÈCES À ENJEUX HORS DE ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX.

1. Coteaux des Farges (les Farges)
2. Vallée du Coly (Coly-saint-Amand)
3. Vallon de Lascaux (Montignac)
4. Coteaux de la Laurence (Montignac)
5. Vallée du Turançon et étangs de Valojoux (Valojoux, La Chapelle-Aubareil)
6. Vallée de la Seignole (Sergeac)

7. Vallon et falaises de Castel-Merle (Sergeac)
 8. Vallon du Muscle (Audrix, Campagne)
 9. Vallon de Perdigat (Saint-Chamassy, Audrix)
 10. Tourbière des Abîmes (Rouffignac)
 11. Vallon des Placials (les Eyzies, Savignac-de-Miremont)
 12. Coteau et vallon de Savignac (Savignac-de-Miremont, Mauzens et Miremont)
 13. Vallée du Manaurie (les Eyzies, Savignac-de-Miremont, Mauzens et Miremont, Rouffignac)
 14. Vallée et coteaux du Vimont (Plazac, Rouffignac)
 15. Vallée et coteaux du Thonac (Fanlac, Thonac).
 16. Étangs de Fongran (Thonac)
 17. Coteaux et vallons du Journiac et du Ladouch (Journiac, le Bugue)
- Etc.



FIGURE 71 : TOURBIÈRE DES ABÎMES. © V. VÉRITÉ



FIGURE 72 : VALLÉE DU MANAURIE. © J.-C. ABADIE



FIGURE 73 : COTEAUX DE LA SEIGNOLLE. © J.-C. ABADIE



FIGURE 74 : VALLÉE DE LA SEIGNOLLE. © M. DUFFAU



FIGURE 75 : COTEAUX DES FARGES. © M. DUFFAU

Partie IV- Conclusion

L'Atlas de la Biodiversité de la Vallée de l'Homme a permis de constituer un état des lieux robuste des connaissances naturalistes du territoire. Ce premier tome a fait le point sur les principales connaissances acquises sur la faune, la flore, la fonge et les habitats de l'intercommunalité à l'issue de l'ABC.

À l'issue de ce projet près de **39 821 observations nouvelles ont été collectées, portant le total aujourd'hui disponible sur le territoire à 162 126**. Conformément aux objectifs assignés, l'ensemble des communes de l'intercommunalité disposent aujourd'hui d'un socle minimum de connaissances sur leur biodiversité. Plusieurs communes du nord et de l'ouest de l'intercommunalité, présentant auparavant d'importantes lacunes de connaissances, ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière lors des prospections de terrains. Au total, près de 270 jours de terrain ont été effectués par une équipe de naturalistes pluridisciplinaire sur le territoire.

Comme pour toute démarche d'ABC, soulignons toutefois le caractère partiel des connaissances acquises. Nombre de groupes n'ont ainsi pu être traités, ou n'ont pu faire l'objet de prospections de terrain pour des raisons de temps, de moyen, et de compétences disponibles (champignons, lichens, mollusques, etc.)

À l'issue de ce travail il est possible de dégager quelques tendances sur la biodiversité de l'intercommunalité. **3 628 espèces ont été répertoriées en Vallée de l'Homme**, qui apparaît comme un territoire particulièrement diversifié. Parmi les espèces recensées, on dénombre :

- **153 espèces exotiques envahissantes**
- **252 espèces protégées**
- **387 espèces à enjeux pour le territoire**

Un panorama plus exhaustif de la biodiversité en espèce du territoire, est présenté dans les tomes 2 et 3 dédiés respectivement à la flore et la faune.

Au-delà de l'étude des espèces de l'intercommunalité, **cet ABC fourni également des éléments sur la répartition des enjeux de biodiversité en Vallée de l'Homme**. Ainsi, la cartographie fine des espèces nous a permis de produire des cartes des zones de concentration d'enjeux du territoire. **Ces cartes, déclinées à la commune, constituent à ce jour les documents les plus précis à disposition de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme pour repérer les zones de concentrations d'enjeux de biodiversité de son territoire.**

À l'issue de ce travail, la Communauté de commune de la Vallée de l'Homme dispose ainsi d'éléments factuels lui permettant une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité. Sur cette base, elle pourra **construire avec l'ensemble des partenaires auxquels elle souhaitera s'associer, une stratégie biodiversité ambitieuse pour son territoire à travers un plan d'action, document clé pour l'intervention post-ABC**, qui déclinera des objectifs et des actions à mettre en œuvre sur différentes thématiques : préservation, sensibilisation & communication, aménagement du territoire...

Partie V- Bibliographie

ABADIE J.-C., CAZE G., CHARISSOU I., DELPLANQUE S., HENRY E., LEBLOND N., LEVY W. et RATEL W., 2020. Inventaire de la flore sauvage de Dordogne - Bilan 2015-2019. Audenge : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 283 p. + annexes.

BARNEIX M. (coord), 2016. Etat des lieux sur la Faune exotique présente en Aquitaine : vertébrés continentaux et invertébrés. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Pessac. 24 pp.

BARNEIX M., BAILLEUX, G & SOULET D., 2016. Liste rouge régionale des odonates d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (coordination). 40 p.

BERRONEAU M. 2015. Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Editions C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France, 181 pages.

BERRONEAU M. 2014. Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Editions C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France, 256 pages.

CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 116 pages + annexes.

CAUE 24, 2000 - *Dordogne paysage et nature* [affiche]. Périgueux : Conseil Général de la Dordogne.

CBNSA, 2018 - *Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine (2018) : document soumis à validation (v1.0)* [fichier excel]. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Disponible à l'adresse : <https://obv-na.fr/ressources#flore>. Dernière consultation le 15 juin 2023

FONTAINE B., MOUSSY C., CHIFFARD CARRICABURU J., DUPUIS J., COROLLEUR E., SCHMALTZ L., LORRILLIÈRE R., LOÏS G., GAUDARD C. 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN- Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.

GARGOMINY, O., TERCERIE, S., RÉGNIER, C., RAMAGE, T., DUPONT, P., DASZIEWICZ, P. & PONCET, L. 2020 - *TAXREF v14, référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Rapport UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). 63 pp.

HALLMANN C.A., SORG, M., JONGEJANS E. et al., 2017. More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. *Plos One* 12, e0185809. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0185809>

IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio, H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.

KARNAY G., AUJOULAT N., KONIK S., MAUROUX B., PLUCHERY E, TURQ A. (1999) -*Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Le Bugue (807)*. Orléans : BRGM, 86 p. *Carte géologique* par G. Karnay.

KARNAY G. (1999) - Carte géol. France (1/50 000), feuille Le Bugue (807), Orléans : BRGM. Notice explicative par G. Karnay, N. Aujoulat, S Konik, B. Mauroux, E. Pluchery, A. Turq (1999) 86 p.

LEAKEY, R. E. & LEWIN, R. (1995). The Sixth Extinction.

LEATHER S.R., 2018. "Ecological Armageddon" – more evidence for the drastic decline in insect numbers. *Ann. Appl. Biol.* 172, 1–3. <https://doi.org/10.1111/aab.12410>

LE MOIGNE C. & JAILLOUX A., 2013. Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 48 p.

OAFS, 2019. Définition et gestion des données sensibles faune en Nouvelle-Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Version 1.0. Pessac, 10 pp.

OAFS, 2019. Liste des espèces et des données sensibles de Nouvelle-Aquitaine, mise à jour le 10/12/2019. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Pessac. 18 pp

OAFS (coord.), 2019. La Liste rouge des Chiroptères d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 12 p.

OAFS (coord.), 2020. La Liste rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 12 p.

OAFS (coord.), 2019. La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 16 p.

Observatoire FAUNA (coord), 2022. Référentiel espèces de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine arrêté au 15/09/2022. Observatoire FAUNA.

PERRODIN J. & BARNEIX M. (coord.), 2021. Hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine : méthode & résultats. Observatoire FAUNA. 54 p.

WALKER K.J., STROPH P.A., HUMPHREY T.A., ROY D.B., BURKMAR R.J. & PEScott O.L. 2023.

Britain's Changing Flora. A Summary of the Results of Plant Atlas 2020. Durham: Botanical Society of Britain and Ireland.

UICN France, FBCN, AFB & MNHN, 2018 - *La Liste rouge des espèces menacées en France. Flore vasculaire de France métropolitaine*. Paris : UICN, Muséum national d'histoire naturelle. 32 p.

Sites internet

<https://observatoire-fauna.fr/>

<https://obv-na.fr/>

<https://inpn.mnhn.fr/>

<http://album-des-territoires.cauedordogne.com/>

<https://atlas-paysages.dordogne.fr/>

Partie VI- Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES CONTRIBUTEURS

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATION PRÉEXISTANTES PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODONATES ET CHIROPTÈRES.

ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODONATES ET CHIROPTÈRES

ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATION À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODONATES ET CHIROPTÈRES

ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES APRÈS L'ABC, PAR COMMUNE, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODONATES ET CHIROPTÈRES

ANNEXE 6 : RÉFÉRENTIEL ESPÈCE INTERCOMMUNAL PAR GROUPES AVEC PRÉSENCE PAR COMMUNES.

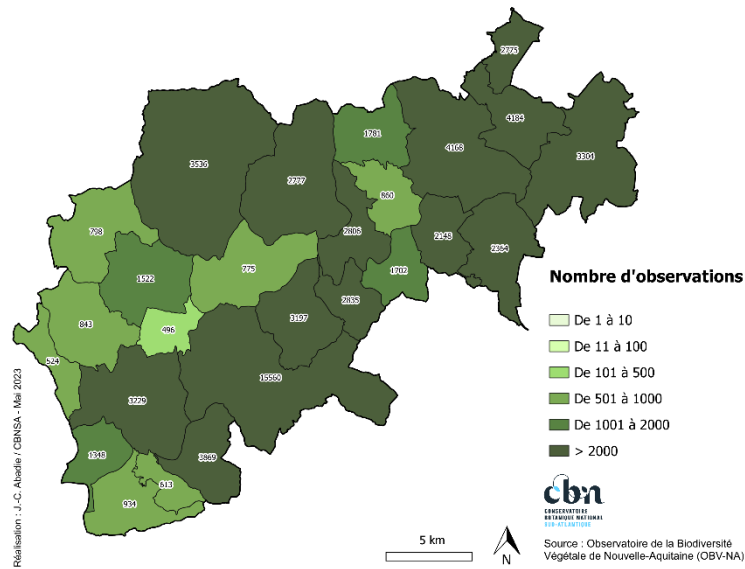
ANNEXE 1 : LISTE DES CONTRIBUTEURS

Catégories	Producteurs
Associations	AntArea
	Association Loisirs Botaniques (ALB)
	BIOOBS
	CEN Nouvelle-Aquitaine
	Cistude Nature
	FDAAPPMA 24
	FDAAPPMA 33
	Fédération France Orchidées
	GCA
	GIRAZ
	Landes Nature
	LMDI
	LPO France
	Nature en Périgord
	NE17
	NOE
	OPIE
	Sans organisme, Société Botanique du Périgord
	SFEPM
	SFO
	SFO Aquitaine
	SHF
	SLB
	SLEM
	Société Botanique du Centre-Ouest
	Société Botanique du Périgord
	Société des Naturalistes du Lot
	Société Mycologique du Périgord
	Xeno-Canto
	Autres
Bureaux d'études	Biotope
	BKM
	CDC Biodiversité
	ECTARE

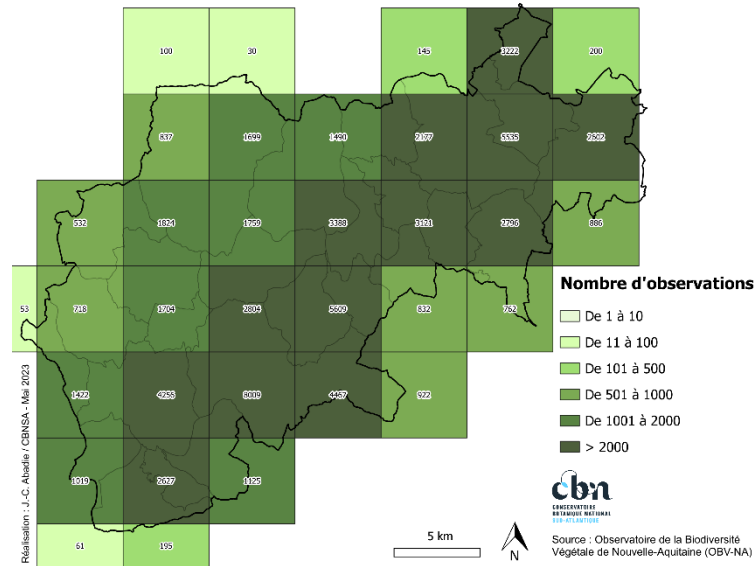
Catégories	Producteurs
Bureaux d'études	ELIOMYS
	ETEN Environnement
	GEREA
	MTDA
	Vya Natura
	Wilfried Ratel Expertises Naturalistes
Établissements de recherche	Cornell Lab of Ornithology
	FMNH
	GBIF
	INBO
	INRAE
	KUNHM
	MCZ
	MNHN
	Museu de Ciències Naturals de Barcelona
	Museums Victoria
	Naturalis Biodiversity Center
	Natuurhistorisch Museum Rotterdam
	RBINS
UMR-BIOGECO	
Univesité de Rennes1	
Etablissements publics	Agence de l'eau
	ARB IdF
	CBN Sud-Atlantique
	CRBPO
	département de la Santé des Forêts - DSF
	EPIDOR
	MEDDE
	Musée des Confluences
	OFB
	ONCFS
	ONF
	PNR Périgord-Limousin

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATION PRÉEXISTANTES PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODNATES ET CHIROPTÈRES.

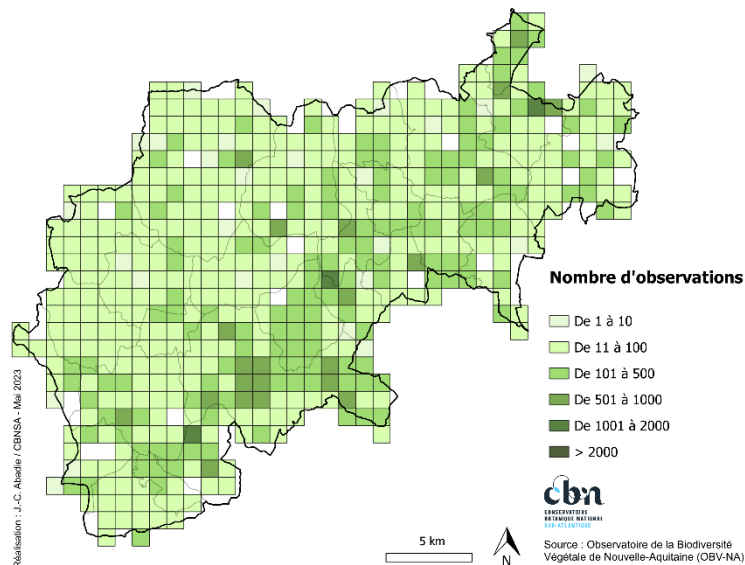
FLORE VASCULAIRE - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



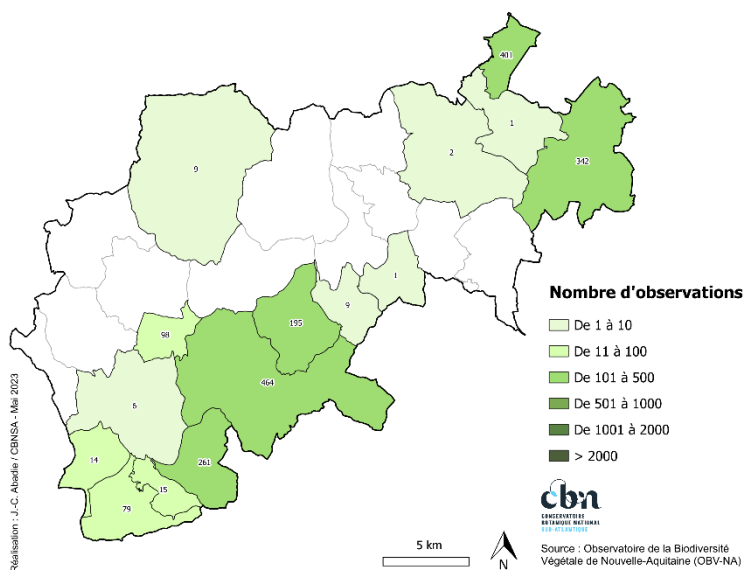
FLORE VASCULAIRE - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



FLORE VASCULAIRE - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



CHAMPIGNONS - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



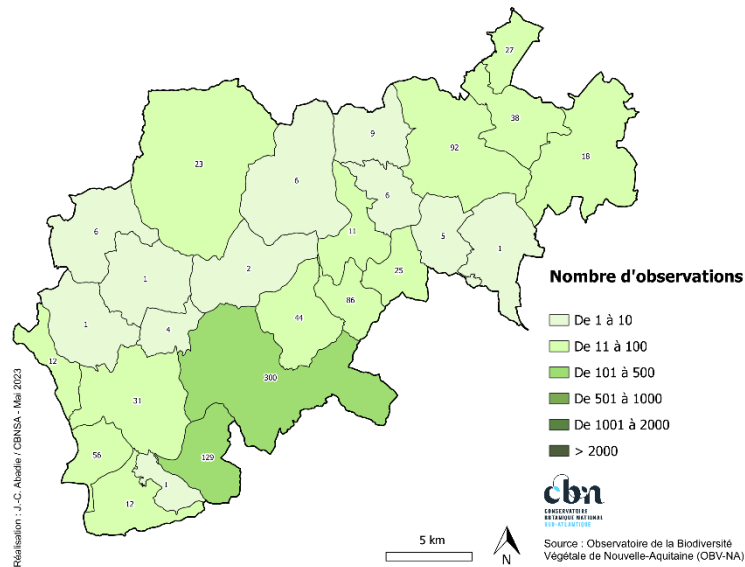
CHAMPIGNONS - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km

Carte non disponible
à cette échelle

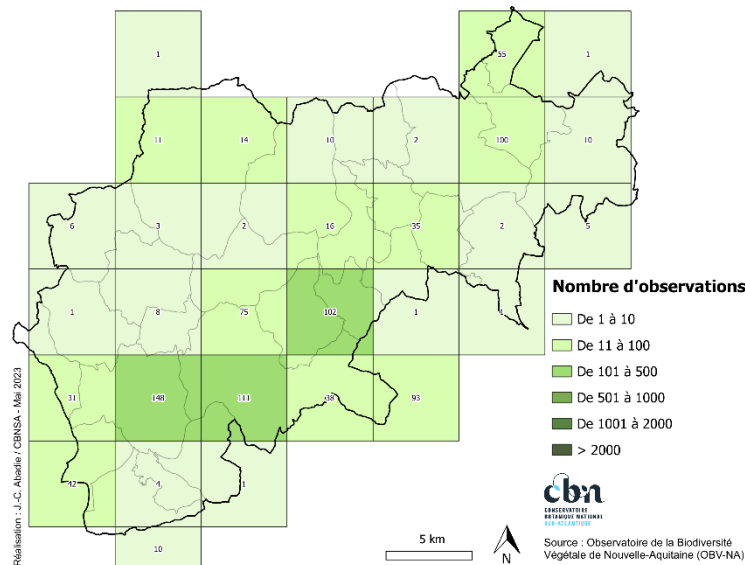
CHAMPIGNONS - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km

Carte non disponible
à cette échelle

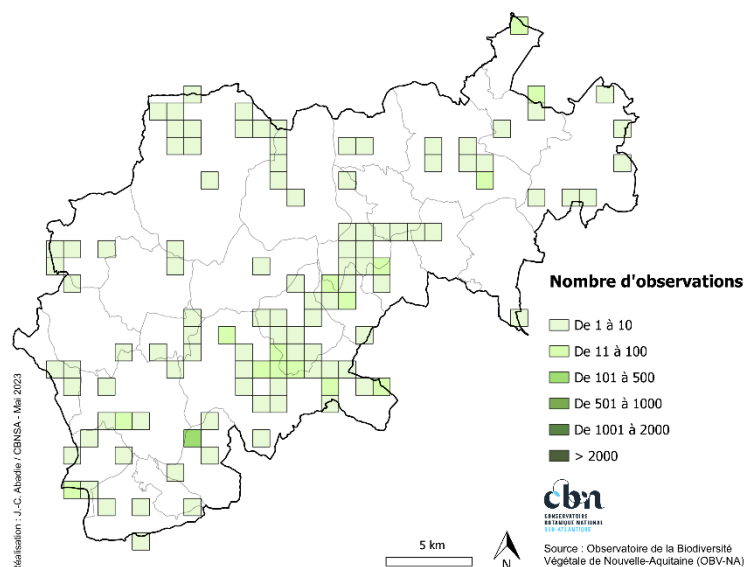
BRYOPHYTES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



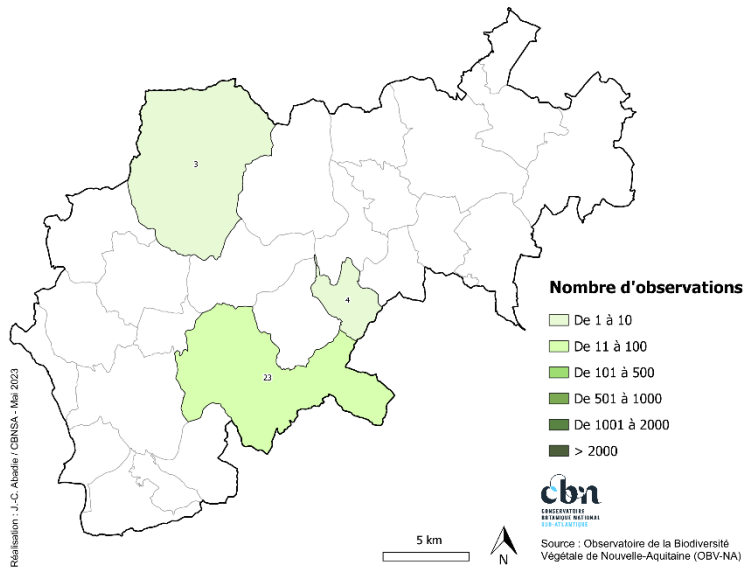
BRYOPHYTES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



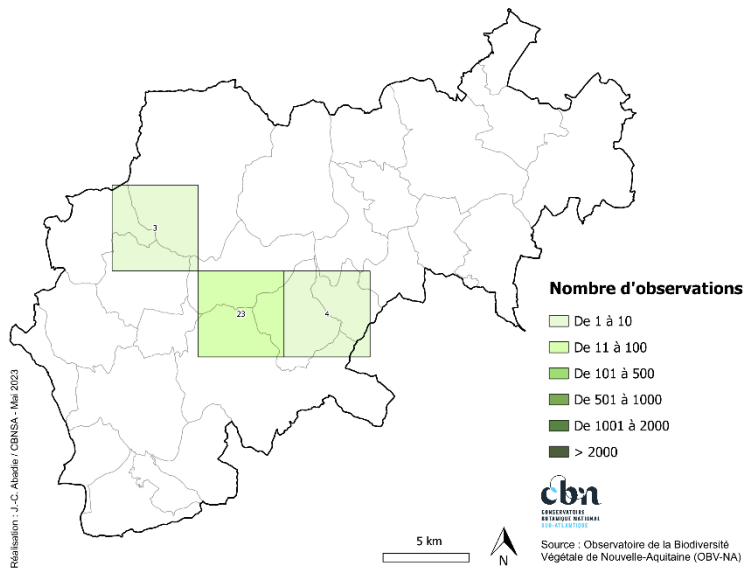
BRYOPHYTES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



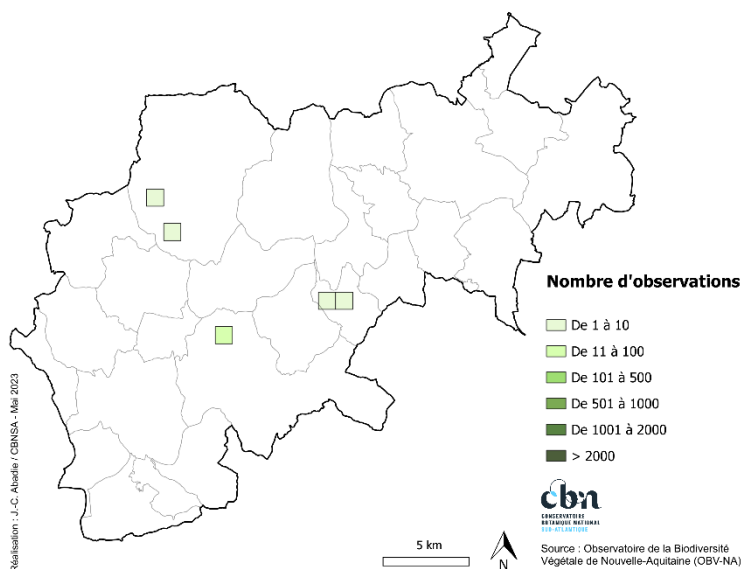
LICHENS - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



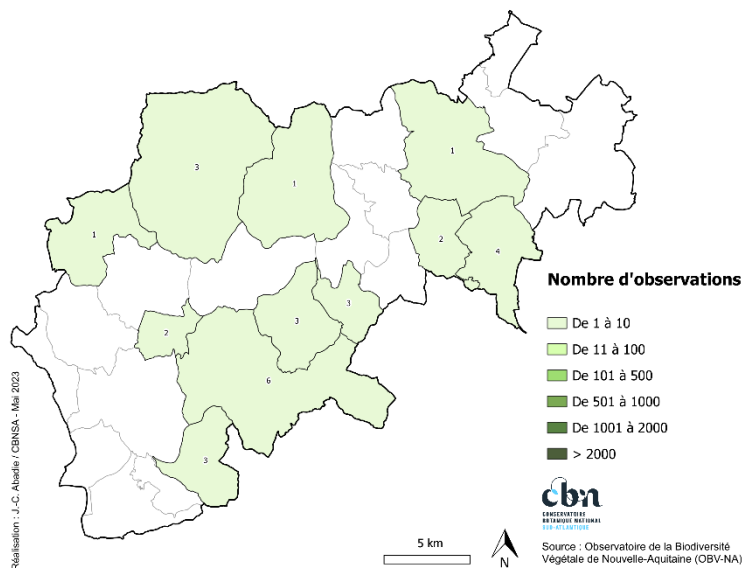
LICHENS - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



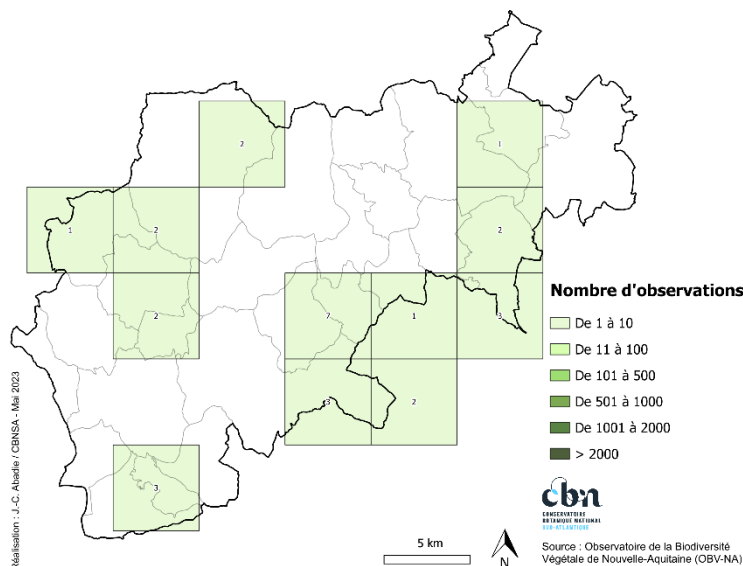
LICHENS - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



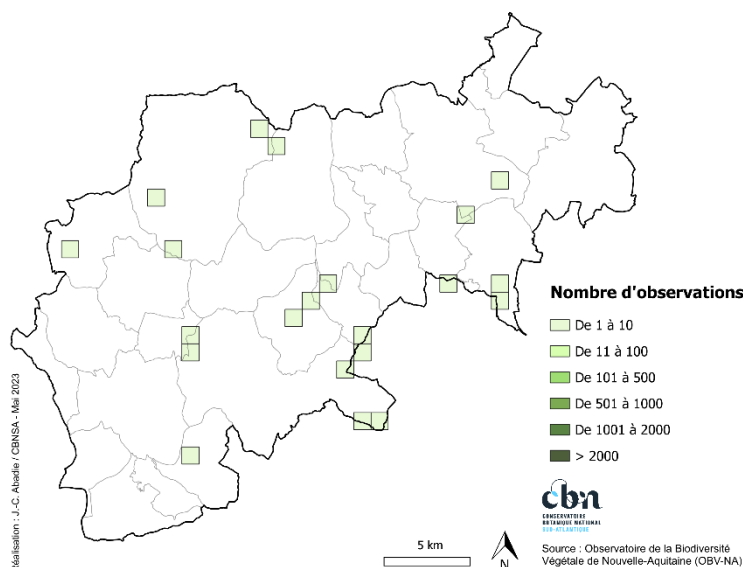
ALGUES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



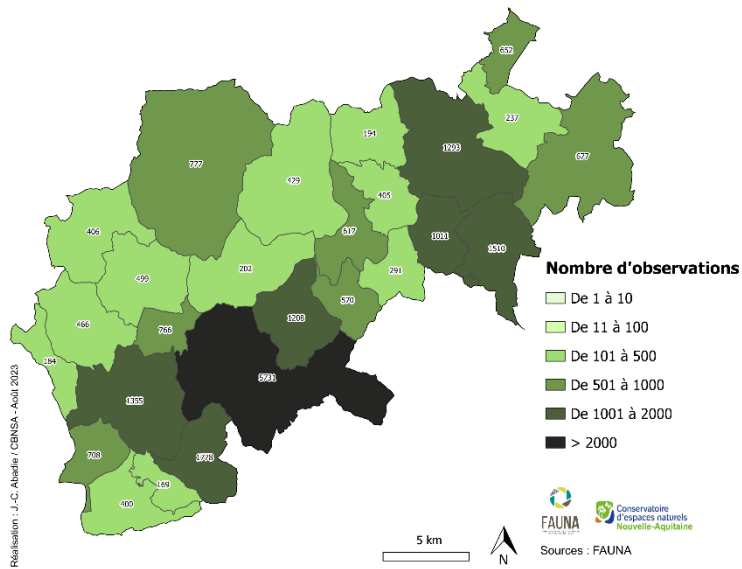
ALGUES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



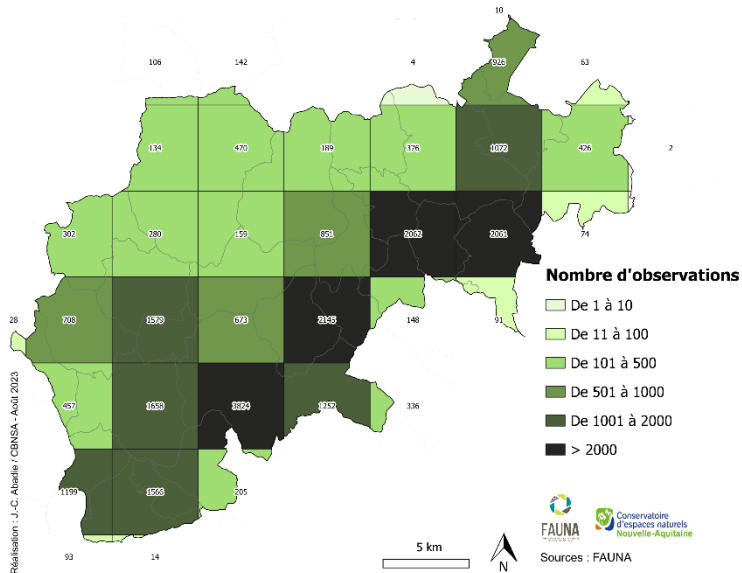
ALGUES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



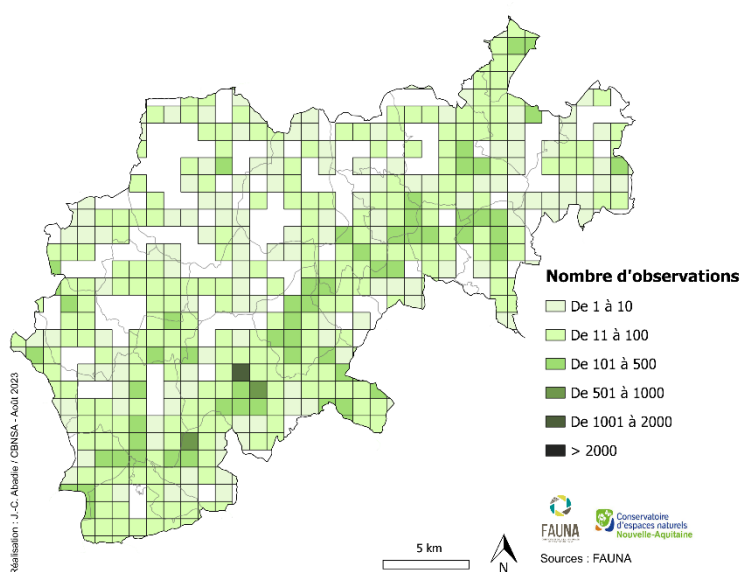
OISEAUX - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



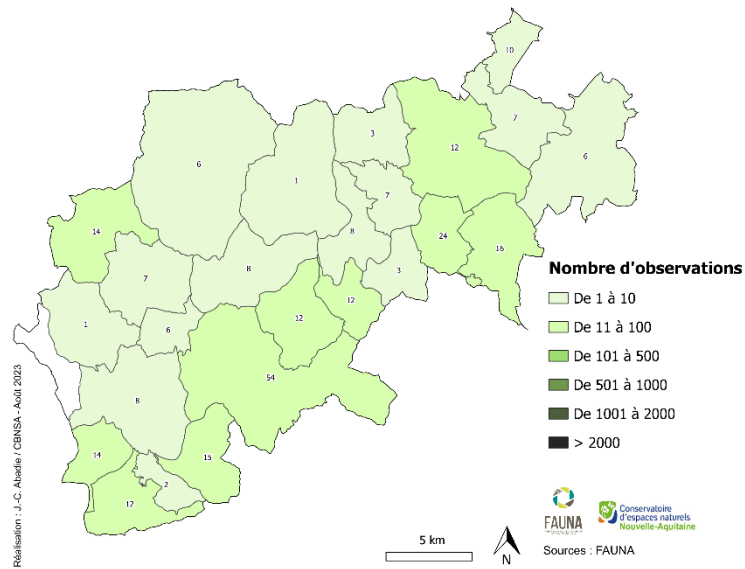
OISEAUX - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



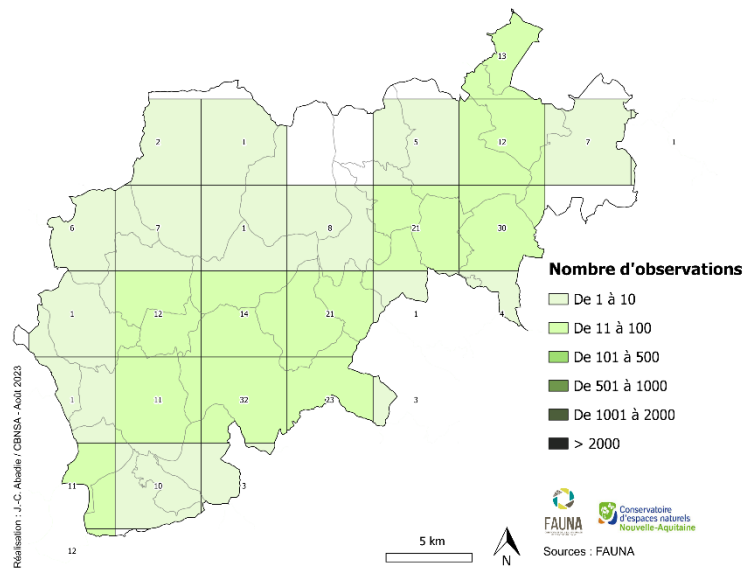
OISEAUX - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



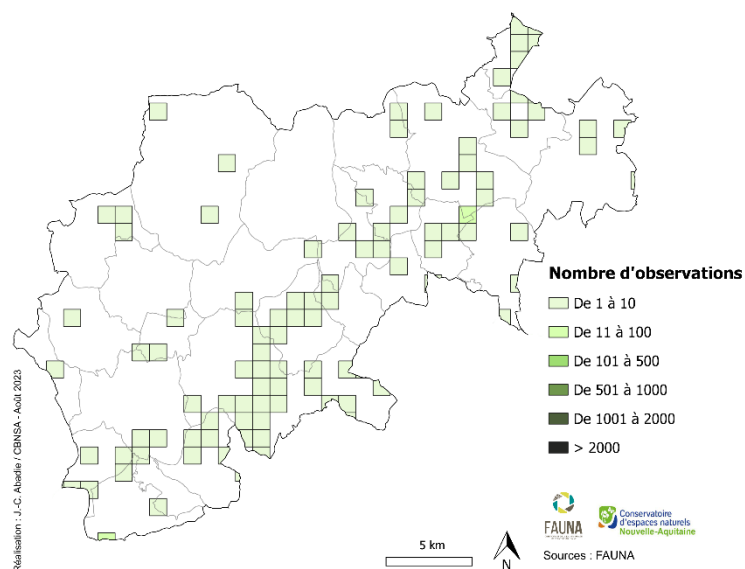
REPTILES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



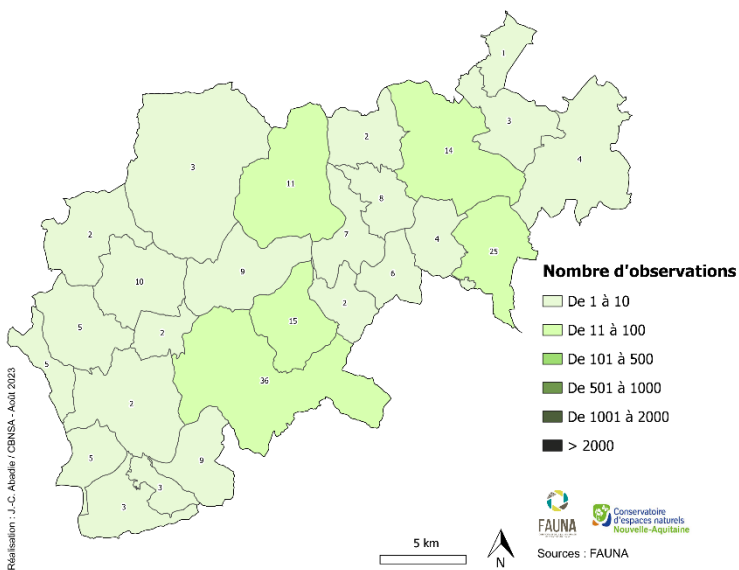
REPTILES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



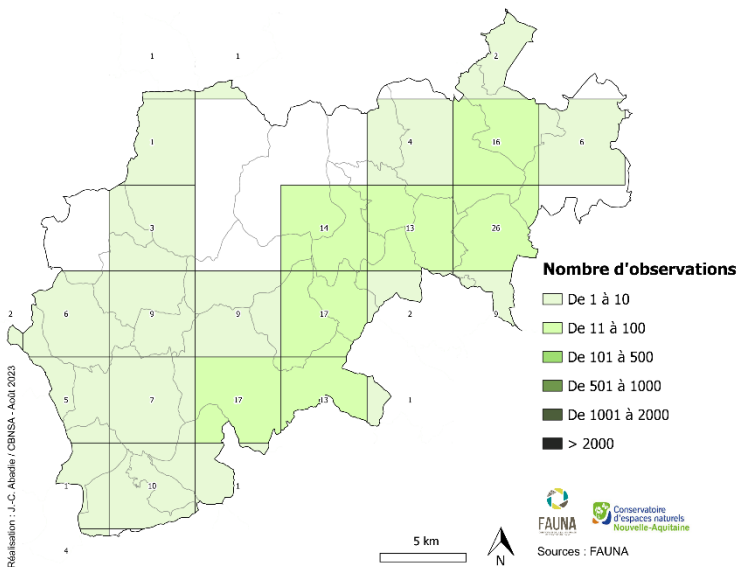
REPTILES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



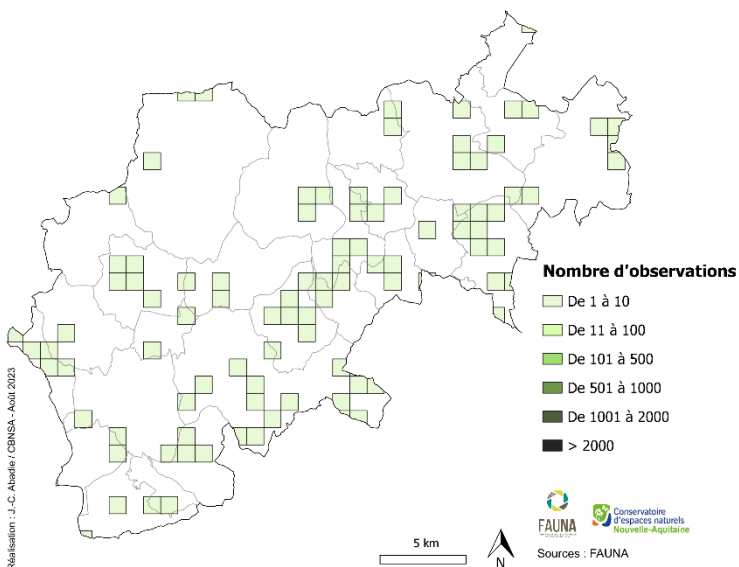
AMPHIBIENS - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



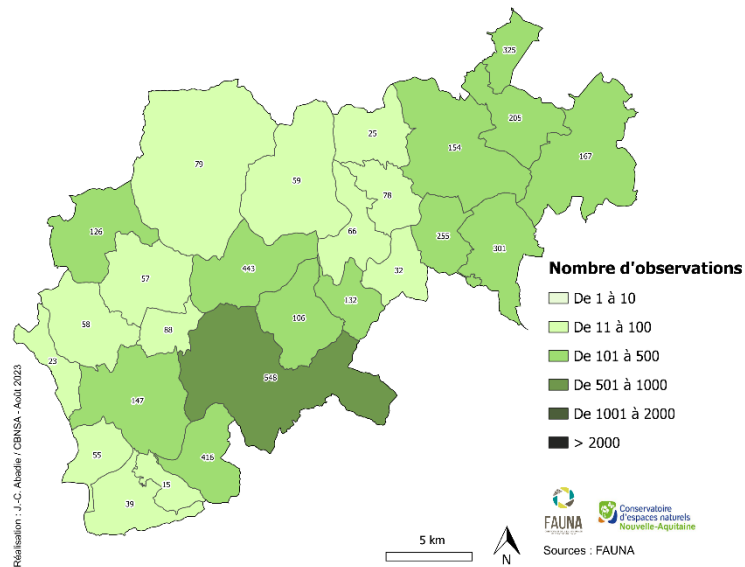
AMPHIBIENS - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



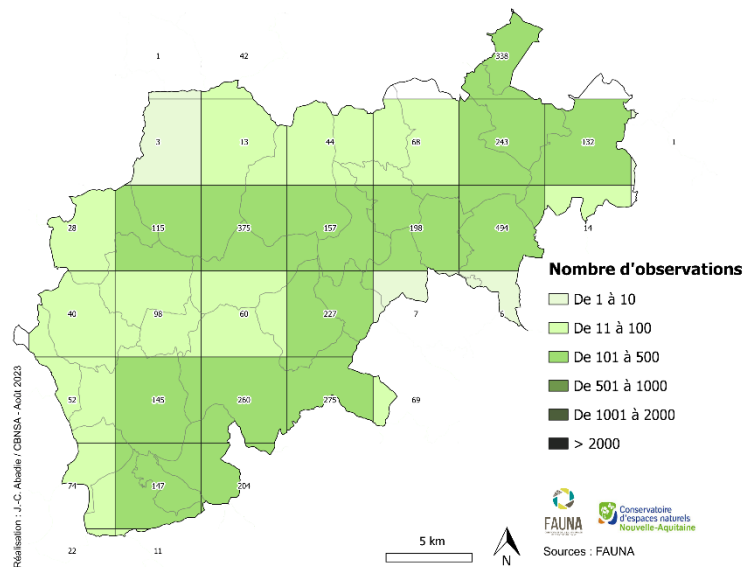
AMPHIBIENS - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



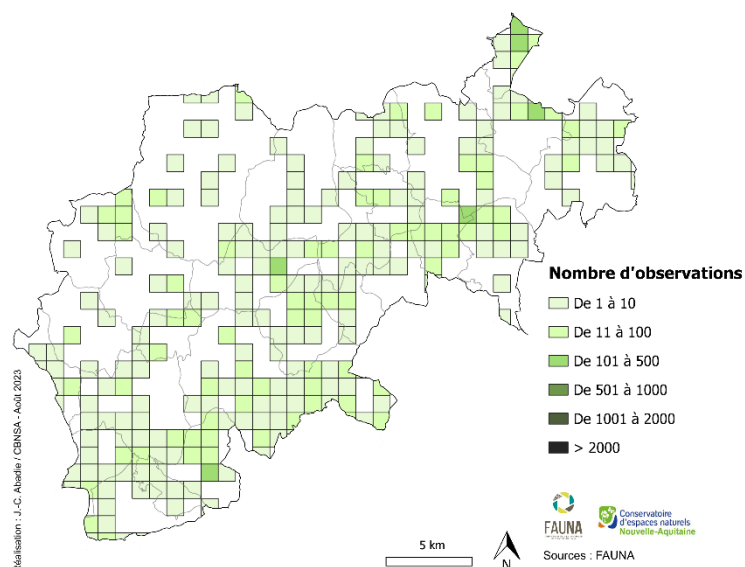
RHOPALOCERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



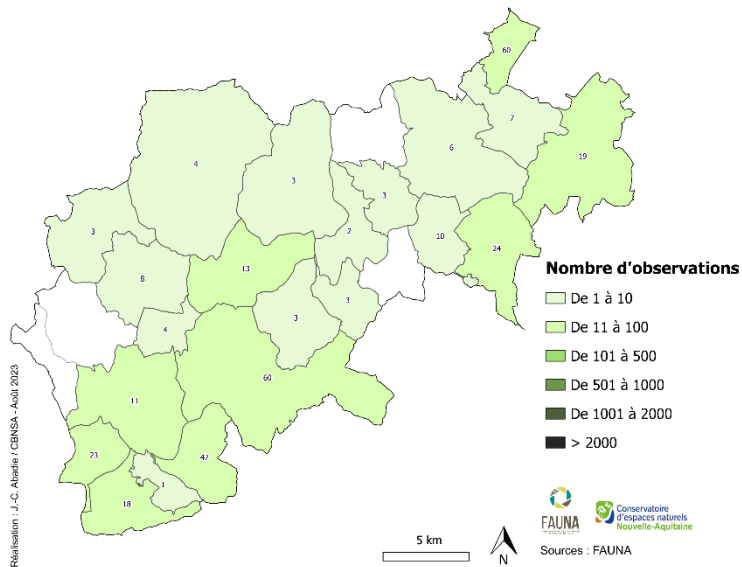
RHOPALOCERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



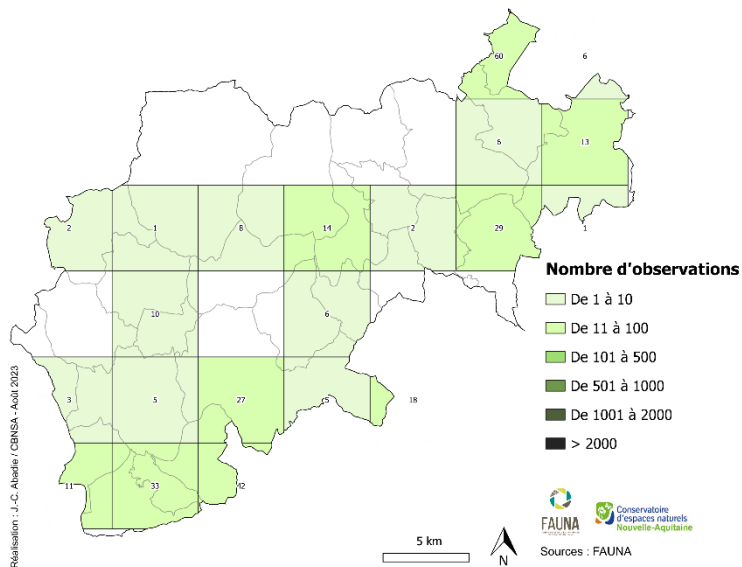
RHOPALOCERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



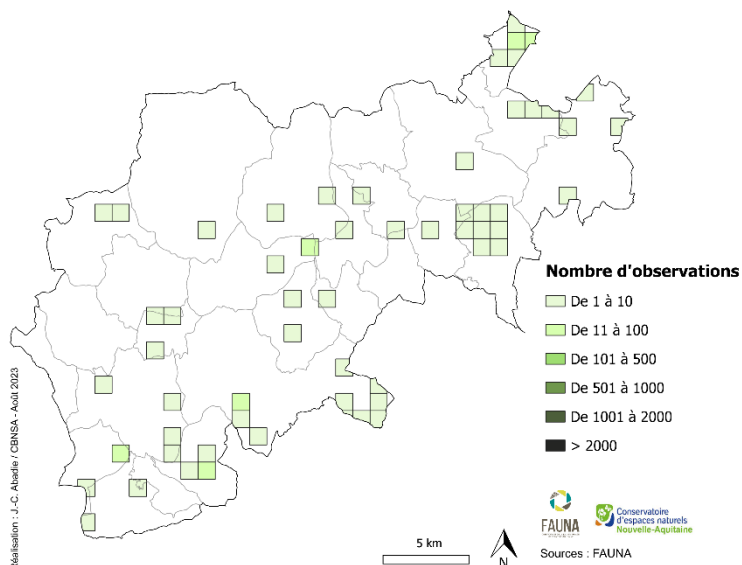
ORTHOPTERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



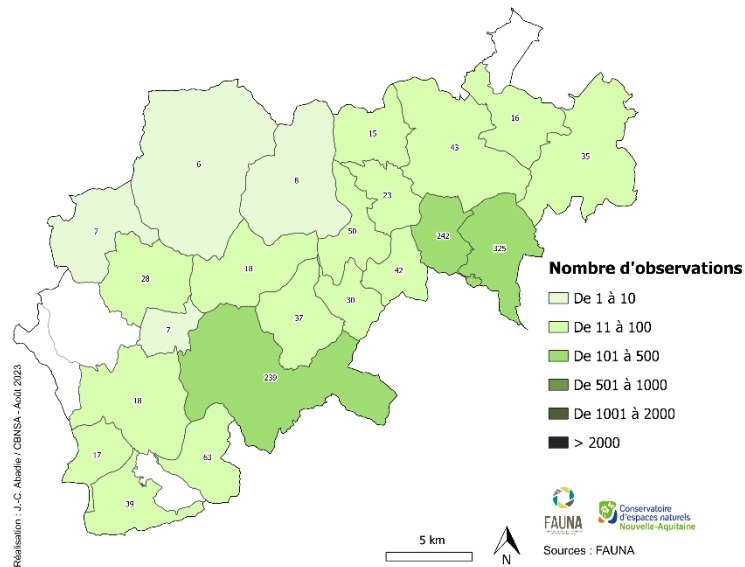
ORTHOPTERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



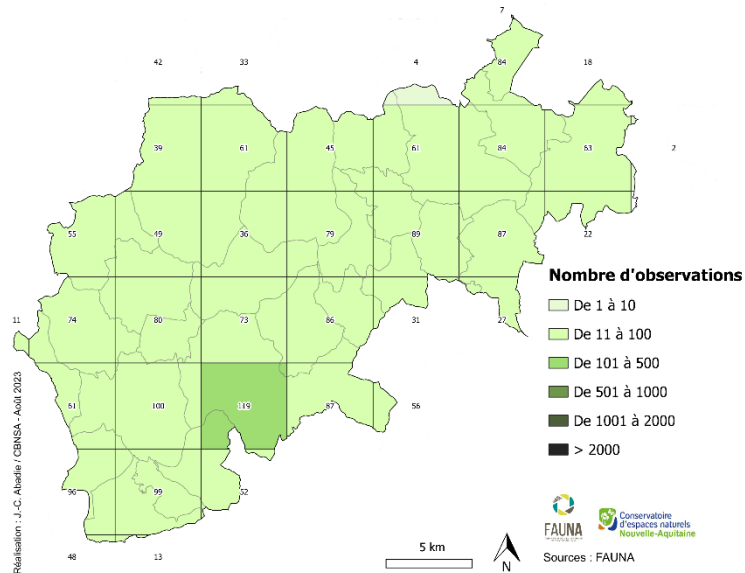
ORTHOPTERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



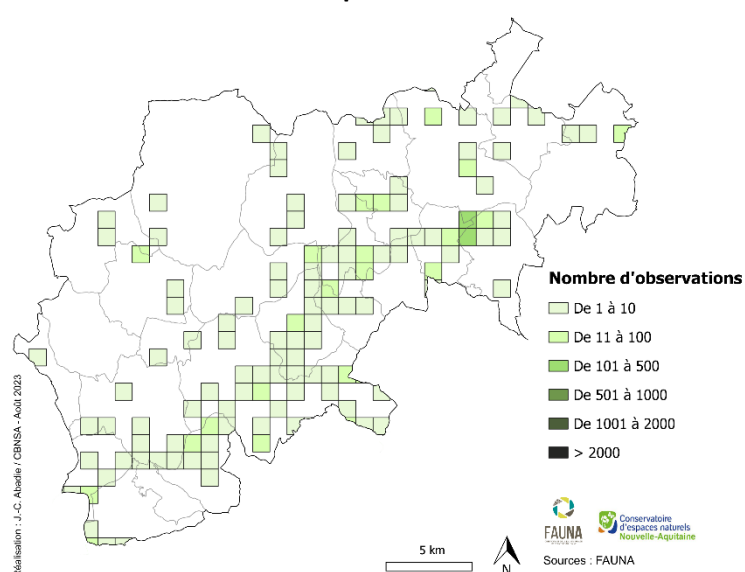
ODONATES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



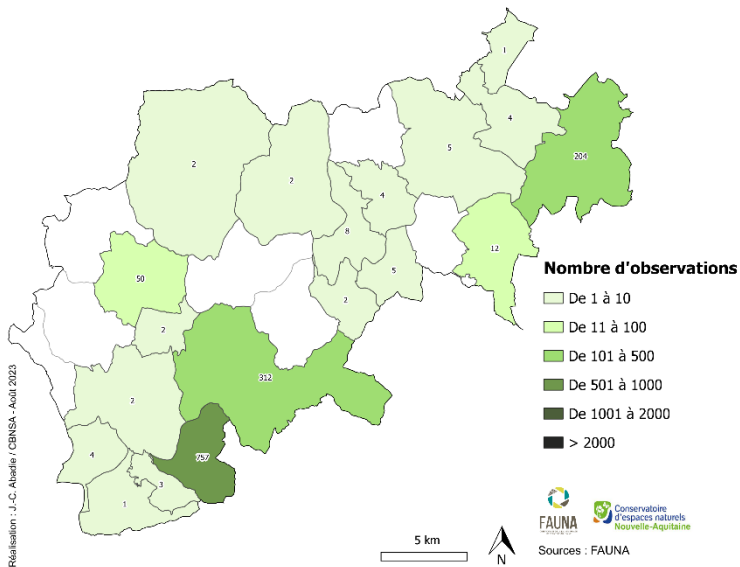
ODONATES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km



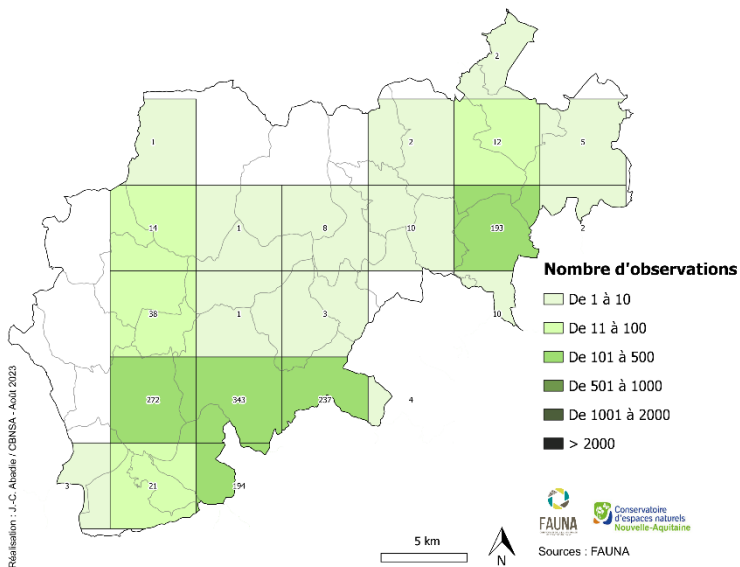
ODONATES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km



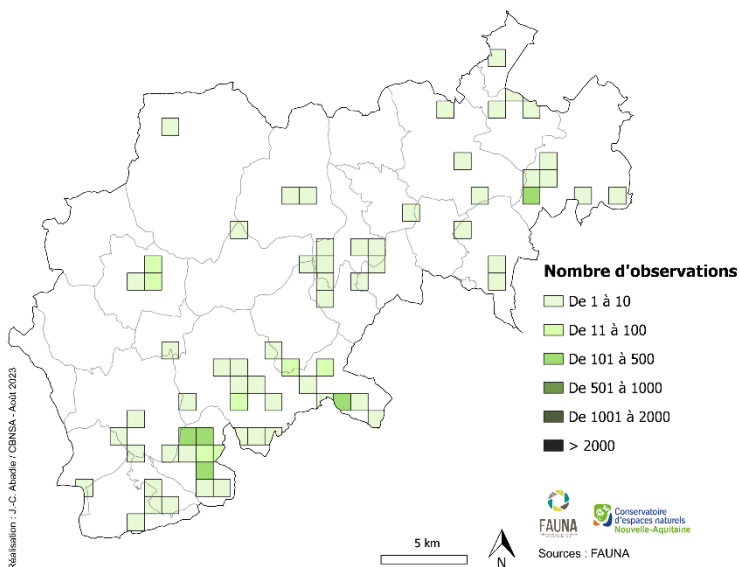
CHIROPTERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle communale



CHIROPTERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 5 x 5 km

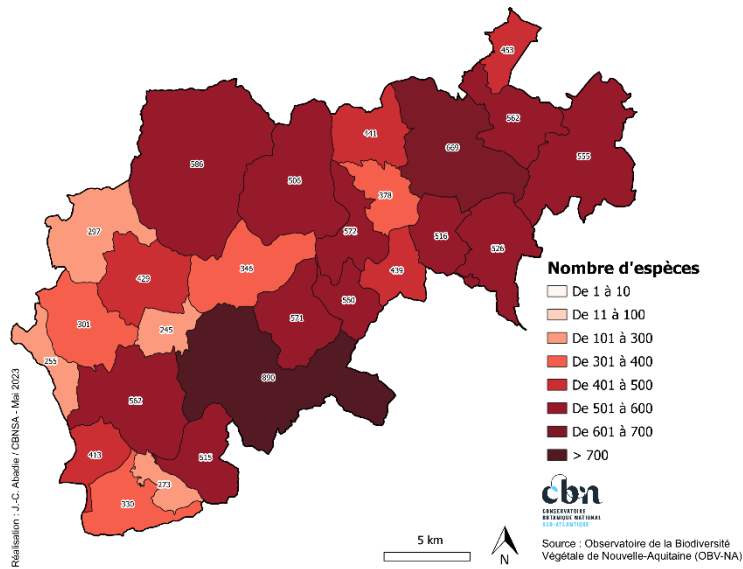


CHIROPTERES - Nombre d'observations préexistantes – échelle de la maille 1 x 1 km

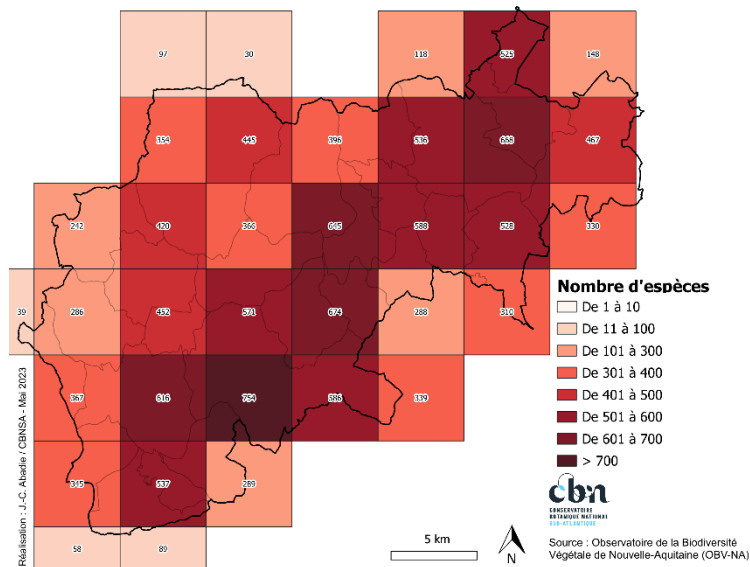


ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES AVANT L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODNATES ET CHIROPTÈRES

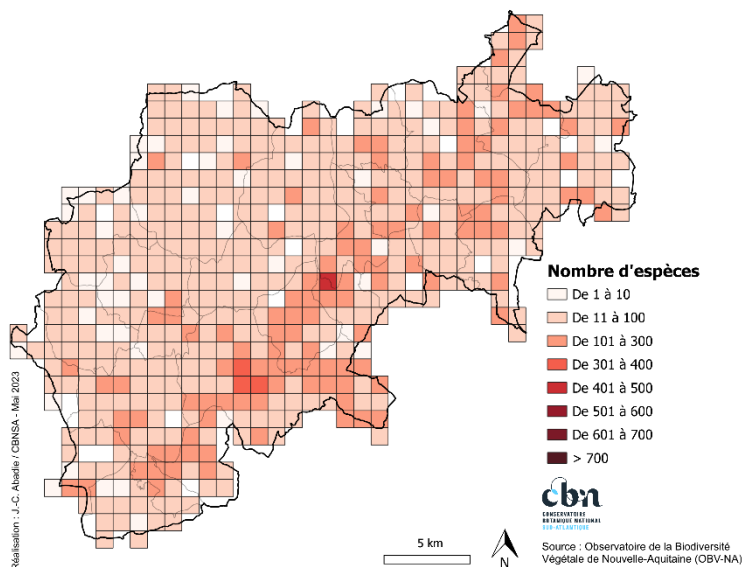
FLORE VASCULAIRE - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



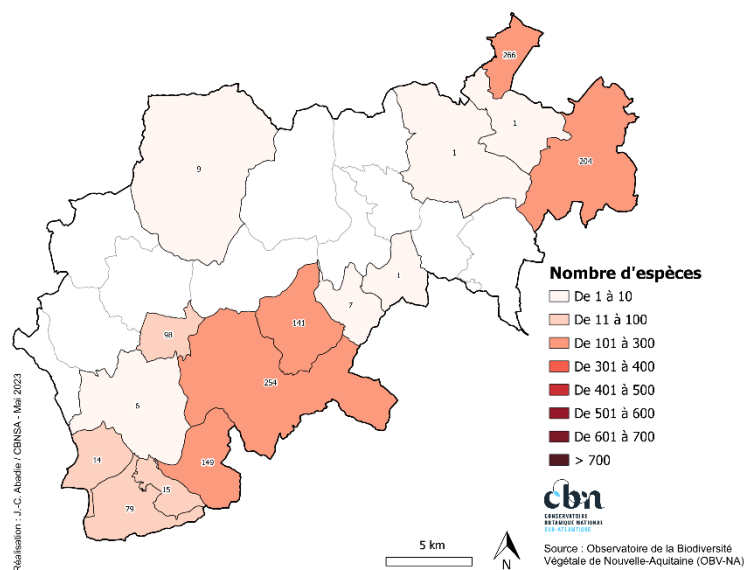
FLORE VASCULAIRE - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



FLORE VASCULAIRE - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



CHAMPIGNONS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



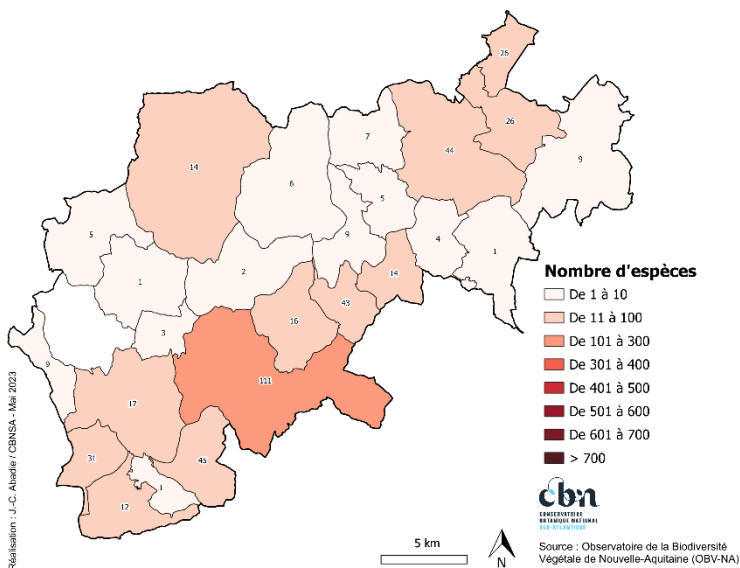
CHAMPIGNONS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km

Carte non disponible
à cette échelle

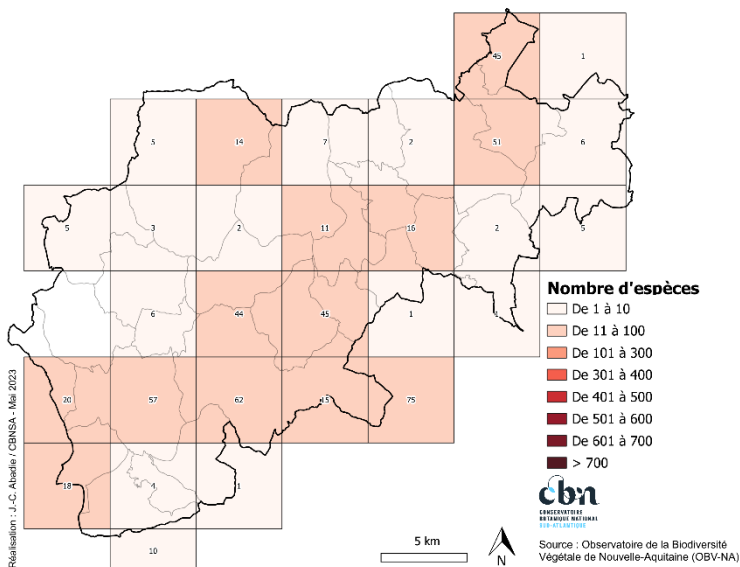
CHAMPIGNONS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km

Carte non disponible
à cette échelle

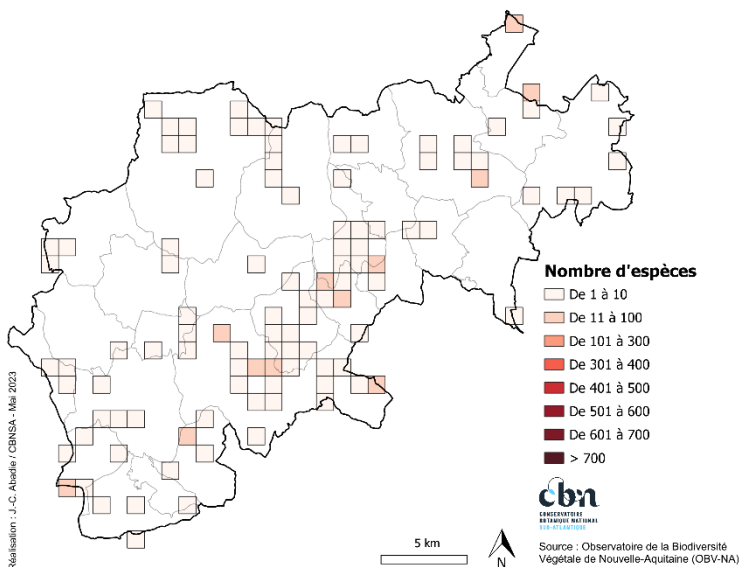
BRYOPHYTES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



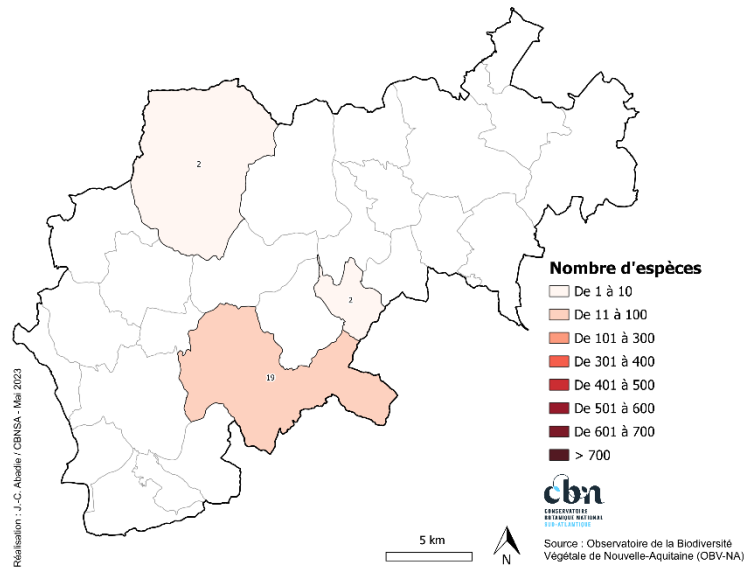
BRYOPHYTES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



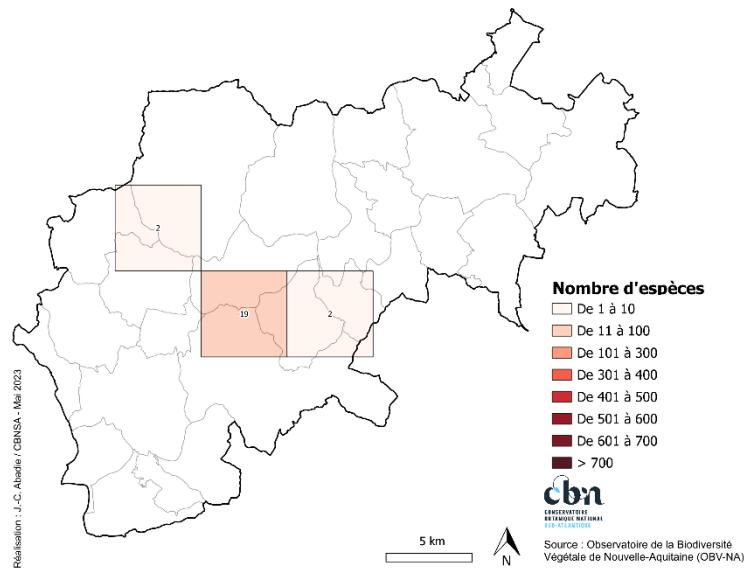
BRYOPHYTES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



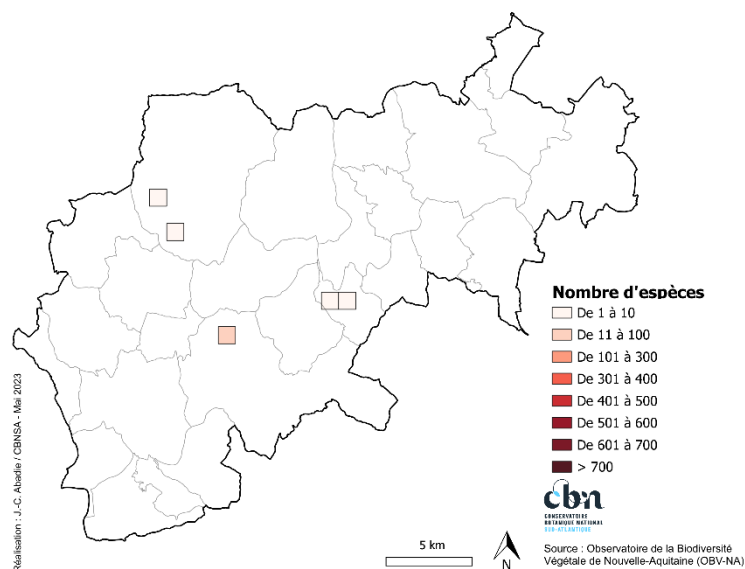
LICHENS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



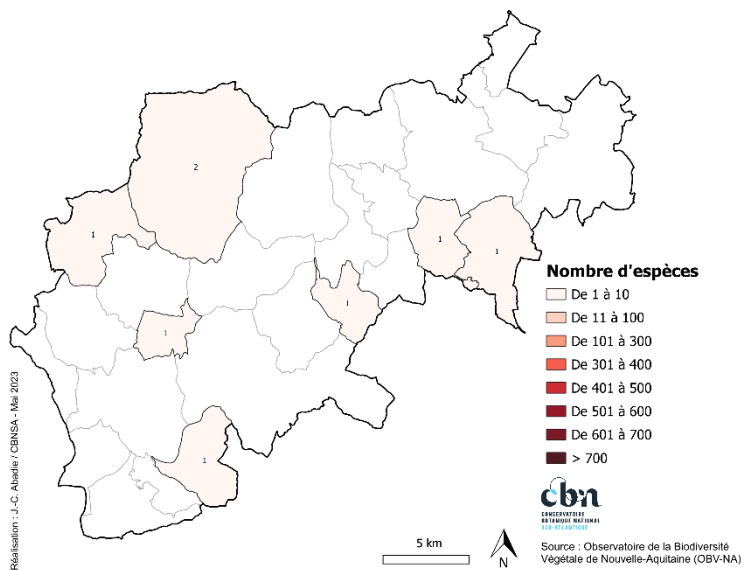
LICHENS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



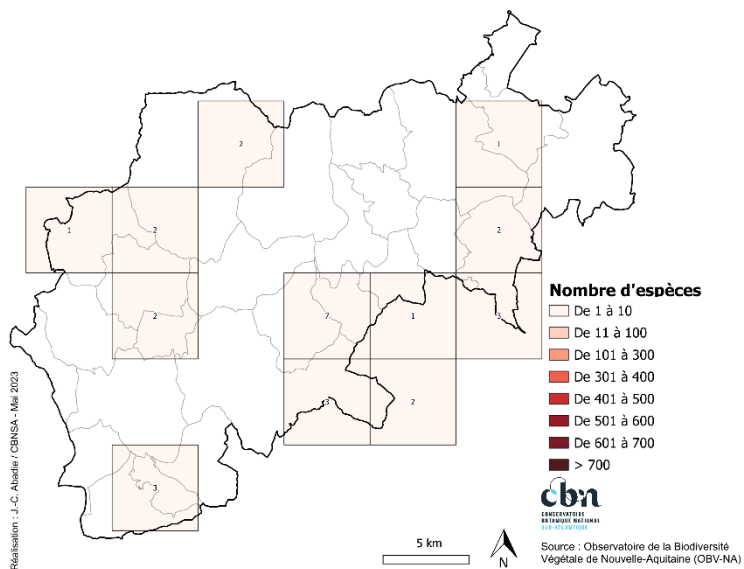
LICHENS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



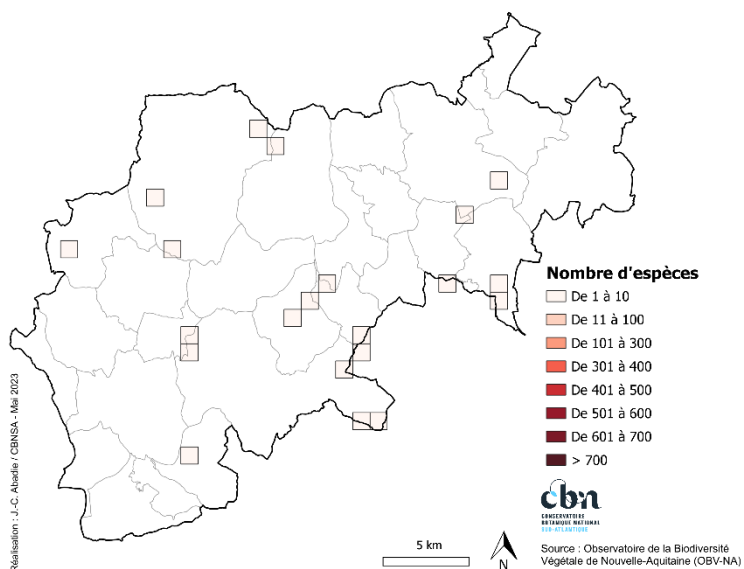
ALGUES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



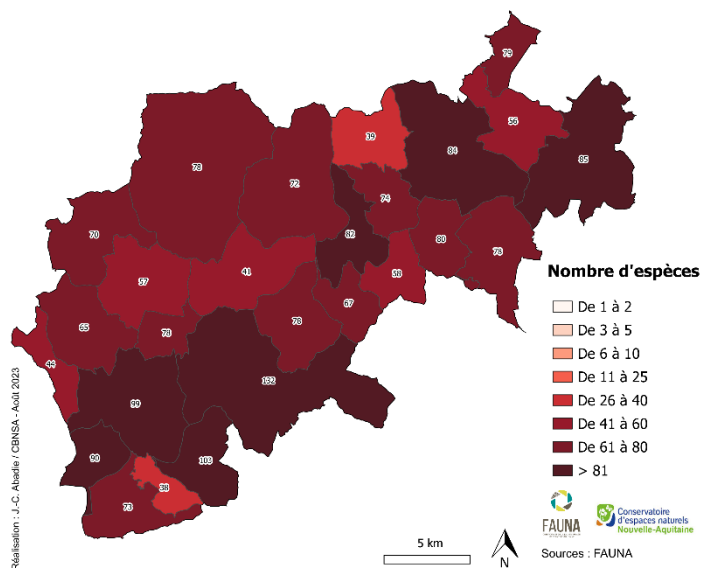
ALGUES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



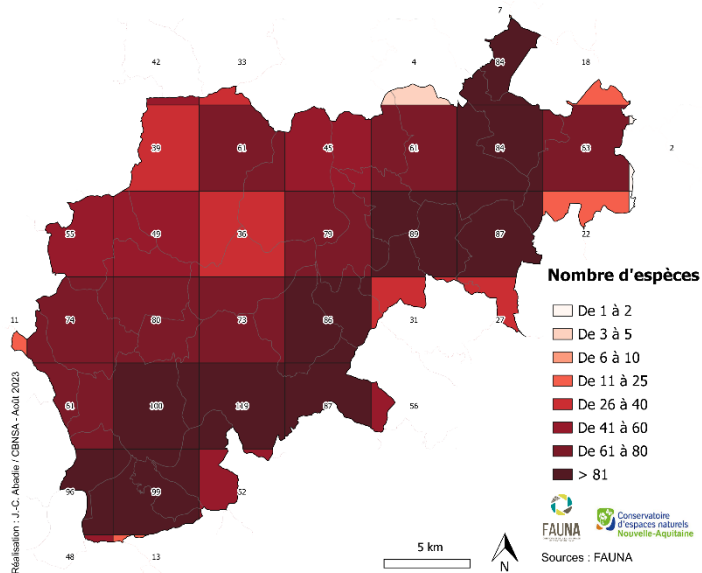
ALGUES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



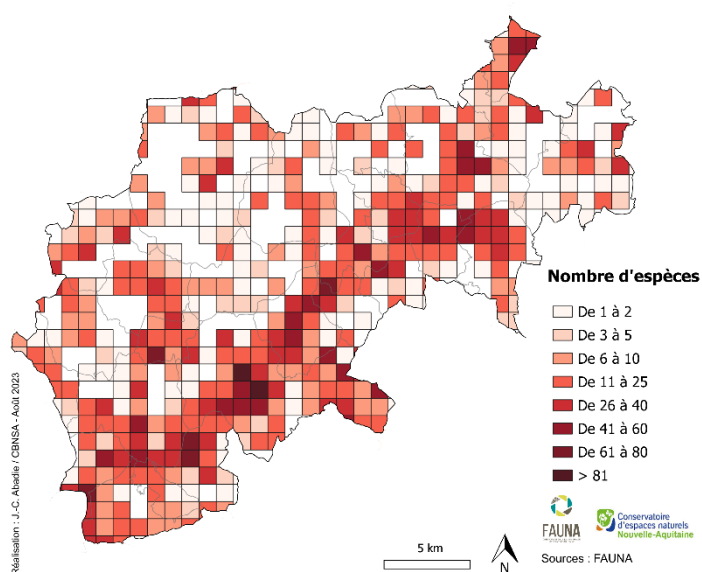
OISEAUX - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



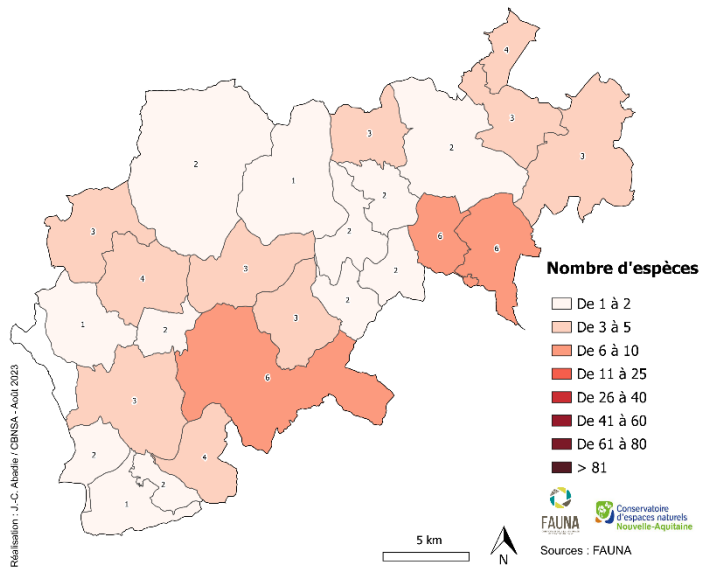
OISEAUX - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



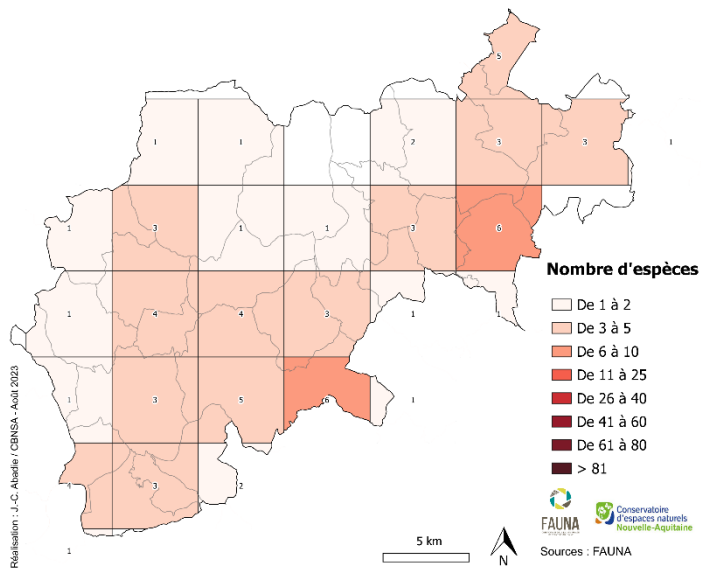
OISEAUX - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



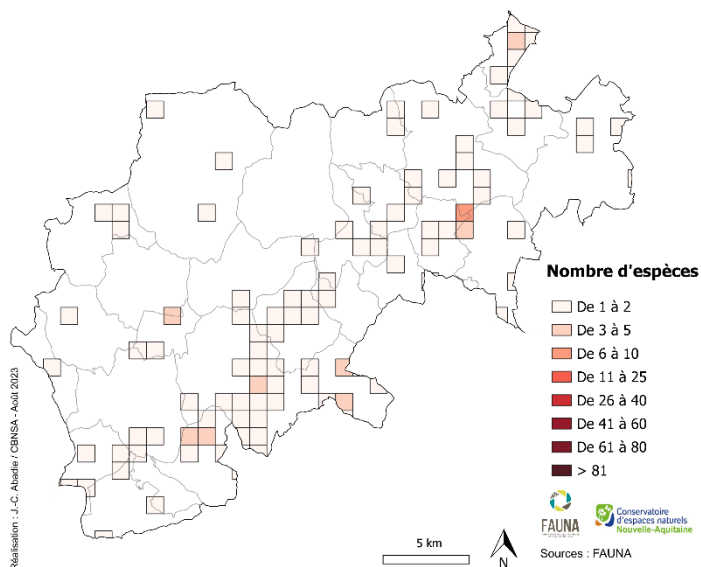
REPTILES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



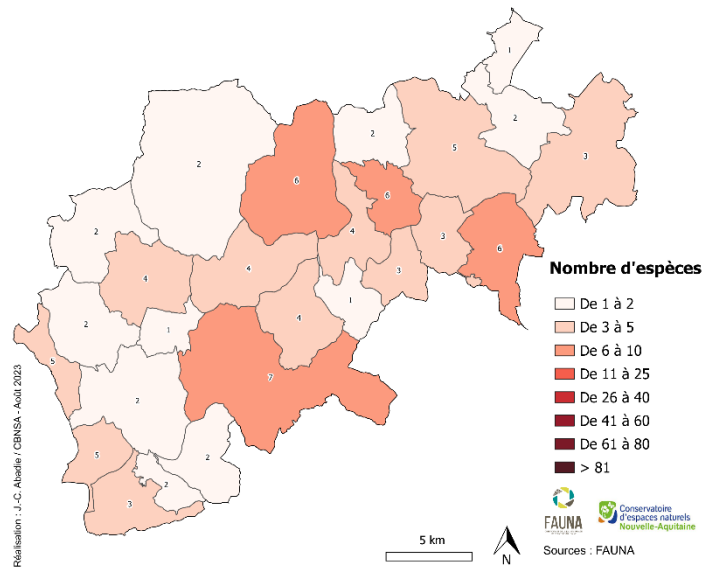
REPTILES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



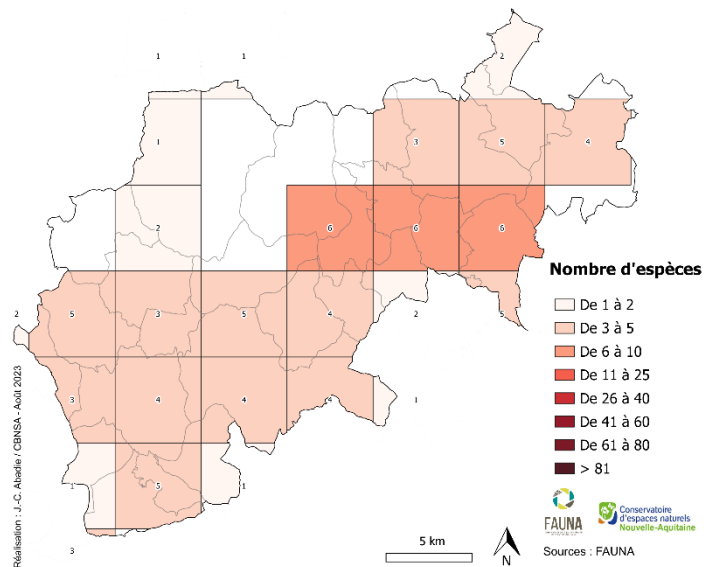
REPTILES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



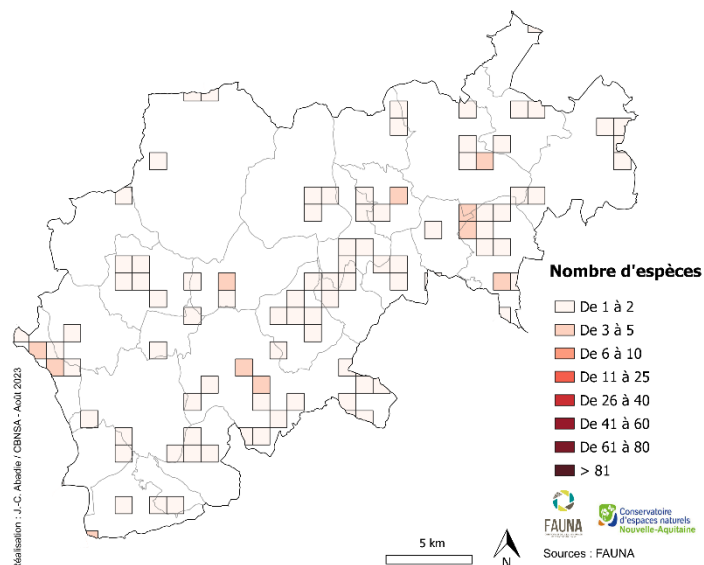
AMPHIBIENS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



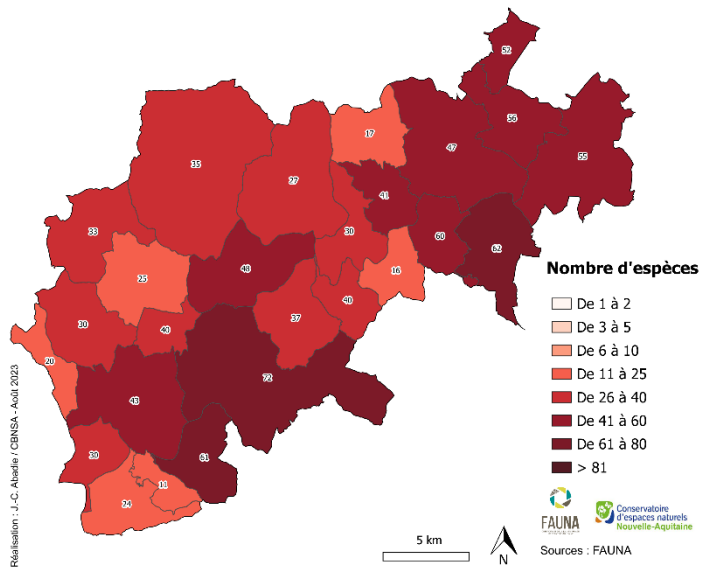
AMPHIBIENS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



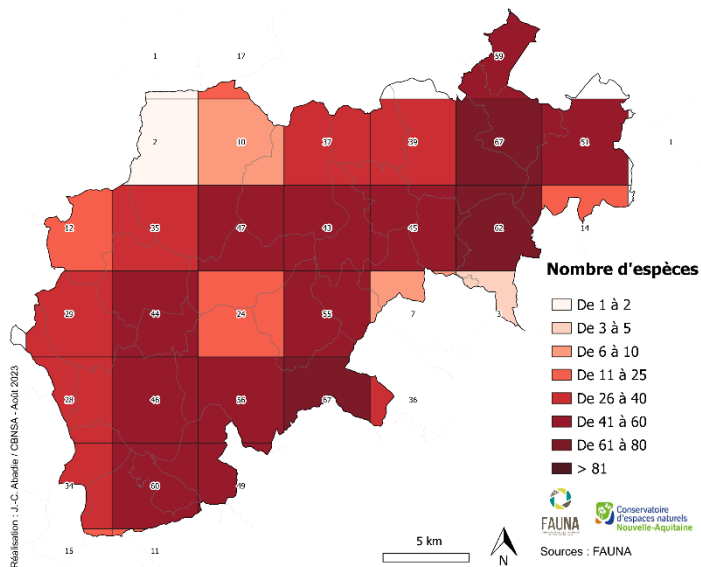
AMPHIBIENS - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



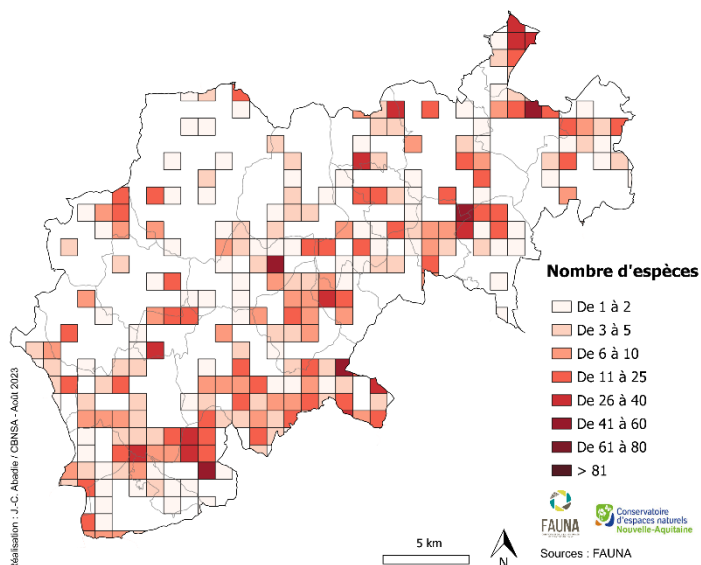
RHOPALOCERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



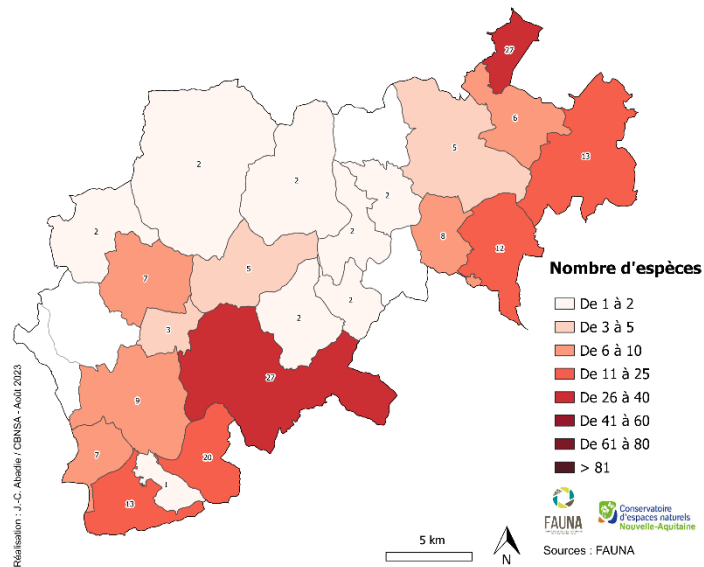
RHOPALOCERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



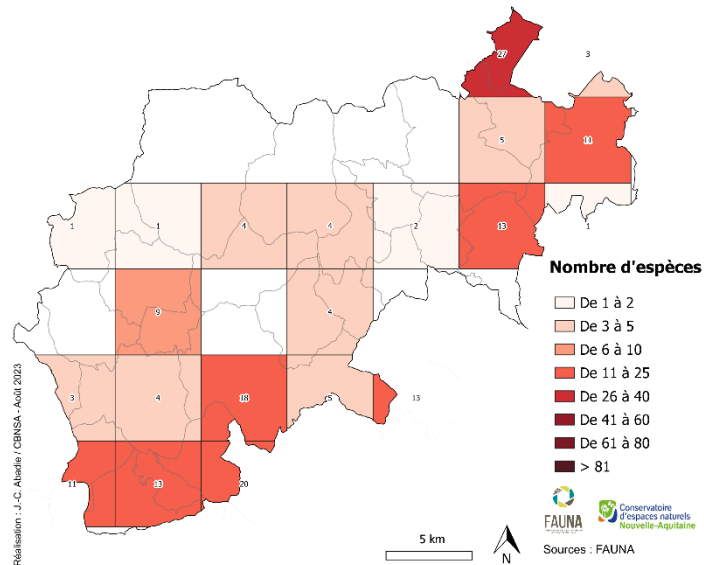
RHOPALOCERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



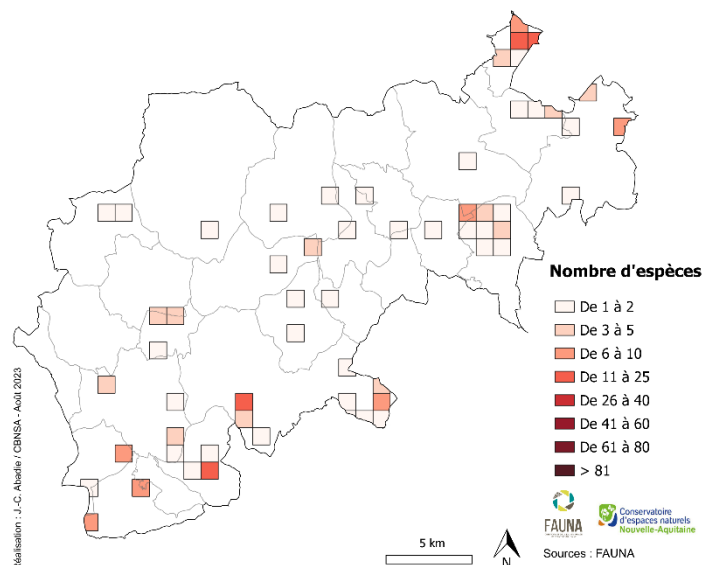
ORTHOPTERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



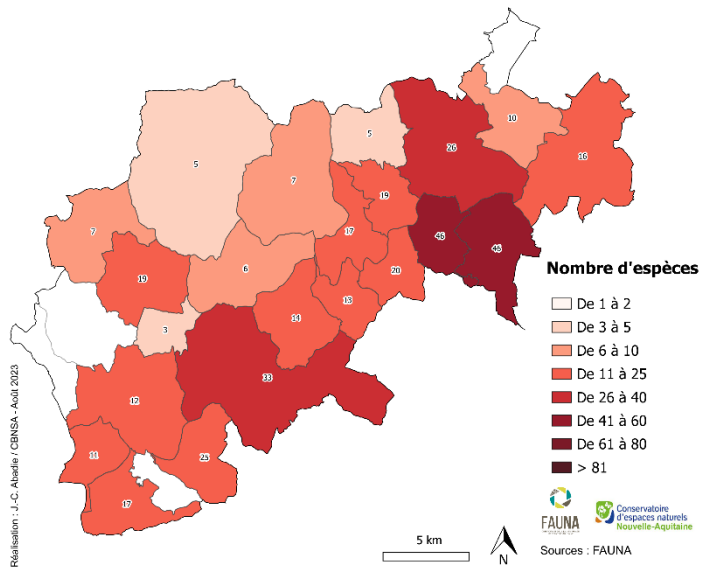
ORTHOPTERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



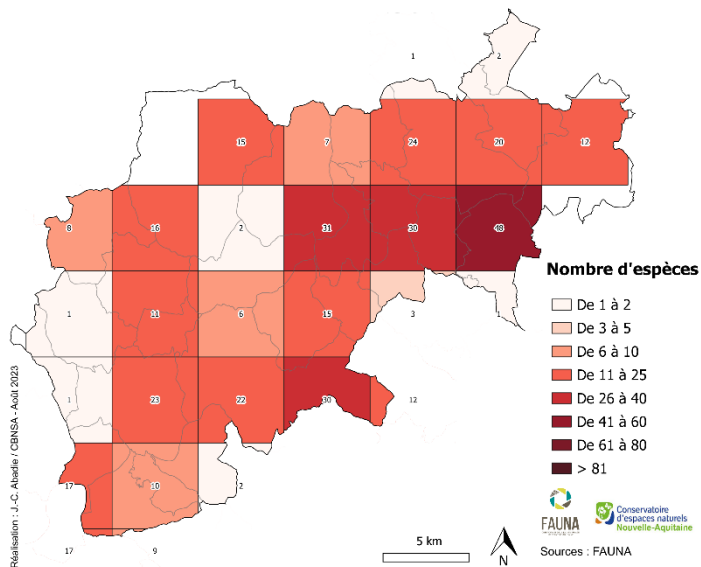
ORTHOPTERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



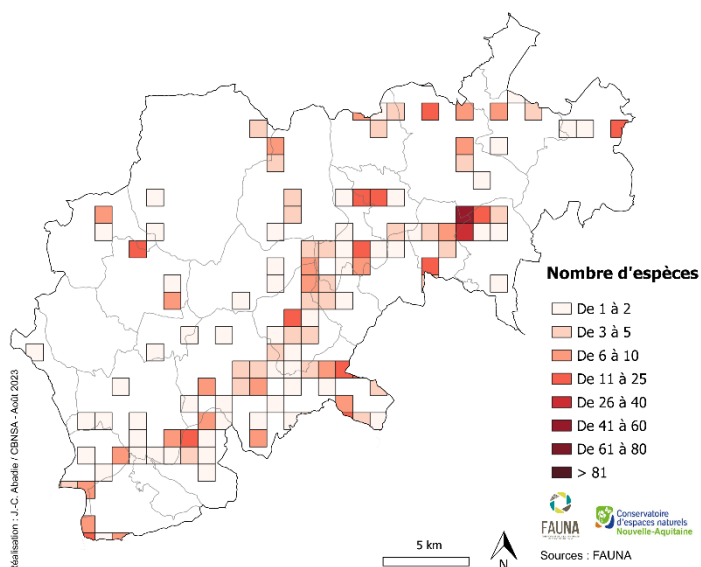
ODONATES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



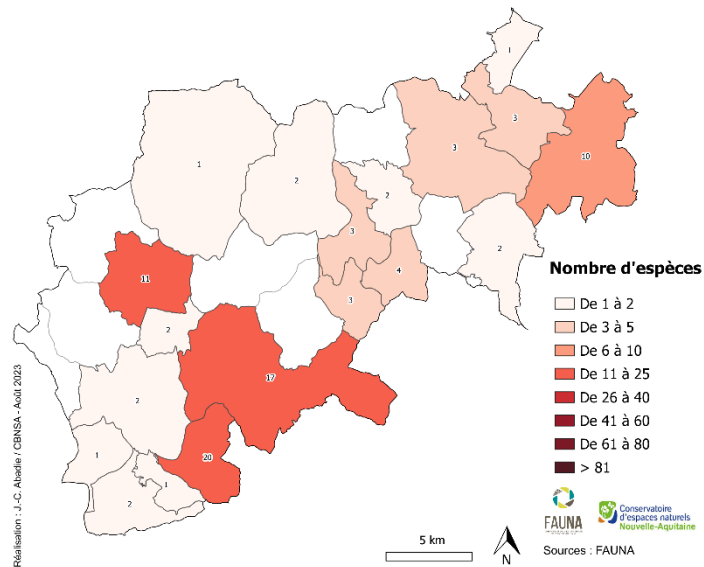
ODONATES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



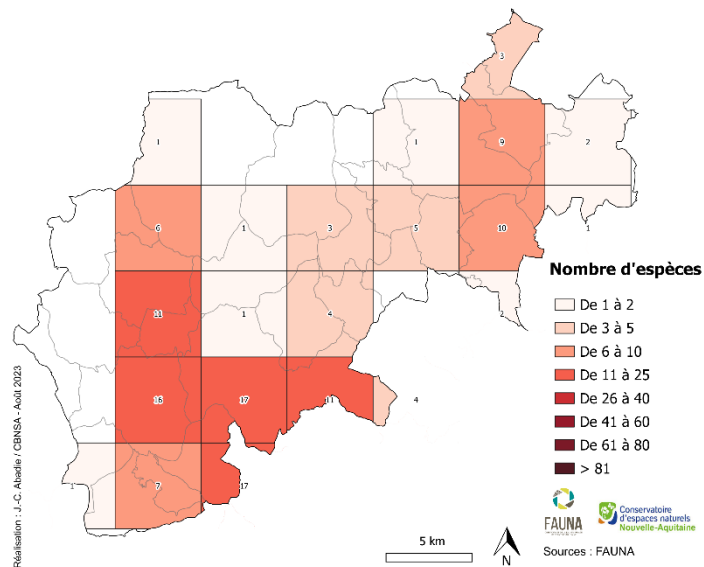
ODONATES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



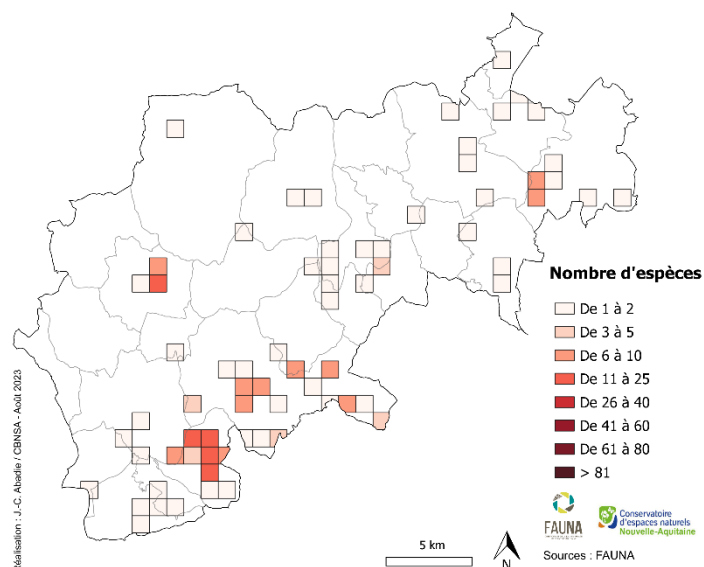
CHIROPTERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle communale



CHIROPTERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km

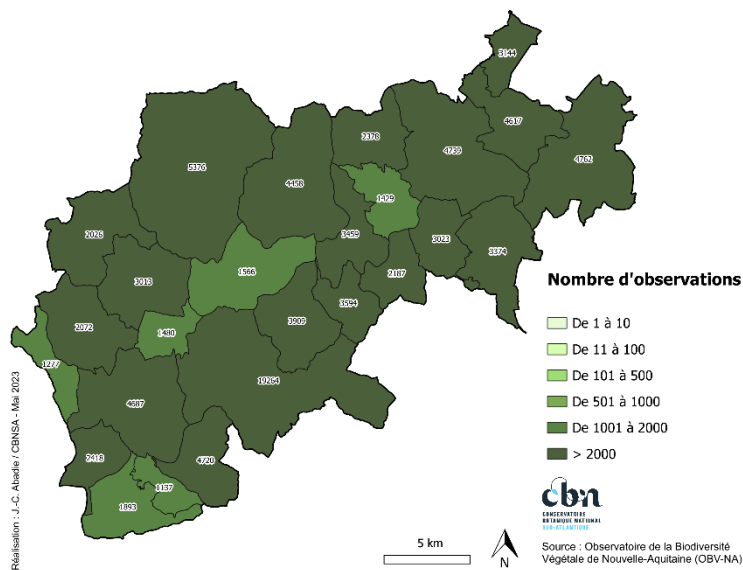


CHIROPTERES - Nombre d'espèces connues avant l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km

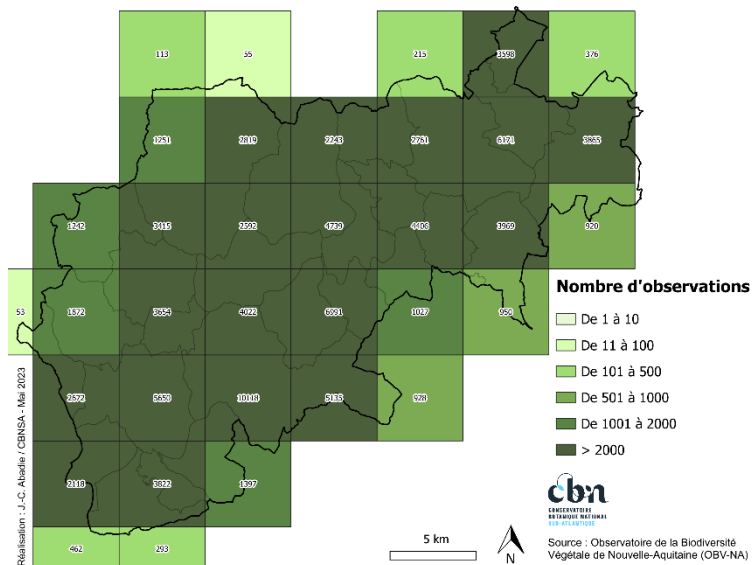


ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'OBSERVATION À L'ISSUE DE L'ABC PAR COMMUNES, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODNATES ET CHIROPTÈRES

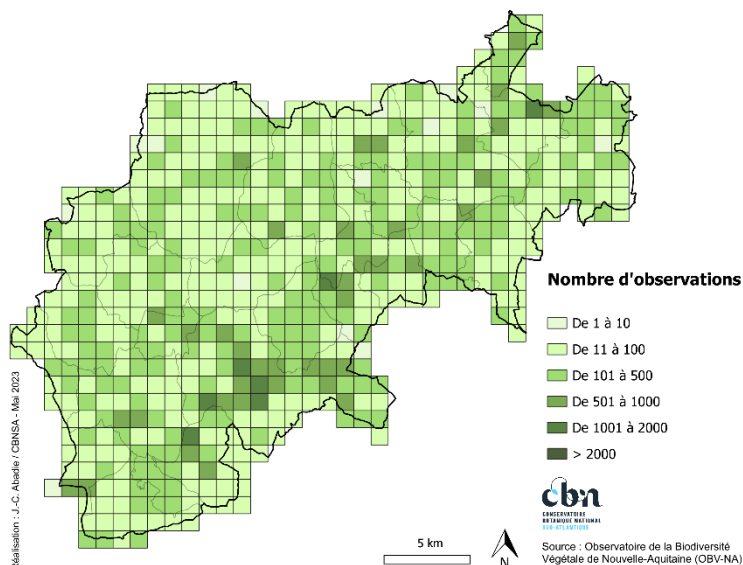
FLORE VASCULAIRE -Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



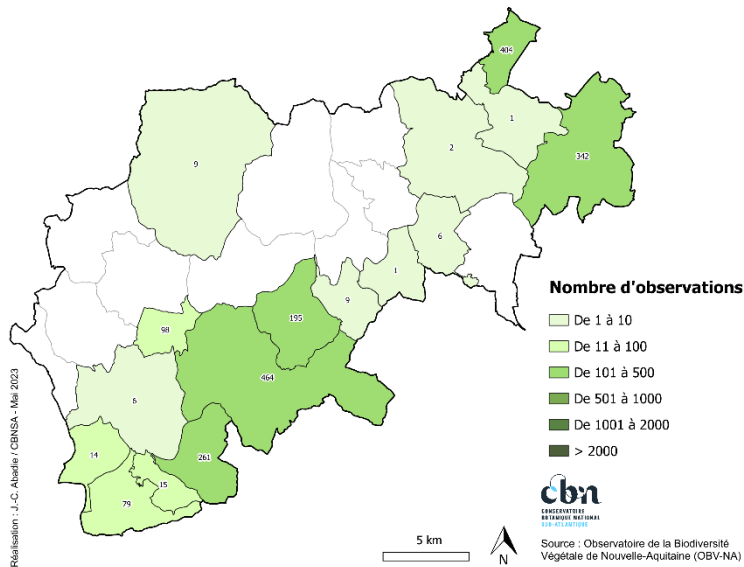
FLORE VASCULAIRE -Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



FLORE VASCULAIRE -Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



CHAMPIGNONS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



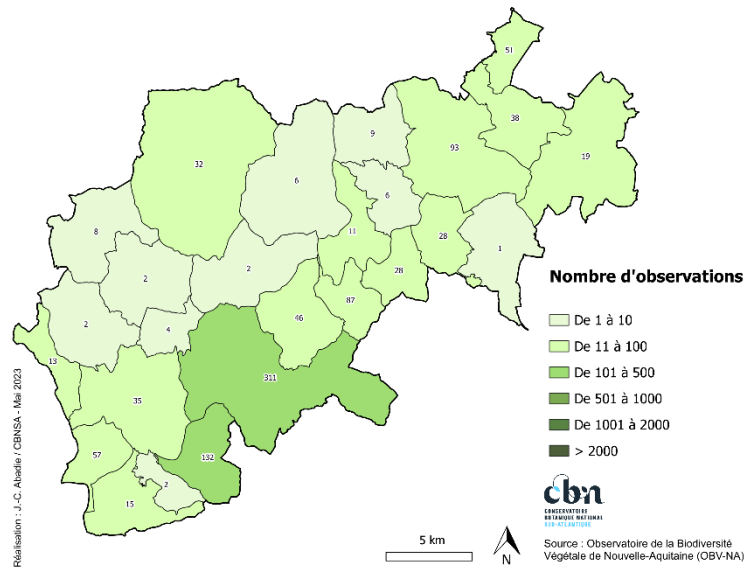
CHAMPIGNONS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km

Carte non disponible
à cette échelle

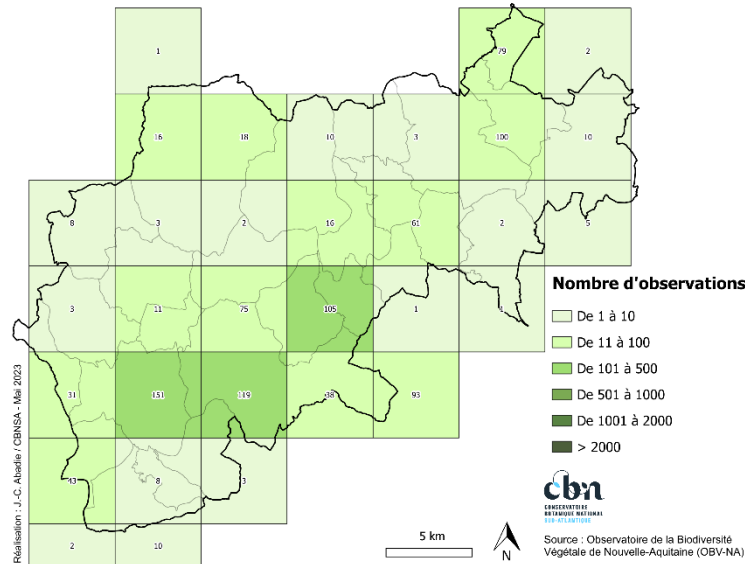
CHAMPIGNONS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km

Carte non disponible
à cette échelle

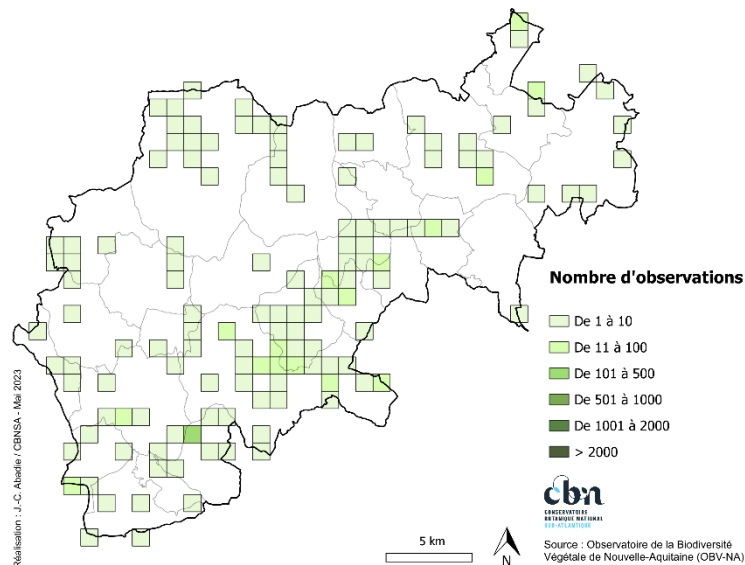
BRYOPHYTES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



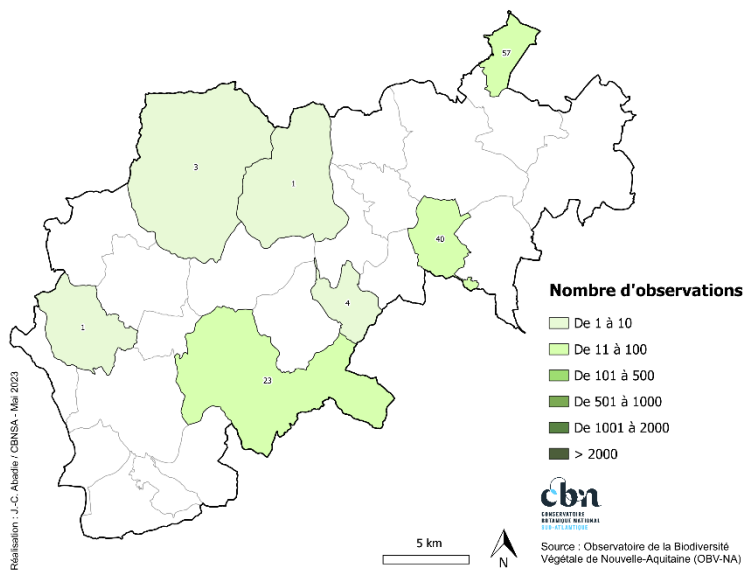
BRYOPHYTES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



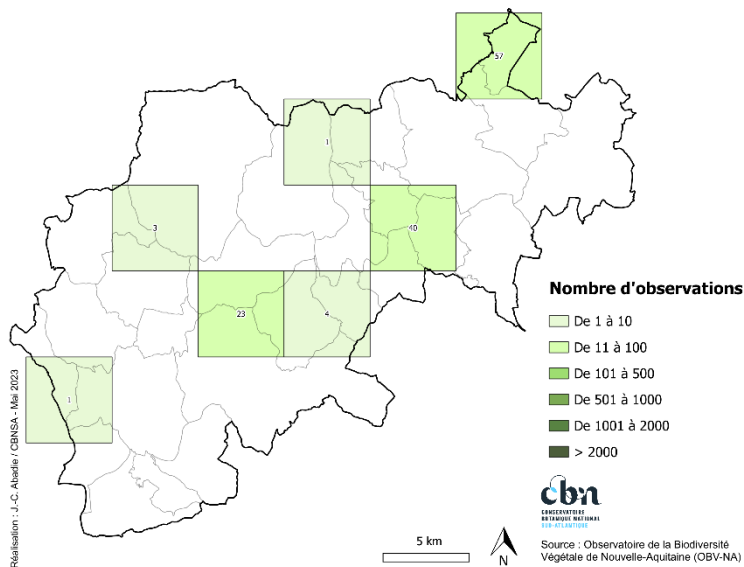
BRYOPHYTES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



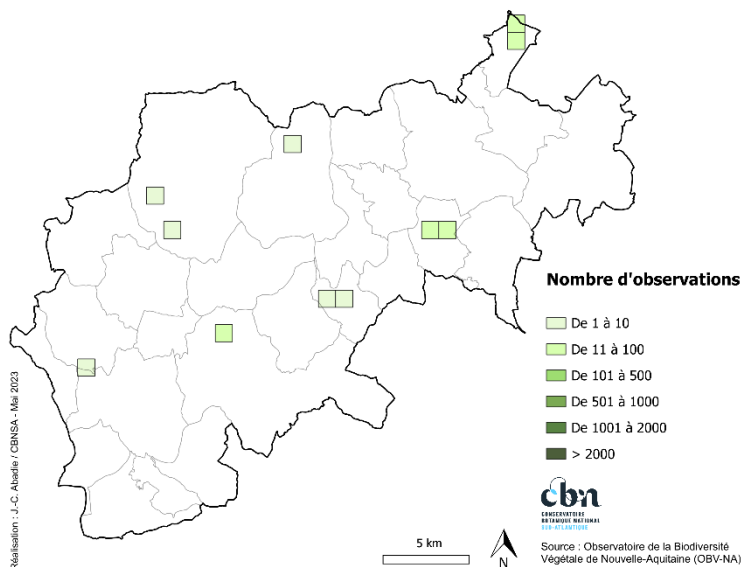
LICHENS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



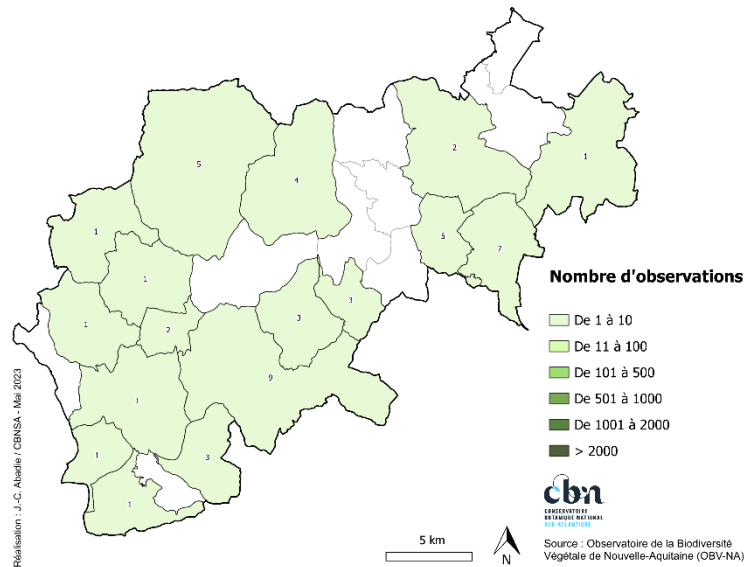
LICHENS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



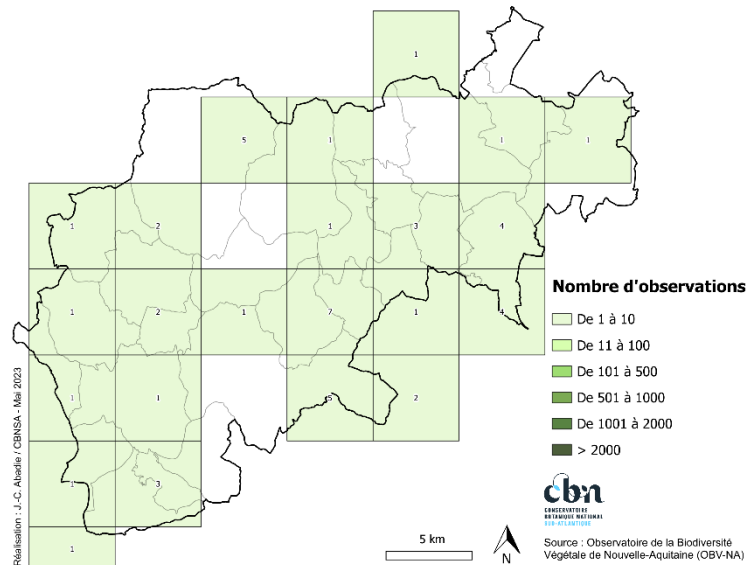
LICHENS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



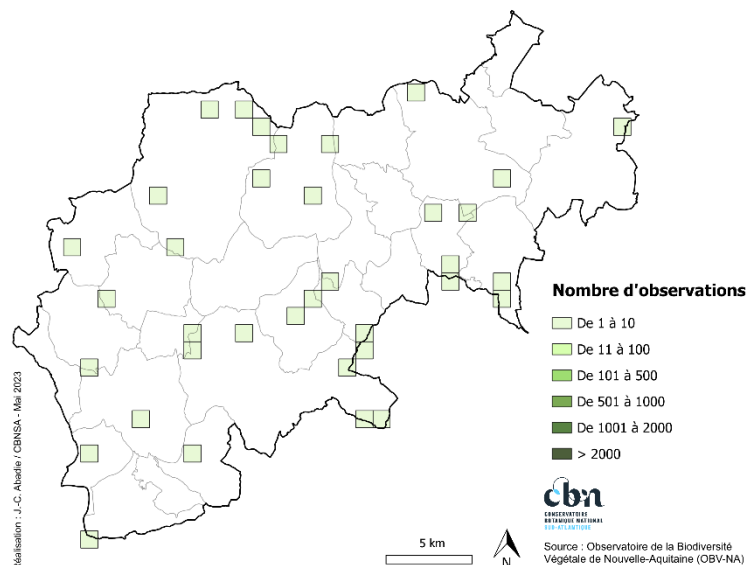
ALGUES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



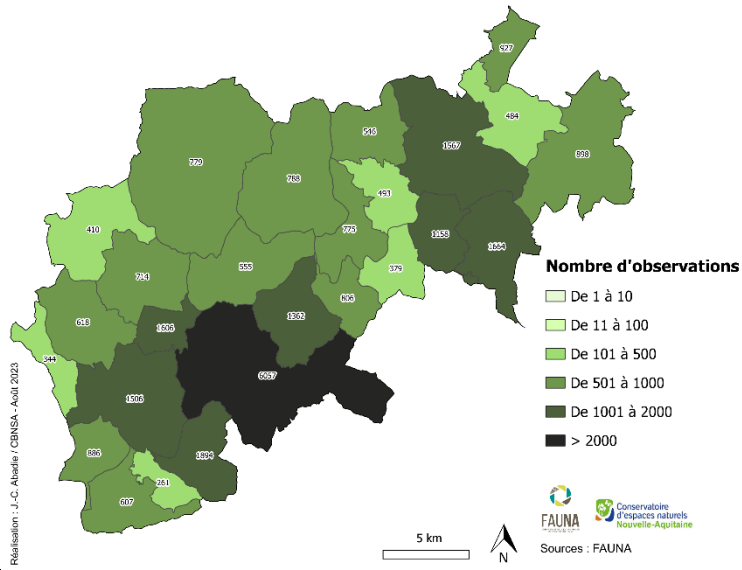
ALGUES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



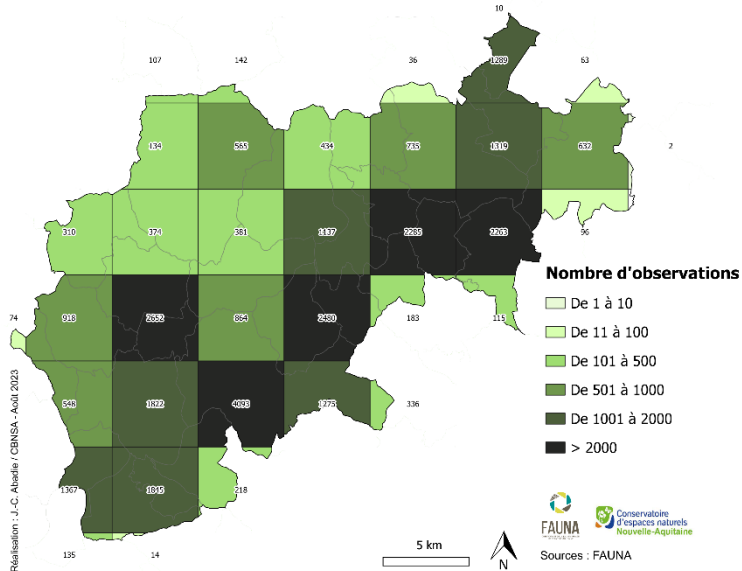
ALGUES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



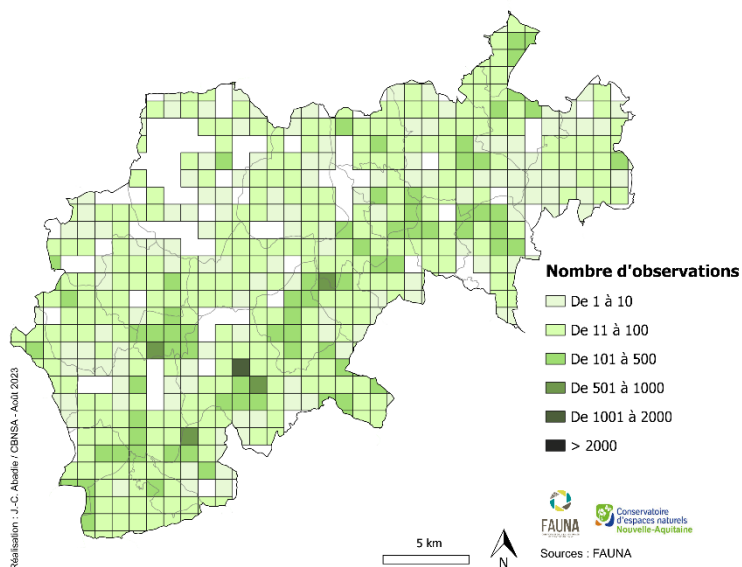
OISEAUX - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



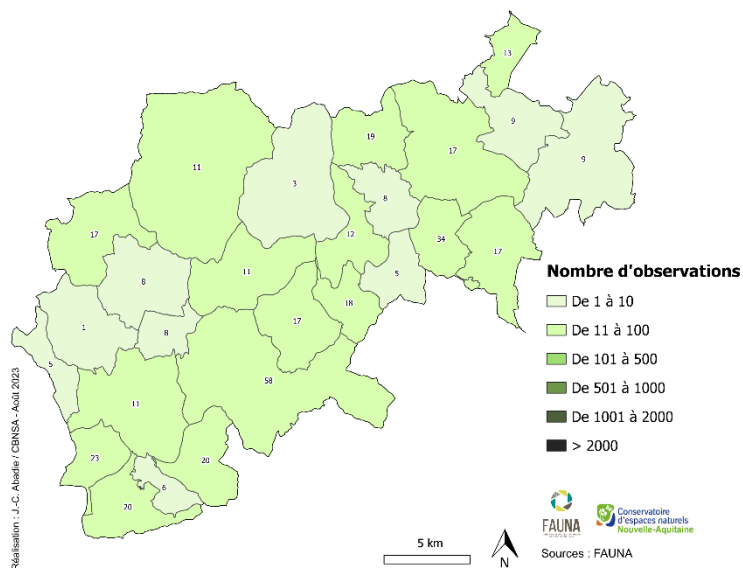
OISEAUX - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



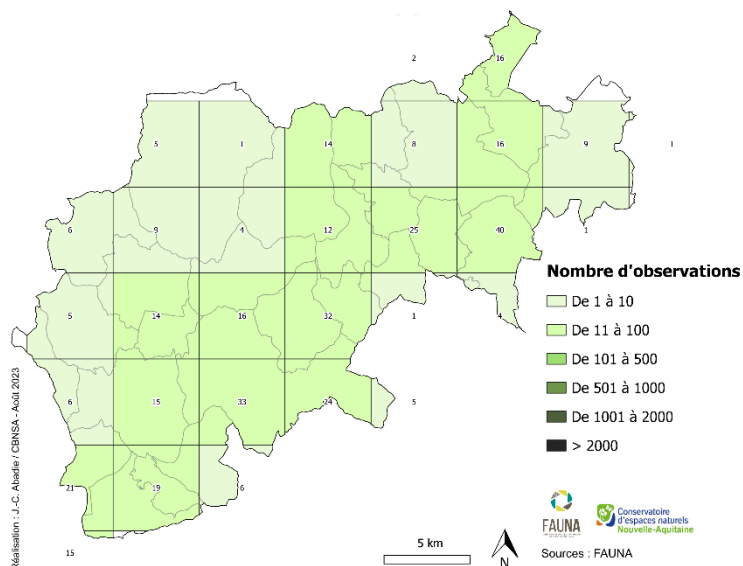
OISEAUX - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



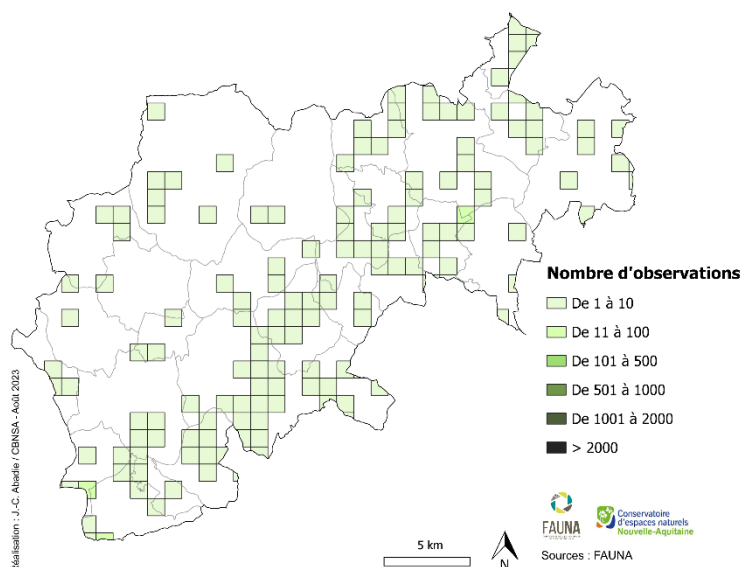
REPTILES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



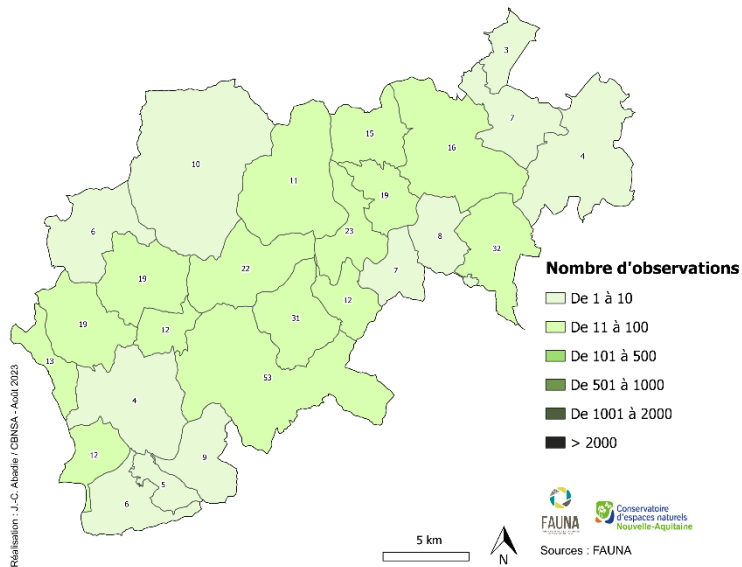
REPTILES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



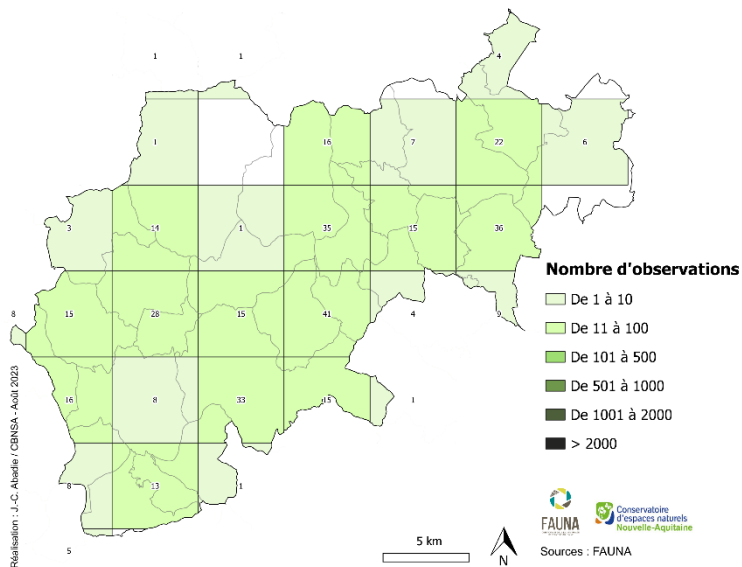
REPTILES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



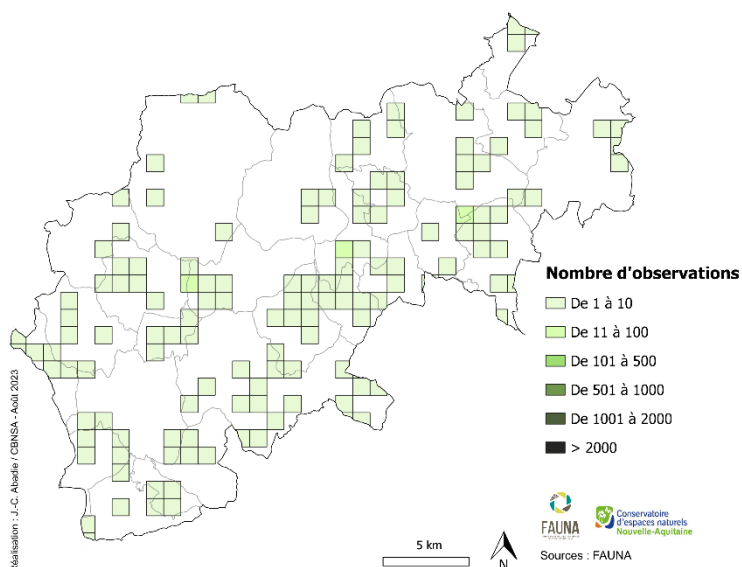
AMPHIBIENS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



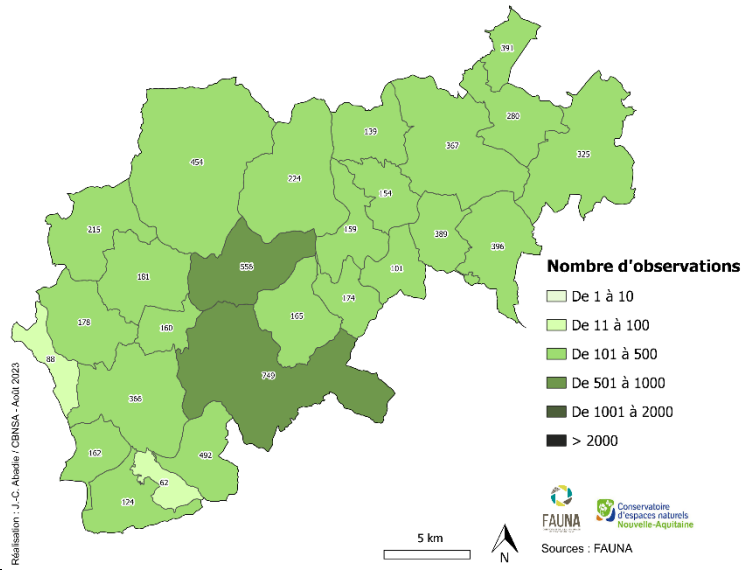
AMPHIBIENS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



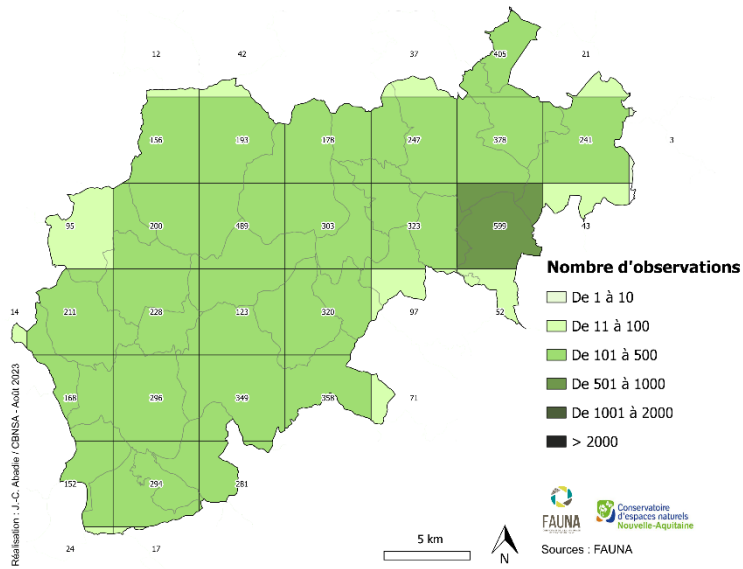
AMPHIBIENS - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



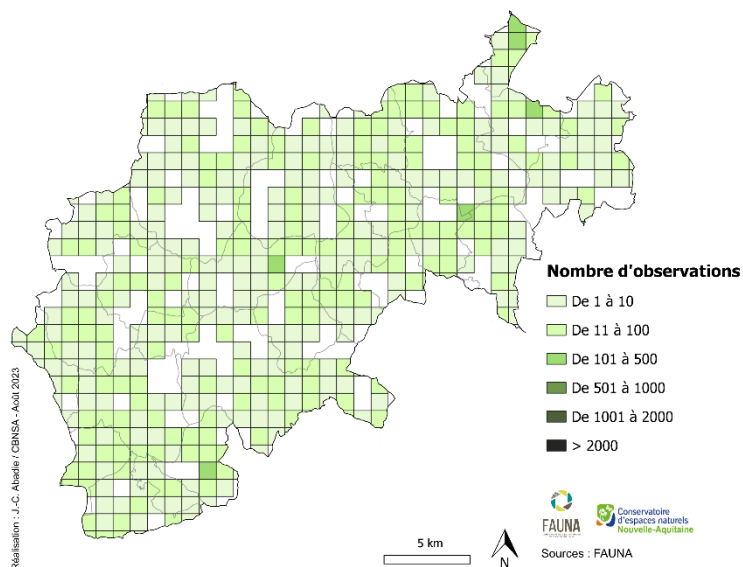
RHOPALOCERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



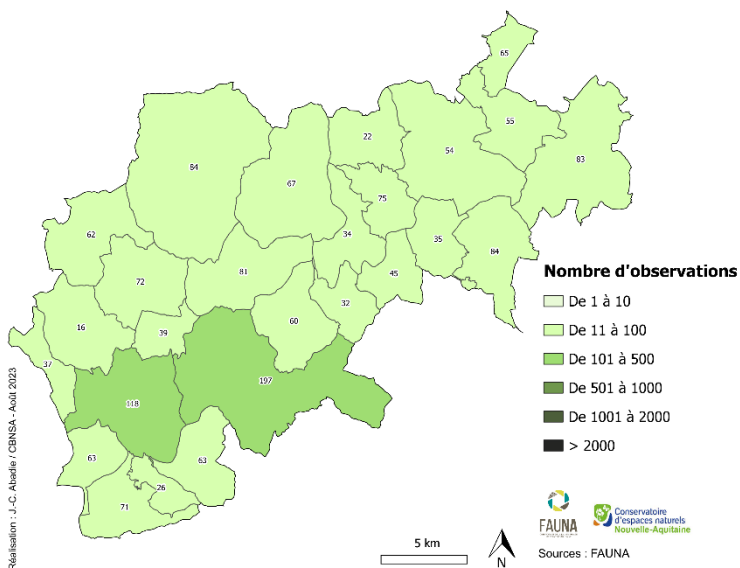
RHOPALOCERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



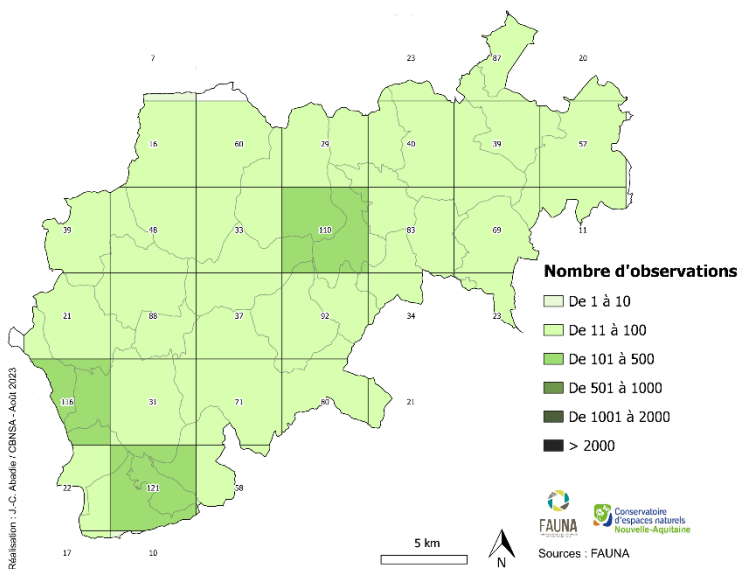
RHOPALOCERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



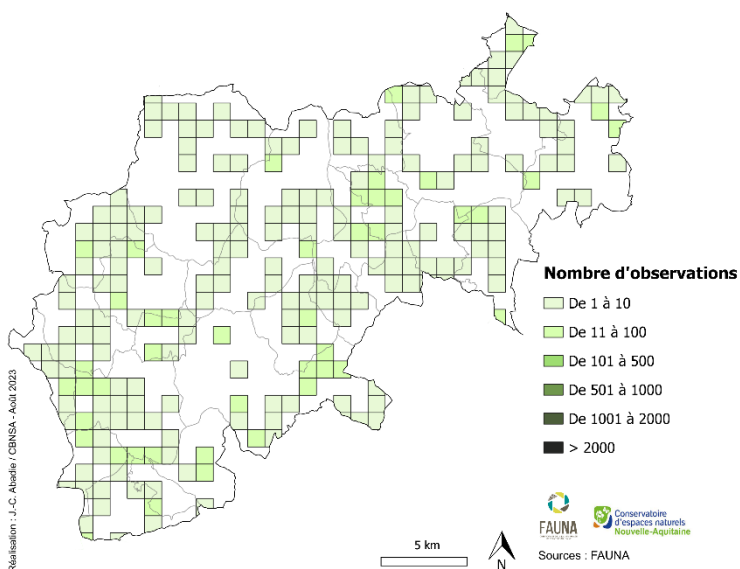
ORTHOPTERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



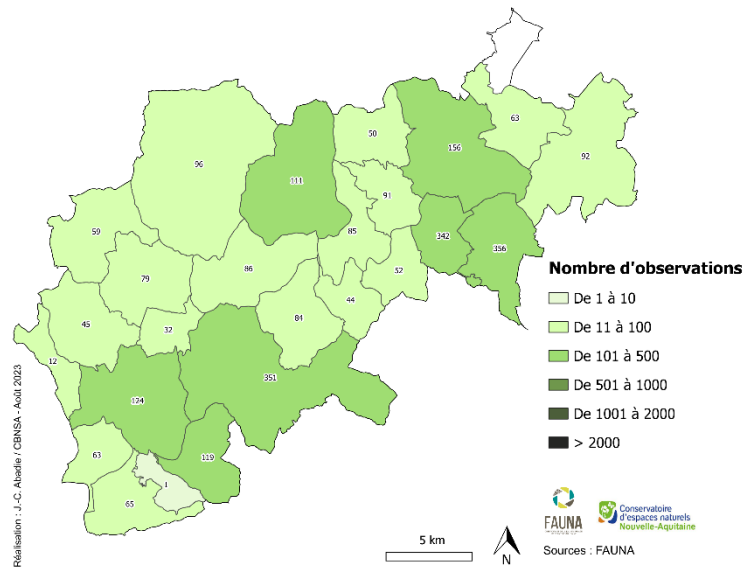
ORTHOPTERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



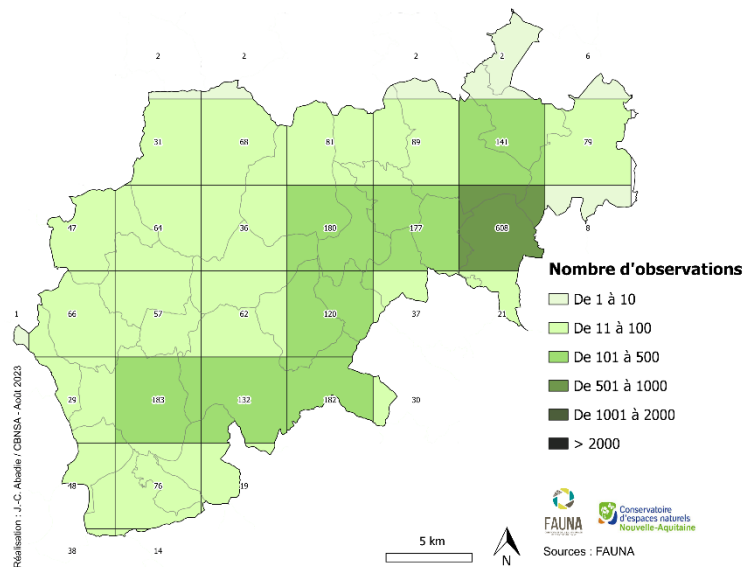
ORTHOPTERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



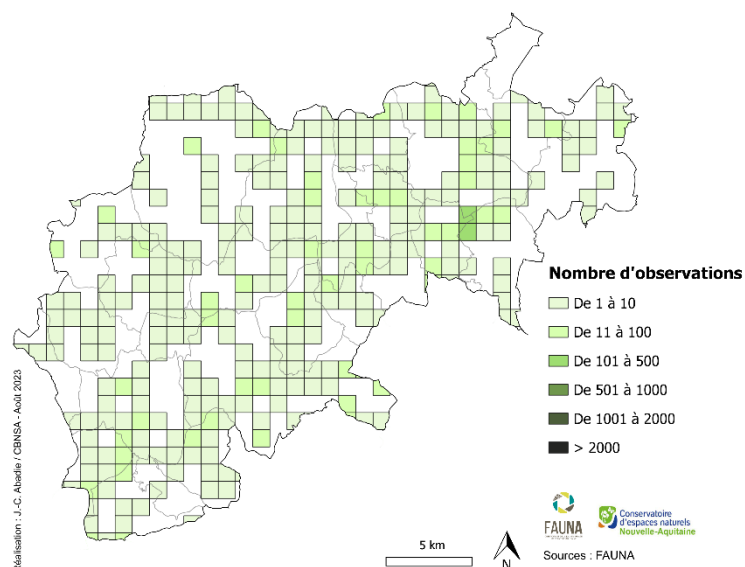
ODONATES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



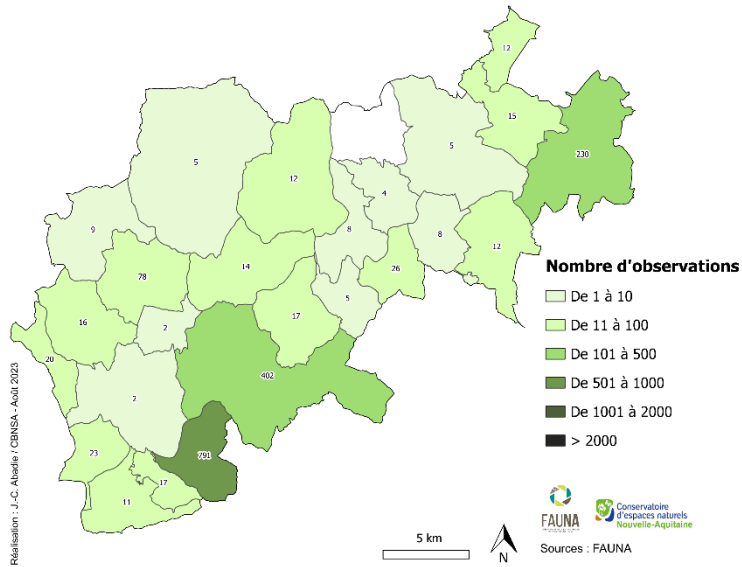
ODONATES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



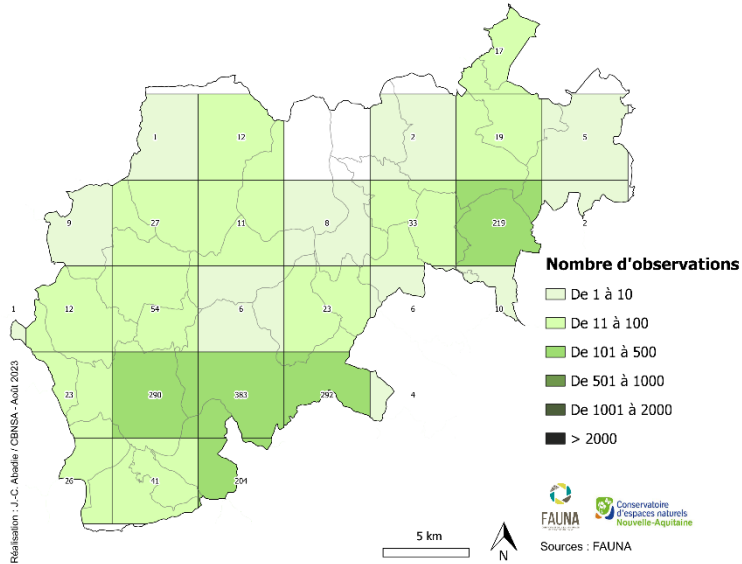
ODONATES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



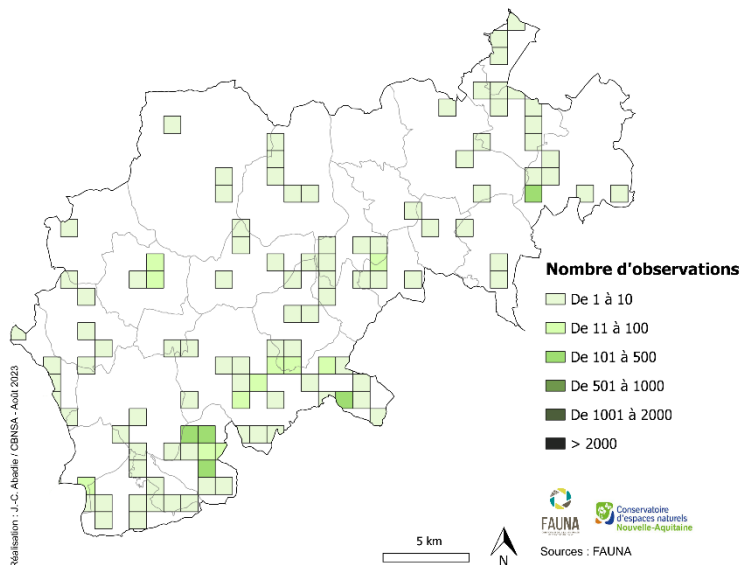
CHIROPTERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle communale



CHIROPTERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km

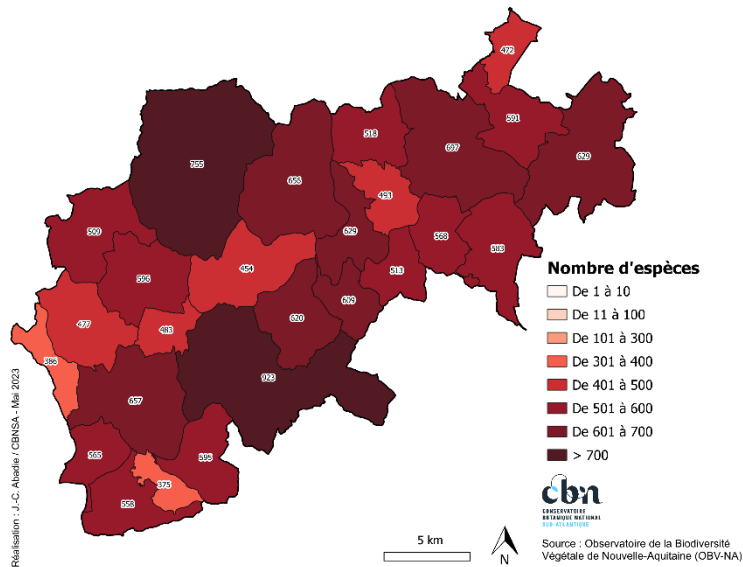


CHIROPTERES - Nombre d'observations à l'issue de l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km

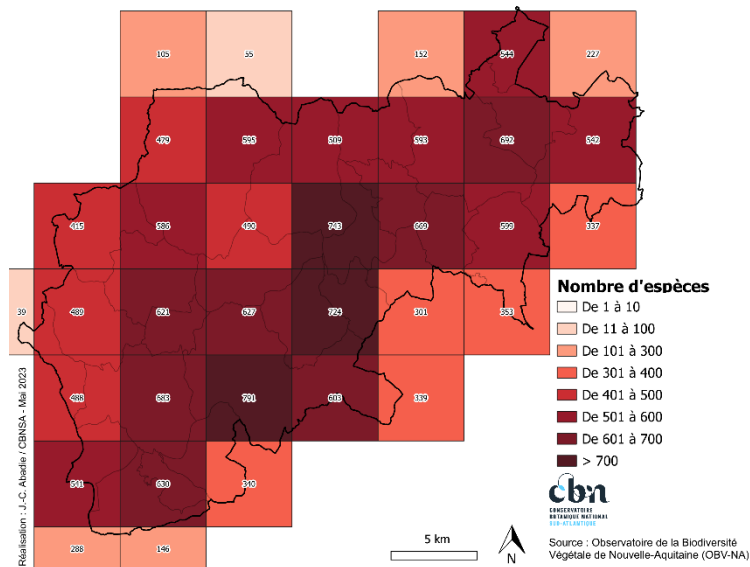


ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIES DU NOMBRE D'ESPÈCES CONNUES APRÈS L'ABC, PAR COMMUNE, PAR MAILLES DE 5KM X 5KM ET PAR MAILLES DE 1KM X 1KM POUR LES GROUPES : FLORE VASCULAIRE, CHAMPIGNONS, BRYOPHYTES, LICHENS ALGUES, OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS, RHOPALOCÈRES, ORTHOPTÈRES, ODONATES ET CHIROPTÈRES

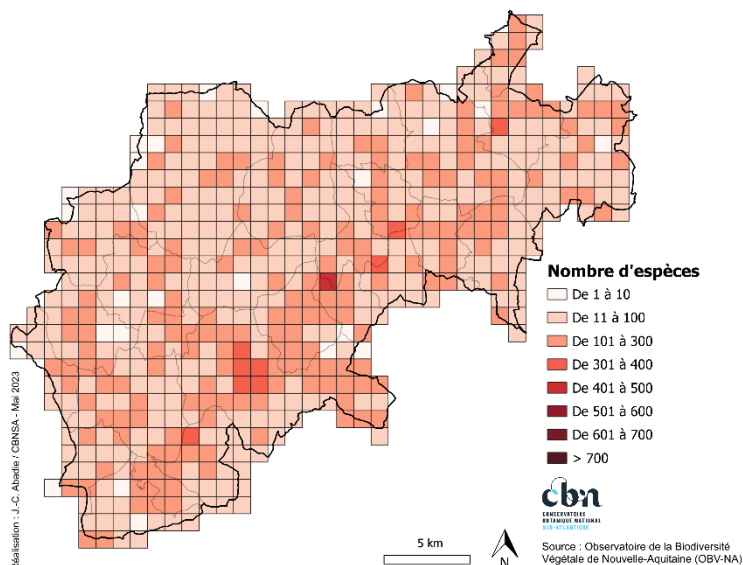
FLORE VASCULAIRE - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



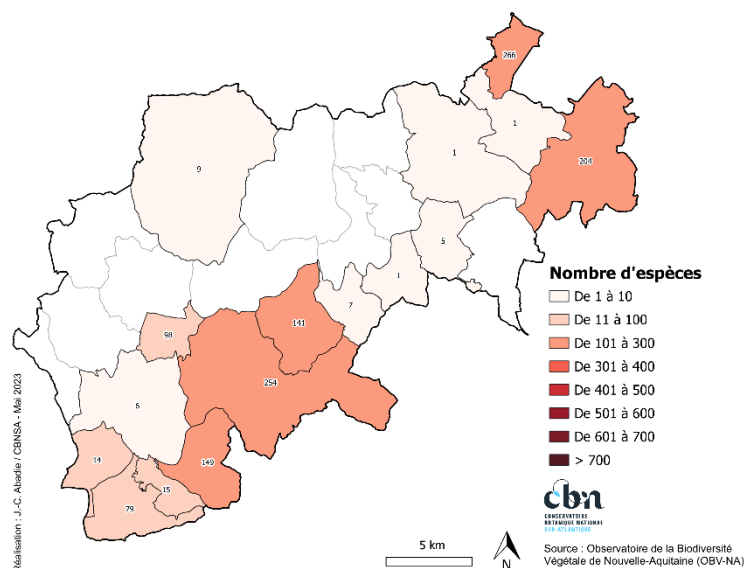
FLORE VASCULAIRE - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



FLORE VASCULAIRE - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



CHAMPIGNONS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



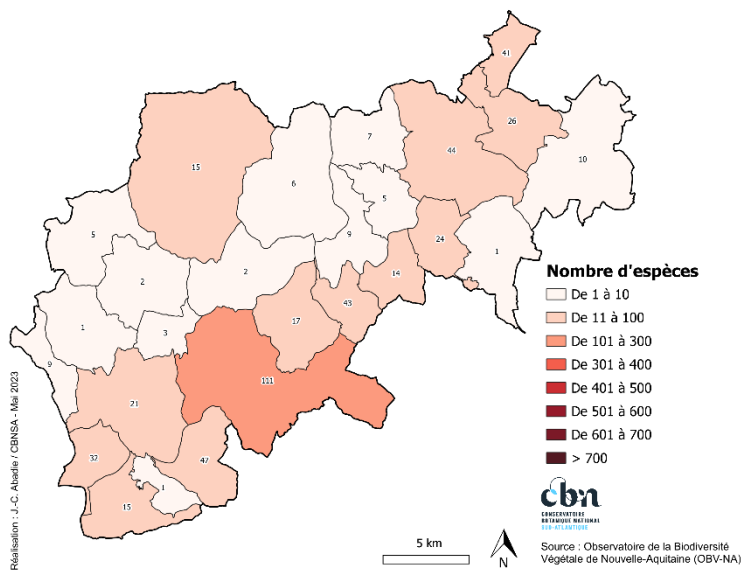
CHAMPIGNONS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km

Carte non disponible
à cette échelle

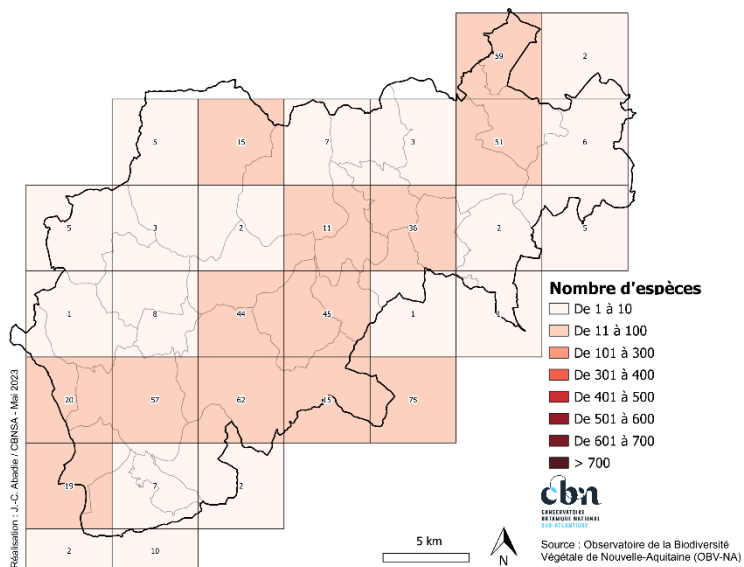
CHAMPIGNONS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km

Carte non disponible
à cette échelle

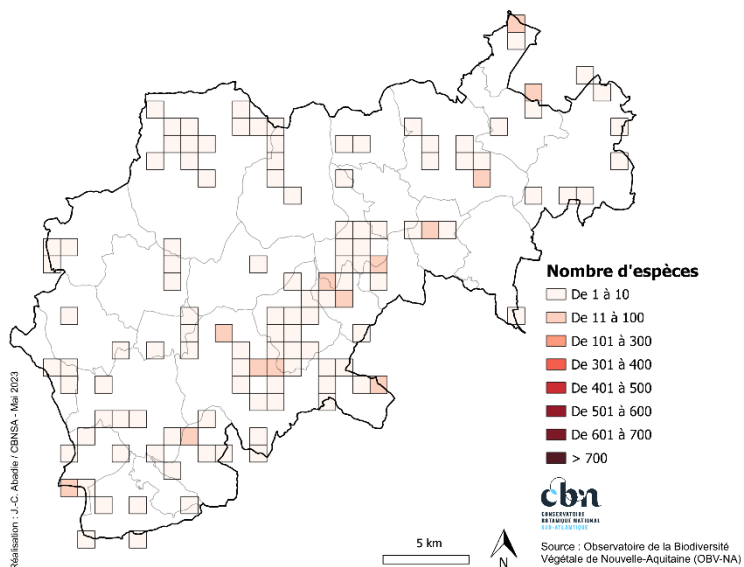
BRYOPHYTES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



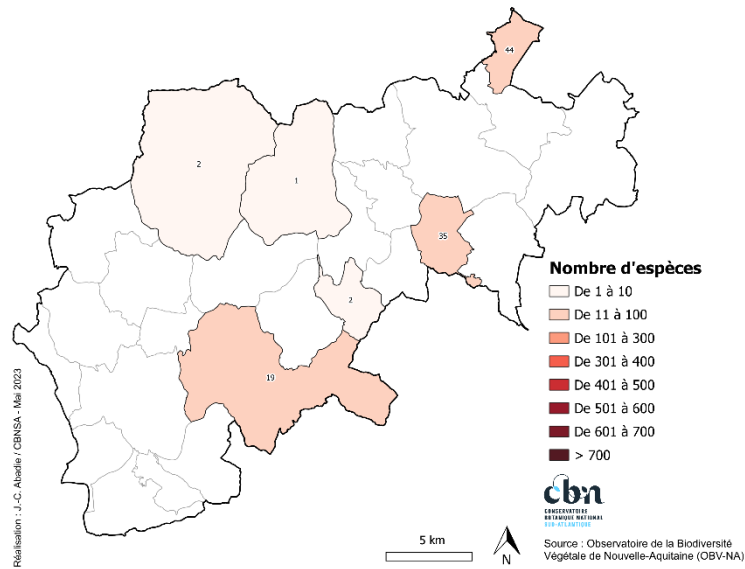
BRYOPHYTES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



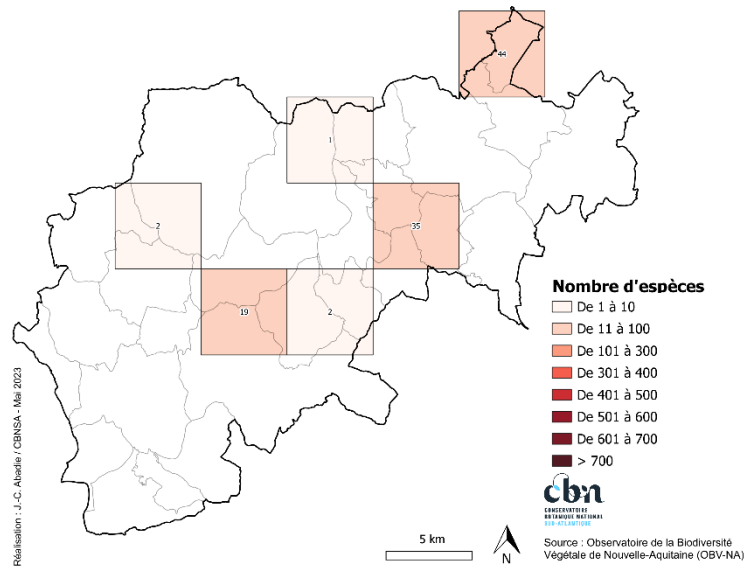
BRYOPHYTES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



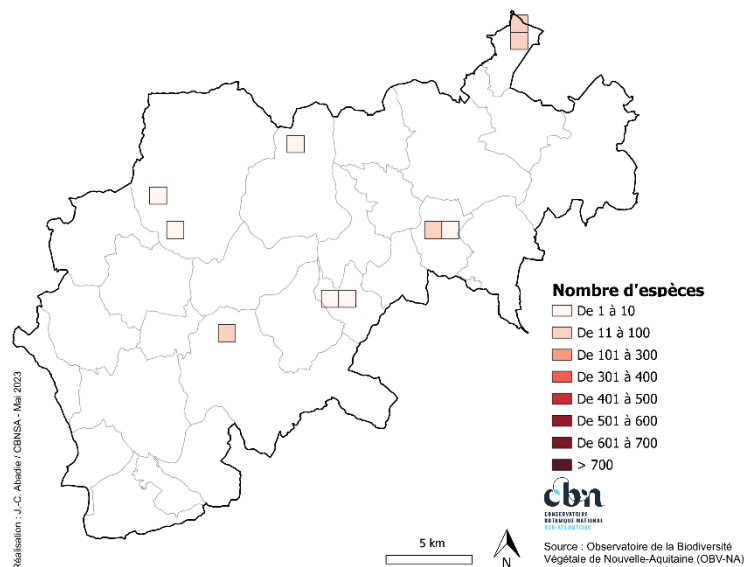
LICHENS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



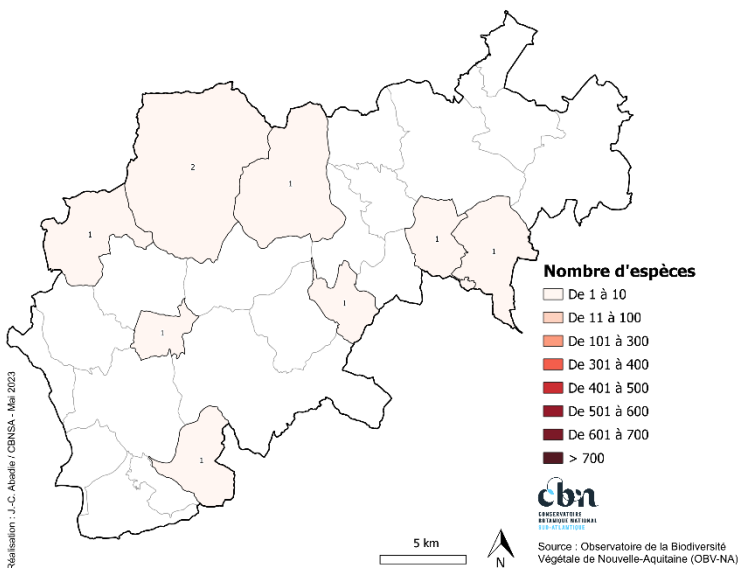
LICHENS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



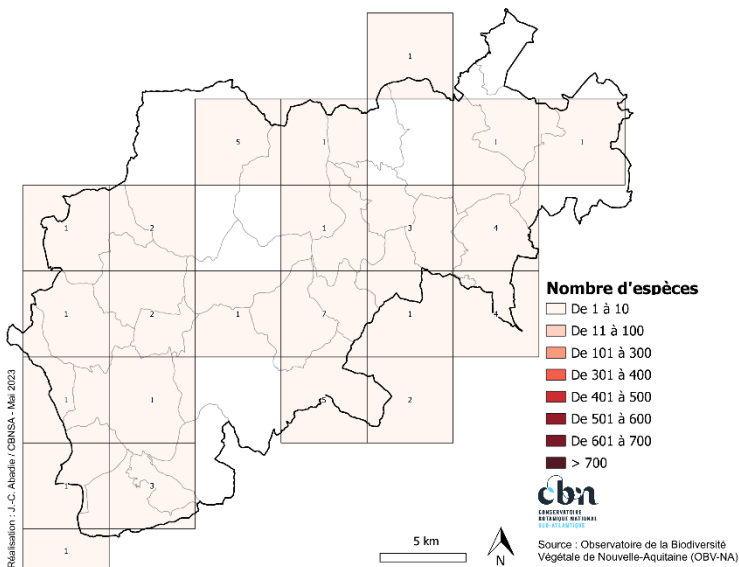
LICHENS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



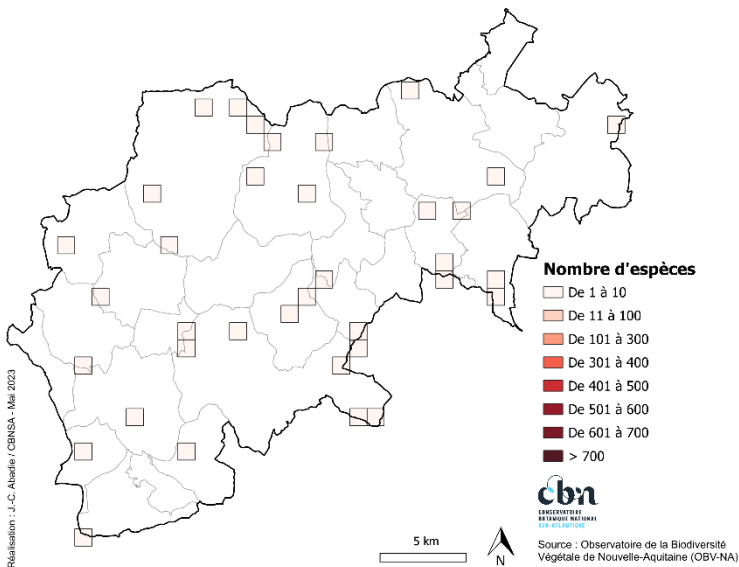
ALGUES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



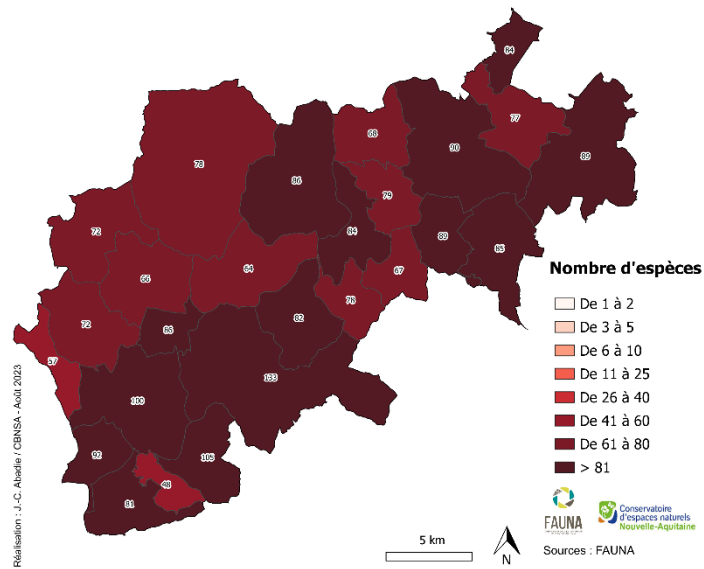
ALGUES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



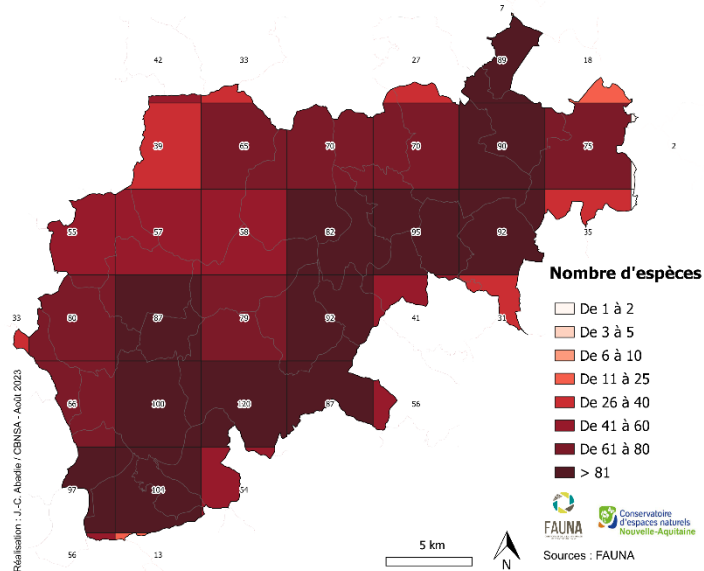
ALGUES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



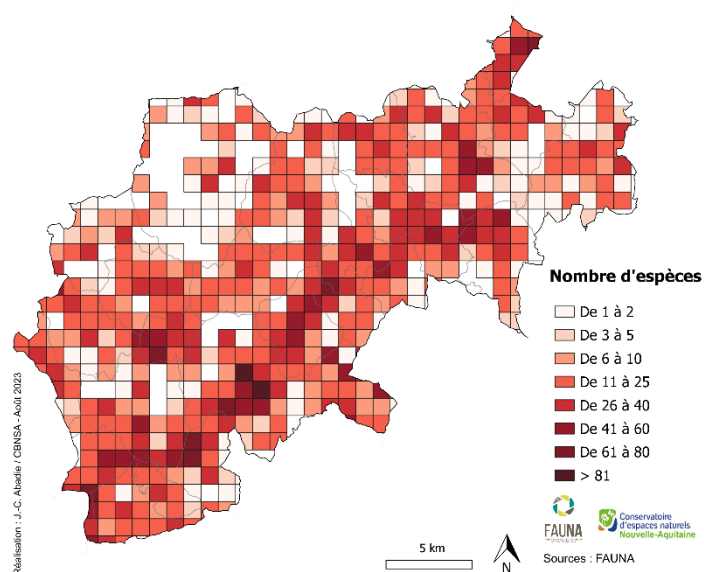
OISEAUX - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



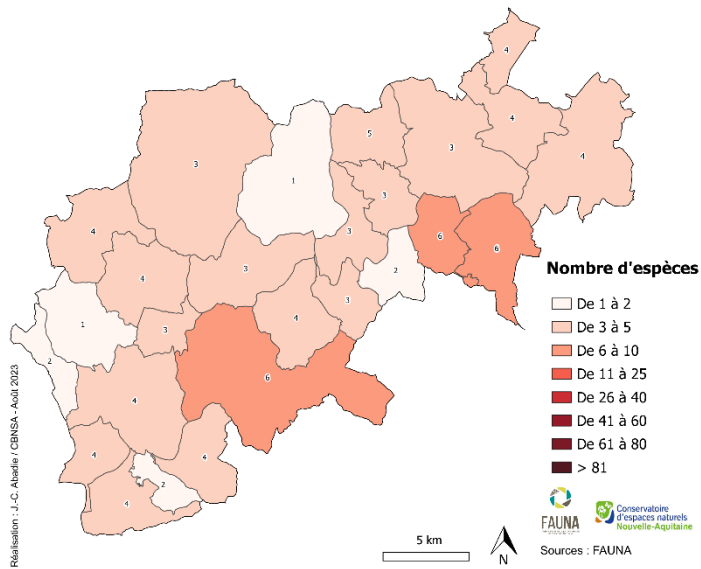
OISEAUX - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



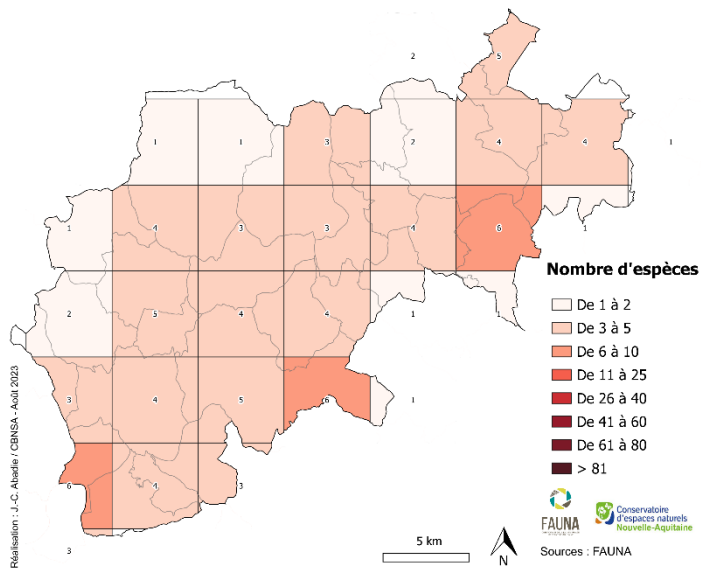
OISEAUX - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



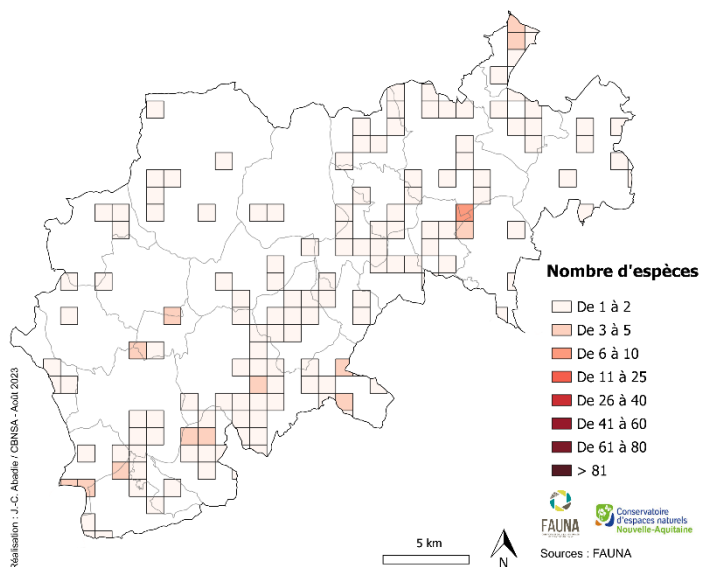
REPTILES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



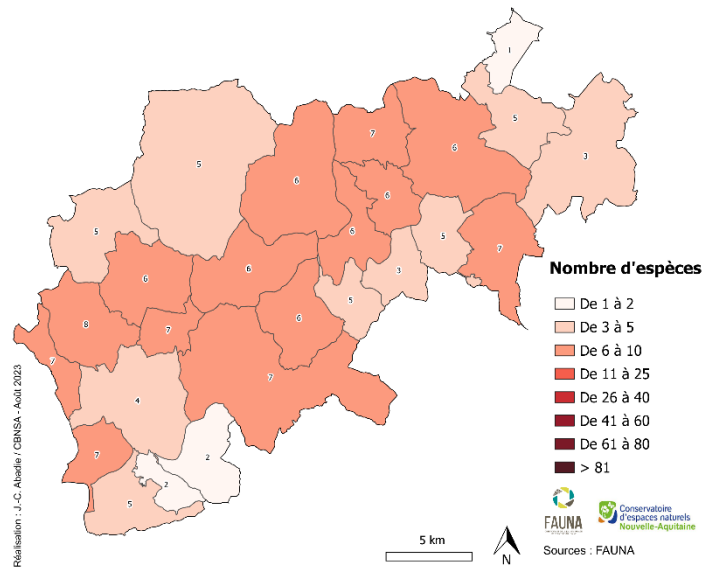
REPTILES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



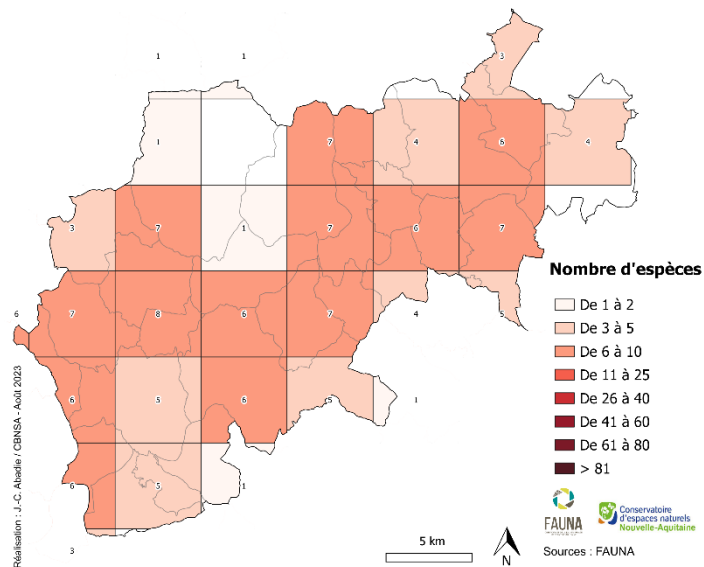
REPTILES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



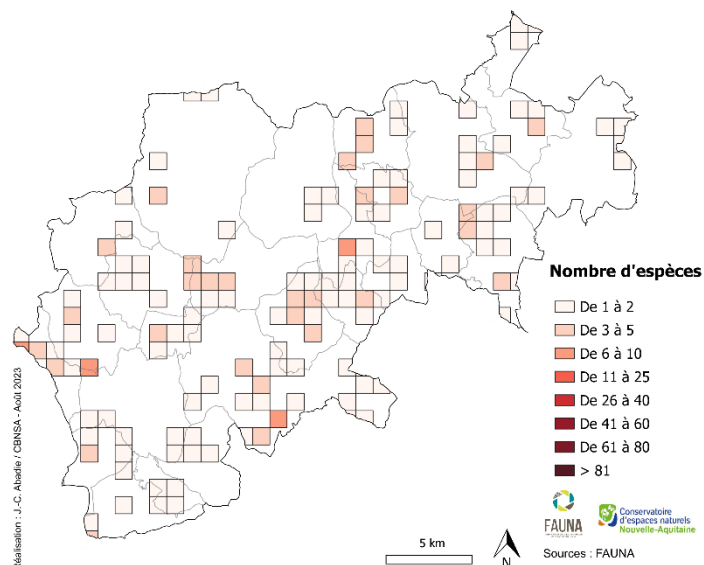
AMPHIBIENS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



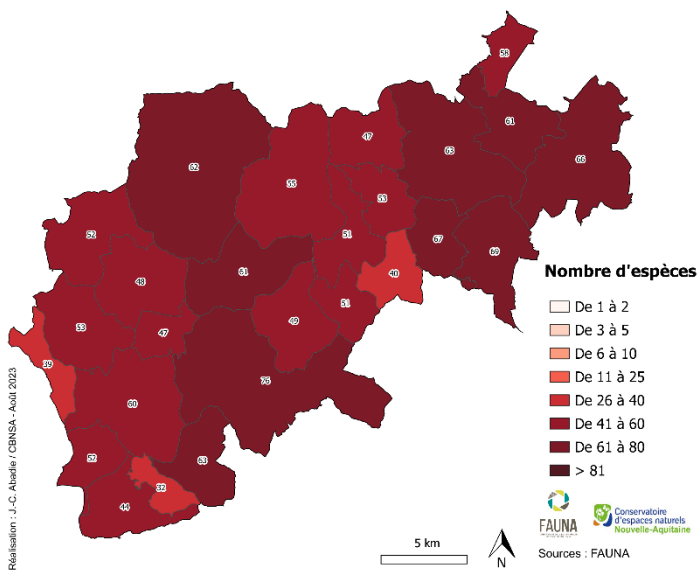
AMPHIBIENS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



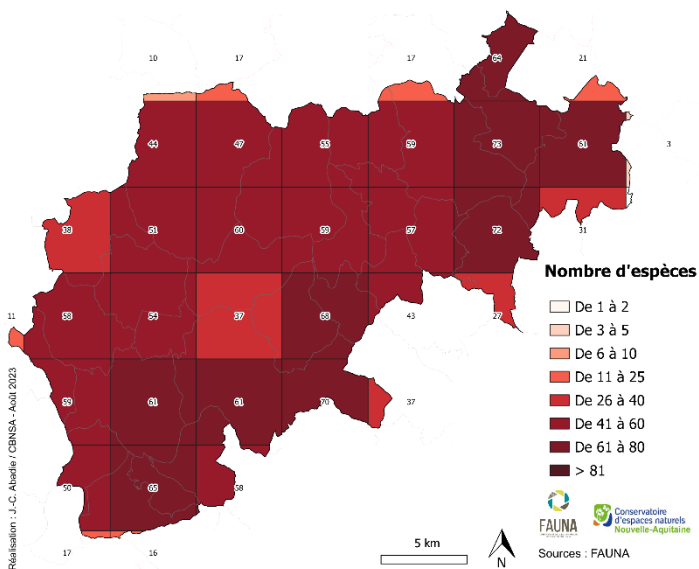
AMPHIBIENS - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



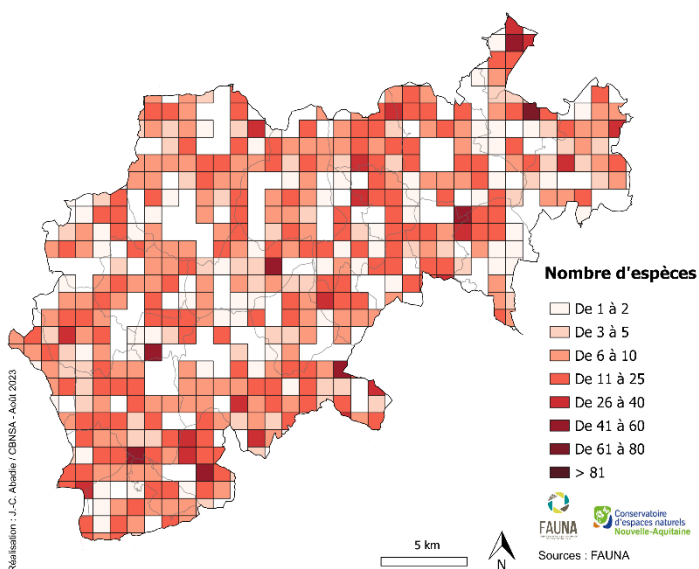
RHOPALOCERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



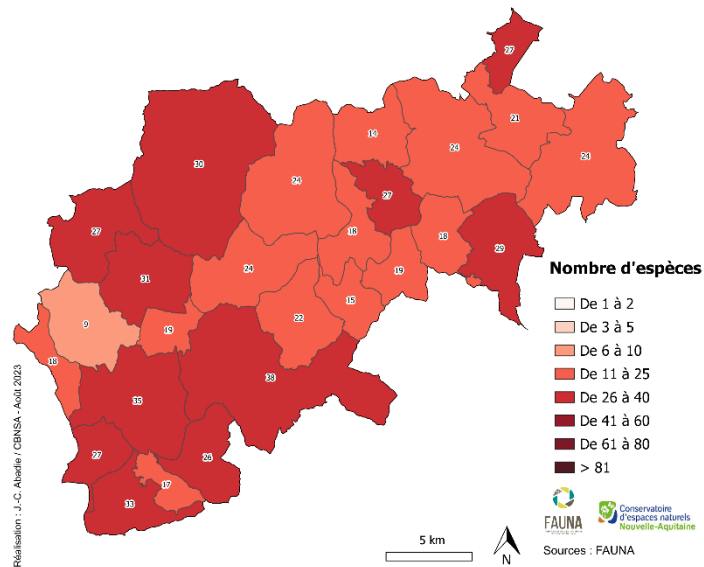
RHOPALOCERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



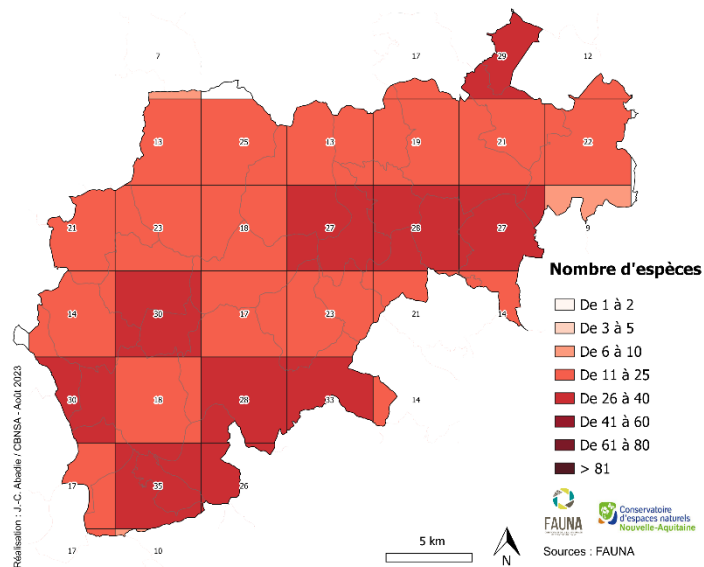
RHOPALOCERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



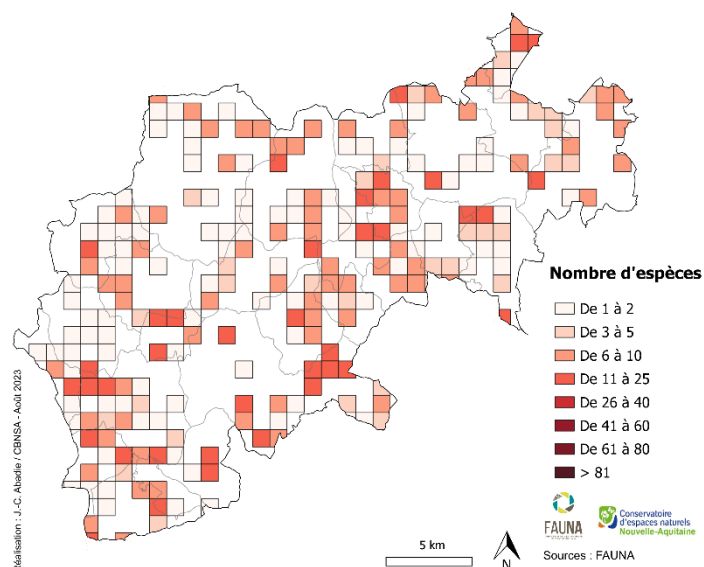
ORTHOPTERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



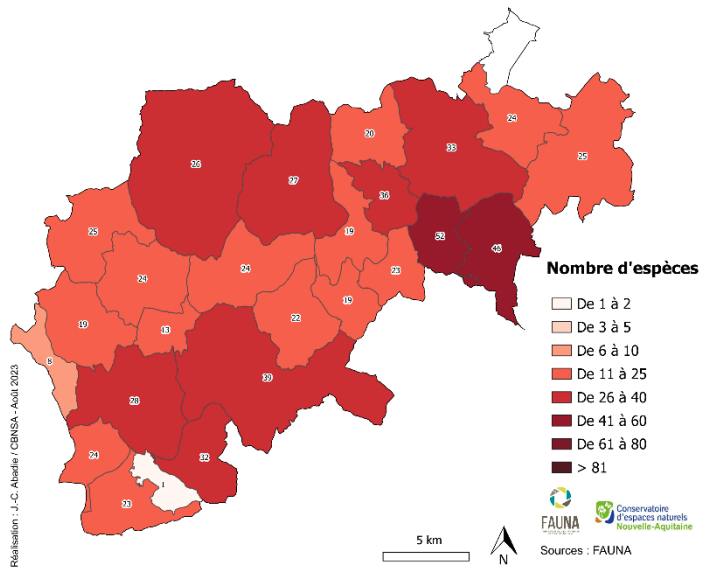
ORTHOPTERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



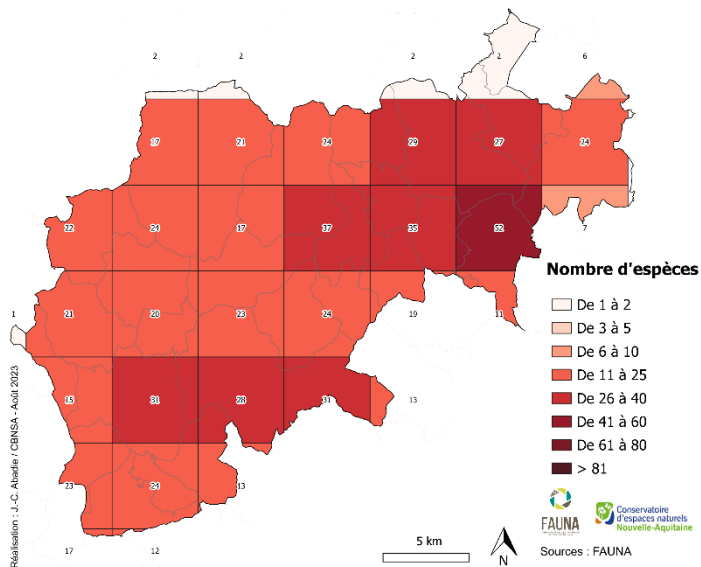
ORTHOPTERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



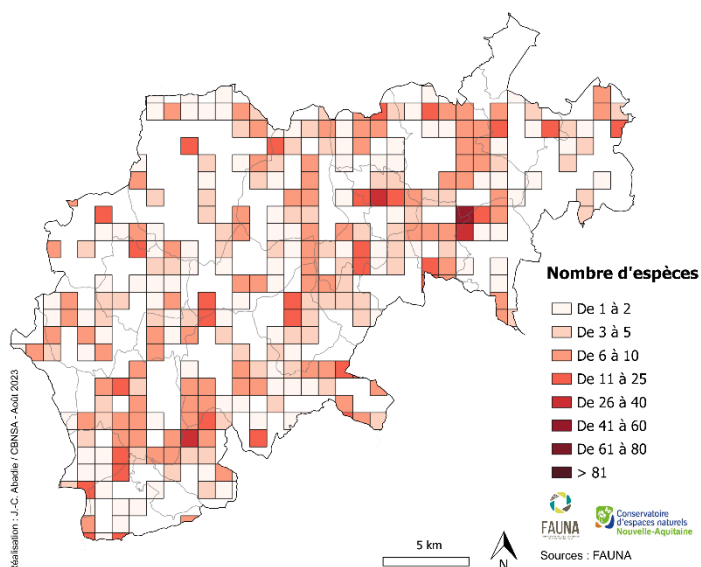
ODONATES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



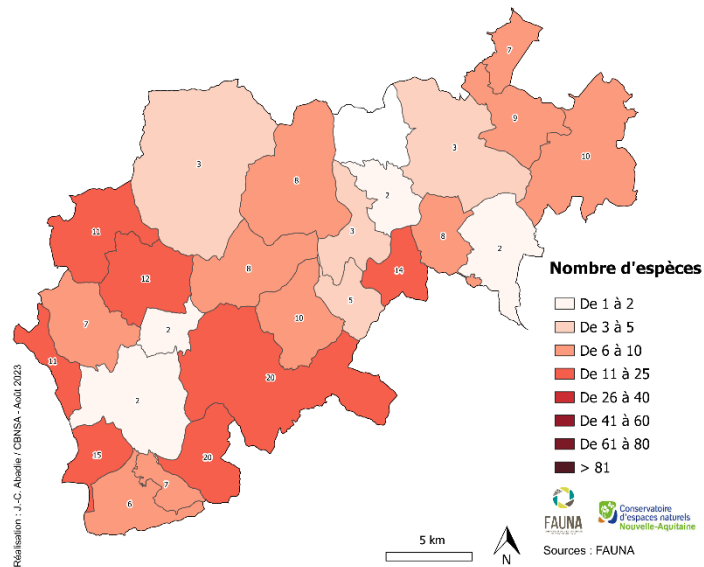
ODONATES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



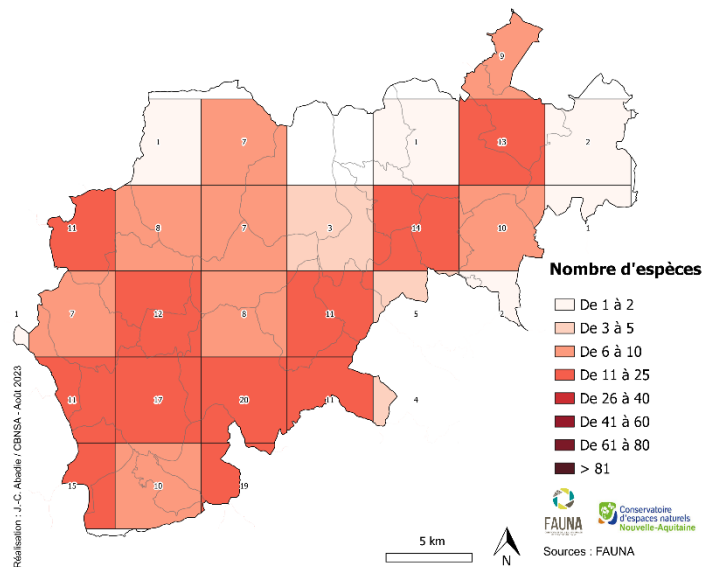
ODONATES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



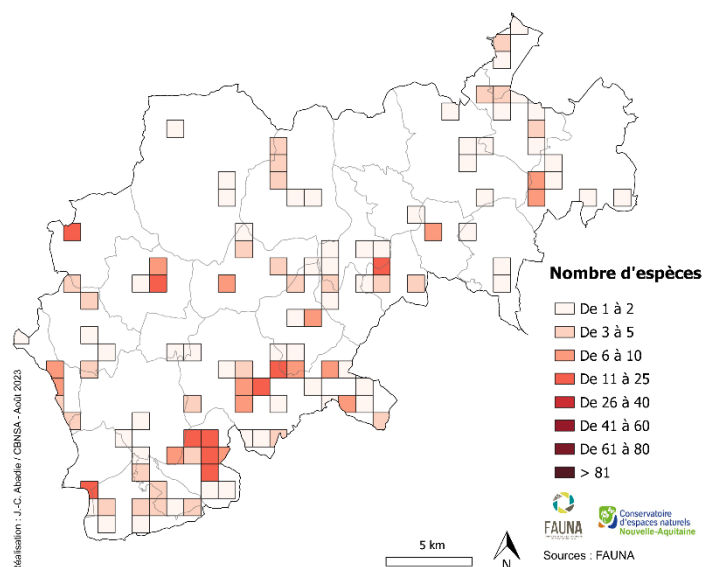
CHIROPTERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle communale



CHIROPTERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 5 x 5 km



CHIROPTERES - Nombre d'espèces connues après l'ABC – échelle de la maille 1 x 1 km



ANNEXE 6 : RÉFÉRENTEL ESPÈCE INTERCOMMUNAL PAR GROUPES AVEC PRÉSENCE PAR COMMUNES.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH						
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurat	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-La-scaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac						Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont
<i>Eurhynchium striatum</i> (Hedw.) Schimp.	-			x					x	x	x		x	x			x											
<i>Exsertotheca crispa</i> (Hedw.) S.Olsson, Enroth & D.Quandt, 2011	-	x	x	x			x	x				x	x	x								x			x			
<i>Fissidens arnoldii</i> R.Ruthe, 1870	-	x													x													
<i>Fissidens bryoides</i> Hedw., 1801	-							x			x																	
<i>Fissidens crassipes</i> Wilson ex Bruch & Schimp., 1849	-				x		x	x						x				x				x						
<i>Fissidens crispus</i> Mont., 1838	-							x																				
<i>Fissidens dubius</i> P.Beauv., 1805	-		x					x	x				x			x									x			
<i>Fissidens exilis</i> Hedw., 1801	-							x																				
<i>Fissidens gracilifolius</i> Brugg.-Nann. & Nyholm, 1986	-							x						x														
<i>Fissidens taxifolius</i> Hedw., 1801	-		x	x	x		x	x			x		x	x								x						
<i>Fissidens viridulus</i> (Sw. ex anon.) Wahlenb.	-	x						x					x	x														
<i>Flexitrichum gracile</i> (Mitt.) Ignatov & Fedosov, 2016	-									x																		
<i>Fontinalis antipyretica</i> Hedw., 1801	-	x		x								x	x															
<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort., 1835	-		x					x	x	x			x												x			
<i>Frullania tamarisci</i> (L.) Dumort., 1835	-		x					x	x	x			x						x									
<i>Funaria hygrometrica</i> Hedw., 1801	-							x	x				x		x													
<i>Grimmia orbicularis</i> Bruch ex Wilson, 1844	-									x																		
<i>Grimmia pulvinata</i> (Hedw.) Sm., 1807	-							x	x																x			
<i>Gymnostomum calcareum</i> Nees & Hornsch., 1823	-							x						x														
<i>Gymnostomum viridulum</i> Brid., 1826	-							x																				
<i>Hedwigia ciliata</i> (Hedw.) P.Beauv., 1805	-			x													x											
<i>Homalia trichomanoides</i> (Hedw.) Brid.	-	x	x																									
<i>Homalothecium lutescens</i> (Hedw.) H.Rob., 1962	-							x	x				x															
<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp., 1851	-			x				x	x	x			x					x										
<i>Hylocomiadelphus triquetrus</i> (Hedw.) Ochyra & Stebel, 2008	-	x	x			x		x	x	x	x		x	x								x	x	x	x			
<i>Hylocomium splendens</i> (Hedw.) Schimp., 1852	-			x																					x			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH						
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurat	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac						Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont
<i>Ptychostomum pseudotriquetrum</i> (Hedw.) J.R.Spence & H.P.Ramsay ex Holyoak & N.Pedersen, 2007	-								x							x												
<i>Pulviger a lyellii</i> (Hook. & Taylor) Plá?ek, Sawicki & Ochyra, 2015	-			x					x	x				x														
<i>Racomitrium canescens</i> (Hedw.) Brid., 1819	-						x																					
<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort., 1831	-			x					x	x				x					x							x		
<i>Rhynchostegiella tenella</i> (Dicks.) Limpr., 1890	-	x							x																			
<i>Rhynchostegium riparioides</i> (Hedw.) Cardot, 1913	-				x				x		x																	
<i>Rhytidiadelphus loreus</i> (Hedw.) Warnst., 1906	-																	x										
<i>Rhytidiadelphus squarrosus</i> (Hedw.) Warnst., 1906	-								x					x						x								
<i>Riccia cavernosa</i> Hoffm., 1796	-																		x									
<i>Riccia fluitans</i> L., 1753	-											x																
<i>Riccia sorocarpa</i> Bisch., 1835	-																	x										
<i>Schistidium apocarpum</i> (Hedw.) Bruch & Schimp., 1845	-										x																	
<i>Schistidium crassipilum</i> H.H.Blom, 1996	-								x	x																		
<i>Scleropodium cespitans</i> (Wilson ex Müll.Hal.) L.F.Koch	-								x																			
<i>Scorpiurium circinatum</i> (Brid.) M.Fleisch. & Loeske, 1907	-								x																	x		
<i>Seligeria pusilla</i> (Hedw.) Bruch & Schimp., 1846	-								x																			
<i>Southbya nigrella</i> (De Not.) Henria., 1886	-				x				x					x								x						
<i>Southbya tophacea</i> (Spruce) Spruce, 1850	-							x	x					x								x						
<i>Sphaerocarpos michelii</i> Bellardi, 1792	-								x																			
<i>Streblotrichum convolutum</i> (Hedw.) P.Beauv., 1805	-								x																			
<i>Syntrichia calcicola</i> J.J.Amann, 1918	-										x																	
<i>Syntrichia papillosa</i> (Wilson) Jur., 1882	-													x														
<i>Syntrichia ruraliformis</i> (Besch.) Mans., 1904	-																								x			
<i>Syntrichia ruralis</i> (Hedw.) F.Weber & D.Mohr, 1803	-																								x			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH			
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Faniac	Fleurat	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac
<i>Amanita lividopallescens</i>	-			x	x																								
<i>Amanita muscaria</i>	-				x						x												x						
<i>Amanita ovoidea</i>	-		x	x						x									x										
<i>Amanita pantherina</i>	-			x	x					x	x								x				x						
<i>Amanita phalloides</i>	-			x						x	x								x				x		x				
<i>Amanita rubescens</i>	-			x	x					x	x												x						
<i>Amanita strobiliformis</i>	-				x						x							x											
<i>Amanita vaginata</i>	-																								x				
<i>Amaropostia stiptica</i>	-										x														x				
<i>Apioperdon pyriforme</i>	-									x	x																		
<i>Armillaria gallica</i>	-										x								x										
<i>Armillaria mellea</i>	-			x	x					x	x								x										
<i>Artomyces pyxidatus</i>	-				x					x																x			
<i>Asterophora lycoperdoides</i>	-				x					x	x																		
<i>Astraeus hygrometricus</i>	-									x	x								x				x			x			
<i>Aureoboletus gentilis</i>	-		x							x	x								x										
<i>Auricularia mesenterica</i>	-																									x			
<i>Baeospora myosura</i>	-										x															x			
<i>Bjerkandera adusta</i>	-									x																x			
<i>Bolbitis titubans</i>	-										x																		
<i>Boletus aereus</i>	-			x	x					x	x													x					
<i>Boletus aestivalis</i>	-			x						x	x													x		x			
<i>Boletus edulis</i>	-			x	x					x														x					
<i>Bovista aestivalis</i>	-										x																		
<i>Bovista plumbea</i>	-			x							x																		
<i>Bulgaria inquinans</i>	-				x					x									x										
<i>Butyriboletus fuscroseus</i>	-									x																			
<i>Caloboletus calopus</i>	-		x							x										x									
<i>Caloboletus radicans</i>	-		x						x	x	x												x						
<i>Calocera cornea</i>	-				x																								
<i>Calocera viscosa</i>	-									x	x												x						

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																	Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH					
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Faniac	Fleurat	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac						Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont
<i>Strobilomyces strobilaceus</i>	-		x						x																			
<i>Stropharia aeruginosa</i>	-			x					x																			
<i>Stropharia caerulea</i>	-		x	x					x	x									x									
<i>Stropharia coronilla</i>	-			x							x																	
<i>Suillellus luridus</i>	-			x					x													x						
<i>Suillellus luridus var. queletiformis</i>	-			x																								
<i>Suillellus queletii</i>	-			x				x	x								x					x				x		
<i>Suillus bovinus</i>	-								x																			
<i>Suillus collinitus</i>	-		x	x							x								x									
<i>Suillus granulatus</i>	-			x					x	x							x					x				x		
<i>Suillus luteus</i>	-			x					x	x																		
<i>Tapinella atrotomentosa</i>	-		x																									
<i>Tapinella panuoides</i>	-								x																			
<i>Terena caerulea</i>	-																										x	
<i>Trametes gibbosa</i>	-								x	x							x										x	
<i>Trametes hirsuta</i>	-																										x	
<i>Trametes ochracea</i>	-																										x	
<i>Trametes pubescens</i>	-										x																x	
<i>Trametes versicolor</i>	-		x	x					x	x	x				x				x			x				x		
<i>Tremella aurantia</i>	-		x	x					x	x												x				x		
<i>Tremella mesenterica</i>	-		x	x																							x	
<i>Tricholoma acerbum</i>	-			x					x	x											x							
<i>Tricholoma album</i>	-		x	x					x	x																		
<i>Tricholoma album var. thaliophilum</i>	-			x																								
<i>Tricholoma batschii</i>	-			x																								
<i>Tricholoma bresadolianum</i>	-			x																								
<i>Tricholoma bufonium</i>	-																					x						
<i>Tricholoma columbetta</i>	-			x					x	x											x							
<i>Tricholoma orirubens</i>	-								x																			
<i>Tricholoma pseudonicitans</i>	-								x																			
<i>Tricholoma saponaceum</i>	-								x	x											x							

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																	Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH							
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Faniac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac						Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac
<i>Tricholoma scalpturatum</i>	-			x	x					x	x								x											
<i>Tricholoma sejunctum</i>	-			x	x					x	x								x			x								
<i>Tricholoma squarrulosum</i>	-			x	x					x	x								x											
<i>Tricholoma sulphurescens</i>	-				x																				x					
<i>Tricholoma sulphureum</i>	-				x					x	x								x			x								
<i>Tricholoma sulphureum var.coronarium</i>	-									x	x																			
<i>Tricholoma terreum</i>	-										x																			
<i>Tricholoma ustale</i>	-			x	x					x	x								x											
<i>Tricholoma ustaloides</i>	-			x	x					x	x								x											
<i>Tricholomopsis decora</i>	-			x						x	x																			
<i>Tricholomopsis rutilans</i>	-										x																			
<i>Tubaria conspersa</i>	-										x																			
<i>Tubaria dispersa</i>	-																								x					
<i>Typhula juncea</i>	-										x																			
<i>Vascellum pratense</i>	-				x					x	x												x			x				
<i>Volvopluteus gloiocephalus</i>	-				x						x								x											
<i>Xerocomellus chrysenteron</i>	-										x												x							
<i>Xerocomellus porosporus</i>	-										x																			
<i>Xerocomellus pruinatus</i>	-			x	x					x																				
<i>Xerocomellus redeuilhii</i>	-				x																									
<i>Xerocomus chrysonemus</i>	-			x																										
<i>Xerocomus subtomentosus</i>	-			x	x					x	x												x							
<i>Xerula pudens</i>	-			x	x					x	x												x							
<i>Xylaria hypoxylon</i>	-			x	x					x															x					
<i>Xylaria longipes</i>	-									x															x					
<i>Xylaria polymorpha</i>	-									x																				
<i>Xylodon radula</i>	-																								x					

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Valeur patrimoniale	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Intérêt écologique	Espèce à enjeux pour la CCVH
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Armand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Pezyac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart							
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	x		x	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x					x		x	
<i>Linaria supina</i>	Linaire couchée	x			x			x		x	x			x											x			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune								x																			
<i>Lindernia dubia</i>	Lindernie fausse-gratiolle	x		x					x	x		x		x					x		x		x	x	x		x	
<i>Lindernia procumbens</i>	Lindernie couchée																			x								
<i>Linum austriacum</i>	Lin des collines								x																			
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Linum strictum</i>	Lin raide								x	x		x																
<i>Linum suffruticosum</i>	Lin souffré	x		x	x	x		x		x	x	x		x	x	x			x				x			x		
<i>Linum tenuifolium</i>	Lin à feuilles menues	x	x		x		x	x	x			x	x	x	x	x					x		x	x		x		
<i>Linum trigynum</i>	Lin de France				x	x	x		x	x			x	x		x	x				x		x	x				
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin cultivé			x	x			x		x			x								x							
<i>Lipandra polysperma</i>	Limoine	x		x	x		x	x	x	x		x	x	x	x			x	x	x		x	x	x	x	x		
<i>Lithospermum officinale</i>	Grémil officinal			x	x					x				x										x		x		
<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante														x						x							
<i>Lobularia maritima</i>	Lobulaire maritime			x					x					x														
<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France									x																		
<i>Logfia minima</i>	Cotonnière naine																x								x			
<i>Lolium multiflorum</i>	Ivraie multiflore					x		x	x				x				x	x		x		x			x	x		
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Loncomelos pyrenaicus</i>	Ornithogale des Pyrénées	x	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Lonicera etrusca</i>	Chèvrefeuille d'Étrurie	x			x						x	x		x														
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon																x											
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois		x	x	x	x	x	x		x			x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x		
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	x		x	x	x		x	x	x		x	x	x		x			x		x	x	x	x	x	x		
<i>Lotus angustissimus</i>	Lotier grêle					x									x	x									x			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Lotus dorycnium</i>	Dorycnie à cinq folioles				x						x					x												
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles ténues				x			x	x										x	x	x							
<i>Lotus hispidus</i>	Lotier hispide																	x			x							
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotus des marais			x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		x		x		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Valeur patrimoniale	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Intérêt écologique	Espèce à enjeux pour la CCVH	
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Armand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart								Saint-Léon-sur-Vézère
<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	Tabouret perforié	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x		x	x						
<i>Milium effusum</i>	Millet diffus									x															x				
<i>Minuartia hybrida</i> subsp. <i>laxa</i>	Minuartie lâche									x																			
<i>Minuartia hybrida</i> subsp. <i>tenuifolia</i>	Minuartie à petites feuilles	x		x	x					x																			
<i>Mirabilis jalapa</i>	Belle-de-nuit				x																								
<i>Misopates orontium</i>	Muflier des champs					x			x			x					x			x	x						x		
<i>Moehringia trinervia</i>	Sabline à trois nervures	x				x	x		x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Molinia arundinacea</i>	Molinie élevée				x		x	x	x	x	x	x			x	x	x	x									x		
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue				x	x	x		x				x	x	x	x	x			x	x	x		x	x	x			
<i>Monotropa hypopitys</i>	Monotrope sucepin				x		x				x					x	x												
<i>Montia arvensis</i>	Montie à graines cartilagineuses																	x			x								
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari à grappes				x					x	x						x			x									
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore															x	x												
<i>Myosotis dubia</i>	Myosotis douteux		x			x	x	x	x	x	x							x	x	x	x	x				x	x		
<i>Myosotis laxa</i>	Myosotis cespiteux	x		x													x				x								
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	x			x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x		x		x	x	x	x	x	
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais																x	x											
<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts											x																	
<i>Myosoton aquaticum</i>	Stellaire aquatique	x		x						x	x			x	x				x		x		x	x	x	x	x	x	x
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle aquatique									x	x							x											
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle à épis				x				x	x	x			x	x	x			x		x		x	x	x	x	x	x	x
<i>Myriophyllum verticillatum</i>	Myriophylle verticillé						x			x								x									x		
<i>Najas marina</i>	Grande Nâiade																				x								
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	Espèce sensible / localisations non diffusables																											
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	x		x	x											x													
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson des fontaines	x		x	x	x				x				x	x	x	x	x				x	x		x	x	x		
<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x		x	x		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																					Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Valeur patrimoniale	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Intérêt écologique	Espèce à enjeux pour la CCVH		
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Armand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère								Savignac-de-Miremont	Sergeac
<i>Salix babylonica</i>	Saule de Babylone				x																										
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault				x					x							x	x													
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré									x							x								x						
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile													x																	
<i>Salix purpurea</i>	Osier rouge	x		x					x	x	x		x	x				x			x		x		x	x			x	x	
<i>Salix viminalis</i>	Osier blanc			x					x																				x	x	
<i>Salix x rubens</i>	Osier jaune			x					x	x		x	x					x			x		x	x	x	x	x			x	
<i>Salvia officinalis</i> subsp. <i>gallica</i>	Sauge de France																								x					x	
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Salvia verbenaca</i>	Sauge fausse-verveine													x						x	x										
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x					
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand				x				x	x	x					x	x	x							x			x			
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle													x						x										x	x
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe			x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x			x		x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux-basilic	x																													
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x		x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Satureja montana</i>	Sarriette de montagne																												x	x	
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé	x				x			x	x	x				x	x	x				x	x		x	x	x					
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x			x	x	x				x			x	x	x					
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombaria	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus																														
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque Roseau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Schedonorus giganteus</i>	Fétuque géante	x							x	x					x	x									x						
<i>Schedonorus pratensis</i>	Fétuque des prés			x					x						x	x							x				x				
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers			x					x						x	x	x										x				
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Jonc des chaisiers glauque									x																		x		x	
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre				x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x			x						x	x				x	x
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	x			x					x																				x	x
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois									x					x	x										x				x	x

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes															Espèce exotique	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH										
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peypzac-le-Moustier						Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac
<i>Clauzadea immersa</i> (Hoffm.) Hafellner & Bellem., 1984	-									x																x					
<i>Diploschistes muscorum</i> (Scop.) R.Sant.	-									x																					
<i>Diplotomma hedinii</i> (H. Magn.) P. Clerc & Cl.Roux	-									x																					
<i>Endocarpon pusillum</i> Hedw., 1789	-								x																						
<i>Evernia prunastri</i> (L.) Ach., 1810	-									x																	x				
<i>Flavoparmelia caperata</i> (L.) Hale, 1986	-									x																	x				
<i>Fulgensia fulgens</i> (Sw.) Elenkin, 1907	-								x	x																					
<i>Fulgensia fulgida</i> (Nyl.) Szatala, 1938	-									x																					
<i>Fuscopannaria mediterranea</i> (Tav.) P. M. Jørg.	-									x																					
<i>Hypogymnia physodes</i> (L.) Nyl., 1896	-								x	x																	x				
<i>Hypogymnia tubulosa</i> (Schaer.) Hav., 1918	-								x																						
<i>Imshaugia aleurites</i> (Ach.) S. L. F. Meyer	-								x																						
<i>Lecanora albella</i> (Pers.) Ach., 1810	-																										x				
<i>Lecanora chlorotera</i> Nyl., 1872	-																										x				
<i>Lepraria nivalis</i> J. R. Laundon	-																										x				
<i>Lobaria pulmonaria</i> (L.) Hoffm., 1796	-														x		x														
<i>Lobaria scrobiculata</i> (Scop.) DC.	-															x	x														
<i>Lobothallia radiosa</i> (Hoffm.) Hafellner, 1991	-									x																					
<i>Myriolecis albescens</i> (Hoffm.) ?liwa, Zhao Xin & Lumbsch, 2015	-																										x				
<i>Nephroma parile</i> (Ach.) Ach., 1810	-									x																					
<i>Pannaria conoplea</i> (Ach.) Bory, 1828	-									x																					
<i>Parabagliettoa dufourii</i> (DC.) Gueidan & Cl.Roux	-									x																					
<i>Parmelia sulcata</i> Taylor s.l.	-																										x				
<i>Parmotrema crinitum</i> (Ach.) M. Choisy, 1952	-									x																	x				
<i>Parmotrema perlatum</i> (Huds.) M.Choisy, 1952	-									x																					
<i>Peltigera canina</i> (L.) Willd., 1787	-									x																	x				
<i>Peltigera horizontalis</i> (Huds.) Baumg., 1790	-									x																	x				
<i>Peltigera membranacea</i> (Ach.) Nyl., 1887	-									x																	x				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																		Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH				
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard						Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont
<i>Hada plebeja (Linnaeus, 1761)</i>	Noctuelle dentine								x						x													
<i>Harpyia milhauseri (Fabricius, 1775)</i>	Dragon								x																			
<i>Hedya nubiferana (Haworth, 1811)</i>															x													
<i>Hemaris fuciformis (Linnaeus, 1758)</i>	Sphinx gazé				x											x			x									
<i>Hemaris tityus (Linnaeus, 1758)</i>	Sphinx-Bourdon				x																						x	
<i>Hemistola chrysoprasaria (Esper, 1795)</i>	Hémithée printanière														x													
<i>Hemitea aestivaria (Hübner, 1789)</i>	Phalène sillonnée													x														
<i>Herminia grisealis (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	Herminie grise														x													
<i>Herminia tarsicrinalis (Knoch, 1782)</i>	Herminie de la Ronce														x													
<i>Herminia tarsipennalis Treitschke, 1835</i>	Herminie de la Vigne-blanche														x													
<i>Hofmannophila pseudospretella (Stainton, 1849)</i>															x													
<i>Hoplodrina ambigua (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	Ambiguë				x																							
<i>Hypena proboscidalis (Linnaeus, 1758)</i>	Noctuelle à museau		x		x										x													
<i>Hypomecis punctinalis (Scopoli, 1763)</i>	Boarmie pointillée					x			x		x			x	x													
<i>Hypomecis roboraria (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	Boarmie du Chêne														x													
<i>Idaea aversata (Linnaeus, 1758)</i>	Impolie					x																						
<i>Idaea degeneraria (Hübner, 1799)</i>	Acidalie dégénérée														x													
<i>Idaea dimidiata (Hufnagel, 1767)</i>	Acidalie écussonnée								x						x													
<i>Idaea filicata (Hübner, 1799)</i>	Acidalie rustique du Midi														x					x								
<i>Idaea ochrata (Scopoli, 1763)</i>	Acidalie ocreuse						x																					
<i>Idaea rusticata (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	Acidalie campagnarde								x						x													
<i>Idaea subsericeata (Haworth, 1809)</i>	Acidalie blanchâtre														x													
<i>Idaea trigeminata (Haworth, 1809)</i>	Acidalie retournée								x						x													
<i>Katha depressa (Esper, 1787)</i>	Lithosie ocre								x						x													
<i>Korscheltellus lupulinus (Linnaeus, 1758)</i>	Louvette												x															
<i>Lacanobia w-latinum (Hufnagel, 1766)</i>	Noctuelle du Genêt														x													
<i>Laothoe populi (Linnaeus, 1758)</i>	Sphinx du Peuplier								x		x				x													
<i>Lasiocampa quercus (Linnaeus, 1758)</i>	Bombyx du Chêne			x	x				x		x		x								x							

Référentiel espèces intercommunal des Odonates

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																			Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH					
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Fargès	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy						Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac
<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aeschne affine	x		x		x	x				x																			
<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue			x		x	x	x						x		x		x				x		x	x		x			
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte		x					x	x													x				x				
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain						x																			x				
<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible	x	x	x		x		x	x	x		x	x	x	x			x	x	x		x	x	x	x	x				
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x						x		x	x	x	x		x	
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x			x				x			x	x	x			
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x						x	x	x	x	x	x			
<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	Caloptéryx occitan	x		x	x			x	x	x		x		x	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x			
<i>Ceragrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat	x	x	x		x	x	x	x	x		x	x		x	x	x					x		x		x	x			
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert			x	x		x	x	x		x		x									x					x			
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure			x		x	x	x	x	x		x	x	x	x									x	x	x	x		x	x
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle			x		x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x				x		x	x	x			
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon					x		x	x						x											x				
<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	Cordulégestre bidenté				x				x						x									x	x	x		x	x	x
<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégestre annelé			x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	Cordulie bronzée		x					x	x	x					x	x		x	x								x			
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate	x			x	x		x	x	x		x	x	x		x	x						x	x			x			
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe														x	x								x						
<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden	x		x		x	x	x	x	x		x	x	x	x	x							x	x	x	x	x			
<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Naïade aux yeux rouges								x																			x		
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naïade au corps vert							x												x							x			
<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Gomphe de Graslin	x							x	x		x											x	x	x	x		x	x	x
<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	Gomphe joli			x					x						x									x	x	x				
<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840	Gomphe semblable																									x				
<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe vulgaire	x		x	x			x	x	x					x	x									x		x			
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH											
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurance	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac						Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojoux	
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	Leste sauvage				x			x																			x						
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé							x																				x					
<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	Leste verdoyant							x																				x					
<i>Leucorrhinia albifrons</i> (Burmeister, 1839)	Leucorrhine à front blanc							x																				x		x			
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x		x	x				x	x	x	x	x					
<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve			x						x					x	x												x					
<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	Libellule quadrimaculée							x		x		x	x		x	x	x	x							x			x					
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps	x		x	x			x	x	x		x		x					x				x	x	x	x	x	x					
<i>Onychogomphus uncatatus</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets			x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x						x			x	x	x	x					
<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs							x		x		x	x				x		x	x					x			x					
<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun					x	x						x	x										x	x			x					
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	x		x	x			x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant	x		x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x						x	x	x	x	x	x					
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	x		x	x				x	x		x	x	x									x	x	x	x	x	x		x			x
<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé			x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x					x	x	x	x	x	x	x					
<i>Platycnemis latipes</i> Rambur, 1842	Agrion blanchâtre	x		x					x	x		x	x	x		x	x					x						x					
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	x		x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x					x	x	x	x	x	x	x					
<i>Pyrrosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu			x		x			x	x	x		x		x									x	x			x					
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes				x			x		x																		x					x
<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	Cordulie métallique	x																										x					x
<i>Sympetma fuscum</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun			x	x			x	x	x							x			x					x			x					
<i>Sympetrum foncolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe																											x					
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional																											x					
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	x		x	x		x	x	x	x		x	x	x		x	x						x		x			x					
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	x		x			x	x	x																			x					
<i>Trithemis annulata</i> (Palisot de Beauvois, 1807)	Trithémis annelé				x			x																				x					

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH				
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac
<i>Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)</i>	Chardonneret élégant	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820</i>	Grimpereau des jardins	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Cettia cetti (Temminck, 1820)</i>	Bouscarle de Cetti			x	x			x	x	x			x									x	x				x			x
<i>Charadrius dubius Scopoli, 1786</i>	Petit Gravelot																		x											x
<i>Chloris chloris (Linnaeus, 1758)</i>	Verdier d'Europe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)</i>	Mouette rieuse								x																					x
<i>Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)</i>	Cigogne blanche			x						x		x					x		x	x		x								x
<i>Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)</i>	Cigogne noire									x									x											x
<i>Cinclus cinclus (Linnaeus, 1758)</i>	Cincla plongeur								x	x		x		x								x		x						x
<i>Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)</i>	Circaète Jean-le-Blanc	x		x					x	x	x		x		x	x	x			x	x	x		x	x	x	x			x
<i>Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)</i>	Busard des roseaux									x		x						x												x
<i>Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)</i>	Busard Saint-Martin	x								x											x		x							x
<i>Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)</i>	Cisticole des joncs	x		x	x	x	x		x	x		x			x	x				x										x
<i>Coccyzus erythrophthalmus (Linnaeus, 1758)</i>	Grosbec casse-noyaux			x			x	x	x	x	x		x	x	x	x				x	x	x		x	x	x	x			x
<i>Columba oenas Linnaeus, 1758</i>	Pigeon colombin				x				x	x										x										x
<i>Columba palumbus Linnaeus, 1758</i>	Pigeon ramier	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Coracias garrulus Linnaeus, 1758</i>	Rollier d'Europe																	x												x
<i>Corvus corax Linnaeus, 1758</i>	Grand corbeau			x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x				x		x	x	x	x	x	x	x		x
<i>Corvus corone Linnaeus, 1758</i>	Cornelle noire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
<i>Corvus frugilegus Linnaeus, 1758</i>	Corbeau freux									x		x																		
<i>Corvus monedula Linnaeus, 1758</i>	Choucas des tours	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x				x		x	x		x	x	x	x			x
<i>Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)</i>	Caille des blés	x			x						x											x								x
<i>Cuculus canorus Linnaeus, 1758</i>	Coucou gris	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
<i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>	Mésange bleue	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
<i>Cygnus atratus (Latham, 1790)</i>	Cygne noir																													
<i>Cygnus olor (Gmelin, 1789)</i>	Cygne tuberculé			x					x	x		x							x			x								x
<i>Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)</i>	Hirondelle de fenêtre	x		x	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x			x
<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>	Pic épeiche	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
<i>Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)</i>	Pic mar	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x
<i>Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)</i>	Pic épeichette		x	x		x	x		x	x	x		x	x	x								x	x		x	x			x

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																							Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH			
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleuras	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac						Thonac	Tursac	Valojoux
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis				x				x	x		x				x						x	x				x		x			
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x		x			
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x			
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé																										x		x			
<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Balenstein, 1827)	Mésange boréale									x																			x	x		
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x			x
<i>Prunella collaris</i> (Scopoli, 1769)	Accenteur alpin									x																			x			
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x		x				
<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers			x					x	x		x	x	x				x			x	x	x		x			x			x	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine			x					x	x					x	x	x			x		x	x					x	x	x		
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau				x			x		x												x				x					x	
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x				
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé			x					x	x		x		x		x						x			x			x				
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage								x	x		x		x											x			x			x	
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés			x						x	x													x				x	x	x		
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x		x	x	
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois				x		x		x	x					x	x															x	
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x				
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard souchet																									x						
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes			x		x			x	x		x		x	x	x	x		x			x	x					x				
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	
<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x				
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x				
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins			x						x				x														x				
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x			x		x	x		x				
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou					x									x										x			x	x	x		
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux			x	x			x				x				x	x								x			x				

Référentiel espèces intercommunal des Orthoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH						
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Pezac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojouix
<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	OEdipode automnale	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	Oedipode émeraude				x			x	x																x							
<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1773)	Arcyptère bariolée		x																	x												x
<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Caloptène ochracé	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptène italien	x		x	x	x		x	x	x	x		x		x	x	x	x	x	x	x					x						
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé											x							x													
<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine									x																						
<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières									x																						
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré			x			x	x	x				x	x		x	x		x	x		x	x									
<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc		x																							x						
<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore										x																				x	
<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Ephippigère des vignes	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x						
<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais						x	x			x																					
<i>Gomphocerippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Gomphocerippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	x	x		x	x		x	x	x		x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux	x		x	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Courtillière commune										x									x												
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre			x	x		x	x	x	x	x	x	x			x	x	x		x	x		x	x							x	
<i>Isophya pyrenaea</i> (Audinet-Serville, 1838)	Barbitiste des Pyrénées			x							x																					
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée	x		x			x		x	x	x	x			x	x	x	x														
<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	Méconème fragile		x	x				x	x	x	x		x					x						x	x							
<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	Méconème tambourinaire			x						x	x	x																				
<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des Roseaux	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie					x																					x					
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise	x	x					x	x	x	x						x		x							x						

Référentiel espèces intercommunal des Rhopalocères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																				Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH							
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart						Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojouix	
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x		x							
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue				x		x		x		x																	x					
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Petit Mars changeant	x												x	x	x					x	x				x	x	x					
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant																		x							x							
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan			x	x	x	x	x	x	x				x	x		x	x			x	x				x	x	x					
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé	x		x	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x	x			x	x	x						
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique	x			x	x		x	x	x	x		x	x	x		x	x			x	x			x	x	x						
<i>Arethusana arethusana</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Mercuré	x			x												x														x	x	
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	x	x	x	x	x						
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Collier-de-coraïl	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette	x		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Petit Collier argenté			x																													
<i>Brenthia daphne</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Nacré de la Ronce	x		x	x	x	x						x	x	x	x				x	x	x	x				x						
<i>Brenthia hecate</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Nacré de la Filipendule	Espèce sensible : information à la commune impossible																															
<i>Brenthia ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe												x																		x	x	
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium			x					x	x			x													x		x					
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce	x	x	x			x	x					x				x	x			x	x				x							
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée	x			x			x	x	x	x		x			x	x				x		x		x	x							
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x							
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale	x		x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x							
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x							
<i>Colias alfaciensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré	x		x				x		x	x															x							
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x							
<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758) / <i>Colias alfaciensis</i> Ribbe, 1905	Soufré / Fluoré	x	x	x			x	x	x				x	x	x		x	x	x	x	x	x			x	x							

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Communes																Espèce exotique envahissante	Espèce protégée	Espèce menacée	Espèce à enjeux de conservation NA	Espèce à enjeux pour la CCVH										
		Aubas	Audrix	Campagne	Coly-Saint-Amand	Fanlac	Fleurac	Journiac	La Chapelle-Aubareil	Le Bugue	Les Eyzies	Les Farges	Limeuil	Mauzens-et-Miremont	Montignac-Lascaux	Peyzac-le-Moustier	Plazac						Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Saint-Avit-de-Vialard	Saint-Chamassy	Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	Saint-Léon-sur-Vézère	Savignac-de-Miremont	Sergeac	Thonac	Tursac	Valojoulx
<i>Camponotus vagus</i> (Scopoli, 1763)						x																										
<i>Camptopus lateralis</i> (Germar, 1817)	Alydide des genêts	x									x					x																
<i>Capsades flavomarginatus</i> (Donovan, 1798)																										x						
<i>Capsus ater</i> (Linnaeus, 1758)						x																										
<i>Carpocoris fuscispinus</i> (Boheman, 1850)								x																								
<i>Carpocoris pudicus</i> (Poda, 1761)		x							x																							
<i>Carpocoris purpureipennis</i> (De Geer, 1773)		x		x					x	x					x						x			x		x						
<i>Centroptilum luteolum</i> (O.F. Müller, 1776)				x			x																									
<i>Centrotus cornutus</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-diable				x	x								x																		
<i>Ceraleptus gracilicornis</i> (Herrich-Schäffer, 1835)											x																					
<i>Ceratina cucurbitina</i> (Rossi, 1792)	Ceratine commune					x						x													x							
<i>Cerceris rybyensis</i> (Linnaeus, 1771)						x																										
<i>Cercopis intermedia</i> Kirschbaum, 1868		x			x	x						x		x	x						x		x									
<i>Cercopis vulnerata</i> Rossi, 1807	Cercope				x	x	x			x				x	x	x	x				x			x								
<i>Chaetorellia jaceae</i> (Robineau-Desvoidy, 1830)						x																										
<i>Cheilosia pagana</i> (Meigen, 1822)							x																									
<i>Chlorochroa juniperina</i> (Linnaeus, 1758)											x	x						x														
<i>Chloromyia formosa</i> (Scopoli, 1763)												x			x																	
<i>Choroterpes picteti</i> (Eaton, 1871)									x																							
<i>Chrysis ignita</i> (Linnaeus, 1758)	Guêpe coucou					x																										
<i>Chrysoperla carnea</i> (Stephens, 1836)																					x											
<i>Chrysopilus asiliformis</i> (Preysslér, 1791)												x																				
<i>Chrysotoxum bicinctum</i> (Linnaeus, 1758)						x	x																									
<i>Chrysotoxum cautum</i> (Harris, 1778)															x																	
<i>Chrysotoxum elegans</i> Loew, 1841															x																	
<i>Cicada orni</i> Linnaeus, 1758	Cigale grise			x			x	x		x	x							x	x		x					x						
<i>Cicadella viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Cicadelle verte					x																										
<i>Closterotomus fulvomaculatus</i> (De Geer, 1773)										x																						
<i>Colletes hederæ</i> Schmidt & Westrich, 1993	Collète du lierre			x		x																				x						



Vallée
de l'Homme
Communauté de Communes

Atlas de la Biodiversité

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

En 2021, la communauté de commune s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire, devenant ainsi le plus grand ABC de France. Terminé en juillet 2023, ce projet a permis d'harmoniser et étoffer les connaissances fauniques et floristiques à l'échelle communale.

Co-financé par :



Partenaires techniques :

